Li

1826

3 Janv.

1828

3 Mars

N° 4

Régistre de la Classe & du Comité d'Agriculture

du 22 février 1826

3 mars 1828

Réception de membres

f° 859.

M. Martin-Achard

f° 864

M. le Past. Robin

f° 872

M. De Beudi-Kunkler.

f° 876

M. Brun-Veillard

f° 887.

M. ami Debry de Lintrin

f° 888

M. Chaparède audit. Lausanne

f° 903.

M. Charles Vernet

Louis Brot

f° 930

M. Trébout.

J L De Luc

f° 994.

M. Olivier

f° 1002

M. Pertuis-Bert.

Deuna-Brolemann

f° 1009

Mlle Rath.

f° 1016.

M. Jules Pictet

Rétablir M. Archinard de Lausanne

membres honoraires

f° 780.

Le marquis de Lascaris

f°

Le Baron de Mortemar-Boisse secrétaire de la société p. l'amélioration des laines à Paris

f° 1008.

Guyétant. D. m. secrétaire ppl de la société d'emulat. du Jura à Lons-le-saunier.

SDA-2879
(1826-1828)

Suite des Procès-Verbaux de la Classe x du Comité d'agricult.e

Séance du Comité du 22 février 1826.

Présens Mess.rs Micheli fyn.dre Présd.t — Sullm.e d'Yvordes Boissier de Sressy — Micheli Dél.r — Mr. Pictet — de Candolle Moirin — Maillard — de Constant — Dillamy — Favre — Rigot — Vautier prof.r — Pictet D.re — Bertrand — Reverdin — Fazy Juris.t

Règlement — Le registre de la séance précédente est lû & approuvé seulement Mr le prof.r de Candolle ajoute en explication à ce qui a été dit sur la revision du réglement que cest seulement le réglement des écoles de dessin qui doit être revû, ce qui concerne spécialement la classe des beaux arts mais l'industrie ayant beaucoup de rapports avec cette branche, on a adjoint à la commission du membres de cette classe, & pour la forme seulement on y appèle l'agriculture.

achats de livres. — Mr le Prof.r de Candolle dit qu'il doit se faire le 1 Mars à Paris la vente publique d'une belle bibliothèque où se trouvent beaucoup de livres d'agriculture et demande que l'on prenne les mesures nécessaires pour acheter les livres qui pourroient convenir — Le comité autorise Mrs de Candolle & Fazy à faire les dits achats s'il y a lieu jusqu'à la concurrence de Mille florins.

Communaux — Le sus dit — rapporte au nom de la comission chargée de la question rélative aux biens communaux, qu'il est douteux qu'il y ait convenance à prendre aucune mesure pour le moment vû qu'il existe encore une grande ~~diffe~~ divergence dans les opinions sur ce sujet les uns estimant qu'il vaut mieux garder les communaux tels quels d'autres les affermer d'autres les partager, encorte que toute résolution seroit difficile à prendre & encore plus à exécuter dans l'état actuel des choses ce qui convient donc est de préparer l'opinion sur ce sujet et la comission estime qu'il faut commencer par la publication d'un programme sur le meilleur emploi des biens communaux, lequel programme devroit être détaillé & appuyé

l'attention publique sur les diverses questions qui s'y rattachent. M^r le syndic Richelet ajoute que la division d'opinion consiste principalement, en ce que les grands propriétaires, qui ne profitent jamais des pâturages communs, veulent tous que les biens s'affirment pour qu'ils profitent à la commune en objets d'amélioration tandis que les petits propriétaires qui profitent de ces pâturages, veulent les conserver — M^r Favre demande s'il ne conviendroit pas mieux d'appeler sur cet objet l'attention des conseils de commune plutôt que celle du public — M^r de Candolle, dit, que ce qui complique encore la question, est la circonstance que les communaux n'appartiennent pas par tout aux communes mais seulement à certaines sociétés de propriétaires ensorte que cela rend toute mesure générale impossible — La question de savoir s'il y aura un programme pour cet objet est mise aux voix et adoptée. M^r le prof^r de Candolle veut bien se charger d'un projet de rédaction et il s'aidera à cet égard des renseignemens que Mons^r le syndic Falquet a bien voulu offrir sur le détail des communaux dans chaque commune & la nature de leur indivision

Calfateur

M^r Pazy informe le comité qu'il a prié une M^r Guirodon qu'une décision devoit être prise aujourd'hui sur les calfateurs, et qu'il voulut bien se rendre à la séance avec son nouvel appareil chauffable au bois et lui a demandé encore de connaître quelle grandeur il pourroit donner pr le prix de 40 francs afin de se déterminer, savoir, si on les feroit venir de Lyon où l'on en fabrique ou si on les demanderoit à M^r Guirodon en tole ou d'autres personnes en ferblanc. Effectivement M^r Guirodon se rend à la séance avec un nouvel appareil se chauffant au bois, et il explique qu'il pourroit le donner pour le prix de 40 fr moyennant la suppression de l'une des marmites, ou à 45 francs, en les conservant toutes deux; après quoi il se retire, alors le comité adopte à la majorité des voix la décision que le nombre de calfateurs que l'on commandera sera de 18 & le prix de 40 francs, on arrête encore qu'avant

de faire la commande de cet instrument on l'payera le jour suivant à l'heure de midi chez Mr Guirodon.

membres adjoints

Le secretaire rappelle au comité que c'est le moment de s'occuper de la présentation de nouveaux membres adjoints pour l'année; en conséquence l'assemblée fixe le mercredi suivant à onze heures du matin pour cette élection

Programme pr travaux hyver

Mr Bellamy rappelle de son côté que l'on doit s'occuper du programme relatif aux travaux d'hyver à cet effet on relit les détails consignés dans le dernier procès-verbal de la Classe; après cette lecture on adopte le principe que le programme de Paris sera publié avec une addition pour ce qui concerne plus particulièrement notre Canton. le projet de rédaction en est confié à Mrs Bellamy, Pidet Dte, Lullin.

allocation aux sociétés pti-gnes

Mr Bellamy donne lecture d'une lettre de Mr Boissier de Rut, qui demande une allocation de ₣60 pour la société de vignes de cet arrondissement sans entrer dans le détail de la position pécuniaire de cette société. Mr Lullin Dekp présent à la séance, explique que cet arrondissement est dans la même position que le sien, qu'il n'y a pas de déficit, qu'ils ont de quoi fournir aux frais, que cependant sans cette allocation ils auroient de la peine à couvrir le coût de certaines inspections, en sorte qu'ils font la demande encore pr cette année, qui sera probablement la dernière, puis qu'ils ne prevoyent pas d'augmentation de frais, au contraire que quelques souscripteurs de plus les mettroient au large. Le comité après avoir entendu ces motifs, vote l'allocation de ₣60 pour chacun des deux comités en question.

Lascaris nlle membre honor.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Marquis de Lascaris, par laquelle il remercie le comité de l'envoi de diverses brochures & offre ses services pour la Toscane où il doit se rendre. La lecture de cette lettre est suivie de la seconde présentation de Mr de Lascaris comme membre honoraire, nul ne réclamant le scrutin secret, cette réception est mise aux voix & adoptée. le comité manifeste en même tems le désir, qu'en lui écrivant, le secrétaire lui demande qqus

détails sur la culture des pailles à Florence, et s'informe auprès de la société des Georgiphiles du succès des Paragrêles

Mad De Roches. Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mad De Roches qui envoye au comité la somme de 75 florins ; le Comité arrête que Mr le trésorier lui en annoncera réception pûrement et simplement —

Brochure sur la Gourme Le Sus dit donne lecture d'une lettre de Mons le Syndic Naville qui remet une brochure de la part de Mr le marquis de Cavour sur la gourme maladie des chevaux ; cette brochure est remise à Mons Favre pour en faire un rapport.

ferme expérimentale On donne encore lecture d'une lettre de Mr le Colonel Lullin qui parle d'une propriété foncière qu'il jugeroit convenable d'acheter pour ferme expérimentale si l'on se décidoit à un établissement pareil — Cette lettre est renvoyée au comité y relatif —

Laiterie Mr Fazy rapporte qu'il est fortement occupé d'un local propre à l'établissement de la laiterie et il donne à cet égard divers détails que nous ne retracerons pas ici, parce qu'ils seront communiqués à la commission relative à cet établissement il ajoute que la grande importance que beaucoup de propriétaires mettent à la chose doit attirer toute l'attention du comité —

Blé de Toscane Mr Lullin demande que l'on fasse venir de Toscane deux quintaux de blé propre à semer pour paille à chapeaux — Cette demande est ajournée jusqu'après l'arrivée de Mr Lomin

Cours vétérinaire L'heure étant trop avancée pour examiner l'objet relatif au cours de soins vétérinaires, à donner par Mr Favre le comité arrête que cet objet sera à l'ordre du jour pour le premier comité après la prochaine clapse.

Séance du Comité du 1 Mars 1876

Présens Mrs le Syndic Michel Président — Mrs G Boissier — Lullin de St — Michel Decher — Bellamy — Pauchaud — Maillefer Schmidt — Moïse — Lullin d'Evordes — Fazy Secr.

La réunion du Comité ayant pour but spécial de procéder à la présentation des membres adjoints au comité, avant theure

De la Classe le secrétaire informe le Comité qu'attendu l'admission de Mr Favre dans la société des arts il n'y a que trois membres qui doivent sortir du Comité. — Sur quoi Mr le Président donne lecture d'une lettre de Mr Kunkler qui demande à être remplacé attendu que les jours & heures des séances se trouvent précisément les mêmes que celles de l'administration de l'hospital, ce qui l'empêche absolument d'assister aux réunions du comité. après cette communication on propose de nommer quelqu'un pour engager Mr Kunkler à ne pas persister dans sa démission mais attendu que le motif énoncé paroit sans replique, attendu que le tems ne permet pas d'attendre une réponse, puisque la résolution doit être prise pour l'heure de la Classe le comité se décide quoique à regret à passer outre. Après cela le nombre des membres sortants se trouve réduit à deux, qui doivent être pris sur l'élection de 1821, composée de Mrs G Borgnier; Gaudy-Morod- Perey; leurs noms étant mis dans l'urne, & tirés au sort les membres sortants se trouvent être Mrs Gaudy & Perey; après quoi le comité passe au scrutin secret pour la présentation de 4 membres, en désignant 4 noms par billets — Le dépouillement du scrutin présente le résultat suivant

Nomination de adjoints

Mr Cochet obtient	10	suffrages
Mr Colladon Hy	9	
Mr Borgnier de Rus	9	
Mr Gallaud	6	
Mr De la Paine	3	
Mr Prevost Vétért	3	
Mr Chaponis	2	
" Naville Past.	1	
" Cramer Lafferre	1	

En conséquence les huit premiers membres désignés ci dessus seront mis en présentation devant la Classe

Désenfler bétail —

après cette opération Mr Morin rapporte, que l'instrument de Fribourg à désenfler les vaches météorisées a parfaitement rempli l'été dernier à Meiry sur deux vaches. Mr Morin observe cependant que le tuyau est un peu trop petit, et qu'il s'est bouché

par des feuilles de Noëfle qui ont pénétré dans l'intérieur à travers les trous de la grille qui sont trop larges. M. Morin estime que l'on pourroit améliorer l'instrument en faisant les trous plus petits le conduit plus large et en enduisant ce dernier dans l'intérieur d'un vernis ou autre substance lisse qui empêchat les alimens de s'arrêter enfin, en ayant une sorte de tirebourre pour le nettoyer. mais tel qu'il est, il est de bon service & lors même qu'il se bouche à l'intérieur le gaz se fait jour le long des côtés — On observe à M. Morin que probablement l'instrument ne se seroit pas bouché si l'on l'avoit introduit moins profondément dans la panse ce qui auroit évité qu'il plongeât dans les alimens.

Séance de la Classe du 1 Mars 1826.

Présens 31 Membres -

M. le Cyprien Michali président — Fazy secrét.

Le Secrétaire donne lecture du registre des Séances des 15 fév. & 22 dit, le premier est approuvé par la Classe, & le dernier par les membres présens du comité

Engrais nouveau

Mons. Bonnet père donne lecture d'un mémoire sur un engrais nouveau liquide, dont il n'indique pas la composition et qui s'emploie soit - en chaulant les blés soit en les répandant sur la terre avec de la paille hachée. ce mémoire sera consigné dans les archives sous le N° et son examen est renvoyé au Comité

Mons. Bonnet lit encore un mémoire sur les soins vétérinaires à donner au bétail lors de l'invasion apparente des maladies. Ce mémoire entraîne une répétation dans quelques unes de ses parties par M. Favre

Effet des gelées sur plantes, & particulièrement sur vignes

M. le Gen.l Michali voudroit que l'on consignât les observations que l'on sera appelé à faire sur les effets de la gelée pour savoir en particulier s'il faut tailler tôt ou bien tard, s'il faut laisser commencer la végétation avant de tailler le bois qui paroit mort, et à cette occasion il faudroit

s'assurer si l'effet fâcheux du bois gelé, tend à se prolonger en dessous à à gâter la partie inférieure ou à monter de manière à altérer les parties supérieures qui sont encore saines. il désireroit encore savoir ce que l'on doit penser de l'opinion des vignerons qui estiment qu'il ne faut pas provigner les sarmens sur lesquels il y a des boutons gelés

M^r Desfontaines répond que beaucoup de plantes ont gelé au jardin de botanique que l'opinion de M^r le prof Delaveau est qu'il faut se hâter de tailler parceque le mal descend. M^r Desfontaines a suivi cet avis pour son compte mais il craint de n'avoir pas taillé assez bas qu'il auroit dû le faire, c'ad, jusques dans le vif. D'après l'apparence des plantes, il est convaincu que c'est le meilleur système. Quant aux vignes il croit qu'il vaut mieux les provigner en automne, pour cette année il ne faut provigner que ce qui est sain à tailler le gelé — M^r le syndic Micheli dit que l'on provigne en automne dans les terres légères, mais que cela ne peut convenir dans les terres argileuses, parceque les provins pourriroient ; quant aux boutons qui ont souffert à quelque provigne si les boutons que l'on laisse dehors sont gelés le provin ne reussira pas, dans le cas contraire il reussira. Quant aux provins M^r le syndic réitère qu'ils ont reussi chez lui même lorsque la moëlle paroissoit noire — M^r Gaudy manifeste la même opinion — M^r Colladon communique l'avis du jardinier de M^r Duval, qui estime qu'il ne faut pas tailler avant 3 ou 4 semaines aux pêchers qui ont souffert : la vigne du jardin de botanique est plus malade qu'il ne paroit beaucoup de boutons ont souffert par contre les taillées paroissent plus malades qu'elles ne le sont réellement l'aoust étant encore bonne — M^r Micheli Delx rappelle que pour les provins, l'incision annulaire est une bonne chose, ou même une ligature pour former le bourrelet — M^r Audeoud dit que c'est ce que pratiquent les vignerons lorsqu'ils maillent la raine qu'ils appelent la promener — M^r Favre explique le succès des provins qui reussissent quoiqu'ils paroissent gelés en disant, que la moëlle avoit

sans doute souffert mais que l'hiver étoit probablement bonne
cequi explique la végétation, qui sans cela n'auroit jamais
pû se faire — M^r le syndic Michelet dit en explication que
sur deux pieds de vigne le cinquième des souches paroissoient
totalement ou partiellement gelées, il fit environ 1500 pro-
vins qui reussirent presque tous, tandis que sur ce nombre
il devoit y en avoir une bonne proportion de gelés — M^r
Jetzler a entendu dire à un habile vigneron vaudois, qu'il
ne faut pas provigner les souches qui ont souffert elles pu-
vent repondre mais ne prospèrent jamais — La dis-
=cussion etant terminée sur cet objet le secretaire donne
lecture d'une lettre de M^r Bertrand qui annonce qu'il est
né chez lui deux chèvres metisses du Thibet, et il offre de
les vendre mais il ne croit pas qu'il convienne de propag
cette race à moins que la laine ne soit bien avantageuse,
car 1° Elles mangent plus que les autres
2° Elles donnent beaucoup moins de lait
3° Elles font moins de petits,
sur les deux derniers points on observe à M^r Bertrand
que l'on ne peut pas encore avoir une opinion formée, que
les jeunes bêtes donnent généralement moins de lait que
les autres, et que parmi les agnelles il y en a beaucoup qui
n'ont pas de quoi nourrir leurs agneaux, on dit encore qu'il
y a des chèvres ordinaires qui ne donnent qu'un chevreau
par an —

Chevreaux métis

chèvres du Thibet

M^r le Presid^t annonce que l'assemblée doit procéder à
l'election de quatre membres adjoints au Comité, sur
quoi le secretaire donne lecture de tous les membres éli-
gibles, et communique à la classe les huit personnes
présentées par le comité en annonçant que la classe
peut prendre en dehors de la présentation, chaque mem-
bre est invité à indiquer quatre noms sur son billet
après quoi on procede au déchiffrement et le résultat
présente les votations suivantes

Election d'adjoints au comité

Pour Mons^r Boissier de Rue 20 Voix
" — Cochet — — — 19
" — Collaudon — — — 18
" — Gallaud — — — — 14 —

Pour Mr Prevost Victorin[t] - - - 11 Voix
" — De la Paine - - - - - - 8
" — Mad Putet mont - - - 4
" — Mr Pasteur Mallet — 2
" Mad Pigot - - - - - 1
" — Mr Chapuis - - - - - 6
" — Mr Naville - - - - - 6
" — Mr de Staël - - - - - 1
" — Mr Fetzler - - - - - 1
" — " Picolet - - - - - 1
" — " de Bonstetten - - - 1
" — " Bellot - - - - - 1
" — Mad Singuelin - - - 1
" — Mr Fois Duval - - - 1

En conséquence Mrs Boissier de Rut Cochet Golladon et Gallard sont nommés membres adjoints au comité. on procède ensuite à l'élection de deux vérificateurs pour le compte de la Caisse. le dépouillement du Scrutin présente pr Mr Rigaud de Montans — 21 Voix
" — Pasteur - Mallet — 14
" — Kunkler - - - - 3
" — Audeoud - - - - - 4
" — Simond - - - - - - 1
" — Bellot - - - - - - 1
" — Gaudy - - - - - - 1
" — Bertrand - - - - - 1
" — G Prevost - - - - 4
" — Golladon - - - - 2
" — Boissier de R[x] - - 1

En conséquence Mrs Rigaud & Pasteur sont nommés vérificateurs.

Séance du Comité de Mercredi 8 Mars

Présens Mrs Micheli Syndic Pres[t] — Putet Sec[re] — Lullin d'Evordes — Monod — Bellamy — Boissier de R[x] Audeoud — Pauchaud — Cochet — Morin — Maillard Reverdin — Micheli Gen[t] — Favre — Bertrand — Vaucher prof[r] — Delhaye — Putet D[r] —

Fazy Secrét

Le registre de la séance précédente est lu & approuvé ensuite M^r le gen^l Michelli exprime le désir que son opinion en ce qui concerne l'effet des gelées & la physiologie végétale en général soit plus complétement développée, sur quoi, il est invité à la rédiger par écrit pour que l'insertion soit faite avec plus d'exactitude

Cours vétérinaire

L'ordre du jour étant l'examen d'un projet de cours vétérinaire, M^r le Président ouvre la discussion sur le sujet, divers membres présentent de nouveau l'opinion que la chose se fasse de la manière la plus simple & qu'il ne soit question que d'hygiène d'autres désirent que l'on engage à pratiquer la saignée, relativement à la saison propre à donner ce cours on soutient alternativement que ce soit l'été ~~et~~ l'hyver, la parole étant donnée à M^r Tenore il dit qu'il seroit à désirer que les leçons eussent lieu deux fois par semaine et que chaque leçon fut de 1^h½ à 2 heures, que les guérisseurs de bétail sont le fléau des campagnes, qu'ils sont presque partout en même tems inspecteurs du bétail et que du moment où l'on ne peut pas détruire ces guérisseurs, il vaut mieux leur donner quelques notions sur ce qu'ils doivent faire en certains cas tels que les accouchemens par ex: et leur faire comprendre que presque toujours on les altère plus qu'il ne faudroit que là où les forces de cinq à six personnes sont nécessaires, quelques heures après il n'en auroit point fallu du tout; qu'il faut leur apprendre à soigner les engorgemens de mamelles & à ne pas les faire devenir inflammatoires par des remèdes irritans comme cela se pratique; qu'il est bon qu'ils sachent que lorsque la saignée est nécessaire, celle que l'on fait au col est presque toujours suffisante, sans aller chercher d'autres plaies plus difficiles, car si l'inflamation n'est que locale, elle est pour l'ordinaire peu importante et se guérit, si elle est générale alors la saignée au col est celle qui convient; il faut leur apprendre que chez les

ruminans l'estomac joüe un grand rôle et que tous au moins s'il n'est la premiere cause des maladies, s'y complique avec les guerisseurs. Il ne faut pas aborder les cas rares, mais certains cas frequens de maladies urgentes comme par ex. les morsures à la langue, qui se coupe si l'on n'y porte promptement remede; il faut les prémunir contre des préjugés, tels que ceux qui attribuent des grosseurs à la morsure des musaraignes, dont les dents sont si petites qu'elles ne peuvent avoir aucune influence sur le cuir du bétail, mais que ces grosseurs sont presque toujours la suite de meurtrissures; il faut leur ôter ce préjugé que les serpents lisent les vaches, que le manque de lait ne provient pas de malifice, il faut qu'ils sachent bien que le vin, la canelle & les choses échauffantes ne conviennent point aux ruminans, parce que l'inflamation est fréquente chez eux: En général pour le bétail le traitement doit être simple, parceque les cas compliqués sont rares. Mr Favre annonce au reste que la discussion a en quelque sorte modifié son opinion, et que son cours porteroit moins sur la clinique appliquée, que sur l'hygiène relativement aux soins journaliers, à l'entretien de la santé & à la diminution des causes de maladies. Divers personnes émettent ensuite l'opinion, que l'on ne gêne pas Mr Favre dans la composition de son cours, vu qu'après avoir entendu la discussion il paroit avoir parfaitement saisi le but, & qu'il est plus à même que personne de saisir les points les plus utiles. La prémonstration se termine en nommant une commission composée de Mr le Comte Pictet qui la présidera, de Mrs. Lullin, Boissier & Mr. Favre & Morin, pour terminer les derniers arrangemens sont la partie financière en particulier & rapporter au comité.

D. Vindé

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Vicomte de Mont Vindé, qui remercie la classe de

l'envoi des brochures qu'elle lui a fait passer.

Calfacteur

La discussion est ramenée sur le calfacteur, M^r le Gén^l Micheli dit avoir assisté aux essais qui ont eu lieu que le tuyau de la cheminée s'est trouvé trop étroit, et qu'il entrait trop peu d'air par la porte, ce qui rendoit la combustion difficile; on a paré à ces inconvéniens au moyen de petits changemens qui ont été faits, on peut encore y adapter une petite bascule, mais il ne croit pas avoir assez d'expérience sur la pratique de la chose pour prononcer. M^r Morin dit que dans l'essai qui fut fait le bois eut effectivement quelque difficulté à brûler, mais cependant qu'il brula quoique l'on n'eut que du bois humide & beaucoup trop gros, en général dans un si petit appareil, il ne faut pas penser à autre chose qu'à l'emploi du petit bois, si l'on veut y suppléer par du charbon le nouvel arrangement ne l'empêche point. L'eau fut mise en ébullition au bout de ½ heure environ, vingt minutes après, les pommes de terre étoient passablement cuites et au bout de trente elles l'étoient complettement, la cuisson de la viande ne tiendra que deux ou trois heures, et l'on peut cuire à la vapeur une plus grande quantité de pommes de terre sans que l'opération soit retardée. M^r Tazy ajoute qu'il s'est informé du tems que prenoit la cuisson de la viande dans les appareils ordinaires au charbon & il a appris qu'il étoit d'environ cinq heures & qu'il falloit remettre trois fois du charbon, d'où il résulte que notre appareil au bois, est plutôt supérieur. Le comité sentant l'importance de compléter promptement ces calfacteurs, renvoie à M^rs Morin & Tazy pour les faire fabriquer au mieux.

Béliers de Naz

M^r le Prud^t rappelle au comité que les trois années pendant lesquelles l'association de Naz a bien voulu prêter les béliers & la monte sont près d'échoir, sur quoi le comité charge M^r Pictet D^te de vouloir bien leur écrire & demander la destination que l'on doit donner à ces béliers, et interjetter quel est l'intention étoit de les vendre à un certain prix ou pour

tout

les exhorter pour continuer à les donner au bétail. Mons. Pictet voudrait encore demander à la société de haz leurs intentions sur le prix de 1500 florins à donner pour les plus beaux béliers.

prix de la monte p. le boue

M. Fazy observe que le prix fixé pour la monte du boue du Thibet est trop élevé, ce qui fait que l'on n'amène pas de chèvres en conséquence on l'autorise à en fixer le prix d'accord avec M. Bertrand

L'assemblée arrête que l'heure de réunion p. le comité sera établie à 9 heures du matin—

Séance du Comité de Mercredi 29 Mars 1826—

Présens Mrs Micheli Syndic Président — Mr Pictet cons. Micheli Gen.l — Bellamy — Rigot — Boissier de Rut — Schmidt Meyer — G. Boissier — Duval — Morin — Gaudy Moreod — Thérémin — Sullin d'Evordes — Bertrand de Candolle Prof.r

Fazy Secrét.

Le régistre de la précédente séance est lû & approuvé —

Spécifique végétal

Le secrétaire rappelle au comité qu'il y a lieu de s'occuper du nouvel engrais proposé par M.r Bonnet, sur quoi l'on arrête qu'il en sera pris six bouteilles pour être épandues sur les prairies, par Mons. Bellamy en terre forte, & par M. Schmidt — en terre légère

Don d'un livre

Le secrétaire présente un livre italien sur les marchites de la Lombardie dont M. Martin Bertrand fils fait don à la classe — Il est accepté avec reconnoissance —

Expériences à faire sur vignes

M. le Gen.l Micheli présente un petit mémoire par lequel il fait sentir combien les essais qui s'on fait en agriculture sont généralement peu concluans faute d'observations exactes dans lesquelles on doit faire entrer la variété des circonstances. Cette observation s'applique en particulier à la vigne qui est une des cultures les plus importantes de notre Canton, et sur laquelle il estime qu'il y a d'autant plus à apprendre que les opinions varient sur plusieurs points, en conséquence, il voudroit

qu'un local fut spécialement destiné à la culture de la vigne et qu'une commission fut chargée de suivre les essais de les comparer contradictoirement et en déduire les conséquences qui seroient établies sur des preuves suffisantes; le Gen.l termine en annonçant qu'il a présenté M.r le Prof.r Decandolle sur la concession d'un local propre à la chaire de jardin de botanique, et qu'il l'en a trouvé à cet égard des dispositions favorables. — M.r le syndic Micheli répond qu'il doute que le local convînt parce que les terrains lorsqu'ils n'ont pas eu encore de vigne ne contiennent point d'abord beaucoup de bois à faire de raisin. M.r Perdriau son beau père avoit planté vingt souches de chaque espèce de plant dans une terre neuve, mais au bout de dix ans il fut obligé de les arracher, malgré la force prodigieuse des ceps, parce qu'ils ne donnoient rien. C'est un point sur lequel tous les vignerons sont d'accord et tellement qu'à la Vaux on arrache en pareil cas au bout de quatre ans pour replanter le même plant; on répondra sans doute que dans les jardins on plante des ceps qui donnent du raisin mais ils en donnent moins que s'il y avoit eu déjà de la vigne; il faudroit donc pour ces expériences chercher un local qui ne fût pas neuf pour cette culture & encore un endroit qui eût plus d'analogie avec les vignobles de notre Canton, c.à.d. qui eût quelque pente — M.r le Cons.r Micheli répond que pour la plupart de ces expériences il est indifférent en quel terrain que ce soit car par ex: il y a dix ou douze manières de planter les choux & l'on peut faire des essais comparatifs où que ce soit; il faut prendre singulièrement en considération la facilité que donne le voisinage car si le local est hors de portée rien ne se fait — M.r Lullin indique un local favorable s'il pouvoit l'avoir savoir la ferme de l'hôpital aux philosophes: il fait l'expérience d'une taille sur le alignement dans le but de se passer d'échalats. — M.r le Cons.r Pictet observe contre le système ci dessus énoncé que les ceps existant au jardin de botanique sont fort chargés

de raisins quoique en terre neuve, mais il ne croit pas néanmoins le local favorable parce qu'il est en terre toute particulière & d'ailleurs sujet à la gelée il faut choisir un endroit plus aéré – on replique que s'il est plus exposé à l'humidité il l'est moins aux gelées tardives du printems étant abrité. Mon. Gr. Boissier estime que le système de ne pas planter en terre neuve, est contre tous les principes généraux, puisqu'on cherche toujours à varier les cultures, & même lorsqu'on replante une vigne on ne le fait pas, sans avoir intercallé quelque autre culture — M. Fazy estime que ces expériences sont tout à fait – du ressort d'une ferme expérimentale si l'on vient à en établir une il observe que la commission nommée pour cet objet – ne s'est jamais rassemblée parce qu'elle n'est pas pourvue d'un président, et il propose que Mon. le Gen.l Micheli soit nanti de cette qualité, et que la commission s'occupe sous sa présidence de cet objet – cette proposition est adoptée

M. le Prof. de Candolle dit avoir reçu divers graines dont il peut remettre une partie pour faire des essais. Le comité répartit ces graines comme suit —

Graines diverses à essaier

M. Morin se charge des blés

M. Rigot — du chanvre de Boulogne

M. le Gen.l Micheli – du Riz sec

M. Duval, Bellamy, Lullin, de l'herbe de guinée

Le chanvre ayant été remis par M. de Hauteville, il lui sera adressé des remerciemens.

offre de M. Reverdin pr faire dessins

Mon. de Candolle est encore chargé par Mon. Reverdin d'offrir ses services pour les modèles ou autres objets susceptibles d'être dessinés, – Le comité en profitera avec reconnoissance dans l'occasion

chevrette du Thibet

M. Bertrand fait part du désir qu'auroit M. Lullin de posséder une des chevrettes pures du Thibet — mais le comité arrête que puisque M. Bertrand ne fait pas d'objection pr la garder il convient mieux qu'elle reste entre ses mains, jusqu'à ce tout au moins qu'elle ait été couverte par le bouc pur

M. Bellamy annonce que le programme pr les travaux d'hyver a été retardé parce qu'on ne pouvoit retrouver celui de Paris

qui en fait la base, mais il est maintenant entre ses mains, & il s'occupera incessamment du dit programme —

Séance de la Classe de Mercredi 5 avril 1826.

Présens 31 Membres —

M^r le Syndic Micheli Président — Fazy Secrét^e —

Le Secrétaire donne lecture du registre des séances des 1^er. 8^e. & 29 Mars, le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du comité

Physiologie

Mons^r le Gen^l Micheli donne lecture de diverses notes qu'il a relevées touchant la physiologie végétale & particulièrement sur les effets de la taille selon la qualité des végétaux l'état de vigueur & de séve où ils se trouvent. D'où il tire la conséquence qu'il faudroit varier la taille selon chaque plante — le mémoire présentant diverses idées sur lesquelles il peut être bon d'appeler l'attention publique sera inséré dans le bulletin, et à cet effet il est remis à M^r Bellamy —

Vérification de la Caisse

Mons^r Docteur Mallet, au nom de Mons^r Ed^d Rigaud et au sien propre (en qualité de vérificateurs de la caisse) rapporte 1° que les écritures de caisse ont été trouvées dans un ordre parfait qui mérite les remerciemens de la classe p^r M^r le trésorier. — 2° Que M^r Cougnard de la petite grave étant débiteur dès l'année 1823 de ff 816 — p^r prix de deux taureaux de Schwitz, leur opinion est que l'on poursuive cette rentrée par les voyes légales — 3° Qu'ils estimeroient utiles que les comptes annuels fussent imprimés et distribués pour prouver au public le bon emploi des fonds de la Classe & pour attirer d'autres souscripteurs.

Le premier point est admis par la classe, qui vote des remerciemens à Mons^r le trésorier — Le second point est renvoyé au comité p^r faire les poursuites nécessaires — Le 3^e relatif à la publicité des comptes est pareillement renvoié au comité p^r en examiner les avantages & les inconvéniens & pour s'entendre, s'il y a

lieu avec les deux autres classes de la société des arts afin de voir s'il y a quelque mesure uniforme à prendre à cet égard —

Spécifique végétal

M^r Bellamy dit que son intention est de diviser le spécifique végétal dont il doit faire l'essai en trois parts, nous voulons dire, qu'il divisera le terrain en trois parts dont l'une sera fumée avec le spécifique, l'autre avec du fumier & l'autre ne le sera pas du tout — On observe qu'il ne convient pas de fumer au printems en même tems que l'on sème des graines de fourrage, parce que ces graines sont si délicates, que si l'année est sèche le fumier les fait périr, — En conséquence M^r Bellamy annonce qu'il fumera sur des sillons semés de l'an dernier.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mon^r Perrault de Jotemps, qui écrit au nom de la société de Nyon 1°. Qu'il s'en remet au comité pour la délivrance du prix de ff 1500 pour les plus beaux moutons, sous condition que les éleveurs du pays de Vaud pourront concourir; il croit cependant que le prix ne doit pas être donné au plus beau bélier d'un troupeau, mais au propriétaire qui présentera la plus grande proportion de brebis à belles laines dans son troupeau — Quant aux cinq béliers dont ils ont permis l'usage au Canton depuis trois ans, ils sont disposés à consentir à ce qu'ils soient vendus à l'enchère, pourvu que l'on indique sur le bulletin que ce sont des béliers de réforme — Mon^r le Prés^t ayant ouvert la discussion sur ces deux points, Mon^r le syndic Naville énonce l'opinion que le prix doit être donné au plus beau bélier, parce qu'il faut chercher par dessus tout à faire les plus beaux animaux & là où il y a un beau bélier, on a bientôt de belles brebis, — M^r Favre replique que nous avons déjà un prix pour le plus beau bélier et qu'il convient d'autant plus ici de donner le prix au plus grand nombre de belles brebis, que c'est là ce qui indique véritablement l'amélioration

Prix de ff 1500 pour moutons

du troupeau : Il estime que l'on a attribué en général trop d'influence au belier lorsqu'il s'agit de mérinos, qui, par la force du sang résistent d'avantage aux modifications que peut apporter le mâle, & il cite en preuve que chez Mons de Fahrl les beliers à longue laine croisés avec des brebis mérinos, ont donné des extraits ~~absolument~~ pareils aux mérinos — M Naville maintient son opinion en disant que la brebis n'influe que sur son agneau tandis que le belier influe sur 40 : 50 ; il nous faut tâcher de rattraper la finesse que l'on a obtenue ailleurs en achetant de beaux beliers à tout prix C'est le système du prince d'Esterhazy qui n'hésiteroit pas à payer dix mille francs un belier, si on lui présentoit quelque chose de supérieur ; il a vu des échantillons de Hongrie où les laines sont déja aussi belles qu'à Naz et où elles finiront par les dépasser : Donner des primes aux brebis, c'est n'en donner qu'à 2 ou 3 troupeaux tandis qu'un belier remarquable est peut être l'effet du hasard, mais il faut faire ce que l'on demande — M Favre croit que l'on oublie ici la question puisqu'il s'agit de donner la prime aux troupeaux qui ont le mieux bonifié par les beliers de Naz — La discussion sur l'objet est ajournée attendre que la prime ne devant être délivrée que l'année prochaine on a le tems de l'examiner à fond —

Sur les 5 beliers de Naz

L'assemblée passe à l'examen de la seconde question savoir de quelle manière on doit disposer des cinq beliers les opinions se trouvent variées, les uns croient que l'on pourroit les donner encore au louage pendant un ou deux ans d'autres qu'il faut les vendre à l'enchère, d'autres sans enchère — La décision en est renvoyée au comité

Laine de mérinos de 2 ans

M Charles Pictet dit avoir vu M Western, grand propriétaire anglais & tenir de lui, que l'on a renoncé en Angre à tenir des mérinos, non seulement parceque le climat leur est peu favorable, mais encore parceque l'on a trouvé plus avantageux d'acheter de la graisse plutôt que de la laine ; on

a cependant découvert dernièrement que l'on peut obtenir avec des mérinos des laines fort longues, en ne tondant que tous les deux ans la finesse n'est pas grande mais la laine est longue et Mr Pictet en présente des échantillons, d'après cela l'opinion de Mr Western est que l'on a eu tort de renoncer aux mérinos parce qu'avec une forte nourriture on auroit obtenu la graisse & les laines longues. Ces laines serviroient pour étoffes légères qui se fabriquent en angleterre telles que des imitations de crêpes, des schalls &c. — L'angleterre importe encore vingt millions de livres pesantes de laine qui viennent en grande partie d'allemagne & que l'on trouve supérieures à celles d'Espagne on les divise en trois qualités valant 4/ 6/ 8/ la ℔. ce qui en moyenne fait un debourcé d'environ cent millions de francs — Mr le Syndic Saville dit — avoir vu chez le prince d'Esterhazy un troupeau dont la laine étoit achetée par un fabricant anglais sous condition qu'elle resteroit deux années à dos; nous pourrions en faire autant & offrir nos laines à Rheims pour Cassimirs; les bêtes peuvent supporter cela même dans notre climat seulement il faut éviter de les laisser pâturer à l'humidité parce que la partie extérieure de la laine se pourriroit. il seroit difficile par ce motif de les envoyer l'été à la montagne — Mr Favre ajoute que l'on a envoyé Vienne un troupeau de Mad Pontet dont on a laissé la laine deux ans à dos.

usage du trois=quart

Mr Favre présente cinq trois quarts qu'il a fait faire d'après la demande du comité, il rappelle que le but de cet instrument est de saigner la panse du bétail météorisé, il ne faut s'en servir dit il, que lorsque le flanc droit ne présente plus de concavité, ce qui est une preuve que les alimens sont refoulés & alors il n'y a pas un moment à perdre, il faut alors couper le cuir avec un rasoir ou un canif sur le côté gauche dans la direction de haut en bas, et forer l'instrument à travers cette plaie jusque dans la panse, alors on retire la portion pointue & on ne laisse que la canule, mais il faut avoir soin de passer un osier

dans l'intérieur de haut en bas, pour empêcher que les trous ne se bouchent par les alimens, c'est par ce motif que l'instrument est courbe afin qu'il voisine raclé les bords en passant : le tronçon part doit être laissé dans la plaie aussi longtems que cela est nécessaire car si on le retiroit la plaie se refermeroit promptement il n'y a pas d'autre précaution à prendre ensuite que de donner fort peu à manger à l'animal, seulement un peu d'eau blanchie pendt 24 heures. — La Classe après avoir remercié M. Favre de ces détails, l'engage à les consigner par écrit sur le bulletin, en figurant par un dessin, la place même où l'ouverture doit être faite —

Concours à Carouge

Le Secrétaire demande que les personnes qui auroient quelques améliorations à proposer sur l'arrangement du concours de Carouge veuillent bien le faire, un membre exprime seulement le désir que l'on empêche le passage de la rue où l'on essaie les chevaux

Instrum' pour couper pommes terre

M. Bonnet communique à la Classe qu'il fait faire un instrument pour couper les pommes de terre en tranches afin de faciliter la dessication de celles que l'on veut conserver sous forme sèche il coûtera un louis environ & fera vingt coupes par jour.

Scie

M. Fazy montre une scie propre à la taille des arbres qui a été faite par Lechere coutelier à Carouge, cet ouvrier se recommande pour tous les instrumens que l'on voudra lui commander

Esprit d'association sur les petites propriétés

M. Charles Pictet, dit que les personnes qui donnent la préférence à la grande propriété sur la petite, le font par le motif que le travail ne peut se faire sur les petites propriétés en employant des moyens aussi prompts ni aussi économiques que sur les grandes, il estime cependant que l'esprit d'association employé dans les petites propriétés peut vaincre cet obstacle, et il cite en preuve l'exemple qu'on lui a donné de la commune de Hess dans le

canton de Vaud, où il y a 360 habitans qui savent tous lire, écrire & chiffrer, on y trouve 72 familles dont 69 sont propriétaires, d'une totalité de 1100 poses, les travaux s'y font réciproquement les uns pour les autres avec une grande fidélité, & s'il y a une différence elle se paie en dentrées. Cette commune prospère, comme toutes celles où les paysans sont propriétaires, & elle est remarquable par sa bonne culture. M. Pictet termine par des réflexions sur l'utilité de la propriété pour l'effet moral, l'économie & l'activité du travail dans les propriétaires. Cette notice étant fort intéressante, on prie M. Pictet lorsqu'il l'aura achevée d'insérer dans la bibliothèque universelle de l'insérer également dans le bulletin. — M. le Comte de Naville ajoute qu'il connoit aussi dans le canton de Vaud une commune où l'on est associé pour tenir des moutons, il n'y en avoit que 30 & maintenant leur nombre est de 200 — on loue le troupeau pour le parquer & on paie les frais de berger. L'assemblée témoigne à M. Naville le désir de connoître les statuts de l'association s'il peut se les procurer.

Etablissement de prairies

M. Charles Pictet présente un numéro du journal de Belgique dans lequel on a copié mot à mot l'extrait de l'ouvrage de G. Sinclair sur l'établissement des prairies naturelles, tel que la bibliothèque universelle l'avoit donné. on y a adopté, sans objections, les trois bases principales, savoir le mélange d'un grand nombre de graines, le tableau de la qualité nutritive de divers produits comparés entre eux & celui de leurs qualités épuisantes pr. le terrain. Ce silence de la part des rédacteurs qui passent pour les meilleurs agronomes de l'Europe donne une sanction aux résultats énoncés

Saillie de l'ane & le pays de Gex

M. Lullin de Ch.x dit que dans le pays de Gex on a reçu trois étalons & que l'on ne fait pas de difficulté de recevoir les jumens de notre canton qu'on leur amène il pense que nous devrions en faire autant, pour le pays de Gex, relativement aux saillies de notre âne — On lui répond que nous avons dû admettre le principe général, de

de conserver cet animal pour le service du canton mais on ne sera point sévère dans le refus des jumens du pays de Vaud à moins qu'il ne soit trop fatigué—

Séance du Comité de Mercredi 12 avril 1826.

Présens Mrs Micheli syndic Présidt— Pictet cons.r Pauchaud— G Boissier— Bertrand— Coltadon— Lullin de L— Schmidt m— Cochet— Theremin— Boissier de R— Bellamy— Micheli fils— Monod Morin— Pictet Dtr— Vaucher profr— Fazy Secr.

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé

Programme pr travaux d'hyver

Le programme pr les travaux d'hyver redigé par une commission est lû par Mr Bellamy, et approuvé par le comité, les prix déterminés sont de ff 500 pr le meilleur mémoire & de deux Médailles d'argent pour accessits s'il y a lieu— Le comité arrête qu'il sera non seulement inséré dans le bulletin mais imprimé à part collectivement avec le programme de Paris & répandu dans le canton de Vaud.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mad de Tillot qui demande à acheter des graines de Colza, de rutabaga & trèfle farouch

déclaration en fav.r de Mr Mussard

Le même membre expose que Mr Mussard a acheté une maison à Carouge de Mr. Montandon, & qu'il se trouve des arceaux destinés au concours de tir au fusil contre le mur de son jardin, Mr Mussard demande que le comité lui donne une déclaration, portant, qu'en s'il laisse ces arceaux ce n'est point une servitude contre Mr Mussard mais à bien plaire de sa part— Le comité autorise le secrétaire à lui donner cette déclaration

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Marquis de Savoux par laquelle il adresse ses remercîmens au comité pour la qualité de membre honoraire qui lui a été confir-

il envoye ensuite diverses brochures dont il fait don à la classe, savoir

Envoi de livres par Mr de Cavour.

» La description d'une machine pr écraser le raisin avant » la vendange

» une lettre sur l'utilité de cette operation

» un calendrier pour 1826 de Turin —

» deux imprimés sur une machine à battre le riz

Toutes ces brochures étant en italien sont remises à Mr Morin pour en prendre lecture & faire rapport — Mr le Gen[al] Michelis prend pareillement la dernière qui se trouve en double — Enfin Mr Lullin de Chat[au] prend l'ouvrage sur les Marchites des Milanez envoié par Mr Martin, dans le même but. — Mons de Cavour,

Boucher bouteilles

parle encore dans sa lettre d'une petite machine nouvellement inventée pour boucher les bouteilles, au moyen de laquelle on peut boucher 500 bouteilles par heure & faire entrer des bouchons de un quart plus gros, qui ne coute que 36 francs — Le comité arrête de remercier Mr de Cavour pour l'envoi qu'il a fait des diverses brochures & le prier d'acheter pour le compte du comité un des susdits instrumens.

Béliers de Naz

Mons Pictet Dte donne lecture de la lettre de Mr Perrault de Jotemps relative aux béliers de Naz dont il a été question dans la précédente séance; on arrête d'ajourner jusqu'au qu'il aura été statué sur la question relative au prix de fr 1500 puisqu'il ne peut se donner que l'année prochaine; quant aux 5 béliers dont il y a lieu de disposer la discussion présente trois moyens; ou de les vendre à l'enchère ou de les vendre par traité ou de les acheter par le comité pour les donner au loüage encore un an ou deux, ou de les loüer encore pr le compte de la société de Naz. Mais aucune résolution n'est prise à cet égard, vû que l'un de Mrs les sociétaires de Naz se trouvant à Genève, Mons Pictet Dte voudra bien le consulter pour savoir le mode qui lui convient le mieux afin qu'il soit préféré — Seulement on prévindra

promptement mrs les détenteurs de belliers de ne pas les tondre jusqu'à nouvel avis afin que s'il y a lieu de les rendre on puisse apprécier la finesse de la laine —

Poursuites contre Cougnard

attendu la nécessité de faire des poursuites contre Mr Cougnard de la petite Glave qui doit ℔ 816 pour deux taureaux à lui vendus Mons. le Syndic Micheli veut bien se charger des démarches nécessaires

Visites sf Colza

Le Secrétaire appèle la discussion sur les prix pour la meilleure culture du Colza ; le programme portant que les visites se feront en May ou Juin la question est de savoir si le colza sera assez avancé pour faire les visites dans les premiers jours de May ; le comité considérant l'état de la saison & la convenance de donner les prix au concours de Carouge arrête que les visites se feront dans les premiers jours de May — Mons. Collador veut bien se charger pour la prochaine séance de présenter un préavis, sur les nominations d'experts pour les visites à faire —

Trois-quarts

Le Secrétaire demande que l'on détermine les communes dans lesquelles les machines de Fribourg à désenfler le bétail, ainsi que les trois quarts doivent être envoyés, il propose en outre que l'on arrête encore quatre trois-quarts, soit pour remplacer celui qui s'est perdu à la précédente classe, soit pour en avoir un nombre égal à celui des machines à désenfler, enfin, il propose que l'on imprime une notice sur la manière de se servir de ces instruments toutes ces propositions sont acceptées & il est chargé de les mettre à exécution — Les communes auxquelles et envoi sera fait sont fixées comme suit —

Envoi de trois qts & trois quarts de Lb

Petit Saconay — Russin — Meinier — Versoix
Arueby — Compesières —
Jussy — Thesne — Cartier

Pommes de terre gelées & séchées

M Fazy présente des pommes de terre qui avoient gelé en hyver et qu'il a depuis lors exposées sous une galerie offrant une libre circulation à l'air, ces tubercules ont acquis une dureté com-

—plète, sans avoir jamais reçu de dissecation par le soleil, cet essai a donc eu un succès complet. il n'en est pas de même de celles placées dans un fenil, elles sont encore toutes molles & voisines de la pourriture.

Le comité passe à la lecture & à l'examen soit des divers concours pour carouge soit des arrangemens y relatifs, les divers experts sont nommés, le tout ainsi que nous le retrouverons plus loin —

La séance est ajournée au Mercredi 19 avril.

Séance du Comité de Mercredi 19 avril 1826 —

Présens Mons[r] Bellamy Vice Presid[t] — M[r] le prof[r] De-candolle — Le Com[s] Pictet — Bonstetten de Z — G Bonstetten Pictet Laz — Monod — Gallatin — Thereminn — Bertrand Syndic — Peney — Schmidt — Colladon — Rigot — Pictet D[r] — Favre — Sellon d L — Michel Desbr — Morin — Fazy Secrét

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé —

octrois de 1817 à 1825

Mons[r] le Syndic Bertrand présente un tableau qui comprend le relevé des objets de consomation introduits dans la ville de Genève par l'octroi, pendant les 9 années de 1817 à 1825, et un autre tableau qui présente la moyenne de ces 9 années. Mons[r] le Syndic a pareillement fait faire un relevé de quelques objets introduits dans la ville en 1715 & 1721 — On y voit avec surprise que l'on introduisit

octrois en 1715 & 1721.

en 1715.	963	beufs	— En 1721 —	1619	beufs
"	2483	Vaches	— " —	1054	Vaches
"	6660	Veaux	— " —	6,883	Veaux
"	16147	Moutons	— " —	21,290	Moutons
		Porcs	— " —	3,056	porcs
		chèvres	— " —	183	Chèvres

tandis que la moyenne des 9 dernières années offre les résultats suivants

fuivent

Boeufs 11477.
Vaches — 278
Veaux — 16166
Moutons 18,815
Porcs — 1,513
Chevres — 168.

La grande diminution apparente sur la consomation du gros bétail ne peut provenir selon toutes les probabilités de ce que dans les relevés faits il y a un siècle on comprenoit tout le bétail qui traversoit la ville, lorsque qu'il n'en s'y consommoit pas — Le comité remercie Mr le Syndic Naville de cette communication et arrête qu'elle sera insérée dans le bulletin —

Départ de Mr Bellamy — nouveau rédacteur à nommer.

Mons Bellamy annonce qu'il sera dans l'obligation d'aller passer 5 à 6 mois à Paris, ce qui nécessitera la nomination d'un autre rédacteur pour le bulletin en son absence; sur quoi Mr Fazy propose que l'on ne nomme point de nouveau rédacteur, mais que les membres du comité se chargent à tour de faire un numéro et de le communiquer avant l'impression à deux membres choisis à cet effet. — La discussion sur cet objet est ajournée à une autre séance

Carte Statistique du Canton

Mons le Syndic Naville dit qu'il n'a point perdu de vue la commission qu'on lui avoit donné de s'occuper des moyens de faire graver une carte détaillée du canton semblable à celle de Neuchatel. Cette dernière est faite sur la reduction de 28,800, et est sur ce pied que la carte entière de la Suisse Militaire doit être faite puis à peu mais cela offre une dimention si petite qu'il seroit préferable de faire faire ce travail à la reduction de 14,400 — Mr Mayer l'imprimeur se chargeroit de la chose si on lui assuroit un débit de 260 exemplr à raison de 20 francs chaque, et l'on pourroit faire un arrangement avec le Conseil Milit[aire] et autres administrations pour se charger d'un certain nombre. Ce rapport paroissant très satisfaisant au comité et la chose étant susceptible d'être menée à bonne fin on nomme une commission composée de Mr le Syndic Naville qui la présidera de Mons le Cons[eiller] d'Etat, et de Candolle profr, pour faire un examen plus complet et présenter un préavis —

Comission pr Carte Statistique

Charrue-taupe

Mr le syndic Naville dit avoir fait confectionner la charrue taupe dont il avoit été chargé mais la saison a été tellement sèche l'année dernière qu'aucun essai convenable n'a pu se faire. - Le Comité l'invite à la faire placer dans le dépôt.

Semence de graminée pr chapeaux

Mr le Prof. de Candolle remet quelque graine d'une graminée d'amérique avec laquelle on fait des chapeaux d'une beauté remarquable qui ont infiniment diminué l'importation des chapeaux de Florence en amérique. — Cette paille est sûrement la même que celle dont Mr Pazy a déjà entretenu le comité et l'on partage cette graine entre lui & Mr Schmidt afin qu'ils la sèment

Le Secrétaire rappelle au comité que la Nomination des experts pour le Colza est à l'ordre du jour. - Sur quoi

Visites de Colza

le comité arrête

1°. Que pour cette année les visites se feront par des experts membres de la classe qui se rendront dans les communes -

2°. Que ces visites auront lieu du 1er au 5 May pr.

3°. Qu'ils enverront leur rapport le 6 may au matin pour le plus tard

4°. Qu'ils indiqueront les personnes qui auront mérité le prix.

5°. Qu'ils visiteront les champs ensemencés à la volée ainsi que ceux ensemencés en ligne mais qu'ils ne pourront adjuger de prime à ces premiers -

6°. Qu'ils feront rapport sur la quantité cultivée dans chaque commune.

Experts pr le Colza

après cela le comité nomme ~~com~~ experts pour

Versoix
Soleyr Bozon
Genthod
} Mrs Rigot & Piney.

Petit Saconnex
Grand Saconnex
Pregny
} Simond — & Saladin (Jh Fr)

Satigny
Dardagny
Russin
} Lullin de Ch.x

Celigny — Van berchem — Mr Saladin

Nernier Merin —	Putet Dte — Cochet —	~~Audenod~~ Cochet Pre Barbier
Larouge Lamy Plainpalais	Bellamy —	Schmidt Mn.
Bonnp C. C. aux Tilleuls	Ph. Putet —	J. Duval Chapuis
Cartigny Chancy Avusy L.x J.d	Collladon —	Spoll
Compesières Perly-Certoux Avully —	Thereuin —	Gaudy
Vuprin Troinex —	Putet Com. Michel fils Hyacinthe	Fazy
Thonex Tt. Thonex Dss	Bertrand de Champl Vernet fils	Bertrand-Genis Dathaz fondeur Nay
Cayla Vres Cologny Collonges Dn	G. Boissier —	Magel
Choulex Vandeuvre Meynier	Boissier de R —	Framer Lafleur
Corsier Hermance	H Gallard —	Bourgeois
Jussy Presinges	Monod — Mottier	Mottier Pasteur Mallet

Mrs les experts voudront bien écrire à l'avance aux maires des communes pr leur faire connaître le jour de la visite & les prier de préparer la note des champs à visiter & le garde champêtre pr les accompagner.

Placement des poulains au concours anneaux pr les attacher

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Cons. Montfalcon qui autorise de tenir le concours des poulains sur la promenade de Carouge comme le comité le désirait en conséquence on autorise Mr Fazy à faire placer des anneaux contre le mur si le propriétaire y consent.

Publicité des comptes de la Caisse

Mr Fazy rappele que le comité doit prendre en considération la proposition de Mrs les vérificateurs de la caisse pour livrer annuellement à l'impression le compte rendu de l'emploi des fonds; il ajoute que pour lui avant d'abord

cru voir des inconvéniens dans cette proposition qui tendroit à faire connaître qu'il existe un certain capital dans la caisse, d'où pourroit résulter peut être la proposition dans le Conseil souverain de réduire l'allocation annuelle qui fait à la classe; mais après y avoir mieux réfléchi, il s'est tout à fait réconcilié avec la convenance de cette proposition, car l'inconvénient qu'il avoit en vue peut être annullé en faisant connaître les dépenses que l'on a en perspective, & en expliquant que la Classe doit nécessairement avoir en avance une année de fonds pour les programmes courants, sans compter de fortes dépenses qui peuvent se présenter de tems en tems & pour lesquelles il est bon d'avoir des fonds en réserve; après avoir ainsi neutralisé les inconvéniens de cette proposition il existe les avantages indubitables attachés à la publicité soit en attirant les yeux & l'intérêt du public sur les travaux de la classe soit en liant les membres présens & futurs du comité à l'obligation de l'activité dans leurs travaux, à ne faire que des dépenses judicieuses & à ne pas thésauriser plus qu'il n'est nécessaire. La discussion étant ouverte sur cet objet d'autres membres proposent d'attendre pour cela jusqu'à l'année prochaine, ou de consulter les autres classes de la société des arts, mais ces propositions sont écartées & le comité arrête d'imprimer dès cette année le compte rendu qui sera fait avec les réflexions nécessaires par Mr le trésorier d'accord avec Mr Petit Dr & Bellamy, et sera remis au Noble Comité d'Etat. La susdite commission s'occupera encore des moyens de publicité à employer

Publicité des comptes arrêtés

Mr Tazy présente le compte de Mr Chappuis menuisier qui a fait le placard & les tables pour le dépôt montant à ℔ 268. 4 et il demande si le comité veut nommer des commissaires pr le vérifier, ce qui est refusé, et Mr Tazy est autorisé à régler ce compte.

Compte du menuisier pr le dépôt

Le même membre propose encore que l'on fasse un vitrage pour tenir les petits outils qui sans cette précaution

3

grillage à faire au dépôt

pourroient courir le risque d'être enlevés, le comité modifie cette proposition en adoptant un grillage au lieu d'un vitrage et charge Mrs G Bosquier, Rigot & Fazy de l'exécution.

gravures de Lasteyrie à placer ds le dépôt.

Mr Fazy propose encore que la collection des instrumens de Lasteyrie soit mise sous cadre & suspendue aux murs du dépôt. afin d'ouvrir les idées à nos inventeurs de machines. Cette proposition est adoptée sous la modification qu'au lieu d'employer des cadres pour exposer les dites gravures, elles seront collées sur du carton.

Billets de Baz

Mr Pictet Dc informe le comité qu'il s'est rendu à Versoix chez Mr Firod pour savoir plus exactement la préférence de la société de Baz au sujet de leurs billets mais Mr Firod n'ayant reçu aucunes nouvelles à cet égard, il a écrit tout de suite à Paris & sera connaître la réponse. Le comité ajourne jusqu'alors toute décision.

Don de livres

Mr Lullin de Chx remet trois ouvrages dont il fait don à la classe savoir.

" Le 1er & le 2d Bulletin de la société pr l'amélioration des laines.

" Un essai sur la marne par Puvis.

Le comité accepte ce don avec reconnoissance.

Marbites du Milanez

Le même membre rapporte au sujet du livre sur les Marbites du Milanez dont il a pris lecture que cet ouvrage est fort intéressant mais qu'il ne nous est malheureusement pas applicable, vû qu'il nous manque l'eau qui y existe là en abondance & la température de cette eau. Une chose singulière est de voir que l'on estime de quatre à six Millions de francs la valeur annuelle du bétail que l'on importe de Suisse dans le Milanez.

achat d'instrumens, modèles, livres & Dessins à Paris par Mr Galland

Mons Hr Galland donne lecture d'un mémoire dans lequel il retrace les observations qui sont la suite de son voyage à Paris relativement aux instrumens d'agriculture qu'il y a trouvés, il dit avoir vû non seulement le dépôt des arts & métiers mais les ateliers de divers fabricans, un certain nombre d'instrumens lui

ayant paru propres à devenir d'une utilité pratique dans notre pays son intention etoit d'en faire faire des modèles, ainsi qu'il l'etoit autorisé à le faire par une lettre provisoire du secrétaire, ratifiée postérieurement par le comité mais les modèles se sont trouvés d'un prix si élevé qu'il a cru profitable d'acheter les instrumens même, outre quelques dessins et modèles.

Voici la récapitulation des instrumens achetés, non compris quelques autres qui sont commandés

1° une Charrue à deux socs de Pluvinel de Rueil coûtant ℔ 175. perfectionnée par Guillaume

2°. Une charrue araire de Dombasle perfectionnée, coûtant — ℔ 70.

3°. Un cultivateur à plusieurs socs, coûtant ℔ 75

4°. Une brouette à bras. — — — — coûtant ℔ 32 ℔

5°. Un coupe racine perfectionné — D° — ℔ 75

6°. Trois bêches de formes différentes à une bêche tridents — coûtant — ℔ 26.50 —

Le Mémoire de Mr Gallard renferme le détail de chacun de ces instrumens & leur utilité ℔ notre pays Enfin Mr Gallard termine en disant que comme il a pris sur lui de faire ces achats sans une autorisation positive il offre au comité de les garder (après qu'il les aura vus) pour le compte de la Classe ou autrement qu'il les gardera pour le sien propre. — Mons le Président ayant remercié M. Gallard pour son mémoire intéressant, comme pour l'offre qu'il a faite, et la discussion etant ouverte sur le sujet — on observe qu'il n'y a rien de plus loyal & de plus obligeant que la proposition de Mr Gallard, mais que ce n'est point le cas ℔ le comité de l'accepter, qu'il ne seroit pas juste que ce membre après avoir pris autant de peine à Paris pour l'avancement de l'art dans notre Canton, devint victime de son zèle, si par hasard quelque machine ne réussissoit pas, que du reste il n'y a rien de plus judicieux que le choix qu'il a fait, et qu'il y a la plus

grande apparence que ce choix sera d'une utilité réelle, en conséquence on propose de rejetter l'option offerte par M. Gallon lorsque M. Pallard insiste pour que sa proposition soit de préférence acceptée et plus particulièrement en ce qui concerne la charrue à deux Socs, qui est une espèce d'utopie dont l'avantage ne lui est pas parfaitement démontré — Mons. Tillet Dte réplique, que ce n'est point une utopie & qu'il l'a vue manœuvrer en France avec beaucoup de succès — La question étant mise aux voix, le comité arrête, 1° Qu'il se chargera des instrumens modèles, dessins ou livres achetés à Paris par M. Pallard &c au nombre de ces derniers se trouve un ouvrage périodique contenant les dessins & descriptions de Machines dont il présente le huit premiers N°s coûtant ℔ 8 sterling

2° Que son mémoire sera consigné dans les archives sous le N° 264 —

achat arrêté de deux Semoirs à Roville

M. Fazy propose de son côté que l'on achète deux instrumens fabriqués par M. de Dombasle, dont il est question dans le 3e Vol. des annales de Roville savoir le semoir pour céréales, pois fèves, Maïs &c coût ℔ 60 Le même — pr. les graines fines — coûtant ℔ 55. il observe à l'appui de cette proposition que nous ne connoissons point ici ces instrumens que notre semoir est généralement beaucoup trop coûteux, et qu'il est fait un grand éloge de ces deux appareils non seulement par Dombasle mais par George Sinclair en Angre — Cette proposition est mise aux voix & acceptée.

Demande de M. Durand en qté de correspondant

M. Pallard remet une lettre de Mr. Durand fabrt d'instrumens à Paris qui demande à être reçu membre correspondant de la Classe — Cet objet est ajourné au prochain comité.

ne pas envoyer dehors l'âne entretenir

M. Rigot dit qu'on lui a demandé à envoyer l'âne entretenir, hors de chez lui pr couvrir des jumens qu'il a cru devoir refuser provisoirement — mais qu'il demande à connaître les intentions du Comité — Surquoi le comité

remercie M. Rigot du refus qu'il a fait, et arrête que l'on ne sera jamais envoyé dans cabut non seulement à cause du dérangement de la crainte des accidents, des abus qui pourroient avoir lieu mais encore parce qu'on pourroit s'en servir pour faire couvrir des anesses.

La séance est levée

Séance de la Classe du 3 May 1826

Présens 32 Membres –

Mons le Syndic Micheli Présidt — Fazy Secrét

Le Secrétaire donne lecture du registre des 5, 12, 19 avl

Le premier est approuvé par la Classe, le Dr parlant membres présens du comité

Société d'assurance contre la grêle

Mons le Cons. Pictet communique à la Classe une lettre adressée au Conseil d'Etat par la Société de Berne pour l'assurance contre la grêle, cette lettre expose le désir de cette Société pour que les agriculteurs de Genève en fassent partie, elle communique le résultat de sa première année & annonce que l'acte social subira probablement quelques modifications sur la demande de certains Cantons – La discussion étant ouverte sur cet objet, on reconnait d'un côté tout l'avantage que présentent généralement les Sociétés d'assurance mutuelle & la convenance de serrer autant que possible les liens qui nous unissent à nos confédérés, mais la question importante est de savoir si en thèse générale les grêles ne sont pas plus fréquentes dans le Canton de Berne que dans le nôtre, et par conséquent si la Société ne nous seroit pas désavantageuse ensuite, il faut savoir si les frais de gestion ne sont pas trop élevés, et si l'équitude règne dans les évaluations de dommages – Quelques membres estiment que nous sommes généralement moins exposés

aux orages, mais il n'est point d'associer notre fanfon en entier avec d'autres c'est une affaire tout à fait individuelle et chacun peut faire son compte en évaluant le risque de grêle auquel il est exposé selon les localités plus ou moins exposées à ce fléau — L'objet est renvoyé au Comité.

Pommes de terre bouillies, séchées

M^r Pazy communique quelques expériences qu'il a faites sur la dessication des pommes de terre expériences qui ne sont point achevées, mais dont il donne un premier aperçu pour que les personnes qui croyent en pouvoir tirer parti dans le moment actuel puissent le faire — La difficulté de sécher les pommes de terre crües l'inconvénient de n'en tirer qu'une farine noire & de mauvais goût lui ont fait penser qu'il y auroit convenance à les bouillir auparavant. voici les premiers résultats qu'il a trouvés, 1°. les pommes de terre bouillies coupées en grosses tranches exposées à l'air mais à l'abri de l'humidité & du soleil se sèchent au bout d'une huitaine de jours prennent l'apparence de la corne & ne noirciscent point — 2°. La partie qui est couverte de la pelicule ne sèche que fort difficilement par conséquent celles qu'il a laissées entières, n'ont subi presque aucun changement au bout de huit jours elles sont molles comme sortant de la marmite 3°. Il a exposé pareillement à l'air mais sous l'influence de l'humidité & du soleil des pommes de terre bouillies elles sont beaucoup moins sèches que les autres, et même elles se délittent en partie, ce qu'on peut attribuer au tems qui a été constamment froid & pluvieux — 4°. M^r Pazy soupçonne une chose mais il n'a pas encore été à même de faire à cet égard des essais concluans savoir que la pomme de terre après avoir été bouillie diminue beaucoup moins en poids & en volume lorsqu'elle est desséchée que la pomme de terre crüe, du reste il ne doute pas,

que l'on ne puisse en faire de la farine au moulin ou que l'on ne puisse la ramollir dans l'eau pour le bétail, & alors dans cet état elle doit être éminemment propre à l'engraissement du bétail. — Mon Boissier dit que la femme de charge de M. Gallaud a fait cuire des pommes de terre, qu'elle a réduites en pâte & mises au four mais elle ne croit pas que deux coupes aient produit plus de trente livres pesant en état de dessication; pourquoi on répond qu'elle fait surement une erreur puisque deux coupes font déjà 400 de fécule qui ne peuvent diminuer au four sans compter la rapure. Mon Monod dit qu'le plus simple est de faire de la fecule & de l'envoyer à M. Lainé à Lausanne qui l'achette à 60 Batz le quintal vert pour sa distillerie, il ajoute qu'il faudroit établir une distillerie à Genève. D'autres membres souhaitent que la chose ait lieu, mais ils estiment que c'est le fait d'une entreprise particulière dont le comité ne doit pas se mêler seulement on peut appeler l'attention publique sur cet objet au moyen du bulletin —

M. Bonnet père lit un mémoire qui tend à établir des brigades d'ouvriers pour faire les travaux d'une commune en commun — On reconnoit — que ce plan présenteroit des avantages, mais la difficulté presqu'insurmontable paroit être de faire patienter les propriétaires pour l'exécution de leurs travaux, tandis qu'on travailleroit chez les autres.

M. le Président estime qu'il seroit très avantageux d'avoir des registres annuels qui renfermassent des détails sur le tems, selon la saison sur son influence relativement aux récoltes sur les gelées, les grêles & autres phénomènes, de pareils registres manquent completement & seroient fort utiles —

Séance du Comité de samedi 6 mai 1826.

Présens Mrs Michelis syndic Président
Mrs Pictet fils — Bertrand — Monod — Schmidt — Pictet — Pasteur — Maillard — Mottier — Desmt G Boissier — Chs Pictet — Cochet — Pictet Dte — Moris Boissier de R — Theremin — Collladon — Michelis Dfix Simond — Rigot —
Fazy, secrèt

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé

Vente des beliers de Naz

L'ordre du jour étant d'abord de prendre une décision au sujet des beliers de Naz, la discussion est ouverte sur cet objet — Mr Pictet Dte rapporte qu'il a reçu une réponse de Paris par Mr Girod-Mégard, mais ces Messieurs ne paroissent pas avoir compris la demande qui leur étoit adressée ayant pour but de connoître le mode qu'ils préféreroient que le comité adoptât puisqu'ils ont simplement renvoyé la copie de leur précédente lettre ensorte que l'on n'est pas plus avancé qu'auparavant mais comme il est urgent de prendre une décision comme la vente à l'enchère a paru être préférée par Mrs les Sociétaires de Naz, le comité après un nouvel examen de la question arrête que cette vente aura lieu en prenant les mesures suivantes

1°. Que la vente ne se fera point au concours à parce soit parceque l'attention pourroit être détournée par la variété d'objets soit parceque si les prix venoient à rester trop bas cette grande publicité seroit peut être désagréable pour la société de Naz

2°. Que la vente se fera le jour après le concours, savoir le samedi au Manège à 9 h du matin et que les détenteurs actuels des 5 beliers les y amèneront sans être tondus

3°. Que à cet effet non seulement un avis sera mis sur la feuille pour annoncer la vente de 5 beliers de haute finesse, sans autre désignation, mais encore que Mr le

président voudra bien prévenir de vive voix ou par écrit tous les propriétaires de troupeaux soit dans le canton, soit dans le pays de Vaux & le voisinage de la Savoye afin de les inviter à se rendre à la vente en question.

Primes pour le Colza

Le Comité passe ensuite au second objet qui est à l'ordre du jour, savoir, la décision relative aux primes pour le Colza; plusieurs de Mrs les commissaires rapportent qu'une grande partie du Colza ne se trouve pas cultivé en ligne et qu'ils ont été embarassés de savoir s'il d'après le programme de pareils champs pouvoient concourir, les uns l'ont envisagé d'une façon d'autres d'une façon opposée il y a donc lieu à trancher la question dans le comité et après un long examen le comité arrête que l'on s'en tiendra rigoureusement à la lettre du programme qui, quoiqu'il engage dans les considérants à cultiver en ligne n'en fait cependant pas une condition absolue par conséquent les champs semés à la volée seront susceptibles d'obtenir la prime, pourvu qu'ils soyent nettoyés de mauvaises herbes. le comité arrête encore que l'on s'accordera des mentions honorables que pour une bonne culture et que ceux qui auront mérité ces mentions seront invités au repas à la fontaurinière. Enfin Mrs les commissaires seront invités à faire connaître la décision aux personnes qui obtiendront les prix ou mentions, dans les districts qu'ils ont expertisés, afin que l'on puisse se rendre au concours de Carouge.

après ces décisions préliminaires le comité passe à l'examen distinct de chacun des rapports de Mrs les experts, d'après lesquels les prix & les mentions honorables sont arrêtés par le comité — Mons de Constant veut bien tenir la plume pour cet objet et se charger d'en faire imprimer le relevé, pour le prochain concours.

Séance du Comité de Mercredi 17 May 1826.

Présens Mr le Syndic Micheli Présidt
MM. G. Boissier — Pictet Consr — Schmidt — audeoud
Perey — Favre — Bertrand — Pictet Dr — Boissier de R.
Gallaud Fazy Secrét.

Vû le peu de tems qu'il est possible de donner à cette séance à cause du conseil repris, auquel divers membres souhaitent d'assister le registre n'est pas lû —

Cougnard

Mr le Présidt rapporte qu'il avoit commencé des poursuites contre Mr Cougnard de la petite grave pour la somme qu'il devoit mais dans l'intervalle Mr Cougnard est mort ce qui en a occasionné la suspension, au reste l'opinion de Mr Duval est que la dette sera bien payée sur sa succession.

Remplacemt de Mr Bellamy au comité d'assurance contre grêle

Mr le Consr Pictet désirant que vû l'absence de Mr Bellamy, le comité nomme un remplaçant dans la commission relative aux assurances contre la grêle, le comité nomme dans cet but Mons. le prof. de Candolle

Vente des belins de Naz

Mr le Présidt rapporte que la vente publique des belins de Naz s'est faite le 13 May au manège, que presque tous les propriétaires de troupeaux s'y sont trouvés mais que malgré cela les prix ont été fort bas, puisque les ventes ont été opérés comme suit —

Un belin	à Mons. le Consr Pictet	℔	fr. 110	
un dit	à Mr Boissier de Presy	℔	— 85	fr. 280
un dit	à Mr le Syndic Micheli	℔	— 50	
Un dit	à Mr Gaudy	℔	— 35	

Quant au cinquième il n'a pu être vendu Mr Simond ne l'ayant point envoyé — Mr le Présidt ajoute que ces prix se trouveront peut être fort inférieurs à ceux auxquels MM. les propriétaires de Naz pensoient peut être qu'ils atteindroient et qu'il y auroit un inconvénient de la délicatesse de leur offrir d'annuller la vente & de leur rendre les belins, en leur faisant observer que ces bas prix

tiennent à l'âge des béliers qui incessamment ne seront plus propres à la monte & peut être aussi à ce que nos troupeaux se sont affinés' — Les trois premiers acheteurs étant présens à la séance consentent à ce que la chose soit ainsi, si le comité le désire & Mr le syndic Michelis se fait fort pour Mr Gaudry — Quant au belier qui est resté en mains de Mr Simond, le comité ne doute pas qu'il ne consente à le rendre à Naz ou à le garder au prix moyen auquel se sont vendus les quatre autres béliers c'est à dire f. 70, puisque cet unique part a sa faute que la vente ne s'en est pas opérée, vu qu'il avoit assisté lui même à la délibération où le jour & l'heure avoient été fixés & vu qu'il seroit impossible d'appeller tous les acheteurs à une nouvelle enchère pour un seul belier? — Le comité adoptant tous ces motifs arrête que l'option dont il s'agit sera donnée à Mrs les sociétaires de Naz et que Mr le Presidt voudra bien en écrire, soit à eux, soit à Mr Simond.

Prime au belier de Mr la Flechère

La discussion est portée sur le 3e concours et à cet égard on arrête de donner une prime accessoire de f. 100 avec la Medaille d'argent à Mons de la Flechère de Reyon pour le belier qu'il a présenté & dont il a été fait seulement mention honorable; cette décision est motivée sur ce que le belier de Mons Girod de l'Epenay étant incontestablement le plus fin & le programme portant principalement sur la finesse le prix & les béliers étrangers a dû être donné à Mr Girod, mais celui de Mr de la Flechère étant distingué par le tassé & légèreté de la toison joint à la finesse, quoique dans un degré moindre que le sus dit — il y a lieu de lui adjuger le prix en question ce dont Mr de la Flechère sera informé par le secrétaire —

La séance est levée, en déterminant que la prochaine aura lieu le mercredi 5e 7bre s'il n'y a pas de C. R., ou le vendredi dans le cas où il y en auroit un

Séance du Comité de Mercredi 31 Mai 1826 —

Présens — Mr le Syndic Micheli Presidt — Mrs G Boissier — Favre — Boissier de R — Aud Bertrand — Gaudy — Pochet — Theremin — Folladon Maillard — Schmidt Mr — de Montant — Pictet Dr — Pictet-Cons — Ch Pictet — Fazy fils

Le registre des deux précédentes séances est lû & approuvé

Beliers de Naz

Mr le Presidt informe le comité que la Société de Naz a consenti à la vente des quatre béliers telle qu'elle avoit eu lieu & qu'elle a reçu le belier qui étoit resté chez Mons. Simond

Repas des agriculteurs

Mr Maillard rapporte qu'il y a eu 81 personnes au dîner de la Soulevrenière et comme l'on avoit commandé le repas pour 100 personnes, l'aubergiste demande à être payé sur ce nombre; Mr Fazy dit lui en avoir parlé & qu'il se contentera d'un nombre moindre p ex. de 90 au plus, sur quoi Mr Theremin est invité à terminer cet arrangement avec l'aubergiste — et Mr Schmidt est chargé avec Mr Fazy de faire la liste des personnes qui doivent payer leur repas —

Reception de Mrs Delafléchère & Léard

Mrs Schmidt Mr & Micheli syndic présentent Mr Ed de la Fléchère fils, et Mrs Pictet Dr & Fazy présentent Mr le Prof Gend Léard, pour devenir membres de la Classe — nul ne réclamant le scrutin, ces présentations sont mises aux voix & approuvées.

Primes pr Colza

Relativement aux primes pour le Colza le comité après un nouvel examen arrête que l'imprimé qui a eu lieu sera rectifié comme suit — par le Bulletin savoir, que pr la Commune de Thuse on ajoutera Rod Donzel, un mention honorable — pr la commune de Laconex on donnera un second prix à Mr Henry De Mole — pr la commune d'Arully on donnera un prix à Mr Henry Folladon qui avoit été omis. Mr Favre d'Evires présente un Boniquart, dont il fait

Don d'un Tois = quart

don à la classe pour être placé dans le dépôt, cet instrument est reçu avec reconnaissance.

Demande de bulletins pr Paris

M. Fazy donne lecture d'une lettre de Mr Bellamy écrite de Paris, par laquelle il marque qu'ayant été chargé par Mr le prof de Candolle de faire les démarches nécessaires pour affilier les trois classes de la société des arts à la société d'encouragement de Paris, il a remis les exemplaires des deux premières années du bulletin qu'il avoit portées à Paris, mais que n'ayant point trouvé au magasin de Pasthoud d'exemplaires de la 3me année il désire qu'on lui en envoye cinq sur lesquels il en payera deux, qui ne sont pas destinés à cette société, si le comité le juge à propos, il désire encore qu'on lui envoye six des rapports de chacun de MM. les présidents de la classe depuis l'origine — Le comité charge le secretaire d'accomplir les demandes de Mr Bellamy.

ajournemt du programme pr meubles

Le secretaire rappele que c'est le moment de se décider pr savoir s'il y aura un prix cette année pour la meilleure construction des Meubles à fourrage; pour lui pense qu'il convient de l'ajourner encore une année attendre que les familles soient tellement diminuées qu'il n'y aura guères l'occasion pour faire des meubles — Le comité adoptant cet avis ajourne la publication du programme

Mr Morin rapporte qu'il a pris lecture des brochures italiennes qui lui ont été remises; dans le calendrier agricole il y a quelques articles de medecine vétérinaire assez instructifs — La seconde brochure est relative à une machine à battre le riz qui paroit avoir bien réussi, mais quoiqu'elle ne coûte que 1200 francs, vûe elle exige un courant d'eau et que les frais accessoires vont à 10 ou 12m fr elle se trouve hors de notre portée — La 3e brochure nous est plus applicable, elle traite d'une nouvelle machine inventée pour écraser le raisin avant de le mettre dans le pressoir, elle consiste en deux cilindres cannelés entre lesquels passent les grappes, par ce moyen le raisin est écrasé d'une manière plus propre, plus complette, d'où il résulte une fermentation plus égale, ensuite on évite la main d'œuvre de fouler le raisin dans la boisse, enfin, la grappe n'étant point plaie

machine à battre le riz

machine à écraser le raisin

3

sous la première & la meilleure presse le vin ne contracte point le goût amer qu'elle lui communique. Cette brochure renferme encore des détails scientifiques sur la fermentation des vins qui mériteroient d'être traduits et insérés sur le bulletin mais le tems n'a pas permis à M. Morin de le faire: la machine coute 2 à 300 francs & son travail est très rapide puisque dans un quart d'heure on peut faire trois charrées. — M. le syndic Michelis comprend que cela doit être assez avantageux pour le vin rouge d'employer une fois dans chaque cuve un grand treillis sur lequel on porte la vendange remontée et avec les mains ou un balay on fait tomber les grains. M. Audeoud fait observer que si cela ne sert qu'au rouge l'instrument n'avoit pas la peine d'être fait. — M. Desfond estime que le jus de la grappe quoiqu'il soit apre et nécessaire à la conservation du vin il a voulu faire égrapper son raisin, mais le vin a été trop délicat, sans cela cet instrument seroit utile car il est bon d'économiser la main d'oeuvre pour le Vin blanc comme pour le rouge. — La brochure en question est remise à M. J. Borgeaud qui veut bien se charger d'en traduire telle partie qu'il jugera convenable. La discussion sur cet objet est ajournée jusqu'alors.

Continuation du Bulletin

Mons. Fazy rappelle au comité qu'il est urgent de prendre un parti au sujet du bulletin ce qui présente trois questions, la première de savoir si l'on continuera cet ouvrage sans interruption ou si on l'ajournera jusqu'au retour de M. Dellamy, ce qui permettroit d'augmenter de quelques matériaux pour lesquels on est maintenant un peu à court. La seconde de savoir en cas de continuation immédiate si quelqu'un s'en chargera seul, ou si la publication se fera tour à tour par divers membres qui se chargeront chacun de faire un numéro, mais dans ce dernier cas M. Fazy demande que dès à présent les membres qui voudront bien se charger de ce travail veuillent bien s'inscrire pour que l'on sache d'avance l'ordre dans lequel chacun d'eux occupera. A la suite de cette proposition le comité sollicite M. Ch. Pictet de prendre ce travail, ce à quoi il consent, en conséquence le bulletin sera continué par lui dans la même forme et il voudra bien insérer au prochain numéro, le détail de

primes pour le Colza avec les rectifications convenues, ainsi que le détail de toutes les primes relatives au concours de Carouge — Quant à l'impression, Mr Tozy est chargé de traiter la chose avec les héritiers de Mr Paschoud, afin d'obtenir un plus grand nombre d'exemplaires ou une réduction de prix —

Discussion sur Primes pr le Cd = 3e

Le Secrétaire rappelle encore qu'il n'y a pas beaucoup de tems à perdre avant que l'on prenne une décision pr savoir quel prix général de culture on donnera l'année prochaine: pour lui il propose que l'on donne encore une année à la culture du Colza; Mrs de Constant et Pictet Dte sont d'une opinion contraire ils estiment que ce prix est maintenant superflu, qu'il y a déja deux cents poses cultivées cette année, & que la prochaine il y en aura le double; que le but du comité doit être d'encourager toutes les cultures & non pas une seule, que l'on a trouvé cette culture avantageuse, et que c'est là le meilleur encouragement que ce que l'on feroit maintenant n'y ajouteroit rien; que ce prix a déja coûté 40 louis et qu'il faut économiser parce que l'argent finira par nous manquer; que notre but étoit de faire connaître cette plante plutôt que d'en faire soigner la culture, ce qu'il faut laisser à l'intelligence & aux soins de chacun que d'ailleurs il ne faut pas trop la propager étant très avide d'engrais, et par conséquent ne convenant que dans certaines localités; que nos prix doivent donc porter maintenant sur l'amélioration & l'emploi des engrais & qu'il y a déja un prix analogue publié pr l'année prochaine ce qui rend inutile d'en avoir un autre — Mr Tozy a répondu que la persévérance doit être une des qualités du comité, & qu'il y auroit un manque complet de persévérance si l'on s'en tenoit à une année; que c'est le système que l'on a suivi pour les pommes de terre & les champs, qui ont eu plusieurs années de primes; que deux années ne sont pas trop pr le colza; que si nous l'abandonnions ainsi cela paroîtroit un blâme jeté sur cette culture, plutôt qu'un encouragement; que la culture en est encore dans son enfance chez nous; que quoique plusieurs champs aient bien réussi

2

avec fort peu de soins il est cependant reconnu partout où elle est pratiquée habituellement qu'il faut y mettre plus de soins, quoiqu'il en soit, et en particulier pour détruire les mauvaises herbes. que nous devons en conséquence être plus sévères attendu aimée dans les conditions et exiger une bonne culture dans le but particulièrement de nettoyer le terrain ; que nous sommes tout à fait en arrière sous ce rapport & qu'il ne faut pas rester ainsi ; que le programme prochain doit servir de direction à cet égard ; que l'objet est important car Mr Fazy tient de Mr Bonnevotte négociant qui fait le commerce d'huile de colza que dans cette seule, il en a vendu pour soixante mille francs l'an dr ; que l'argent est loin de nous manquer comme l'état de la caisse le prouve que d'ailleurs c'est le prix le meilleur marché que l'on puisse donner, puisque Mr Fazy a l'intention de proposer que l'on donne pour prix le petit noir = brouette propre à cette graine qui doit coûter au plus vingt francs ; que sûrement rien n'est plus utile que les engrais mais que le prix qui se donnera pour cet objet l'an prochain ne peut produire l'effet désiré de primes publiques répandues dans toutes les communes & frappant l'imagination des agriculteurs, puisque un petit nombre de communes & un petit nombre de particuliers concourront pour les engrais & ces particuliers seront encore presque tous membres du comité ce qui n'est pas la classe qu'il convient d'encourager ; que la difficulté d'ailleurs est de trouver une autre culture à encourager vû que la saison est trop avancée en particulier & les plantes fourragères, car il faut que le programme soit publié à tems pour récompenser les cultures à faire & non les cultures faites, qu'il ne reste donc guères de tems que & le colza si l'on veut avoir des prix pour l'année prochaine — Mr Ch. Pictet ajoute qu'en examinant les mercuriales du bord de la frontière on trouve que la mesure de colza s'y vend habituellement un quart ou 1/5 de plus que le froment tandis qu'ici c'est le contraire nous sommes obligés de vendre autant au dessous du prix du blé que l'on vend là bas au dessus, ce d

qu'on a vendu la coupe à 10 ou 12 francs tandis que le blé
en valoit 16 fr. et que dans la proportion il auroit fallu
vendre à fr 20 — relativement à ce qu'il nous manque des mon-
tres & la classe doit penser à en établir un ou deux;
du reste il est d'opinion qu'il faut encourager cette année
la bienfaitrice du colza & rendre les conditions du
programme plus difficiles — Mons le Presidt comprend
combien l'encouragement des engrais est la chose essen-
tielle, aussi voudroit il faire un programme pr les prairies
mais jusqu'ici il n'a pu résumer ses idées sur la manière
de le faire vû les difficultés qu'il présente — Mr Fazy re-
plique que dans tout état de cause, il faut savoir si l'on
trouvera quelque chose de mieux à proposer pr cette année
car si l'on venoit à refuser le prix pr le colza et qu'ensuite
l'on ne trouvât rien, il y auroit une lacune d'une année —
Mr Pictet Dr pense qu'il faudroit même par convenance
laisser une lacune d'une année pour le colza, pour
voir comment il cheminera & le reprendre une autre an-
née — Le Comité après avoir entendu ces diverses opi-
nions ajourne la décision à la prochaine séance du
comité, en invitant les membres à réfléchir sur ce
qu'ils pourroient proposer pour l'année prochaine
Mr le Présidt termine la séance en prévenant le
Comité que à la prochaine réunion on procédera à
l'élection annuelle du Présidt & du Vice Présidt de la Classe

---

Séance de la Classe de Mercredi
7 Juin 1826

Présens 22 Membres
Mr le Syndic Micheli Présidt — Fazy Secrét
Lecture est donnée des registres des séances des 3. 6 & 17
31 Mai. Le premier est approuvé par la classe, le
dernier par les membres présens du comité
Mr le Présidt ayant invité les membres qui auroient des

Laiterie

communications à faire à prendre la parole M^r Fazy fait un rapport détaillé au sujet de l'établissement d'une laiterie dôù il resulte qu'après de nombreuses démarches pour trouver un local propice il ne voit de possibilité de succès que dans l'une des casemattes occupée maintenant par M^r Chaponnière, qui est séche, en bon état & très profonde; cette profondeur est telle que M^r Fazy ne croit pas qu'il fut possible aux mauvaises odeurs environnantes de pénétrer là où le dépôt de lait pourroit se faire; quant au dépôt de fromages il conviendroit de le placer ailleurs; sans doute, l'on pourroit (quoique avec peine) trouver un local propre à bâtir une laiterie mais la dépense en resultant compliqueroit fort la question & peut être il seroit imprudent de faire cette dépense avant de s'être assuré du succès de l'établissement — La casemate en question pourroit probablement être obtenue l'année prochaine grace à l'extrême obligeance du Conseil Municipal mais la chose à examiner est de savoir si le lait s'y conserve & s'il crême convenablement dans une cave non aérée; (pour ma part je crois que c'est un préjugé de croire le contraire) et il est sur ce fait des crêmes de Blois qui jouissent d'une si grande renommée à Paris, et qui se font dans des souterrains: à la casemate on pourroit peut être même établir un courant d'air au moins du chemin de ronde mais cela compliqueroit la chose parce qu'il faudroit probablement l'intervention du Conseil Milit^e. Le fait principal est donc d'examiner si la casemate, telle qu'elle est, peut convenir, jusqu'à ce tout au moins que l'on se soit assuré de la continuation de l'entreprise. La discussion étant ouverte sur cet objet M^r Chapuis estime qu'un courant d'air est indispensable M^r Colladon dit que la somme nécessaire à former cet établissement ne doit pas arrêter puisqu'il connoit un tiers particulier qui offre de donner mille florins, et qui s'engagera pour le lait

de vingt vaches — M. Mottier voudroit qu'il y eût un établissement simplement pour recevoir l'excédant du lait — mais cette opinion est combattue comme inexécutable — M. le Président estime que cette association en tant qu'elle soit composée de personnes de confiance aura plein succès parce que la bonté du lait obtiendra une préférence que la vente de la crême deviendra un objet principal et que le débouché des laitages de notre canton s'en accroîtra non seulement parce que l'on retirera plus cette crême des villages étrangers, mais encore parce que l'on pourra prendre des moyens pour séduire les consommateurs comme par ex: au de faire des petites portions de beurre propres au déjeuner d'une personne — La commission charge M. Charles Pictet de vouloir bien écrire à M. de Tellembourg qui s'est beaucoup occupé de laiteries pour savoir par lui si un courant d'air est indispensable ou s'il est propre à accroître la quantité de crême sur une quantité donnée de lait —

Ecrire à Tellembourg sur laiteries

Hannetons

M. le syndic Micheli signale un fait qui est opposé à l'opinion généralement reçue que les hannetons paroissent tous les trois ans dans notre bassin, car cette année où nous n'en avons point du tout à Genève, le bas de la côte du côté de Morsins en est dévoré —

Culture nouvelle de la vigne

M. le Gal Micheli communique certaines observations qu'il a faites sur un cep de vigne planté dans son jardin, lequel est adossé contre un banc de terre ce banc est couvert de plantes de lilas & surmonté d'un gros platane dont les racines s'entremêlent nécessairement avec celles de la vigne mais dans une exposition favorable et tout au midi. Ce cep est fort ancien & la taille ne peut en être cultivée à cause du mélange des arbustes & des racines étrangères, néanmoins il donne annuellement une abondante récolte de raisins, sans exiger presque aucune taille. Cet exemple a donné l'idée à M. Micheli, qu'l'on pourroit obtenir plus de raisins et

avec beaucoup moins de travail annuel si l'on établis-
=soit les vignes avec des circonstances à peu près analo-
=gues, il présume que l'on obtiendroit les conditions né-
=cessaires, en creusant son terrain à deux pieds de
profondeur de distance en distance, et en rejettant
la terre sur la partie non creusée de manière à for-
mer une succession de bancs à pente douce, sur les
quels on planteroit la vigne que l'on laisseroit
croître & s'étendre à volonté, sans aucune taille ni
soin ni voyage —

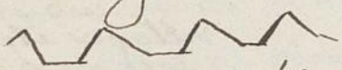

M^r le Gen^l Micheli regarde cette idée comme étant
encore dans son enfance mais il estime qu'elle vaut
la peine d'être essayée en conséquence il offre de pren-
=dre à ferme un morceau de terre voisin de la ville
pour faire les essais — D'autres membres ajoutent que
à l'appui de cette théorie on voit à Suze 30 : 40 pas
de vignes qui sont ainsi cultivées au milieu de lits de
pierre & qui paroissent réussir, par contre on observe
que quoique l'on abandonne ainsi aux vignes un bon
=gogne on n'en retire que 6 à 8 setiers par pose, ce qui
est encore un produit avantageux vu que la bouteille
vaut 3 à 4 francs mais ce qui ne pourroit convenir
chez nous; on ajoute encore, que l'on ne peut tirer
des conséquences d'un seul cep, vu que dans un cas
pareil, il va chercher sa nourriture à de grandes dis-
tances et que l'on trouve des racines à plus de 25 pieds
de la tige: Néanmoins les observations présentées par
M^r le Gen^l Micheli paroissent assez intéressantes pr
=mériter les remercimens de M^r le Prés^t de la Classe

Moyen pour détruire la Pyrale de la vigne

Mons^r Collaudon d'Aurilly fait part du moyen qu'il a
employé avec succès l'an dernier pour remplacer les tê-
=tes de Flageolets qui avoient manqué vu les gelées tar-
=dives du printems accompagnées d'une extrême sécheresse:
son premier moyen a été de semer le 28 mai du trèfle
farouch sur du blé semé au mois d'octobre précédent et
qui étoit par conséquent trop élevé pour pouvoir être
hersé néanmoins, il a bien réussi après avoir été légèrement

fumé au mois d'X^bre et il est maintenant un des plus beaux qu'il ait eus dans son domaine depuis douze ans — Le second moyen est celui après moisson on se mit à semer chez lui du blé noir avec du trèfle par-dessus le tems étant d'une extrême sécheresse il fit suspendre la semaille du trèfle jusqu'au 7 août ou le tems annonçant la pluie il le fit semer sur le blé noir qui étoit déjà grand, ce qui étoit la possibilité de herser néanmoins celui ci est devenu superbe et d'une grande épaisseur il a jusqu'à deux pieds et un quart de hauteur tandis que le premier semé n'a pas valu la peine d'être conservé. M^r Colladon entire deux conséquences la première qu'il est d'une grande importance de semer ce trèfle par un tems favorablement humide la seconde qu'il est infiniment préférable de semer le trèfle avec sa capsule plutôt que de l'en dépouiller

signes gelées M^r Jetzler communique qu'il a visité une vigne tenue par un habile vigneron que toutes les pousses gelées ont été supprimées par lui à la taille de Saule qu'elles ont repoussé et portent du raisin tandis que là où cette opération n'a pas été faite les pousses ont été tuées par le pied — D'autres membres font observer que cela est contraire à diverses expériences qui sont consignées dans le procès verbal de plusieurs séances de l'année dernière.

Séance du Comité de Mercredi
14 Juin 1826

Présens M^rs Micheli Président — Ch^r Pictet — audiron Micheli Delc^x — Pictet fils — de Constant — Boissier, Fazy Secrét^e

Rapport annuel La séance étant plus particulièrement destinée à ouïr la lecture du rapport annuel de Mons^r le Président — on commence par cette occupation. après quoi on passe à l'élection d'un président — d'un vice président pr l'année dans laquelle on va entrer, mais avant de procéder à cette

Election du Président & du Vice-Président —

opération Mons. de Constant informe le comité de la part de la société des arts, que la demande a été faite par la Classe d'industrie que les présidents des classes fussent indéfiniment rééligibles. aucune décision n'a cependant été prise par la société des arts, si ce n'est qu'elle a autorisé provisoirement chaque comité à suivre le réglement pour cette année & à faire ce qu'il croira le plus convenable — Mais le tems ne permettant pas au comité d'agriculture d'examiner cette question, il arrête de procéder à l'élection ordinaire pour le terme d'une année. En conséquence on procède aux élections requises par le scrutin et l'unanimité des votes s'étant réunie sur Mr Pictet Dte pour président — et sur Mr le syndic Micheli pour vice président — l'un et l'autre sont proclamés élus pour une année —

Mémoire de Morel de Vindé

Mr Fazy présente au comité de la part de Mr le vicomte de Morel Vindé divers exemplaires de l'opinion qu'il a émise sur la division de la propreté en France, pour être distribués parmi les membres de la classe — Mrs Pictet fils — Ch. Pictet — audéoud — Naville syndic — De Const. Prevost chacun un exemplaire — & Mrs Pictet Dte — Morin

La séance est levée

Nous consignerons ici une séance du Comité qui n'est pas une des moins agréables dont le secrétaire actuel conserve le souvenir elle eut lieu dimanche 18 Juin chez Mons. le syndic Micheli à Landecy, qui nous donna l'occasion de visiter son domaine & de manger un excellent déjeuner — Du déjeuner, comme des joyes de ce monde, il ne reste plus que le souvenir, et c'est bien quelque chose mais de la promenade agricole que nous fimes il nous reste trois faits qui méritent d'être consignés

Le premier, que le troupeau de vaches de Mr le syndic

nourriture de bétail avec pommes de terre

se trouve dans un état d'embonpoint très remarquable et même probablement plus qu'on ne doit le désirer pour du bétail à rente, après avoir mangé journellement & depuis longtems une quantité d'environ quinze livres de pommes de terre.

fourrage de pois, seigle & pesettes.

Le second que M^r le syndic se procure un fourrage des plus abondants en semant en automne, un mélange de pois, de pesettes & de seigle le Comité en a vu une étendue d'environ vingt poses dont la hauteur du fourrage est généralement de trois à cinq pieds & dont le produit ne peut être estimé à moins de 40 à 50 Q^x par pose. Ce fourrage que M^r Micheli cultive depuis longues années, consistoit d'origine en gesses-pesettes avec seigle & quelques pois. les pois ont pris le dessus, les gesses ont disparu & ce mélange naturel a eu grand succès; dans le commencement les bergers le rebutoient en sec, mais l'expérience leur en a appris la bonté & ils se disputent maintenant à qui l'aura pour son bétail. Nous devons cependant ajouter que les champs sur lesquels ce fourrage se trouvoit paroissoient être de fort bonne qualité et qu'ils sont fumés à raison de sept chars par pose.

Taille de vigne

La troisième observation porte sur les vignes, elle nous a été fournie par M^r Peney en voyant plusieurs ceps dont la tête avoit gelé en tout ou en partie, et qui présentoient de fortes poussées nues sans raisins, tandis que d'autres qui étoient plus chargés de poussées avoient en même tems des raisins; M^r Peney en tire la conséquence, que généralement on taille trop la vigne et que non seulement on se prive de raisin mais encore on épuise le cep & on diminue sa durée et l'expérience lui a prouvé la vérité de cette théorie

Séance du Comité de Mercredi 28 Juin 1826.

Présents Mr Pictet Dte Présidt — Mg Boissier de Rx audéard — Maillard — Galland — Simond — J Duval — Schmidt tm — Michelis Jr — Monod — Reverdin — Moorn Ch Pictet — Gaudy — Michelis Dr Chr — Bertrand — Mr Frölich de Fbourg assistans — — Fazy Secrèt.

Le registre des précédentes séances est lu depuis la page 822 & approuvé

Fourrage de Mr michelis.

Mr Le Syndic Michelis dit — à la suite du procès verbal que le fourrage dont il est question a été coupé & qu'il a donné deux chars par pose, dont le poids de chaque peut bien être évaluée à 25 Qx —

Trèfle farouch

Mr Ch Pictet dit avoir eu 40 Qx par pose de son trèfle farouch, il en a conservé pour graine les moutons mangent encore fort bien le fourrage que l'on a laissé dans ce but, il croit que pour semer on doit donner la préférence à la graine qui n'a pas été dépouillée de sa balle et il fera des expériences pour savoir la différence de poids qu'il y a dans les deux cas sur une quantité donnée —

Laiteries

Le même membre rapporte qu'il a reçu la réponse de Mons de Fellenberg sur la laiterie l'opinion qu'il manifeste est que l'on ne peut pas en établir sous un couvrant d'air parceque le lait s'altère avant d'être crêmé —

Mr Boissier de Rx dit à l'appui de cette opinion que dans sa campagne on a souvent fait l'essai de tenir le lait dans un local plus vaste & plus frais mais moins aéré que celui dont on fait usage à l'ordinaire & que dans ce cas, quoique le lait crêmât assez bien il se gâtoit facilement ce que l'on ne pouvoit attribuer qu'au manque de courant d'air & peut être en partie à l'emploi de trop grands vases. tandis que dans le local le mieux aéré il ne se gâtoit point.

Mr Frölich ajoute que dans les laiteries du canton de Fribg non seulement les laiteries sont aérées, mais encore on —

établi les jattes dans un courant d'eau, il en est de même dans les alpes à le Canton de Berne. les baquets sont en bois, ils ont 2 1/2 pieds de diamètre on y verse le lait à deux ou trois pouces de hauteur & l'un des meilleurs procédés pour retirer la crême est de soutirer le lait par un robinet placé dans le bas du baquet.

Chèvres du Thibet
Leur origine

M. Trolliet ayant accompagné la personne qui est allée acheter les chèvres du Thibet pour M. Fernaux, étant invité par Mons. le Presidt à faire part au comité de quelques détails sur son voyage, dit, que cette espèce de chèvre est de nature à ne pas vivre toujours renfermée comme nous les tenons ici ce qui nous prive des meilleurs produits, vu que la nourriture en plein air leur est beaucoup plus favorable. M. Kathenoud du Canton de Berne qui en a un troupeau le nourrit dans les montagnes à a reussi à en obtenir beaucoup de lait, tout en conservant la même quantité de laînage; l'hyvernage est surement le plus coutteux et le plus difficile on ramasse pour cela des feuilles sèches d'une variété d'arbres, en particulier de noisetiers, le lierre est même une bonne nourriture que l'on peut recueillir en vert tout l'hyver. - Les chiens qu'il a amenés ont été achetés dans la grande Tartarie indépendante chez les Kerghis, qui sont mélangés avec les Kalmouks peuple Mogol du Thibet. leur richesse consiste en toute sorte de bétail ce pays forme un plateau très élevé quoique plat, la terre en est sablonneuse impregnée de salpêtre avec beaucoup de plantes salines, les Kerghis ont ordinairement dans leurs troupeaux 2/3 de moutons & 1/3 de chevres leurs vaches donnent fort peu de lait. - Il a obtenu trois races distinctes de chiens, les races pures dites Thibetly

les races du Thibet croisées avec celles de caumas

les Dites — croisées avec les tartares.

Les premiers ont le poil plus gros, long, et le duvet plus soyeux & luisant - Les seconds ont le poil roide, presque

droit dont le duvet est plus retourneux & moins soyeux
Les troisièmes ont le poil aussi long que celles de race pure
mais plus capant, c'est de cette espèce que sont les nôtres,
elles paroissent avoir perdu de leur élasticité ici. Des
côtés d'astrakan on ne se donne pour ainsi dire pas d'autre
peine que de relever le duvet qui se trouve dans les steppes
lorsqu'il tombe au mois d'avril, il est alors feutré & se
tient lié ensemble. Pour amener en France on a pris
de l'une & de l'autre race & de couleur blanche de préfé-
rence il y en a beaucoup de couleur fauve, ce qui n'em-
pêche pas que le duvet ne soit blanc. Le prix a été de
3 à 5 francs par tête & les mâles ainé plus femelles,
on a reconnu que l'intensité du froid augmentoit la
quantité de duvet — Les chevaux sont laids & petits
mais sobres et infatigables, ils se nourissent dans les steppes
sans qu'on leur donne aucun soin — M. Pomaux
en a reçu avec des chevres d'angora et il a obtenu pour ré-
sultat la conservation du poil long d'angora qui se tond
mais avec une finesse plus grande — M. le Président
après avoir ouï un rapport intéressant en adresse des
remerciemens à M. Frölich de la part du comité — M.
le Sr Micheli offre de prendre nos chèvres à sa montagne
pourvu qu'il obtienne des douanes sarde la permission
nécessaire, sa montagne étant sur savoye —

Culture de pommes de terre

Le Secrétaire présente de la part de M. le Prof. de Candolle
des tableaux faits par M. le Sr Martinet de Lyon, (qui
les envoye à la classe) sur la culture d'une grande
variété de pomes de terre - Ces tableaux seront couchés
dans les archives sous le N° 268, il seroit curieux de compa-
si les résultats ont été les mêmes que ceux obtenus par Mrs
les professeurs De Candolle & Pictet.

Toisons de belier de Naz

Le Secrétaire sur quelques observations faites par M. Girod
de Naz au sujet des toisons de beliers demande a être autorisé
à lui répondre pour mettre sous ses yeux la copie des condi-
tions déterminées dans le tems par M. Pabot de Lyon, ce qui
reçoit la sanction du comité —

machine à battre — Le Secrétaire communique une lettre de Mr Blanc (chez de Paris annonçant que dès la Date du 6 Juin, ils ont obtenu la permission d'transit pour la machine à battre libéré et qu'ils l'ont transmise au Havre; en sorte que la dite machine doit être en route depuis quelque tems; à laquelle occasion Mr Tazy adressera des remerciemens à Mr Blanc (chez de

Lasteyrie — Le Secrétaire communique qu'il a fait l'achat de la collection imprimée des instrumens de Lasteyrie auprès des Heritiers Pasthoud pour le prix de f 71.50, tandis que l'on ne pouvoit les obtenir ailleurs à moins de f 90 — Incessament ils seront collés sur cartons et placés dans le Dépôt —

Port du bulletin — Le Même rapporte, que la personne qui portoit le bulletin à domicile refuse de continuer il croit pouvoir s'arranger avec le bureau de la poste pour faire ce transport, à raison d'un sol par bulletin, mais il faudra payer en outre quelque chose pour mettre les adresses sur quoi le comité approuve le moyen par la poste s'il est possible et l'autorise à traiter au mieux sous les deux rapports.

programme et travaux d'hyver — Le même membre communique encore au comité que le programme sur les travaux d'hyver, n'a point été imprimé à part du bulletin, comme la chose avoit été convenue; si l'on désire lui donner de la publicité le bulletin se trouve évidemment insuffisant, en sorte qu'il faudroit faire une nouvelle impression, particulièrement dans le but de répandre dans le canton de Vaud, ainsi qu'on l'avoit arrêté — Sur quoi le comité charge Mons Saudy de vouloir bien vaquer à l'impression de ce programme et aviser aux moyens de le répandre

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Lullin de Chateauvieux datée du 21 Mai d, par laquelle il donne divers détails intéressans sur la fabrication des tresses de paille à chapeaux

Fabricat de paille à Chapeau

et sur l'éducation rurale qu'il donne aux enfans dans la comune de Compesières. l'auteur entre dans divers détails pour prouver l'utilité de donner à l'instruction des enfans comme à cette branche d'industrie toute l'extension dont elle est susceptible, et souhaiteroit que l'on donnât annuellement quelque paiement aux monitaurs & monitrices. il annonce qu'il a trouvé une très habile maîtresse pour le tressage des pailles. en somaire il souhaiteroit que la comission d'instruction publique le comité d'agriculture & celui d'industrie s'entendissent pour favoriser ces projets, afin que le Gouvernement voyant l'intérêt que l'on apporte à ces moyens de prospérité, nous secondât de ses moyens pécuniaires — Le comité après avoir ouï la lecture de cette lettre adopte avec empressement les excellentes vues de l'auteur mais sans savoir une idée exacte sur les moyens de les remplir il charge son secrétaire d'en écrire au Conseil d'Etat afin de lui soumettre la question de savoir en quoi le Comité pourroit être utile pour atteindre le but desiré, sans vouloir sortir de ses propres attributions.

Education rurale des jeunes gens

Le Secrétaire lit encore une lettre de Mr Bellamy écrite avant son départ pour Paris sous la date du 25 avril, par laquelle il offre tous ses services à Paris durant son absence et annonce qu'il a confié à Mr Schmidt le soin des champ de plantes fourragères sur Pinchat Mr Schmidt ajoute que parmi les nouveaux semis aucun ne paroit avoir reussi convenablement la mauvaise herbe s'en empare & il croit qu'il faudroit en disposer autrement; le premier sillon qui comprend l'ivraie vivace a été beau, ainsi que le trefle, il a fait tous faucher sauf le dernier sillon qu'il laisse pour graine — Le comité néanmoins croit devoir pursuivre au moins jusqu'en automne en laissant intacts les semis qui paroissent avoir manqué seulement il prie Mr Schmidt

Plantes fourragères à Pinchat

de faire couper la mauvaise herbe sans l'arracher.

M. Fazy rapporte qu'il a envoyé dans les communes désignées les instrumens de fauchage et les trois quarts, avec les instructions imprimées y relatives —

acheter outils de Durand

Il demande s'il n'y auroit pas convenance à acheter chez M. Durand à Paris un petit choix des meilleurs outils d'horticulture pour placer au dépôt et servir de modèle à nos ouvriers - La convenance de cette proposition est adoptée et le comité le charge avec M. H.te Gallaud de faire cet achat - M. le gén.l Michel les prie de joindre à cet envoi pour lui un bagueur et un greffoir

moulin et épurat.n à Colza

M. Fazy revient sur la proposition qu'il a déjà faite, tendante à concourir à l'établissement d'une fabrique pour faire et pour épurer l'huile de Colza et estime qu'après les efforts que nous avons faits pour établir cette culture nous devons en établir le complètement par la fabrique en question autrement les agriculteurs auroient droit de se plaindre d'avoir été induits à produire du Colza dont le débouché ne peut leur être avantageux dans l'état actuel des choses par le manque de concurrence dans les acheteurs et fabricans. Dans cet état il a été déjà voir le local dont il avoit été question l'année dernière à la Coulouvrenière, et il croit que pour le prix de trois cents francs on pourroit obtenir des localités convenables propres à établir les cilindres avec le moteur existant actuellement à la Coulouvrenière il pense bien que ce seroit une chose mauvaise que de laisser le comité charge de faire valoir cet établissement à la longue, mais la question est de savoir s'il n'est pas utile que le comité commence par mettre en train la chose et à courir le risque premier de quelque perte par l'organisation jusqu'à ce que l'on ait trouvé la personne propre à en charger. Si enfin, il ne convient pas à tout hasard de commencer par louer le local en question, plutôt que de

riquer quel soit – pris par d'autres personnes qui l'ont
invité pour un moulin à farine – Mr Fazy estime que
cet établissement pourroit s'allier favorablement avec une
feuillerie de pommes de terre et une distillation d'eau de vie
en provenant, mais cette dernière branche ne peut être
que l'entreprise d'un particulier – à la suite de cette
communication, Mr le Président dit que Mr Graizier le lam=
=piste songe lui même d'établir une épuration d'huile et
que cela pourroit lui convenir; Mr Simond dit aussi
que dans le courant du mois de Juillet, il aura un mou=
=lin monté à Versoix pour faire de l'huile de colza ce
que le comité apprend avec plaisir – Toutefois, l'heure
de la séance étant trop avancée pour examiner à fond
la proposition de Mr Fazy, le comité lui adjoint Mr
Pictet Dtr – Ch Pictet et Bertrand pour examiner le
sujet ainsi que le local en question et rapporter à pro=
=chaine séance qui est fixée dans cet instant à Mercredi pro=
=chain à 9 h du matin, avant la Classe –

Séance du Comité
de Mercredi 5 Juillet à 9h du Matin

Présens Mrs Pictet Dtr président – Boissier – Lullin d'E
Gaudy – Thevenin – Micheli syndic – Naville syndic
Bertrand – Cochet – Schmidt – Micheli Dr Ct.

Fazy secrét

La lecture du registre est ajournée

Prime rendue par Mr Micheli

Mons le Syndic Micheli déclare que ne pouvant remplir
les conditions qui sont jointes à la prime de vingt fr
qu'il a reçue pour un jeune taureau élevé de schwitz, il
restitue cette prime à Mons le trésorier

Buste de Ch Pictet

Mr Fazy informe le comité que le local destiné au
dépôt d'instrumens d'agriculture et près d'être com=
=plétement arrangé et qu'il y auroit grande convena=
=nance à placer dans l'intérieur le buste d'un homme

qui tint constamment occupé d'avancer l'art de l'agricul-
ture dans notre canton, et qui a contribué puissamment
à l'introduction de la charrue belge comme à la culture
des plantes sarclées & des fourrages artificiels. Nous
voulons dire de feu Charles Pictet dont la famille possède
le buste; En conséquence Mr Tazy propose que la deman-
de de ce buste soit faite à son fils, afin qu'il soit placé
dans le local en question. Le comité après avoir ouï cette
proposition en adopte avec empressement la convenance
et charge son secretaire d'adresser la demande dont s'agit
à notre collègue Mr. Pictet Lazenoire.

moulin à colza

La séance étant plus particulièrement destinée à
prendre un parti au sujet de l'établissement d'un
moulin à huile de colza Mr Tazy rapporte au nom
de la comission que Mad Dutac demande trois cents francs
pour deux localités propres au moulin, ainsi qu'aux
rapes de pomes de terre avec un moteur suffisant pr
mettre le tout en mouvement par eau et qu'elle demande
deux cents francs pour certaines localités assez grandes
propres à l'épuration. L'opinion de Mr Tazy étoit que
tout étoit compris pour le premier prix dans la proposi-
tion primitive de Mad Dutac quoiqu'il en soit c'est
maintenant le prix qu'elle demande et la question
est de savoir

1° s'il faut arrêter tout ou partie de ces locaux, pro-
visoirement, pour établir un moulin & une épuration
de crainte qu'ils ne soient loués pour tout autre emploi
si l'on retarde une décision

2°. Dans le cas où on loueroit un local savoir s'il
faudroit commencer par commander les machines pour
organiser l'établissement et le remettre postérieurement
à toute personne ayant les qualités requises, qui vou-
droit s'en charger

L'opinion de Mr Tazy est qu'il ne conviendroit jamais
à la classe de rester chargée de cet établissement mais
qu'il faut convenir de le montrer dut il même en résulter

quelque parte pour le remettre à quelque personne lorsque cette industrie seroit établie — après cet exposé M^r Cochat informe le comité qu'un Meunier de Nimes nommé Rossillon pense à monter lui même une Moulin à colza d'où résulteroit la concurrence desirée, sur quoi le comité après une discussion dans laquelle on répète les argumens pour et contre qui ont été précédemment consignés sur le registre arrête qu'il ne peut convenir à la Société de monter un établissement mais que l'on fera des recherches pour trouver quelqu'un qui le fasse pour son compte sauf à l'encourager par quelque indemnité pour cet objet et en attendant cette recherche M^r Tazy sera autorisé à louer le local à raison de trois cents francs, mais sous condition de pouvoir résilier le bail au bout d'un mois moyennant cinquante francs d'indemnité : Le comité arrête encore que M^r le Président voudra bien voir le nommé Rossillon pour savoir ce que l'on pourrait faire avec lui —

Programme sur culture de colza

Le second objet qui est à l'ordre du jour est de prendre une décision au sujet des prix communaux à délivrer l'an prochain c'est à dire de savoir si l'on donnera encore des prix pour la culture de colza ou si l'on y substituera une autre culture, sur quoi le comité après une nouvelle discussion arrête

1° Qu'il sera publié un programme pour le colza encore cette année

2° Que la même division des communes sera conservée

3° Que les conditions y annexées seront la beauté du colza & la propreté du terrain

4° Que ceux qui auront eu le prix cette année ne pourront l'avoir l'an prochain, mais qu'ils pourront être mentionnés honorablement

5° Que la prime consistera dans un petit moulin à brouette pour le colza en tant qu'il ne coutera pas plus de f^r 22 — et que l'on tâchera de le rendre propre à d'autres petites graines.

M^rs Pictet D^r & Tazy sont chargés de la rédaction du Programme

Le secrétaire informe le comité que depuis les derniers

— élections deux membres ayant été perdus par decès savoir
Elections à faire p.e comité
Mr Martin-Aubert & Longnard, il y a malheureusement lieu de les remplacer puisque l'année est aussi peu avancée d'après cela le comité arrête que cette élection aura lieu dans la première séance & qu'il en sera donné avis par les cartes de convocation

assurance contre la grêle
Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée a Mr le Presid.t de la classe par le Noble Conseil d'Etat ayant pour but de transmettre divers documens qui lui ont été envoyés par la société d'assurance contre la grêle dont le siège est a Berne; Le Conseil d'Etat a informé cette société qu'elle pouvoit correspondre directement avec la classe qui sûrement s'empresseroit de montrer sa bonne volonté & pour première preuve, le Conseil demande que l'on donne avis de l'existence de cet établissement par le bulletin — sur quoi le comité arrête de renvoyer tous ces documens à la commission existante p.r cet objet et de faire dans le bulletin l'insertion demandée.

Séance de la classe du Même jour à midi

Présens 15 membres.

Mons.r Pictet Dr.t Pr.d.t — Fazy. Secr.e

Le Secrétaire donne lecture des Séances des 7 - 14 & 28 Juin le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du comité

Paille à chapeaux
Mons.r Lullin d'Evordes rapporte que les blés venant de Sicile qu'il a semés grénerent encore quoique semés au printemps. Il tient de la personne dont il a précédemment parlé que lors de la moisson il fait couper fort près de terre mettre le blé en petits paquets, ne point en briser la paille la nettoyer de toutes feuilles étrangères, la faire sécher de préférence sous des hangards pour eviter qu'elle ne soit mouillée et blanchir plutôt en paille qu'en chapeaux faits — Mr Lullin estime qu'un semant du blé du pays épais et en terre

maigre on obtiendra de la bonne paille — M^r Jetzler dit que M^r Forin donnera les procédés que M^r Constantin envoyoit un sac de blé, mais qu'il a été oublié à Turin —

avoine fourrage

M^r Lullin estime que les barbes du seigle qui se trouvent dans le fourrage cultivé par Mons le syndic Michelis peuvent être un inconvénient p^r la ruminations du bétail et qu'on remplacera le seigle avantageusement lorsqu'on aura de l'avoine hivernie.

meule à foin

M^r Bertrand donne lecture d'un rapport qu'il a préparé sur la meule de foin qu'il avoit élevée à Champel & qu'il a maintenant abattue, ce rapport renfermant un certain nombre de faits intéressans sera couché dans les registres sous le N^o 269 insorte que nous en extrairons ici seulement quelques faits principaux

1° M^r B. conseille l'emploi des fagots surtout de hêtre pour mettre sous la meule parce qu'ils se décomposent promptement et sont enfoncés par le poids du foin, à l'avenir il se servira de bloc de sapin refendus, que l'on obtient à bon marché dans notre pays, et qu'il placera en croix l'un sur l'autre

2°. M^r B. s'est fort bien trouvé de ses planches de sapin p^r couverture, le bois en est parfaitement conservé il y a eu peu de goutières, et il estime ce moyen plus économique que le chaume

3°. M^r B. a quelques raisons pour croire que le poids du fourrage diminue d'avantage en meules que dans les fenils s'il en étoit ainsi les meules ne viendroient point — et il seroit intéressant de faire des expériences comparatives à cet égard; il s'appuye sur ce qu'il estimoit avoir fait une meule de 800 Q^x foin très sec qui auroit dû rendre au moins 600 Q^x tandis qu'il n'en a trouvé que 515 selon le détail ci joint 485 Q^x livrés aux acheteurs

10 — provenant des bords de la meule = inférieurs

4 — gâtés par les goutières

16 — — par terre, ou la couverture des fagots

515 total

après avoir ouï ce rapport m^r le président en adresse ses remercîmens à l'auteur

farine de pommes de terre

Mr Gallard présente la suite des expériences dont il a été question sur les pommes de terre desséchées au four savoir de la semoule & de la farine, qui paroissent bien faites, agréables au goût, et que Mr Gallard dit être aussi économiques que commodes par la promptitude avec laquelle on en peut faire la soupe

Réunion agricole pr essais

Mr Fazy fait sentir la convenance des réunions qui se font en plein champ de tous les agriculteurs du Canton dans le but de faire certains essais, les avantages que l'on en retire ne se réduisent pas au matériel seul, mais encore au moral, en conséquence il propose qu'après la moisson, on prépare une réunion agricole pour essayer les divers instrumens envoyés de Paris ou tous autres que les agriculteurs pourroient amener. — Mr Gallard désire si la chose a lieu qu'elle se fasse du côté de la porte de Rive, attendu que les précédentes réunions se sont faites du côté des deux autres portes. si sa campagne n'étoit pas aussi éloignée, il offriroit que ce fût chez lui — Généralement cette proposition est approuvée et la Classe la renvoye au comité

Séance du Comité du Mercredi 12 Juillet — 1826

Présens Mons Pictet Dr — président — Mrs Micheli a S. — Pictet Conr — Bertrand — Boissier de Rp — Picot — aud — Schmidt Mr — Colladon — Naville fils — Micheli Delle — Gallard — Fazy secrétaire

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé —

approbation d'assurance contre la grêle

Mr le Cons Pictet rapporte que la lettre du Conseil d'Etat dont il a été question dans la séance du 5 Cr au sujet de l'assurance contre la grêle a été écrite à la suite du rapport de la commission spéciale pour cet objet — Cette commission n'ayant pas été à tems de faire primitivement

son rapport au comité, l'a fait au Conseil d'Etat dirutent
Voici l'opinion qu'elle a émis, - savoir qu'il y avoit
doute sur la convenance, pour notre Canton d'entrer dans
cette association, vu que probablement nous étions moins
exposés à la grêle, Néanmoins il y avoit convenance à
la faire connoitre, parce que c'étoit à chaque propriétaire
à faire son calcul : Que relativement au bulletin il ne
falloit pas faire valoir l'établissement plus qu'il n'y avoit
lieu mais qu'il étoit bon de montrer notre bonne volon-
té par cette annonce sans rien dire sur la convenance
ou disconvenance pour notre canton. Quant à la
correspondance directe avec le Comité d'agriculture
qu'il n'y avoit aucun inconvénient à l'admettre — Le
Conseil d'Etat adopté a préavis, c'est en conséquence
de cela qu'il a écrit au Comité —

Seigle dans le fourrage

Mr de la Ste Michelli, relève une observation faite dans
la précédente séance sur l'inconvénient des barbes du
seigle dans son fourrage en disant que par le fait
il n'a pas trouvé que cela fut pénible pour le bétail

machine à battre le grains

Mr Pazy rapporte que la Machine à battre le blé
est en route du Hâvre qu'elle arrivera vers le 25 Ct
qu'il en a reçu la facture, que le prix d'achat tous les
frais de route surpasseront la somme supposée, que
le tout paroit avoir été fait sur des dimensions plus
grandes que celles demandées et que postérieurement ce
sera le cas de voir s'il n'y aura pas lieu à accorder à Mr
Duval d'après cela une indemnité plus forte que celle qui
a été déterminée puisque cette machine est destinée à
servir de modèle dans le pays —

Semoirs-broutes

Mr Pazy annonce aussi que les deux Semoirs-Broutes
de Mathieu de Dombasle sont en route — Il pense qu'il
y auroit convenance à réunir dans le dépôt ne fut ce que
provisoirement, par prêt, les principaux instrumens usités

Instrumens du pays à le déposer

dans notre pays auquel Mrs. Gallaud offre d'ouvrir avec
plaisir de leurs deux ateliers, Mr Pazy enverra un semoir

M. Colladon vera chargé de l'engager à envoyer quelques instruments à M. Bertrand, se chargera de procurer particul. les outils du pays —

Réunion agricole

Le Comité prend ensuite à la proposition faite dans la dernière séance par M. Fazy d'une réunion agricole dans le courant de l'été. Cette proposition est agréée et l'on décide qu'elle aura lieu chez Monsr. Gallard, lorsque la pluie rendra les terrains plus maniables et permettra de faire les essais d'instruments dont M. Gallard voudra bien préparer l'organisation en tems requis —

Rétribution au concierge du dépôt.

Sur la demande du trésorier pour que l'on fixe la rétribution du concierge du jardin de botanique qui prend soin du dépôt d'instruments le comité arrête qu'il lui sera donné trente francs par an à partir du 1er. de janvier dernier non compris les frais de nétoyage qui ont été faits —

Programme pr Colza

M. Fazy donne lecture du programme qu'il a préparé pour la culture du colza, conformément aux principes arrêtés dans la séance du 5 Cbre. Ce programme est approuvé avec quelques légères modifications et sera envoyé dans les communes pr être affiché —

produit des fourrages de Veyrier

M. Schmidt M. rapporte que le produit des plantes fourragères de Veyrier a été comme suit en foin sec

de 1.	320 ℔	Les autres sillons n'ont pas valu
2 —	141	la peine d'être fauchés
3 —	174	Il leur a donné note par le
4 —	195	bulletin
5	150	
6 —	195	
Total	1175	

Presse hydraulique pr Colza

M. le Prés.t donne lecture d'une lettre de M. Bertrand par laquelle il entre dans des détails qu'il a pris à Lyon sur la presse hydraulique, propre à la fabrication de l'huile de colza. Les fabricants en est M. Dupraz fondeur des Rues d'amerique à Lyon, elles produisent 4, 5, à 6 ℔ d'huile de plus par quintal de colza; leur force est estimée à — 60, 000 kill.s — Une homme seul suffit au travail; il existe

une soupape de Sureté qui prévient les accidents. La
prise pour le Calq a 3 pieds de long
4 p — de haut
1 — de largeur
son poids est d'environ 1400 kilo — son prix de fo 2000
elle n'exige pas grande maçonnerie dessous. — — Mr le
Président invite au nom du comité Mr Bertrand pour
ces renseignements. —

Mr de Dulac

Mr Tixy rapporte que Mad Dulac de la Coulonvinière
n'a voulu accepter aucun dédommagement pour garder le
local dont il a été question dans le boüet pendt un mois
La séance ayant été particulièrement convoquée pour la
Présentation de deux membres-adjoints au comité, on décide
Présentation de membres adjoints
avant de procéder au Scrutin que telle élection aura lieu
quoique jusqu'ici il n'ait pas été d'usage de faire des rem-
plaumens dans l'année pour la perte de membres, mais
quelle cas actuel fait exception vû que l'année est peu avan-
cée et en conséquence que les membres qui seront élus, de-
vront terminer l'élection du Mois de Mars dernier — On
passe ensuite au Scrutin secret, et le dépouillement donne
le resultat suivant —

Mr Prevost Victor	9 voix
M Chapuis de St Loup	9 —
Mr Jal Mayet	5
Mr Bourgeois de Molly	4
M Villandy — — —	3
M Lafaine — — —	3
" Favernier	1
" Chaumontet	1
" Dufossé	1

Il résulte que Mrs Prevost Chapuis Mayet Bourgeois
formant le nombre double des places à pourvoir seront
présentés à la Classe par le comité

Séance du Comité de Mercredi 26 Juillet 1826

Présens, Mons Pictet D^te^ présid^t^ — MM Theremin — Colladon — Pictet fils — Gallard — Bertrand — Aud G Boissier — Boissier de R — H^t^ Pictet — Duval Moris — Mottier — Peney — Schmidtm — Pasch Naville Syndic — Sullivan d'Eronds — Fazy jeune

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

Renvoy de la classe

Le Secrétaire propose que la Classe qui doit avoir lieu mercredi prochain soit renvoyée au mercredi suivant vû le concert helvétique qui aura lieu ce premier jour — cet avis est adopté —

Compléter le bulletin aux souscripteurs de la classe

Il dit encore que plusieurs membres de la Classe lui adressent des demandes pour des Numéros de bulletin qui leur manquent, mais qu'il a été obligé de leur refuser n'ayant aucun droit d'en disposer les Numéros épuisés qui lui ont été remis par M^r^ Bellamy vont de un à 8 exemplaires par N^o^ mais étant incomplets ils ne sont que d'une petite utilité p^r^ la Classe, il propose donc que le comité l'autorise à remettre les Numéros que les membres de la Classe pourront lui demander pour compléter des collections — sur quoi le comité lui donne la dite autorisation après toutefois qu'il aura réuni autant d'exemplaires complets qu'il le pourra.

mettre cpte de Caisse après rapport.

Le même membre dit avoir préparé le rapport relatif au compte de Caisse que l'on avoit arrêté d'insérer au bulletin, mais après réflexion il estime qu'il sera mieux placé à la suite du rapport annuel de Mons le Présid^t^ et il propose que cela soit ainsi; ce qui est adopté par le Comité

Don de brochures par Lascaris

Le même donne lecture d'une lettre reçue de Mons^r^ le Marquis de Lascaris, qui envoye divers imprimés à la Classe, tant sur l'agriculture que sur la fabrication des chapeaux de paille & la Lithographie — Le comité le charge de lui en adresser une lettre de remercîment —

Convention à rédiger pr le local du dépôt

Le même donne lecture d'un écrit proposé par le Municipal de Genève pour servir de reconnaissance avec la Classe de la somme de Quatre Mille cinq cents florins qu'elle versera pour avoir la jouissance du rez de chaussée du Conservatoire de botanique ainsi que la chose a été convenue en 1824 — Cet écrit est renvoyé à MM Pictet Présid[t] ; Pictet Cons[r], & Fazy, pour l'examiner & terminer la chose avec le Cons[l] Mun[l]

Mon[r] de Constant demande que le dépôt des instruments soit ouvert le dimanche 30 Juillet — afin que les étrangers venant au jardin de botanique ce jour là puissent le voir ; — Cette demande est agréée

Sape pr moissonner

Le Secrétaire donne lecture d'un papier qui lui a été remis par Mons[r] Martin de la Rue contenant l'annonce insérée dans un journal de Lyon au sujet d'un instrument dit la Sape pour couper les blés, cet instrument a d'abord été employé en Belgique et commence à se répandre dans la Picardie la Beauce la Haute Normandie il est muni d'un crochet au moyen duquel les épis se trouvent réunis en gerbe pour être coupés ensuite par un mouvement continu & sans se courber, il présente plusieurs avantages pour la rapidité, l'économie, la diminution de fatigue des ouvriers, la longueur de la paille et peut s'employer même sur les blés versés — M[r] Boissier dit avoir vu cet article sur l'ouvrage de Tessier & avoir écrit à M[r] Bellamy lorsqu'il étoit président à Paris pour examiner l'instrument, il retrouvera la dispute de l'endroit — où l'on peut le voir — M[r] Duval dit que la sappe se pratique chez M[r] Schmidt à . . . . .

moyens pour moissoner à Dijon & ailleurs

mais elle exige un terrain uni — M[r] Audéoud a vu moissonner près de Dijon avec des grandes faucilles des blés, il estime que deux hommes font autant d'ouvrage que douze chez nous sans compter qu'ils lient à mesure en petites javelles ; il est estime qu'il vaut avantageux de faire venir deux hommes avec leurs instruments en tems convenable — M[r] Gallard dit que Dupin en a parlé

Dans son ouvrage, on réunit le blé en javelles avec un bâton crochu que l'on tient de la main gauche et on le coupe de la droite avec une petite faulx — M^r Pictet répète ce qui nous a été dit par M^r le Syndic Micheli qui avoit l'habitude de faucher son blé — M^r le Comte Pictet est à savoir, si tout compte fait, ce procédé présente une économie en définitif — M^r Gallaud réplique que depuis quatre ans il fait faucher avec des hommes de son village qui a dressés la faulx à 27 pouces au lieu de 30 il a aussi formé des appareilleuses pour arranger ensuite le blé en javelles, chaque année il les emploie et trouve de ce procédé une économie très sensible, 4 hommes et 4 femmes font 9 coupes de journature par jour ils sont venus à bout de faucher ainsi le blé tombé, mais cela réduit la quantité de travail à 8 coupes; quant au battage si les moissonneurs sont bonnes, il n'y a pas grande différence; lorsqu'on emploie la faucille on ne compte généralement que un quart de coupe de travail par jour et par ouvrier homme ou femme, liage et cattelage compris; toute compensation faite il estime que le rapport entre les deux moyens est comme 2 à 5. par le procédé qui suit, le blé tombe à gauche du faucheur il faut une appareilleuse par faucheur. — M^r L Boissier dit que M^r Pictet de Bengale faisoit toujours faucher chez lui et qu'il lui avoit donné des gens d'Echallens. Il vient de parcourir la Suisse et il a vu la faulx employée dans plusieurs cantons notamment dans le canton de Berne — M^r Pinny, estime que le meilleur moyen de faucher est de commencer à la droite du champ de telle manière qu'ils aillent à mesure qu'ils sont fauchés appuient sur le blé non coupé mais il faut qu'une femme les relève à mesure — M^r Lullin, croit que le moyen le plus économique est d'avoir un panier à la faulx qui retient le blé et à chaque coup de la faulx on forme la javelle même, en versant celle qui est dans le panier, au moyen d'une secousse

faucher 5e moyen

Poudrette de maunoir

La question s'établit pour savoir quel effet a produit la poudrette offerte l'an dernier par Mons Ch Maunoir. Mons Thurmann dit — en avoir semé sur du trèfle et n'avoir pas trouvé que cela produisit d'effet. — Mr Duval en a semé sur de la luzerne et a trouvé que la partie gypsée à côté avoit été bien supérieure — Mr Audeoud a éprouvé le même resultat sur du trèfle — Mr Lullin ajoute que l'espareette sur laquelle il en avoit semé a jauni tandis que cela n'est pas arrivé avec du gypse — Mr le Doct Pictet croit qu'il auroit fallu faire ces comparaisons avec des engrais & non avec du gypse — d'autres personnes ont observé que la grande sécheresse de ces deux années a été peu favorable à des essais comparatifs

Huile de noix & de Colza

Mr Bertrand fait part au comité que des épiciers ont refusé d'annoncer comme il le disoit que l'huile de colza pouvoit remplacer celle de noix pour la bouche le fait est qu'elle se vendra comme huile de noix avec quelque mélange pour le prix de ff 6 ou 7, tandis qu'elle n'en vaudra réellement que quatre.

Trèfle farouche

Mons Ch Pictet donne des détails sur le mode qui a suivi pour connoître le rapport de la graine de trèfle farouche lorsqu'elle est avec ou sans sa gousse rapport qui a déjà annoncé être comme 3 à 1 — Il en a fait l'expérience sur six quintaux chaque fois et à quelques lieues près il a trouvé le même résultat — La plante de trèfle n'a point été battue au fléau, mais simplement secouée à la grange avec la fourche et nettoyée sur un rateau aussi bien que cela peut se faire par ce procédé, elle n'a point été vannée, par conséquent il peut y rester quelque poussière, par contre la portion de graine envoyée au Moulin a été soignée parfaitement comme elle l'avoit été les années précédentes —

Mr Pictet estime que sur le coût des frais, il y a six francs d'économie par quintal net de graine, lorsqu'on ne l'envoye pas au Moulin, ce qui est déjà un grand avantage, outre que le trèfle en rapporte beaucoup mieux : Il vient de faire trois expériences 1°. de laisser le terrain

intact sur lequel la recette s'est faite se confiant à celui qui s'est egrêné – 2°. D'en semer sur un chaume de blé sans labourage – 3°. de labourer & semer du trèfle avec du blé noir – Il a semé à raison de 50th avec la goupe pour pour – – D'autres membres font observer qu'en semant avec la goupe on voit mieux le travail que l'on fait par contre ce travail est plus long il faut prendre l'espalm plus étroit – & avoir un tems plus calme –

mortalité des chèvres.

M. Bertrand fait savoir au comité qu'il existe dans ce moment une mortalité sur les chèvres qu'il en a perdu deux, & que dans la commune de Plainpalais il doit en être mort environ 25 – ce qui lui feroit souhaiter que l'on envoyât à la montagne celles du Thubet –

machine à battre à Boisy.

M. J. Duval rapporte qu'il a été à Boisy voir la machine à battre le blé qui s'y trouve elle est completement différente de la siene elle n'a point de van le blé se sépare avec soin, et par conséq. est difficile à rassembler – elle n'est pas munie de cilindres cannelés pr saisir l'épi, ensorte qu'on est obligé de faire quelquefois deux ou 3 mouvements pr le faire passer. c'est un ancien modèle que l'ouvrier écossais est surpris que l'on ait envoyé, cependant l'intendant de M. de Boigne a dit qu'elle avoit bien fonctionné, que les résultats en étoient satisfaisans, qu'il n'y avoit point de grain perdu, qu'avec deux chevaux on battoit – 250 gerbes soit – 60 coupes en dix heures, mais que la paille n'étoit pas suffisamment maillée pour la nourriture du bétail n'étant qu'applatie & reprenant promptement sa rondeur. – La machine écossaise d'après l'ouvrier qui est venu doit battre le double dans la journée, elle est établie avec des soins particuliers et entre autres il y a un arrangement au manège pour faire les chevaux à tirer également en supposant l'un ardent & l'autre paresseux; les cilindres cannelés applatiront la paille & la rendront très propre au fourrage

Séance de la Classe de Mercredi 9 août 1826.

Présens 17 Membres.

Mr le Syndic Micheli, presidt — Fazy Secrét.

Le Secrétaire donne lecture des régistres des séances des 5. 12. 26 Juillet — le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du Comité

graine de trèfle farouch

Mr Colladon ajoute qu'après avoir fait le même essai que Mr St Pictet pour connoître le rapport de la graine de trèfle farouch dépouillée ou non dépouillée de sa gousse, il a trouvé le même résultat

Fabricat.n de Chap.x de paille

Mr Constantin qui a passé plusieurs années à Florence et qui est présent à la séance veut bien donner les informations suivantes rélativement à la fabrication des pailles à chapeaux & cela sur la demande de Mr le président — En Toscane on arrache la paille destinée à ce travail au lieu de la couper on le fait avant que le blé soit mûr on la lie en petits paquets que l'on expose pour blanchir contre les maisons, les hayes, sur les puits, afin qu'elle reçoive la rosée et en ayant soin de l'enlever promptement lorsqu'on prévoit la pluye : on ne travaille pour les beaux chapeaux que le milieu de l'épi, sur environ trois pouces de longueur ainsi l'épi reste hors de sa tige dans toute sa longueur non travaillée il n'est que postérieurement que l'on coupe tous les brins de paille sortants, c'est dans cet état que les paysans vendent les chapeaux aux marchands, ceux ci achevent d'ôter les bouts qui ne sont pas coupés suffisament ras, en les faisant sécher dans une caisse, alors on frotte les chap.x les uns contre les autres, ce qui fait tomber les bouts, et l'on achève cette opération en poncant ; Le lissage des chapeaux se fait par des finisseuses, qui sont des femmes fort recherchées lorsqu'ils ont du talent — Mr le Syndic remercie Mr Constantin de ces détails

Mr de Candolle dit que nous sommes menacés cette année de la même calamité que l'an.e dr par la sécheresse, c.à.d

Manque de fourrage

Du manque de fourrage, et qu'il y viendroit un remède de suivre & compléter les instructions pour y remédier autant que possible. en particulier M. de Montant dit - qu'il s'est parfaitement trouvé de la salaison des feuilles de vigne, qu'il a mis les feuilles dans des tonneaux remplis d'eau en les chargeant de gros poids, que dès le mois de décembre, il en donnoit au bétail pour l'un des repas, et que pendant qu'ils étoient ainsi nourris il ne leur donnoit pas d'autre sel. les ceps ne souffrent point lorsqu'on enlève les feuilles après la vendange, en outre cette année la pousse est si forte que la troisième effeuille est très considérable - Un autre moyen à employer pr les vaches et les chèvres est celui des feuilles d'arbres et des broussailles, dont ces animaux sont avides -

feuilles de vigne

M. le Docteur Michelet dit que tout le monde connoit cette dernière ressource, rélativement aux feuilles de vigne c'est un moyen précaire, puisqu'une rosée froide suivie du Soleil les fait tomber avant le temps

Les pommes de terre sont une ressource plus certaine, il ne faut pas se hâter de les arracher, parce qu'il se souvient qu'en 1800 où la sécheresse fut la plus forte & la plus hâtive dont il se rappelle, les pommes de terre séchoient sur place, plusieurs personnes se mirent à les arracher, mais ceux qui les laissèrent firent bien, car elles poussèrent et donnèrent une bonne recolte en quantité - M. le Docteur Naville ajoute que cette année on sera encore plus malheureux pour les fourrages que l'an dernier, que les feuilles de vigne seront bonnes parce que l'on vendangera de bonne heure, que les raves peuvent fournir une ressource, qu'il suffisoit de passer l'extirpateur au moment où il tomberoit de la pluye et d'en semer, il viennent toujours du plus au moins

Pommes de terre

Raves

il convient de faire pour cela un mélange de graines parce que les pucerons s'attachent de préférence à l'une d'elles et laissent les autres - Un autre moyen est le blé noir, qui s'il n'a pas le tems de grener, suffit toujours assez pour être fauché - Il faut ensuite bêcher les plus vieux des vieux chaumes et le printems dont le Colza est la principale — Les pommes de terre sont encore l'objet principal, il a vu avec surprise le printems dernier quelles se vendoient à ff 3, tandis que le foin valoit 15 florins, ce qui est une disproportion absolue sur laquelle il faut appeller l'attention des agriculteurs. — On réplique à cela que les agriculteurs ne sont eux mêmes aperçus de cette disproportion, et qu'elle ne se présentera probablement plus, que quelques uns ont engraissé du bétail avec la pomme de terre et l'ont vendu avant généralement au printems, que l'on a déja publié toutes les instructions en deux ou trois manières différentes et que l'on ne sauroit qu'y ajouter — M^r G Bonjour dit qu'il a vu en Argovie et en Turgovie que l'on mettoit soigneusement de côté les feuilles de vigne pour les sécher et que cela se faisoit par les gens les plus riches en fourrages entr'autres par le propriétaire des bains de Schintznacht, qu'ils les faisoient cuire du foin ordinaire et les mélangeoient avec de l'autre fourrage en les donnant au bétail. Dans d'autres endroits on les fait aigrir comme des choux, mais ce n'est point général — M^r Colladon dit que les feuilles de vigne et le blé noir passent pour donner des diarrhées au bétail — M^r Michelî répliqua que cela peut être pour les feuilles lorsque les pousses sont trop aqueuses, et non séchées, mais non point lorsqu'elles sont mûres comme à présent, on en donne chez lui sans inconvénient et est vrai qu'il y a un mélange de riolle — M^r Jetzler rapporte que en 1818 les pommes de terre n'étoient que comme des fils le 30 août, vû la sécheresse, il tomba des pluyes et le 30 7^bre

feuilles de vigne séchées

blé noir

on en eut de superbes — Sur la question de savoir, s'il convient de les arracher ou de les laisser, Mr Favre dit — que lorsqu'elles ont fait fleurs, il est bon de les laisser, mais lorsqu'elles regerment il convient de les arracher, sous peine de perdre les bonnes & d'en avoir de nouvelles qui ne vaudront rien, surtout dans les terrains légers. La climatite ne doit pas être donnée aux bestiaux, faisant l'office de vesicatoire lorsqu'elle est concassée — les raves sont peu nourrissantes, mais dans le cas actuel ne sont pas moins une chose precieuse à avoir ; le blé noir n'est point malsain, on a peu nutritif — Mr le Synd Micheli persiste à croire qu'il ne convient dans aucun cas d'arracher les pommes de terre, celles qui regerment en donnent d'autres qui sont abondantes & bonnes quoique peut être pas tout à fait aussi savoureuses que les autres — on ajoute que ce qui pourra peut être faciliter pour les fourrages est la circonstance qu'on les laisse sortir de Savoye pour les Cantons qui y ont propriétaires ; sur quoi Mr G. Boissier replique qu'on lui a refusé cette permission, comme n'étant pas de la Zone

Pommes de terre germées entières

Etalon, vieux

Mr Pazy communique à la Classe que l'étalon de Mr Delarue est arrivé à un âge et à un état de faiblesse qui le rend impropre à la monte, du moins d'après la vie qu'il mène, il soumet aux membres la question de savoir comment l'on pourrait disposer plutôt que de le tuer & si l'on connoitroit quelqu'un qui voulût s'en charger — aucun avis n'est ouvert à cet égard.

Conservation du blé

Mr Schmidt-Meyer communique une note de la direction de l'hopital, qui demande, quels seroient les meilleurs moyens à employer pr la conservation du blé et qui fait savoir qu'il s'est répandu dans les greniers de grandes quantités de petits vers blancs, dont on ne sait comment se débarasser — Mr Pazy dit — qu'il croit que le

moyen le plus efficace est la privation de l'air, c'ad, des alternatives de sécheresse & d'humidité qu'il transporte on a trouvé des blés ainsi conservés depuis nombre de siècles M^r Le Fte Dijeard a fait des expériences heureuses avec des caisses revêtues en plomb, M^r Tazy l'a fait auparavant avec des caisses simples, et c'est d'après le même système que dans ce moment il fait remplir pour le compte de la Classe quatre tonneaux de blé, qui seront soigneusement clos & déposés à l'hospital dans les greniers — Les vers blancs dont ils se plaignent n'éclosent que dans les années de grandes chaleurs, on ne peut s'en débarasser, le meilleur moyen est de faire des trous dans les tas de blé, ils s'y rendent en masse, & on les enlève comme on peut; le froid les fait disparaître — Quant aux charançons on a publié un nouveau moyen que l'on dit parfaitement sûr, celui de mettre sur le blé une peau de mouton avec sa laine ils s'y rendent tous et périssent — M^r le Syndic Michelet dit que son grenier est sous les toits, qu'il a eu seulement la précaution de faire doubler le toit pour éviter que la neige n'y entrât, que depuis 27 ans il n'a paru un grain de gâté ce qu'il attribue à ce qu'il ne bat son blé que lorsque la fermentation est faite — M^r. Bonnet ajoute qu'il connoit un particulier qui ne vanne son blé qu'au moment où il veut s'en servir et que la balle qui reste lui sert à sa conservation — M^r le Syndic Naville ajoute qu'il est reconnu que le blé après avoir passé les premières années est inattérables, aussi avoit on soin dans les magasins publics de manger plutôt du blé nouveau que celui là M^r Fitzler dit que dans le Duché de Baden on cultive de l'épautre que l'on conserve avec sa balle —

M^r Bonnet présente un mémoire sur la mouture des blés par la fraize, mais l'heure étant trop avancée la lecture en est remise à prochaine séance

La Classe procède ensuite à l'élection de deux membres

adjoints au comité – à cet effet le secrétaire annonce que les membres présentés par le comité en nombre double sont Mrs Prevost Victor – Chapuis – Maget & Bourgeois, mais il prévient la Classe qu'elle peut choisir sur tous les membres éligibles en dehors de cette présentation – Les membres présens déposent leur billets dans l'urne contenant deux noms, et le dépouillement présente le résultat suivant

Election de membres adjts au comité –

~~Au premier tour~~ à Mr. Prevost Victor — 10 voix
à Mr Chapuis de St Georg 6 —
à Mr Maget Sal. — 4 —

En conséquence Mrs Prevost & Chapuis sont proclamés membres adjoints au Comité pour cinq ans à dater du Mois de Mars dr.

Seance du Comité de Mercredi 16 août 1826

Présens Mrs Pictet Dr Présidt — Micheli gen.
Audéoud – Bertrand – Galland – Pictet Cr – De Candle
Cochet — de Constant – Simond – Berthelin – Morin
Prevost – Monod – Theremin – Ch Pictet – Colladon
Chapuis – Boissier de Rp – Lullin d'Evord – Maillard
Micheli Syndic – Fazy Secrét

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé –

feuille de vigne pr fourrage.

Mr de Constant renouvelle la proposition qu'il fit à la Classe dernière de publier une instruction aux gens de la campagne sur les moyens de subvenir à la rareté des fourrages, résultant de la sécheresse & notamment par l'usage des feuilles de vigne conservées dans l'eau un peu salée — Mr Bertrand dit – que dans le ~~Dept de~~ Mont d'or, on donne ces feuilles ainsi conservées sans sel aux chèvres — Mr le Prof de Candolle dit – qu'il y a plus de cent ans que l'on nourrit le bétail avec les feuilles de vigne et que cette pratique est recommandée dans les anna

de l'agric[e] franç[e] dans un article ad hoc fort détaillé
M[r] le Prés[t] met aux voix la proposition de réputer
l'instruction donnée l'année d[r] sur les moyens de subv-
enir à la rareté des fourrages, en complétant cette
instruction des faits nouveaux qu'on pourra recueillir
et spécialement sur la conservation des feuilles de
vigne; après diverses réflexions & observations cette
proposition est adoptée et Mons Pictet de Lancy est
chargé avec Mons[r] de Lomtant de la rédaction

graminées p[r] chapeaux

M[r] le Col Sulzer rapporte qu'il a appelé une femme
de Carouge qui tresse des pailles pour chapeaux p[r] voir
quelles plantes propres à cet ouvrage; elle l'a engagé à les
conserver pour graine, il ajoute que la sumature de cette
plante est une chose importante, qu'elle est faite en
Italie avec beaucoup de soin par les femmes.

Don d'un modèle de charrue

M[r] Thurmin remet sur le bureau un modèle de char-
rue en usage dans le Brandebourg qui fait l'ouvrage
à peu près comme la charrue belge à laquelle elle
il en fait hommage à la Classe. on le renvoie

Blé blanc

M[r] Boissier de C[y] remet un échantillon d'épis de blé
venus de Berlin, dont il a suivi l'année d[r] au témoin
à raison d'une coupe par pose: 14 ℔ ont produit 83 ℔
blé & 198 ℔ paille — M[r] le prof[r] De Candolle fait ob-
server qu'en général les blés venus dans un terrain de
sécheresse ne donnent pas les mêmes produits que dans
les années humides, que de plus les blés à glumes glabres
donnent des blés meilleurs à la mouture & à la pani-
fication que les autres — M[r] le p[r] Micheli croit que
l'espèce produite par M[r] Boissier est la même que le blé
blanc anglais, qui n'est pas recherché chez nous les bou-
langers le rebutant, parce qu'il ne produit pas autant
que les blés transparens à stries

Les blés à glumes velues comme celui ci n'ont pas mieux à la Sicherresse

Rapport sur le Colza

M[r] Bertrand donne lecture du résumé d'une conversation
qu'il a eue avec M[r] Maraay de Lille en Flandres au sujet de
l'huile de colza dont il est commissionnaire: ce résumé
renfermant plusieurs détails intéressants qu'il seroit im-
possible d'extraire sera couché dans les archives sous le N[o] 273

M^r de Montmollin désire que l'on fasse imprimer une instruction relative à cet objet — et dit que le quarteron pèse 3 3/4 de 18 onces. — M^r le Président dit que 2 coupes lui ont rendu 19 quarterons, et que Mad^e Pigot a eu la même proportion sur 9 coupes. — M^r Fazy rapporte que dans son opinion on fera plus pour l'établissement de cette industrie en y consacrant une légère avance d'argent que par tout autre moyen, et il propose en conséquence d'être autorisé à faire une avance jusqu'à trois cents francs à M^r Bouffier de Carouge, qui se dit au fait de l'épuration pour qu'il se procure les outils nécessaires à former une épuration, sous condition que si M^r Bouffier continue cet établissement il gardera ces outils et les remboursera dans deux ans à dater du 1^er Janvier 1827 sans intérêts, et s'il ne continue pas il sera autorisé à les rendre à la Classe. M^r Fazy fonde cette demande sur ce que M^r Bouffier quoiqu'ait les moyens de faire cette dépense ne veut pas en courir la chance, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive si cette branche d'industrie pourra s'établir dans notre pays. — Cette proposition mise aux voix est adoptée et M^r Fazy est autorisé à faire cette avance.

avance à faire pour un établissement d'épuration

M^r le Prof^r de Candolle dit que l'état des noyers dans notre Canton est fâcheux à la suite du froid de l'hyver qui a fait périr beaucoup de branches, et qu'il le deviendra d'avantage encore si l'on coupe ces branches mortes comme on le fait, — qu'il faudroit enseigner à les couper verticalement plutôt que horizontalement, afin d'éviter que l'eau ne séjourne sur les coupures et ne les carie, qu'il faudroit aussi les couper sans retard pour que le bois eût le tems de sécher avant l'hyver, et enfin recouvrir les plaies d'un enduit. — Sur l'observation de M^r le Syndic Micheli que les paysans ne coupent jamais les noyers mais attendent que le bois mort tombe de lui même, M^r de Candolle réplique, que c'est un préjugé de leur part, qu'il occasionne des caries.

Couper bois mort des noyers

Comission pr disposer de l'étalon

Mr Fazy rappelle que l'étalon est maintenant hors de service, et qu'il conviendroit en conséquence d'en disposer par économie qu'il a cherché vainement quelqu'un qui voulut s'en charger et qu'il convient de prendre un parti il propose en conséquence qu'une commission soit nommée pr l'examen de la chose — Cette proposition est adoptée, et le comité nomme à cet effet une comission de Mrs Micheli fyndic, Lullin d'Ivordes & Favre

Concernant les essais comparatifs qui doivent avoir lieu chez Mr Gallaud le comité arrête que Mr le Prest consequera le comité si le tems devient favorable & qu'une comission sera nommée pr faire le programme —

Envoyer rapport de Société des arts

Sur la demande du secrétaire le comité l'autorise à faire l'achat du rapport de la société des arts pr être envoyé à nos membres honoraires de Turin & Paris

Bulletin

Le secrétaire rapportant qu'il ne peut former une seule série entière du bulletin et autorisé dès ce moment à disposer des ~~doubles~~ en faveur des membres de la classe qui en demanderont.

Seance du Comité de Mercredi 30 août 1826 —

Présens - Mons Pictet Presidt — Pyrchaud — Gaudy. audéoud — Favre — de Constant — Boissier de Pp — Prevost — De Candolle — Schmidt tre — Naville fyndic Bertrand — Monod — Micheli fre — Micheli fyndic Gallatin — Morin — Fazy Secrét

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé —

feuilles de vigne pr fourrage

à la suite de cette lecture Mons Gaudy dit — que il y a quelques années il cueillit une assez grande quantité de feuilles de vigne pour les conserver en cuves, mais qu'il ne trouva pas que le résultat fut avantageux, et en particulier plusieurs couches de feuilles se moisirent —

On répond à Mr Gaudy que la cause en fut probablemt

que les feuilles n'avoient pas été suffisamment foulées et applanies ou que le vase étoit trop grand p^r la quantité de feuilles ou qu'il tarda trop à les faire manger par le bétail —

Programe p^r les communaux

La séance est plus particulièrement employée à lire le programe sur les communaux du Canton redigé par M^r de Candolle au nom de la comission & dont il donne lecture. Ce programe trouve une approbation universelle, sauf sur quelques détails dont M^r le Prof^r prend note pour faire les modifications nécessaires, s'il y a lieu, mais avant de le publier on arrête, que M^r Schmidt voudra bien demander à la Chambre des communes la permission d'imprimer les tableaux qu'elle a fournis; que le détail des biens communaux qui y est mentionné sera indiqué sans distinction de ce qui est communal ou par indivis; que le programme sera communiqué confidentiellement à Mons^r le Syndic Falquet; p^r de la p^t des Communes que les étendues de terrain seront converties en pieds au lieu d'arpens, enfin qu'avant d'en faire la publication, le tout sera présenté dénommément au comité

Etalon

M^r le Syndic Micheli au nom de la comission chargée de l'examen de l'Etalon, rapporte que le défaut de cet animal est la vieillesse & de ne pouvoir facilement se supporter sur son train de derrière, cependant comme il est susceptible de donner encore quelques produits, ce seroit dommage de le tuer, en conséquence la comission a cherché à le donner à quelqu'un qui voulut le prendre et en particulier l'a offert au chef des haras d'armeny mais il a été refusé; d'après cela elle propose de le garder encore une année — M^r Favre ajoute qu'il faut distinguer deux choses la valeur & l'utilité, en admettant qu'il produise l'année prochaine encore six poulains ce qui est le nombre qui ne sera probablement pas dépassé pour l'année qui vient de s'écouler, cela fait pour la classe une dépense de ℔120. - ℔130 par

3

poulain, en faveur de celui auquel il appartiendra et cette dépense est trop forte; d'un autre côté lorsqu'il y a preuve que l'animal est d'un sang africain pur, et que l'étalon qui a produit en angleterre les plus beaux chevaux de course, a été vendu comme cheval de réforme pour ℔ 300 à Marseille il tombe dans l'incertitude — Le comité après avoir ouï ce rapport ajourne la décision jusqu'à séance prochaine —

Bottes pour juments ménies d'ânes

à cette occasion on parle du petit nombre de juments qui ont été ménies à l'ânes et on dit que ce qui y contribue peut être est l'obligation de faire défiler les juments des pieds de derrière ce qui est coûteux et gâte leurs pieds il faut y revenir plusieurs fois, le remède seroit de faire faire des espèces de bottes que l'on mettroit aux juments pour éviter les accidents, le comité adopte cet avis —

Thibet

M^r le professeur Micheli annonce que le bœuf et la chèvre du Thibet sont chez lui à la montagne et paroissent s'y bien trouver

Tuklemotte fléole des près

M^r le prof^r De Candolle dit que la graminée d'amérique dite Tuklemotte avec laquelle on fait les chapeaux, est autant qu'on peut en juger par la tige qu'on lui a remise et le phleum pratense (soit fléole des près) ou le phleum nodosum. il faudroit pour résoudre la question avoir la plante entière y compris la racine) au reste le doute existe entre les botanistes pour savoir si ces deux qualités ne sont pas de simples variétés — C'est une plante de notre pays, qui a probablement été naturalisée en amérique

Réception de martin-adhar

M^r Martin adhar est présenté par M^rs Schmidt^n & Fazy pour devenir membre de la Classe nul ne réclamant le scrutin, sa réception est mise aux voix & adoptée

Semoirs brouettes

Le Secrétaire rappele au comité qu'il conviendroit de s'occuper à l'avance de la fabrication des semoirs-brouettes

Brouettes à fumier

& prix du colza & des brouettes à fumier, & prix des engrais liquides que l'on sera appelé à délivrer dans l'année pro-

il seroit bien de nommer pr cela une commission, qui rechercheât, ce que l'on pourroit établir de mieux dans ce genre, selon le prix que l'on veut y mettre — Le comité adoptant cet avis, nomme Mrs Audéoud & Bertrand en les priant de vouloir bien faire les recherches nécessaires —

Reconnoissance pr le local du jardin de Botanique destiné au dépôt de la Classe

Le Secrétaire rapporte au comité, que d'accord avec la commission nommée à cet effet on a terminé avec le Conseil Municipal de la Ville de Genève ce qui concerne la forme & la rédaction de la reconnoissance relative à la jouissance du local cédé à la Classe d'agriculture dans le conservatoire de botanique au moyen du payement d'une somme de quatre mille cinq cents florins qui a eu lieu — Cette reconnoissance dont le Secrétaire donne lecture sera insérée dans les archives sous le N° 278. et par prudence nous la transcrirons en outre ici textuellement comme suit —

Le Conseil Municipal de la Ville de Genève déclare ici à forme de la délibération du 8 Aoust 1826 qu'il a reçu de la Classe d'Agriculture la somme de quatre mille cinq cents florins, pour prix de la jouissance qu'aura la dite Classe pendant toute la durée de son existence de la grande salle avec Chaussée du bâtiment Municipal dit le Conservatoire de botanique sous condition que cette salle ne servira à aucun usage étranger à la Classe d'agriculture; qu'elle ne pourra lui donner une autre destination par louage ou prêt ni transmettre le droit de jouissance à qui que ce soit en sorte que si la Classe venoit à ne plus avoir besoin de ce local ou si la Classe elle même cessait d'exister, la dite Salle rentreroit purement & simplement dans la propriété du Conseil Municipal sans remboursement ni indemnité de sa part. Genève le 10 aoust 1826

Le Syndic Président
Signé Odier Syndic

Séance de la Classe du 6 7bre 1826

Présens 30 membres
Mr Patet — Présidt — Fazy Secrte

Le secrétaire donne lecture du registre des 9, 16 & 30 août — Le premier est approuvé par la classe; le 2d par les membres présens du comité

Feuilles d'Orme

La discussion est ramenée sur l'utilité des feuilles sèches pr fourrage par Mr Perey qui dit que l'année précédente il avoit fait couper des fagots de sarmens à environ de hauteur au dessus de l'endroit où ils doivent être taillés au printems que ces sarmens étoient garnis de leurs feuilles, qu'il les a mis dans de la paille pr les faire sécher, qu'il s'en est bien trouvé, que les vaches n'en ont point souffert et qu'il compte faire cette opération en grand cette année — Mr le Syndic Micheli dit qu'il tient d'un paysan qui a sauvé & sarclé les herbes de pommes de terre et les a données au bétail avec succès — Mr Bertrand replique qu'il en a fait autant pr la nourriture de son cheval, mais qu'au bout de trois jours, il a pris une indigestion et qu'il a appris que d'autres bêtes ont été dans le même cas —

Sarclages de pommes de terre

Sauchet les blés — Petites gerbes

Mr Dommet lit un mémoire qui a pour but deux choses, la première de faire sentir l'avantage de la faulx sur la faucille pr la moisson, la seconde de recommander l'usage des petites gerbes de 8 à 10 lbs pr le blé moissonné, au lieu des grosses gerbes usitées dans notre pays — Ce mémoire sera inséré dans les archives sous le Nr 279 — Sur le premier point — Mr Dommet dit qu'un bon ouvrier peut avec la faulx à faucher couper de la journée deux poses de blé en calculant que à chaque coup la faulx abat une surface de 6 pieds de longueur sur 8 pouces de largeur par chaque mouvement, ce qui fait 4 pieds carrés de surface, ce mouvement s'opérant en 3 secondes, un ouvrier abattroit 960 pieds par heure, soit une pose en moins de 3 heures, ce qui feroit au moins 4 poses

par jour que Mr Bonnet reduit de moitié - Tandis que avec la faulx il faut huit ouvriers pour moissonner une pose par jour, d'où il résulte que la faulx présente une économie immense sans parler de l'augmentation d'un septième de paille que l'on obtient avec la faulx — Quant à la grosseur des gerbes Mr Bonnet établi par des calculs que les gerbes de 8 à 10 D exigent moins de deseme, moins de bras, moins de place, & qu'elles mettent les aoûdents, outre qu'il se perd moins de grain - Mr Bonnet termine en proposant que dans chaque comune il soit donné un prix à celui qui aura suivi cette methode — Mr Favre approuve qu'il soit donné un prix mais non par comune ce prix devant être adjugé à celui qui aura le mieux prouvé par un mémoire, appuyé sur la pratique, l'avantage de la methode - Du reste Mr Favre croit qu'il y a exagération de moitié en disant que de faucheur peut prendre un andain de six pieds, il croit ensuite que l'on égrène plus à la faulx & par ex: qu'il seroit impossible de l'employer pour le blé blanc de Fellemberg, que la chose même seroit difficile p les blés versés — Quant aux petites gerbes il est certain que l'on économise les liens, que l'on égrène moins et que l'on évite le danger des efforts auxquels sont exposés ceux qui lient les grosses gerbes, outre une torsion à l'épaule dont ils courent le risque — Mr le syndic Micheli ajoute qu'il a une grande expérience du fauchage des blés, qu'il croit pas que le faucheur prenne plus de deux pieds carrés ce qui n'empêche pas qu'il y ait économie de moitié: généralement pour les foins que sont plus faibles on compte deux faucheurs p 3 poses - Mr Bonnet paraît à dire qu'il a suivi ses domestiques, qu'ils fauchoient jusqu'à 7 pieds, qu'il a reduit ses calculs à 6, sur 8 pouces d'épaisseur que l'ouvrage étoit bon & le blé bien renversé — Mr Pury objecte contre le système des petites gerbes que l'on ne peut lier tout de suite entièrement humide, que le blé ne sécheroit pas - Mr Pazy explique qu'il a l'expérience que les javelles faites par un tems humide, et reunies en forme de petites bottes, comme cela se pratique aux environs d'Yverdon

→

Hutlottes

se sèchent aussi vite que des jouelles laissés sur le terrain et retournés plusieurs fois lorsque le tems continue à être humide pour les sécher; il propose en conséquence que l'on fasse réimprimer le détail de la méthode telle qu'elle se trouve dans la feuille du canton de Vaud, & que l'on donne un prix pour le meilleur mémoire pratique sur le sauvage des blés — un membre ajoute que ces prix devroit porter sur des expériences comparatives faites dans un champ dont moitié seroit sauché d'une façon & moitié de l'autre, et que les membres de la classe seroient invités à venir voir le travail

Concours d'instrumens

Le Secrétaire appelle l'attention de la Classe sur les essais d'instrumens à faire, il croit qu'il faut nommer une commission pour préparer le programme et il invite les membres qui auroient quelque instruction à donner à le faire; pr. lui, il estime que chaque instrument doit être accompagné d'un commissaire pendt son travail, que ce commissaire doit être revêtu d'une marque distincte et que lui seul que les bouviers doivent obéir autrement chacun croit pouvoir commander; ce qui occasionne de la confusion — d'autres membres émettent l'opinion que les commissaires soyt des membres de la Classe qui sachent eux mêmes tenir les cornes de la charrue tels que Mrs Pitet, Mottier, Cochet; qu'il y ait un commissaire en chef et que Mr Gallandat soit naturellement revêtu de ce titre — que l'on invite par la feuille toute personne qui aura des instruments à essayer à les amener. — après ces observations préliminaires Mr le Presidt désigne Mrs Gallandat, Borgeaud & Vidandy pr former un comité sous la présidence du premier, dans le but de préparer le programme —

Conservation de pommes de terre

Mr Jnn Perrot être déchargé par la commission des prisons pour remercier la classe & spécialement Mrs Audéoud & Vidandy, au sujet des informations qu'ils ont données pr la conservation des pommes de terre, on les a suivis en fermant bien les volets pour empêcher le jour de s'introduire autant que possible, et l'on en mangeoit de fort bonnes encore il y a environ quinze jours — Des calculs exacts ont prouvé que sur 150 ℔ de tubercules, il n'y a eu que 4 ℔ de déchet, dont les parens donnent suffisamment l'explication

Déchet

Déchet sur beurre

M Prevost ajoute que des comptes exacts ont également prouvé que pour la provision de beurre le déchet ne doit être que de un cinquième au lieu du quart que l'on compte généralement. — M le Prés.t Pictet en remerciant de cette communication invite M Prevost à penser à l'économie que l'on pourroit obtenir aux poissons sur l'huile comme combustible en achetant soi même la graine de colza & la faisant moudre —

Etalon

M Fazy appelle dernierement l'attention de la classe sur l'etalon pour savoir si personne ne voudroit s'en charger —

Jours pour le cours d'hygiène

Le même communique à la classe l'opinion de la commission chargée d'examiner les jours les plus convenables pour le cours d'hygiène vétérinaire elle pense que ces jours doivent être les mercredi & les dimanche pendt les mois de 9.bre X.bre Janv.r & fevr.r — Cette opinion paroit être vue favorablement par la classe

---

Vente de taureau chez Tavernier

après la classe les membres présens du comité sous la présidence de M Pictet se réunissent pour délibérer sur la proposition de M Tavernier qui dit — que le taureau de Finhaut qui lui a été confié est devenu trop vicieux pour qu'il veuille le conserver, et que en conséquence il offre de le rendre à moins qu'on ne juge à propos de le lui laisser pour le prix de cinq louis, et alors il le fera couper — sur quoi le comité vû le bas prix du bétail provenant de la rareté des fourrages accepte cette offre

---

Séance du Comité de Mercredi 13 7.bre 1826

Présens MM.rs Pictet Présid.t - Gallland - Micheli D.r - Candolle Vidondy - Bertrand - Favre - Micheli syndic - Cochet Reverdin — Monod — Rigot - Colladon - Theremin Bonfisier de R — Pictet Cons.r - Prevost - Fazy sec.re

Le registre de la précédente Séance est lu & approuvé

Réception de M Robin

Mons.r le Part Robin est présenté par MM Fazy & Pictet comme membre de la Classe le scrutin n'étant point —

reclamé sa réception est mise aux voix & adoptée

Programme d'expériences comparatives

La séance étant spécialement consacrée à l'examen du programme dressé par My Gallard, Boissier & Vieland[illegible] pour les expériences comparatives d'instrumens aratoires, ce programme est lû discuté & approuvé - on arrête qu'il sera imprimé envoyé d'avance dans les communes, & distribué aux membres présens, on arrête encore que cette reunion aura lieu le jeudi 21.e au lieu du Mardi 19, et qu'il en sera donné avis par la feuille publique

---

Seance du Comité de Mercredi 27. 7.bre 1826.

Présens - My Pictet Présid.t - Ch.s Pictet - Reverdin Colladon - Gallard - Boissier de R. - Schmidt M.r audiard - Vieland[illegible] - Prevost - Rigot - Favre Micheli syndic - Bertrand - Monod - Morin

Presens aussi My le Comte de Rambuteau
Gregnier prof de bot.q à Lyon
de Staël
Hussard Inspecteur des écoles vétér de frame
Fazy Senès.r

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

Mûriers - Vers à soye - Don de brochure

Mon le Prof Gregnier remet une brochure dont il fait don à la Soc.te sur la culture du Murier en frame et sur l'industrie Manufacturière de la soye. Le but principal de cet ouvrage tend à prouver que cette industrie, en ce qui concerne la culture du mûrier et l'élève des vers peut prospérer en frame beaucoup plus au nord & beaucoup plus généralement que cela n'a lieu - sur quoi M.r le Syndic Micheli dit - que l'on a trouvé en Bavière une plante qui nourrit le ver à soye aussi bien que le mûrier; cette plante au dire de M.r Gregnier est un érable - M.r le Présid.t Pictet fait observer qu'a Genève on a voit jadis assez de

vers à soye et que cette industrie a successivement disparu ce quel faut attribuer à notre climat — On dit encore que le mûrier convient spécialement aux petites propriétés sur les côtes et aux lieux escarpés — Mr Michelet ajoute qu'il a vue des plantations de pruniers ~~en basse~~ qui donnoient un bon produit aux propriétaires — Mr le Presidt adresse à Mr Grognier les remercimens de la Classe —

Don de brochures

Mons le Comte de Rambuteau offre de son côté un memoire sur la restauration des forêts, qui a été imprimé par ordre de la société royale d'agr.e — Il offre encore un manuscrit sur une irrigation exécutée à Rambuteau arrondt de Charolles, auquel Mr de Rambuteau ajoute quelques explications de vive voix — Mr le Presidt adresse les remercimens du comité au donateur & annonce que dans la prochaine réunion de la Classe il sera donné lecture du manuscrit

Fromage dit parmesan

Mons Morin présente deux morceaux de fromage provenant de deux pièces qui ont été faites à Moiron à l'imitation du parmesan, l'un est maigre et a été mis dans la forme en mars 1825 l'autre est migras et l'a été au mois d'août de l'an dr Ces deux essais paraissent accompagnés d'un succès très satisfesant.

Fromage dit de Chestire

Mr de Stail dit avoir cherché à substituer le fromage dit de Chestire à celui que se fabrique dans le Cor de Saône le resultat n'a pas été précisément du Chestire mais cependt un fromage supérieur à celui de Gruyère. Voici son procédé, on ne présure aucune crême on ne chauffe le lait — que fort peu seulement à la température du pis de la vache on y ajoute un peu de roucou pour le colorer, on met le fromage dans la forme on le presse, après quoi on le hache par morceaux on l'émiette soigneusement, on le lave bien avec de l'eau chaude ou froide selon la température de l'atmosphère on le remet dans des moules d'une dimention double de celui de Gruyère, le moule est percé d'un grand nombre de petits trous

autravers duquels on introduit des chevilles de bois flexible jusque dans le centre du fromage on change les chevilles à tous instant pendant un certain tems et l'on a eu soin de saler un peu auparavant : Mr de Staël a obtenu ainsi un fromage meilleur en montagne qu'en plaine, mais l'un et l'autre tout à fait supérieurs au fromage du pays, et qui se seroit vendu à Paris où il a été fort goûté à un prix double ou triple.

machine à battre

Mons. Collaudon dit qu'il a vu travailler la machine à battre les grains chez Mr Duval, mise en mouvement par 4 chevaux et avec l'aide de 6 ouvriers, elle a battu 25 gerbes en 17/4 minutes. on ne peut cependant pas compter sur cette célérité que l'essai avoit pour but de voir tout ce qu'il étoit possible d'obtenir de cette machine, Mr Duval pense que vû les préparatifs et les soins de manutention on ne peut en général calculer que sur 15 gerbes par heure - La paille en sortant du rouleau est en très bon état et excellente pour nourriture ou litière, elle seroit préférable à celle battue au fléau, le blé sort de la machine très beau et propre la balle dépourvue de poussière est mangée avec plaisir par les moutons tandis qu'ils refusent ordinairement celle de nos granges une précaution à prendre à la moisson seroit de couper à la faucille sans volander, parce que lorsqu'on volande, les javelles étant moins régulières pour présenter au rouleau, s'entortillent autour de celui qui est cannelé inconvénient qui est promptement réparé en tournant la roue en sens opposé mais qui occasionne toujours un léger délai qu'il l'on peut éviter.

Rapport sur expériences comparatives

Le reste de la séance est employé à lire le rapport fait par Mr Pazy sur les expériences comparatives de charrues et ce qui concerne les expériences qu'il a personnellement suivies. Le comité nomme une commission pour compléter le travail, elle est composée de Mrs Gallaud,

Séance de la Classe du Mercredi 4 8bre 1826

Présens 22 membres -
Mr Pictet présidt — Fazy Secrt

Le secrétaire donne lecture du registre du 6. 13 & 27. 7bre le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du comité

Mûriers & ver à soie

Relativement à l'industrie des vers à soye, Mr Lullin ajoute que lorsqu'il possédoit Peisy, il y avoit des plantations de mûriers que l'on arracha, parce que l'on ne pouvoit semer dessous, leurs racines étant fort traçantes & avides — Mr Fazy dit que maintenant on fait de grandes plantations de mûriers en angleterre pour élever le ver à soie & que le climat y est cependt bien plus humide que le notre - Mr de Lomtant estime que les établissemens propres à soigner le ver sont le principal on réussiroit ici si on les avoit mais cela n'a jamais été fait que come un objet auxiaire par des amateurs Mr D Pictet explique que dans le Vigan, en provence, là où il y a des plantations de mûriers, on renonce à toute autre culture & on leur donne trois labours à la charrue; enfin on construit des bâtimens exprès pour le ver à soye, malgré la chaleur du climat afin de lui donner la température convenable — Mr Bertrand croit que le ver à soye ne craint pas le froid et l'humidité autant qu'on l'imagine, mais qu'il lui faut une extrême propreté —

Don de brochures

Mr de Staël présente deux ouvrages de la part de Mr Pavis leur auteur, qu'il a fait don à la Classe, savoir un essai sur la culture du Mûrier & un essai sur la Marne Ce don est reçu avec reconnoissance

Mr Charles Pictet donne lecture d'un extrait qu'il a fait d'un ouvrage anglais très intéressant, savoir la

Céréales en Prusse & Pologne

rélation d'un voyage entrepris dans le nord de l'Europe par un Mr Jacob & dressé du gouvernement anglais, ds le but de connoitre l'état de la culture en Prusse et en Pologne afin de juger de l'effet que pourroit produire en angleterre la libre introduction des blés moyennant certains droits. Mr Jacob avance que la Prusse & la plus grande partie de la Pologne, excepté districts d. Cracovie, sont dans le plus misérable état de culture, que la plus grande partie des terres paroissent épuisées & ne donnent que de misérables produits, comme cela est arrivé successivement dans tous les cantons où l'on s'est livré particulièrement et pendt une longue suite de tems à la culture des céréales telle que l'asie Mineure, la Sicile, que ce système auroit épuisé les meilleurs cantons de l'angleterre & la France, que de longtems ces pays ne pourront donner de grands produits malgré les efforts de quelques particuliers, qui cherchent à réparer l'épuisement par l'introduction du bétail, des moutons & des prairies; que les paysans sont dans la plus extrême misère, et les propriétaires ruinés par le manque de produit, & par la baisse des terres. Mr Jacob avance que depuis six ans, non seulement les blés n'ont donné aucune rente nette, mais que prix où ils se sont vendus, le cultivateur en a retiré 20 % de moins que le coût de la culture. Quant aux approvisionnemens, ils sont bien inférieurs à ce que l'on suppose, car il résulte des états qu'il donne sur les quantités existantes dans les ports de Dantzig, Elbing & autres ports de la Baltique que l'état ne surpasse pas 543 mille quarters anglais, propres à la consomation, ce qui n'équivaut qu'à 10 jours de nourriture pour l'angleterre, et il n'estime pas que le surplus total en Europe surpasse sept jours de nourriture pour l'Europe. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'angleterre, il pense que le transport des blés est d'une nature si difficile & si coûteuse,

que les déchets sont si considérables que l'angleterre
ne pas à redouter leur introduction de l'étranger pour=
vu qu'elle ne puisse se faire que sous le paiement d'un
certain droit — M. le syndic Naville ajoute que
en autoche les terres ont pareillement beaucoup
baissé, que l'on peut acheter maintenant pour le
prix de 40 ce qui en valoit cent en 1815. qu'il est
peu probable que les Etats unis fournissent beaucoup
de blé à l'Europe, que la population se porte au midi
depuis l'incorporation des Florides, que la culture du
blé diminue qu'elle se porte sur le coton le tabac
et que le système industriel en faisant de grands
progrès occupe beaucoup de bras — M. Pictet fait
observer que le Nord des Etats unis, commence aussi
à sentir son épuisement par trop de culture des grains
M. de Staël y voit la marche naturelle des choses, plus
un pays avance, plus on y abandonne la culture
des céréales & l'industrie se porte sur d'autres bran=
ches — M. le syndic Naville pense d'après tous ces
détails que l'on ne peut point être rassuré contre
la possibilité d'une disette future en Europe le meil=
leur moyen seroit de soutenir le prix de la pomme
de terre lorsqu'elle tombe trop bas, comme par ex: le
printemps dernier où elle se vendoit à la Coupe ff 2. 6. tandis
que le foin valoit ff 15 ce qui est une disproportion
étonnante qui prouve le peu d'usage que l'on fait
encore de la pomme de terre pour nourriture des
bétail, il faudroit donc encourager ce genre de con=
sommation, & s'occuper de la distillation. M. le syndic
a ouï parler, entre autres, d'appareils pour distiller,
qui étoient portatifs, & que l'on transportoit chez
les particuliers — M. de Staël estime que cette dis=
proportion est la conséquence naturelle du manque
de publicité relativement aux choses à acheter & à
vendre, et qu'un bulletin pour la vallée l'emanerait
roit très utile sous ce rapport comme il l'avoit pro=
posé — M. le syndic Micheli explique que la nourriture

Céréales en amérique

pommes de terre

Distillation de pommes de terre

du bétail avec la pomme de terre exige beaucoup plus de litière pour éviter l'odeur & la saleté ce qui est pénible à la portée du petit propriétaire dans les années où la paille est à un prix élevé ce qui a lieu dans les tems de cherté du foin —

Séance du Comité
de Mercredi 18 octobre 1826

Présens Mrs Pictet presidt — Delandolle — Duval — Prevost — Colladon — Bertrand — Simond — Morin Gaudy — Fazy Secret

Le régistre de la précédente séance est lu & approuvé

Mr Fazy annonce avoir reçu par les mains de Mr Delaitail deux ouvrages dont l'auteur Mr Purri fait don à la Classe savoir un essai sur la Marne et Considérations sur la culture du Murier

Don de livres

Nous devons encore faire connoitre ici un don fait par Mr Huzard père d'une brochure intitulée Rapports sur les concours relatifs à la médecine vétérinaire —

Don de livre

Mr Morin fait observer à la suite du précédent registre qu'il ne croit pas qu'il faille plus de litière lorsque l'on donne des pommes de terre au bétail à moins que par l'effet de cette nourriture on ne lui cause la diarrhée. pour lui a fait manquer pendt l'hiver d'une coupe par jour entre 8 bêtes ce qui fait 19 à 20 lb par chaque sans y avoir trouvé d'inconvénient et encore les faisoit il simplement couper en morceaux sans en exprimer le suc — Mr Duval dit avoir trouvé que

Nourriture du bétail avec pommes de terre

lorsqu'il donnoit aux moutons des pommes de terre seules il y avoit de l'odeur mais que cela n'avoit pas lieu lorsque l'on y joignoit des raves d'abondance ou des carottes.

De moutons

Mr le Prof Delandolle remet un don à la Classe de la part de l'auteur Mr Guyétant un livre intitulé Essai sur l'état de l'agriculture dans le Jura, Mr Delandolle annonce

Don de livres

M Guyétant présenté p hono-raire

en même tems qu'il présente M Guyétant pour membre honoraire de la classe le connoissant depuis longtems pour un homme fort instruit, qui souhaite entretenir des rapports avec la Classe — surquoi le Comité statuera dans une prochaine séance

Réception de M De Budé

Mons le Présid Pictet conjointement avec M Fazy présente M De Budé-Kunkler pour membre de la Classe, le scrutin n'étant point réclamé, sa nomination est mise aux voix et adoptée

Communaux

M le Prof de Candolle, prévient le comité que la Comiss des communes préfère que l'on n'imprime pas les renseignemens qu'elle a donnés sur les communaux sur quoi M le Prof demande s'il doit aller en avant relativement au programme dont il est chargé, sans ce document. ce à quoi il est invité —

Taureau chez M Theremin

Le Secrét donne lecture d'une lettre de M Theremin qui demande que l'on retire le taureau de Schwitz qui lui a été confié — Le comité arrête que qué sera autorisé à le vendre pour le prix de six louis comme celui de Tocerniaz, en laissant à l'acquéreur la liberté d'en disposer comme il l'entendra, ou pour le prix de quatre louis moyennant que l'acquéreur s'engage à le garder pendant un an encore pour la monte publique —

Cours vétérin

Le Secrét rappelle que d'après le préavis de la comission, le cours d'hygiène vétérinaire à donner par M Favre devroit commencer le mois pr — surquoi le comité arrête de consulter M Favre pr savoir quand il sera prêt & si les jours & heure lui conviennent.

Machine à battre

La séance étant plus particulièrement destinée à s'occuper de la Machine à battre afin de savoir s'il convient de la propager leur établissement dans le canton et dans ce cas quels sont les meilleurs moyens à prendre pour utiliser l'ouvrier écossais la discussion est ouverte sur cet objet, mais la discussion se prolongeant sans amener de solution, le comité arrête de nomer

une commission composée de Mrs Duval, Pictet, Simon Gallard & Fazy, à laquelle sont invités de se joindre tous les membres du comité qui y prendront intérêt, laquelle commission se réunira samedi prochain à Midi, en y appelant l'écossais pour préparer conjointement les questions et les éclaircissemens propres à former l'opinion du Comité, auquel la dite comiss. rapportera dans une séance spéciale le mercredi Suiv.t

Heure des séances — avant de se séparer le comité détermine que l'heure de ses séances sera rétablie à 10 h du matin

Refus de M. Duval p. dédomagem.t rélatif à la machine à battre — Nous devons ajouter que dans cette séance M. Fazy soumit au comité la convenance de donner à M. Duval un dédomagement supérieur à celui de trois cents francs, rélativement à la machine à battre attendu qu'il falloit envisager cette machine comme un modèle dont tout le canton profiteroit & que les frais de celle ci surpassent le coût présumé soit en conséquence du prix d'achat & du transport soit en conséquence du voyage de l'ouvrier écossais, sur lequel on n'avoit point compté & dont la présence a paru nécessaire pour s'assurer de l'exactitude du montage — Mais sur cette proposition M. Duval répartit qu'il refusoit absolument toute allocation supérieure à celle qui avoit été convenue s'estimant suffisamment dédomagé par la satisfaction qu'il éprouvoit d'avoir contribué à l'introduction d'une chose utile au canton, que du reste il déclaroit ici garder la machine pour son compte dont le succès est tel qu'il pouvoit le désirer — Surquoi le comité en a témoigné sa reconnoissance à M. Duval —

Séance du Comité de Mercredi 25 8bre
1826 –

Présens, Mrs Pictet – Présidt – Morin – Favre –
Duval – Lochet – Panchaud – Audéoud – de Const.
Simond – Bertrand – Michéli Syndic – Schmidt –

Fazy Secr.

Le registre de la présedente séance est lû & approuvé

machine à battre

Mr Fazy rapporte au nom du Comité chargé d'éclaircir la question de la machine à battre que fort peu de membres se sont trouvés à la séance tenüe le samedi précédent que Mr Boissier de R. seul a énoncé l'opinion favorable de se pourvoir de une de ces machines en conséquence il n'a pas été possible de rien arrêter – Quant à l'opinion personnelle de Mr Fazy, il estime après avoir soigneusement examiné la chose

1°. Que ce seroit donner trop au hasard le succès de cette machine si on la faisoit venir de France, attendu que les renseignemens obtenus sur celles que l'on y possède ne présentent que des résultats douteux

2°. Que, en les faisant venir de France il faudroit également faire venir un ouvrier pr les monter

3° Que ce seroit plus fâcheux que d'avoir des machines imparfaites, vu que dans ce cas elles sont plus qu'inutiles, et qu'il vaut mieux s'en tenir au certain, c'ad, aux machines d'Ecosse, dussent elles couter d'avantage

4°. Qu'il n'est point certain qu'elles soutent d'avantage, si l'on en a 3 ou 4 à Monter vu vu qu'il y a de grandes réductions à obtenir sur le coût de celle de Mr Duval

5°. Qu'après avoir tout examiné, il croit – que le moyen le plus sûr & le plus économique, seroit – de faire venir d'Ecosse les pièces en fer fondu, qui ne pèsent

qu'une vingtaine de Quintaux anglais auquel non seulement seroit aussi économique que de faire fondre en France mais éviteroit le coût des modèles et donneroit la certitude de la réussite. puis, dans l'intervalle de leur arrivée, l'ouvrier écossais pourroit toutes les pièces de serrurerie et menuiserie. dans ce but on lui paieroit ses journées et on pourroit lui accorder en outre une petite gratification sur chaque machine, dans le cas de plein succès —

M^r Duval après avoir ouï cet avis, estime pareillement qu'il est le meilleur, et croit que l'on peut s'en rapporter à Walker p^r la fidélité et la promptitude du travail : Il ajoute que cette machine a été examinée par M^r Mesnez qui en a admiré la bienfacture et qui croit que toutes les pièces de serrurerie peuvent se faire ici à raison de 18 s^s de gain total de 18 ou 20 — Ils ont de nouveau fait travailler la machine ensemble et le résultat a été beaucoup plus satisfaisant encore que lors de l'essai fait devant le comité, parce que l'ouvrier qui voulut alors servir la machine l'après midi, se trouvoit hors d'état de le faire. Maintenant 6 gerbes n'ont pris que 7 p^s minutes d'un travail modéré, et en outre on a essayé du blé noir encore fort humide qui s'est battu avec une grande facilité sans altérer le grain — Les habitans d'Auvilly ont déjà annoncé à M^r Duval qu'ils feroient battre chez lui trois mille gerbes — Sur ce rapport deux avis sont ouverts le premier de ne plus s'occuper de la chose vû que les personnes que cela concerne paroissent y mettre peu d'intérêt puisqu'elles ne se sont pas rendues à la convocation spéciale sur cet objet, encore qu'il n'y auroit qu'à laisser repartir maintenant l'ouvrier, sauf à y revenir plus tard si l'expérience prouvoit la convenance de ces machines — L'autre avis a été de renvoyer encore cette détermination jusqu'à la prochaine

classe, et en attendant de payer la semaine à l'ouvrier M. Duval voulant bien se charger de la nourriture. - Ce dernier avis a privalu dans le comité qui a arrêté qu'il en seroit donné avis par la feuille —

Cours de Mr Favre

Le second objet à l'ordre du jour étant le Cours d'hygiène vétérinaire à donner par Mr Favre le comité d'accord avec Mr Favre, présent à la séance, fixe qu'il aura lieu les jeudi Dimanche de cet hiver à 11 h du matin, dans la salle de démonstration au nouveau Musée des arts. — Il en sera donné avis par une publication affichée dans les communes — Des cartes seront délivrées aux personnes qui s'inscriront pour suivre le cours et son commencement aura lieu le jeudi 16 9bre —

Reception de Mr Perrin

sur la présentation de Mr Pictet Dtr de Morin Mr. Perrin-Veillard est reçu membre de la classe d'après la votation qui est faite, personne ne réclamant le scrutin

---

Séance de la Classe de Mercredi 1 9bre. 1826.

~~Lecture~~ Presens 24 Membres -
Mr Pictet president — Fazy Secrte

Le secrétaire donne lecture du registre des séances des 4 - 18 - 25 octobre le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du Comité —

machine à battre les grains

Mr Fazy rapporte que la séance actuelle a été fixée comme la dernière pour prendre une décision au sujet des machines à battre les grains vû que l'on ne peut garder plus longtems l'ouvrier écossais sans emploi, et il récapitule l'état de la question pour la faire mieux connaître aux personnes qui peuvent le désirer, = après s'en être de nouveau entretenu avec

louvrier écossais, il persiste à croire que le meilleur moyen est de lui donner à entreprise tout louvrage en bois, de donner à Freiber le maréchal tout le travail en fer, tous les pièces en fer fondre qui seront commandés en Ecosse, Sur ce pied la machine montée ne doit revenir qu'à une centaine de louis et Mr Duval est si convaincu de la chose qu'il offiroit de s'en charger moyennant dix louis de plus, mais Mr Tazy estime que nul ne voudra profiter de cette offre — Après cet exposé, Mrs Boissier de Rus, Audéoud de Crassier, Gallard & Riondel énoncent l'intention où ils sont de se pourvoir chacun une de ces machines — Surquoi Mr Tazy les engage à se réunir eux mêmes en comité le samedi suivt pr prendre les mesures nécessaires et il leur offre de s'y rendre lui même, pour achever de leur donner tous les renseignemens qu'ils peuvent désirer, ce qui est accepté —

Pommes de terre par sécheresse

Mr le syndic Michelli désire que l'on consigne au registre que malgré l'extrême sécheresse qui avoit fait désespérer des pommes de terre printanières, elles ont bien réussi chez lui, la recolte même pourroit passer pour belle si les tubercules étoient plus gros, Il les a arrachées dernièrement et les fanes étoient restées vertes — Mr Monod a fait la même observation au sujet des pommes de terre printanières seulement quelques unes étoient pourries — Mr Audéoud de Crassier dit que cette année a été remarquable pr la beauté des violettes printanières en terre forte, elles donnent ordint un tiers de moins que les jaunes tardives, que cette fois elles ont donné plus mais il faut s'occuper des jaunes plutôt que des violettes — Mr le syndic Michelli reprend la parole, en disant, qu'il avoit 19 pots plantés en pommes de terre à la pile ou à la charrue en printanières ou tardives, et un particulier des jaunes ayt aus-

la plupart ont été arrachés dans les premiers jours de 7bre quoique la rouette ait été bien meilleure qu'on n'espérait elles ont été généralement plus petites que l'an dernier. M. Boissier de Rx est d'opinion que nos terres craignent moins la sécheresse qu'on ne le pense et il donne pour preuve des betteraves repiquées chez lui, qui après avoir reçu quelque pluye peu après le repiquage sont devenues assez belles pour qu'il y en ait de grosses comme la cuisse - M. Monod dit - que l'on peut planter jusqu'en juillet, que cette année les dernières plantées ont été les meilleures. - M. Bertrand a observé chez lui que le blé a été plus beau après le Colza qu'après les pommes de terre d'où il tire la conséquence que le colza épuise moins qu'on ne le pense. Du reste quant aux pommes de terre il pense que les tubercules grossissent comme que les fanes sont sèches —

Séance du Comité de Mercredi 15 9bre 1826 —

Présens Mrs Pictet Président - Naudier prost - Favre alleroud - Boissier de Rx - Michelis Syndic - Fh. Pictet - de Constant - Morin - Bertrand - Sochet Prevost - Chapuis - Maillard - Colladon -

Fazy sec.

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé, seulement M. de Constant désire que l'on fasse mention de l'offre qu'il a faite, aux personnes qui font construire des machines à battre les grains du manège provenant du bateau à manège, qu'il croit très propre à la chose et que l'on pourroit acheter à bon compte.

Bateau à manège

Pommes de terre

M. Fh. Pictet communique au comité quelques faits relatifs à la pomme de terre. Douze pois furent plantés chez lui dans les premiers jours de juin après du tuffle feuroué

dont partie en qualité jaunes, partie en violettes de la halle de Paris longues, les premières ont beaucoup souffert par la sécheresse et n'ont donné que 5 pour 1 — les dernières ont donné 18 pour 1, mais il faut expliquer que les violettes étant beaucoup plus petites on en sème une proportion moins forte, cad deux coupes par pose au lieu de 5, en sorte que la différence dans le produit se trouve être seulement de 35 coupes pour les jaunes contre 50 coupes pour les violettes. il faut encore ajouter que les violettes sont plus difficiles à recueillir n'étant pas groupées comme les jaunes, et qu'elles exigent six journées lorsque quatre suffisent pour les autres — Mr Pictet ajoute que l'opinion de son domestique est que les violettes nourrissent plus que les jaunes, à qui peut s'expliquer par leur chair plus compacte — Mr Favre dit que dans les Bornes on ne plante les pommes de terre qu'après les semailles de printems, cad, à la St Jean mais dans cette contrée la saison est moins chaude et plus humide les tubercules poussent grosses mais contiennent moins d'amidon pendant la sécheresse en général, la pomme de terre fait peu de progrès, mais dès qu'elle est sous l'influence de l'humidité son accroissement est rapide et elle vient en trois semaines grosse comme le poing — il doit ajouter cependant que si l'on plante tard dans les Bornes on ne sème point après en automne — Mr Favre estime que la rouge longue est plus dure que les autres en étant pilée, elle fournit un tiers d'eau de végétation de moins, et une fécule plus blanche. sa racine s'étend plus loin en terre aussi doit elle être plantée à une plus grande distance et il ne convient pas de la butter parce qu'elle détruit beaucoup de filamens, au moyen desquels elle se nourrit — Mr Pazy croit devoir dire, que d'après son expérience, la violette réussit en terre forte beaucoup

moins que la jaune. —

Dahlias

M^r de Montant dit avoir mangé des dahlias qu'il a trouvés bonnes, un avantage de cette culture serait que les tiges & les feuilles abondantes pourraient servir de litière — M^r Pictet a ouï dire de M^r le Prof de Candole qu'il en avait vu un champ à Montpellier dont l'aspect était magnifique le bétail les mangeait — quoique avec répugnance et cette plante paraissait très épuisante pour le terrain

Trèfle farouch

M^r Ch^s Pictet dit avoir laissé pour graine l'étendue de cinq poses en trèfle farouch, le pour lui a donné environ 40 Q^x de fourrage, la graine s'est resemée d'elle même, & forme actuellement un tapis serré de 4 pouces de hauteur qu'il fait faucher pr les moutons

feuilles de vigne

Le même membre communique les resultats suivants qu'il a obtenus avec sa recolte de feuilles de vigne — Il a obtenu 24 chars sur 6 poses soit 4 chars la pose en moyenne les frais ont été comme suit

52 Journées de femmes à ff 1.9	ff	78
10 — d'hommes — 3.6		35.
175 lb sel à 20 francs		76
soupe soir		15
total	ff	204

soit ff 8.6 par char — M^r Pictet estime que le char de cette compote pèse environ 8 Q^x, lesquels prob^t équivalent comme substance alimentaire à 3 Q^x de fourrage sec, il serait donc 72 Q^x de fourrage sec recoltés sur 6 poses, soit 12 Q^x par pose et dont la main d'œuvre revient à ff 32.6. les 12 Q^x soit ff 2.9 le Q^l — Il est probable encore que les 8 Q^x de feuilles vertes, correspondent plutôt à 4 Q^x qu'à 3 Q^x de fourrage sec mais il faut une plus longue expérience pour bien l'apprécier — La couche supérieure jusqu'à l'épaisseur de ½ pied est mal conservée ayant fermenté au dessous la compote est bonne, pendant que le bétail en mange on supprime la ration de sel — M^r de Montant ajoute, que chez lui il y a eu pareillement

de la fermentation, et par suite un soulèvement, a quoi faut attribuer à la chaleur de la saison et à l'état de conservation de la feuille, peut être aurait il fallu par cet motif mettre un supplément de sel, le soulèvement a été cause que l'on n'a pas pu bien couvrir les feuilles supérieures avec l'eau, aussi les a t'il ôtées et données aux vaches, qui les ont mangées avec avidité, il n'y a donc rien de perdu et les moutons auraient mangé chez Mr Pictet les feuilles de la superficie — Mr Bertrand dit qu'il y a eu chez lui une très forte fermentation, mais il n'avait pas mis de sel — Mr Audeoud rapporte qu'il a rempli de feuilles une cuve de 4 chars, et qu'il a laissé au dessus un vuide de 10 pouces, après quoi il a arrêté le soulèvement des feuilles par des montants en bois fixés au plancher, il a mis un peu moins de sel que Mr Pictet, c'a d, 12 lb; les 4 chars lui sont revenus douze francs —

Raisins

Mr le syndic Micheli désire consigner un fait au registre, savoir qu'dans une place de sa vigne où les ceps avaient péri par le grand froid, il est sorti à l'un d'eux, le 15 juin, trois brots; le 18 juin on a vu une belle grappe de raisins, qui a été vendangée le 28 octobre aussi mûre que toutes les autres de la vigne —

Marne

Mr de Constant communique qu'il a fait faire un minage de 3 pieds sur une ancienne vigne, qu'il a trouvé à cette profondeur un lit de terre vierge, dans lequel le chevelu de la vigne a pénétré, cette terre fait effervescence avec les acides, il croit que c'est de la marne et qu'elle est plus abondante dans notre pays qu'on ne l'imagine — Mr Pazy a la même opinion mais il n'en résulte pas que ces marnes aient les qualités nécessaires, car elles varient extrêmement, chez lui la plupart de ses terres à une certaine profondeur sont effervescentes, cependt si l'on ramène cette terre sur la superficie

elle est infatigable pendt longtems il engage les membres de la classe à lire l'ouvrage de Puvis sur la marne qui est le meilleur que l'on ait encore fait sur ce sujet —

Larve dans les blés

M^r le Prof Vaucher demande si quelques membres du comité ont observé une maladie grave qui attaque les blés on trouve une larve jaune d'un pouce de longueur à 6 pattes, qui coupe les tiges au dehors, dans plusieurs endroits on a été obligé de resemer ce qui avoit été semé de bonne heure — M^r le syndic Michelet dit qu'il a un blé sur esparette rompu semé du 15 au 20 7^bre qui a souffert son domestique l'attribue à un ver — D'autres membres ajoutent que cette larve a fait du mal dans plusieurs endroits, et en particulier dans le pays de Gex, c'est la même probablement dont M^r Colladon avoit donné la description il y a quelques années — M^r Pochet dit qu'il y a encore un autre insecte qui fait du mal il est de la grosseur d'un grain de millet, il se niche dans le tuyau de la plante & souvent on en trouve plusieurs à la même plante

Dette de J.L Cougnard

M^r Pazy rapporte qu'il y a eu une assemblée des créanciers de J^n Louis Cougnard, qu'il ne laisse pas de quoi payer ses dettes mais que sa famille est dans l'intention d'y faire honneur, qu'ont considère les sacrifices qu'elle fait dans cette occasion & considérant que l'achat des tonneaux dont il est resté débiteur lui a été très avantageux, sa famille demande si on ne voudroit pas faire une réduction — Là dessus il s'élève deux opinions, l'une que nous n'avons pas le droit de faire un rabais, vu qu'il s'agit d'un objet publié l'autre que toute administration a le droit de rabattre une partie d'une dette pour obtenir le reste par transaction, et surtout dans un cas pareil, où l'on n'auroit rien si la famille ne consentoit pas à payer de ses propres deniers — Ces deux opinions étant mises

aux voix, la dernière obtient la majorité & le comité réduit la dette à Douze louis, au lieu de seize, pour = vu que le paiement ait lieu immédiatement —

feuille d'annonces de la cour du Léman

Le secrétaire communique deux lettres de Mr Ch. Pictet rédacteur du journal du Léman par les quelles on voit que Mr Pictet ayant appris que le comité avoit pensé à une feuille d'annonces pour les objets d'agriculture et y avoit renoncé à cause du prix demandé par Mr Gentil, il propose d'entrer dans des arrangemens pour réunir cette feuille d'annonces avec son journal — Surquoi le comité nomme Mrs Pictet Presidt & Fazy pour en conférer avec lui —

Séance du Comité de Mercredi 29 9bre 1826 —

Presens Mrs Pictet Presidt — Mess. Galland — Perrey Chapuis — Audioud — Thereminn — Bertrand — Favre d'Constant — Micheli — Morin — Boissier de R.

Le registre précédt est lu & approuvé — Fazy Secrit

Le Secretaire informe le Comité qu'il y a divers objets d'administration auxquels il est nécessaire de consacrer la séance —

Introduction au cours d'hygiène vétérinaire

Il commence par informer l'assemblée que Mr Favre lui a remis un manuscrit de discours préliminaire qu'il a prononcé lors du cours d'hygiène vétérinaire, l'intention de Mr Favre étant de le faire imprimer pour le délivrer aux personnes qui suivent son cours à moins que le comité auquel il en fait hommage ne juge à propos de le faire lui même — Sur quoi l'on fait observer à Mr Favre que cet ouvrage d'imprimer ce travail séparément et qu'il seroit probablement plus avantageusement en tête du traité d'hygiène que l'on espère qu'il livrera plus tard à l'impression — Néanmoins

le comité nome une commission de Mrs Petit Presidt, Gal-
laud - de Montant, - Perey & Fazy, pour en prendre
lecture et statuer sur l'objet -

Taureau d'avully

Mr Fazy rapporte que le taureau placé à avully est
devenu si vicieux que le fermier de Mr Petit refuse de
le conserver, il a refusé pareillement l'offre de l'acheter
pour le prix de 50 louis, avec faculté d'en disposer comme
il l'entendroit, ou pour le prix de 4 louis en le gardant
encore un an pour la monte - Surquoi le comité es-
time que le mieux sera de le faire tuer au banc des
agriculteurs et Mr le Presidt veut bien se charger de
voir Mr l'auditr Dupan pour le faire passer promptt.
au Banc -

feuille d'annonces p. l'agrie.

Le secrétaire dit qu'après avoir examiné avec Mr le
Presidt et Monsr Mr Peschier, l'offre faite par ce der-
nier d'insérer dans le journal du léman une feuille
d'annonces pour les objets d'agriculture, on ne peut trou-
ver cette offre que fort généreuse puisque Mr Peschier
ne demande pour cela que le payement de la plus
employée sur le journal, au prorata de ce qu'il paye
lui même, Mr Peschier offre encore de vaquer à l'arran-
gement des articles - Mais pour prendre une déter-
mination, il est important d'établir une distinction,
et de savoir si l'on entend que ce soit une simple
feuille d'avis pour les achats & les ventes, ou une
feuille d'informations et d'annonces agronomiques,
Maintenant voici les difficultés qui se présentent,
dans le premier cas ce seroit mettre le gouvernemt dans
l'embarras puisqu'il a rendu à Sestié le droit de publier
seul les avis, d'ailleurs le journal du léman n'étant
pas encore lu par un très grand nombre d'abonnés,
il seroit douteux que ceux qui désirent acheter ou vendre
le prissent pour l'insertion de leurs articles - Mr Peschier
offre bien de distribuer ces avis, c à d, de les faire imprimer

séparément à titre d'extrait de son journal, afin qu'on puisse souscrire à part, mais il est douteux que l'on puisse ainsi éviter le timbre et avec le timbre cela enchérirait trop le prix — Dans le second cas, càd celui de donner sur le journal des informations et annonces agricoles, il faut avant de s'en occuper, savoir si l'un des membres du comité voudra bien faire l'office de rédacteur, pour se procurer, fournir et réunir les matériaux nécessaires — La discussion étant établie sur ces bases, aucun membre du comité ne s'offre pour être rédacteur ci qui annulle la seconde partie du projet; quant à la première les difficultés énoncées paroissent suffisantes au comité, si ce n'est pour refuser l'offre du moins pour en ajourner l'acceptation jusqu'à ce que le privilège accordé à Justin soit écoulé — En conséquence le secrétaire est chargé d'en informer M. Pichon, en le remerciant de l'offre obligeante et désintéressée qu'il avoit faite

Prof. Chavannes

M. Fazy rapporte qu'il a envoyé à M. Chavannes le Rédacteur de la feuille du Canton de Vaud le programme sur les travaux d'hiver avec prière de le répandre avec ladite feuille, sur quoi il donne lecture de la réponse de M. le Dr Chavannes qui a accueilli favorablement cette demande, et qui désire recevoir le compliment des bulletins de la classe, par contre il offre les 13 Vol.s de la feuille qu'il rédige, mais M. Fazy en lui envoyant les bulletins n'a pas cru devoir accepter cette offre, vu que la collection en existe déjà à la société de lecture — Pourquoi le comité témoigne ses regrets de ce refus, et manifeste le vœu que l'offre de M. le Prof. Chavannes soit acceptée, il arrête en même tems que les publications de la classe qui peuvent offrir quelque intérêt lui seront envoyées, & en particulier qu'il sera acheté dans ce but l'ouvrage sur les bains à ferme

Etalon

Le secrétaire rappele qu'aucune décision n'a été prise au sujet de l'étalon, quelque soit urgent de le faire - Engénéral divers membres éprouvent du regret de le tuer vu la beauté des extraits qu'il a donnés et la possibilité d'en tirer parti malgré son âge, encore pour une monte, après cette opinion le comité arrête qu'il sera conservé jusqu'au premier de Juillet prochain, et que pour engager les agriculteurs à en profiter on n'exigera aucun payement pour la monte, sauf la bonne main au garçon. On fera connaître la chose par imprimé dès le mois de Janvier prochain —

Dynamomètre

Le même membre propose que en même tems que l'on raccommodera le Dynamomètre qui a été gâté lors des grands travaux, on tache d'y apporter quelques modifications qui le rendent d'un usage plus commode - Le comité autorise en conséquence M. Tazy à agir —

Commiss. pr. fixer Brouette, et pr. Brouette à liz.

Le même — rappele au comité qu'il est urgent de connaître l'opinion de la commission nommée pr. fixer la meilleure fabrication du Sr. Brouette et de la brouette à liz.é destinés à être donnés au prix au mois de may prochain, mais la commission n'ayant pu s'en occuper, le comité en nomme une autre composée de Mrs. Gallard - Boissier de Ro - & Bertrand, sous la présidence du premier, pour déterminer la chose & rapporter à la prochaine séance

Vente du taureau de Mr. Thuremin

Mr. Thuremin présent à la séance rapporte qu'il a vendu pour le prix de 77 louis le taureau qui étoit chez lui et qu'il étoit autorisé à vendre 75 Six louis; sur quoi le comité lui adresse ses remercimens.

Pension du bouc & de la chèvre du Thibet

Le secrétaire estime qu'il est convenable de déterminer avec Bertrand la pension qui lui est dûe pour l'entretien du bouc & de la chèvre du Thibet; mais le comité décide que la demande lui sera faite pour savoir à quel

estime qui lui est également dû sur cet objet et M. le Syndic Michelis ajoute, qu'il les a mis trois mois à sa montagne et qu'il offre de les remuer l'année prochaine sans frais, s'il en obtient la permission du Gouvt de Savoye.

fourrage aux fossés

Le Secrétaire fait souvenir le comité que l'on n'a point coupé en automne le fourrage des plantes fourragères aux fossés, il croit qu'il faut se décider sur le fait de savoir s'il convient de le faucher ou de le laisser sur place. Le comité décide qu'il sera fauché de peur que son paisson n'expose les plantes à la pourriture. M. Thuremin veut bien se charger d'en rendre la coupe au mieux.

Le Secrétaire rappelle qu'il y a encore deux objets importans sur lesquels il y a lieu de statuer sans de grands retards, savoir,

Commissions sur le prix de ff 1500 & moriers

1°. Les conditions attachées au prix de ff 1500 donné par la Société de Naz pour les mûriers les plus forts.

prix généraux en 1828

2°. Quels prix généraux on proposera pour 1828. en remplacement de ceux de Colza qui se délivreront en 1827.

Sur le premier objet on nomme une commission de Mrs Naville qui en sera le prés.t De Chateauvieux & Favre. Sur le second on nomme une commission de Mrs Michelis qui la présidera, Mrs De Candolle prof.r, Ch.r Pictet, Gallatin & Fazy. Ces deux commissions seront chargées de préparer le travail & de rapporter.

ouvrier sur poêles

Mon le Prés.t informe l'assemblée qu'il doit venir incessamment de Berne un ouvrier pour faire ici des poêles économiques calorifères, et il invite les personnes qui pourroient l'employer ou le faire employer à se faire connoître.

Réception de Mr. ami Debry

Mr. ami Debry de Lombrins est présenté par Mrs Gallatin & Pictet D.r pour devenir membre de la Classe. Nul ne réclamant le scrutin secret, sa nomination est mise aux voix & adoptée.

Reception de Claparède

Il en est de même pour Mons. l'audit. Claparède, qui est présenté par Mrs Fazy & Pictet Dic.

Seance de la Classe de Mercredi 6 X^bre 1826

Présens 22 Membres -

Mr Pictet — Présidt — Fazy — Secrt

Le Secrétaire donne lecture du registre des Séances du 1. 15 29. 9bre. Le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du Comité

feuilles de vigne

Mr Pictet demande à rectifier ce qu'il a dit au sujet des feuilles de vigne; il s'en étoit rapporté à ses Domestiques lorsqu'il avoit dit que les chars pesoient 8 Qx chacun le fait est qu'après les avoir vérifiés lui même, ils ne pèsent que 4/5 à 5 Qx; quant à la faculté nutritive, il estime que ces feuilles, représentent moitié poids d'un fourrage sec, du moins il l'estime ainsi d'après la quantité qu'il donne à ses moutons c.à.d. 4 Quint^x de feuilles à la place de 2 Qx de fourrage sec

Mr de Constant dit que ses feuilles provenoient toutes de vignes rouges, tandis que celles de Mr Pictet provenoient de ceps blancs, il seroit curieux de voir si cela fait une différence il ajoute que ses vaches mangent ces feuilles de préférence à tous les autres mélanges qu'il fait — tels que débris de pommes de terre, raves, choux &c.

manège de bateau

Mr de Constant regrette qu'il personne n'ait été voir le manège du bateau dont il avoit parlé, & il engage les personnes qui font établir des machines à battre, à aller le visiter

paille tressée à Hermance

Mr Fazy présente des échantillons de paille tressée à Hermance par des jeunes ouvrières: On doit à Mr Montillet le Maire, l'introduction de cette industrie dans sa commune

Mr Pictet présente une lettre d'un Mr Verner de Freyberg sur la conservation des blés: Cette lettre étant

en allemand est remise à Mr Lc Pictet qui veut bien se charger de la traduire p. la prochaine réunion

Conservation des blés par silos maçonnés

Mr Fazy communique un article tiré du Journal des connoissances usuelles du mois d'août 1825 par lequel on annonce avoir retrouvé des fosses faites par les Romains en forme de silos pour la conservation des blés, ces silos sont faits en maçonnerie et les murs sont couverts d'un enduit imperméable Mr Fazy estime que ce moyen est sans doute bien préférable aux silos faits sans maçonnerie ce qui est bien difficile dans notre climat que les eaux ne pénètrent pas dans toute fosse non revêtue de maçonnerie — Il s'établit sur ce sujet une longue discussion que nous ne retracerons pas, parce qu'elle a eu lieu d'y a précédemment * et que celui n'a rien offert de nouveau seulement Mr Pictet ajoute que dans le midi de la Russie on fait des silos en terre sans maçonnerie, et que c'est l'usage des habitans de cacher ainsi leurs blés en cas de guerre — Mr le Syndic Micheli estime qu'un point principal p. que les blés puissent se conserver par quelque procédé que ce soit est que le battage se fasse assez tard pour que le blé ait eu le tems de fermenter auparavant. Mr Pictet est de la même opinion, il dit que sur le blé battu pour semence, il lui étoit resté une année, quinze coupes, qui formoient un tas, dans lequel il se développa des petits vers outre que la partie qui étoit la plus proche du mur s'échauffa tandis que le blé battu tard n'éprouva rien de pareil

* et autres à la page 853 de ce registre

Racines jaunes

Mr Charles Pictet — rapporte que les racines jaunes ont mieux réussi cette année que les pommes de terre, il en a eu cent Quintaux par pose, il voudroit la peine de faire des essays sur une grande échelle.

Outil pr tailler les arbres.

Mr Monod présente un instrument qui coupe avec facilité de fortes branches d'arbre cet instrument est un ciseau avec deux manches formant un fort levier Il présente encore un appareil propre à attacher les

appareil pr attacher le bétail au paturage

animaux au paturage cet appareil consiste en une forte chevillette en fer de 18 pouces environ de longueur avec une tête autour de laquelle est fixé un anneau tournant qui correspond à une chaine en fer —

Cours de Mr Favre

Mr Fazy donne quelques détails sur les cartes qui ont été distribuées pr le cours de Mr Favre autant qu'on en puisse juger par les notes de Mrs les Maires, qui, du reste ne sont pas complettes il paroit que sur 15 communes de l'ancien territoire il n'y en a eu que 5 qui aient demandé des cartes pour 17 personnes tandis que sur les 12 communes du nouveau territoire il y en a eu dix qui ont employé des cartes pour 43 personnes

---

Séance du Comité de Mercredi 13 Xbre 1826 —

Présens Mrs Pictet Président — Michelis Genl — Dural — Rigot — Peney — Prevost — Thevenin Gallaud — Bertrand — Fazy Secrét.

Le registre de la séance précédente est lu et approuvé.

Le Secrét. rappele que la séance du jour a été fixée pour déterminer la forme du semoir-brouette pr les petites graines, d'après le rapport qui doit être fait par la commission chargée de donner un préavis — à cet effet, Mr Bertrand présente deux devis qui lui ont été donnés par des fabricans les quels paroissent beaucoup trop élevés, en conséquence Mr Fazy propose que l'on fasse d'abord confectionner l'un de ces instrumens dans la forme précise qui sera adoptée et ensuite qu'on le mette aux enchères pour que la totalité soit construite au rabais par entreprise — Cet avis étant adopté il ne reste plus à fixer que la forme, et le comité se transporte dans le dépôt d'instrumens pr la déterminer — après examen le comité arrête que

semoir-brouette

l'on adoptera la forme du Semoir de sauf la boëte destinée à renvoir les graines, qui sera faite en fer blanc, sur le modèle de celui de Rovelle cette boëte ayant la faculté de renvoir des graines de toute forme & de toute grosseur — La chose étant ainsi arrêtée, Mr Bertrand veut bien se charger de faire confectionner l'un de ces instrumens le plus promptement possible

---

Séance du Comité du Mercredi 27 9bre 1826 —

Présens Mess.: Pictet Présidt — Naville Syndic, Bertrand — Cochet — Chapuis — Theremin — Monod Lullin de Cr — Schmidt — Boissier de Pz — Gallant Colladon — Morin —

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé —

carte statistique du Canton

Mons. le Syndic Naville rapporte au sujet de la Carte statistique du Canton, pour laquelle il avoit bien voulu se charger de prendre diverses informations, que si l'on faisoit une seule carte de tout le Canton la grandeur en seroit incommode et le travail ne seroit peut être pas aussi parfait que cela l'exigeroit, en sorte qu'après avoir bien examiné la chose il vaudroit probablement mieux faire des cartes détachées de chaque comune dont les personnes qui voudroient avoir la collection formeroient un atlas relié, chaque carte auroit 22 pouces sur et l'on placeroit en tête de l'atlas une carte de rapport, les honoraires de l'ingénieur qui feroit le relevé seroient d'environ 1200 francs le papier & le lithographiage couteroient env. 3600 fr. ainsi que la dépense totale non comprise la reliure & la carte de rapport seroit de fr. 4,800 il faudroit donc s'assurer du placement d'environ 600 exemplaires à raison de fr 10 chaque, pour couvrir le tout, on auroit ainsi cette collection à bas prix, et ceux qui ne voudroient avoir que la carte de leur comun pourroient s'acheter séparé-

pour le prix de un florin. Le Gouvernement se chargeroit probablement d'un bon nombre d'exemplaires pour les répartir aux diverses administrations des communes, maintenant il faut savoir combien la classe en pourroit prendre. Mons le syndic termine en mettant sous les yeux du Comité une carte représentant une partie de la Commune de Lenthod, afin, de faire connaître la grandeur relative de l'apparence de ce travail.

La discussion étant ouverte sur le sujet; on remercie Mons le syndic des soins qu'il a donnés à la chose, on en reconnoit toute l'utilité, surtout d'après le bas prix auquel on pourra obtenir la collection; on lui soumet cependant les questions suivantes

1°. s'il ne conviendroit pas de faire ce travail sur la reduction de 10 millième, au lieu de 16 millième, afin qu'il soit plus commode à la vûe, en cas toutefois que cela ne rende pas les cartes d'une trop grande dimention, ni le prix trop élevé.

2°. Puisque le debit de 600 Ex doit couvrir tous les frais y compris le payement de l'ingénieur les pierres lithographiées appartiendroient elles à la classe et dans ce cas ne conviendroit il pas mieux à l'ingénieur de lui abandonner cette propriété moyennant que la classe en prît seulement une certaine quantité et moyennant que le Gouvernement donnât un certain prix à l'ingénieur indépendamment de la quantité qu'il prendroit, vu qu'il paroit difficile d'obtenir tout de suite 600 souscripteurs, et qu'il ne convient ni au Gouvernement ni à la Classe d'avoir à débiter lentement, ce qu'ils ne pourront placer tout de suite

3°. Enfin, le travail en question étant fait sur un cadastre déjà ancien ne pourroit on pas trouver quelqu'un qui le vérifiât, et qui marquât les modifications sans qu'il en résultat une grande augmentation de dépense.

Ces observations étant faites, le Comité invite Mons

le Syndic Basille a voulloir bien les prendre en considération, et préparer les voyes s'il y a lieu, soit auprès du Gouvt soit auprès de l'ingénieur.

Semoir-brouette

M. Bertrand rapporte qu'il ne faut encore présenter le semoir pour les petites graines, vu qu'il n'est pas achevé

brouette à lizié

M. Bertrand Gallard en dit autant de la brouette à lizié mais il espère qu'elle sera faite mercredi prochain et il l'enverra à la ville pour la soumettre à la classe.

Le secretaire donne lecture d'une lettre de M. Rion de Collex, portant que les taureaux qu'il a pris sont

Taureaux chez M. Rion de

tellement vicieux qu'il ne peut les conserver en consq il en offre onze louis pour les couper tout d'suite, et si l'on n'est pas content de cette offre, il s'en rapportera à des experts, d'ailleurs l'un d'eux se trouve borgne. Le secretaire ajoute que la chose étant urgente il a pris sur lui d'accepter cette proposition et demande au comité de la ratifier ce qui a lieu.

Blé de Toscane par M. Gonin

M. Morin annonce avoir reçu une lettre de M. Gonin de Florence par laquelle il lui donne quelques renseignemens sur la culture du blé propre aux chapeaux et lui annonce qu'il envoye en don à la classe un sac de ce blé, pesant environ comme la coupe de notre pays, dont il n'y aura que le port à payer. Le comité charge M. Morin de lui adresser des remerciemens et le secretaire tiendra note des renseignemens. Le blé en question sera réparti par lots entre ceux qui en demanderont pour le cultiver et il sera ouvert dans ce but une inscription à la prochaine classe. — M. Lullin de Chateauvieux ajoute qu'il y a à Carouge une femme nommée Luchini italienne qui se charge de le semer de l'arracher et soigner ayant pratiqué ce travail en Toscane.

Machines à batt. de Nerciat

M. Pictet Dté offre de son côté du riz sec venant de Turin M. Morin dit avoir vu sur la feuille d'avis un avis de Mr Pilaz Mre de Nerciat, qui offrent de construire des machines à battre les grains, et il propose que le comité nomme des commissaires pour examiner ce qu'ils fabriquent. Mais cette proposition est ajournée par le motif que ces fabricans n'ayant fait aucune demarche dans ce but auprès du comité

c'est la preuve qu'ils ne se souviennent pas et peut être cette inspection ne leur seroit-elle point agréable d'ailleurs, si leurs procédés ne sont pas bons, le comité se trouveroit dans un grand embarras sur le rapport qu'il auroit à en faire surtout après s'être rendu à Versoix sans invitation, au reste chacun est libre d'y aller individuellement

Spécifique végétal

M Pazy lit deux lettres qu'il a reçues de Mons Bornet père de Thesne, par lesquelles il l'entretient de son engrais dit spécifique végétal, et il offre de faire une société pr en tirer parti, moyennant une prime qui lui sera accordée, pour communiquer à cette société la composition de cet engrais. sur quoi M Pazy demande au comité de vouloir connoître ses intentions — M Schmidt interrogé sur le succès des essais qu'il a faits, en remplacement de M Bellamy, dit avoir répandu, ainsi que M Macaire du spécifique sur du blé, de l'avoine, des prairies, des arbustes et n'avoir observé aucun effet favorable même en répandant le liquide sans aucun mélange; il est vrai que les essais ont été peut être faits un peu tard et la saison a été très défavorable vu l'extrême sécheresse d'après ce rapport, le comité refuse d'entrer dans aucun arrangement avec M Bornet au sujet de cet engrais —

Bouc & chèvre du Thibet

Le secretaire donne connoissance d'une lettre de M Bertrand, par laquelle il rend compte du bouc & de la chèvre du Thibet ce rapport est peu favorable le bouc est lent à la monte & la chèvre a si peu de lait qu'elle ne peut pas même nourrir son petit, quant à la laine elle est en si petite quantité qu'elle ne vaut pas le peignage elle est pleine de jarre & le mâle refuse de se laisser peigner, M Bertrand donne le compte de la consommation de fourrage qui s'est élevée à 65 Quintaux environ entre le bouc la chèvre & la chevrette. il pense qu'il faut tâcher de s'en débarasser vu la dépense — Le comité partage la même opinion il arrête qu'on les offrira à la prochaine chape moyennant que l'on s'engage à les conserver, et il nomme Mrs Schmidt & Collador pour fixer le prix

du fourrage avec Mr Bertrand —

Scarificateur anglais

Mr Galland dit — que d'après les essais qu'il a faits de l'extirpateur anglais soit herse ou plutôt scarificateur, il regarde cet instrument comme excellent, il en a fait usage particulièrement sur une pièce de trèfle rompue de 18 pces, en l'attelant de 4 bœufs, comparativement à une grosse herse pareillement attelée & le travail a été meilleur en sorte qu'il est déterminé à faire faire pour son compte un pareil instrument — D'après cela il offre au comité de se charger de celui appartenant à la Classe s'il juge à propos de le lui remettre. Sur quoi le Comité considérant que l'on pourra toujours trouver le modèle dans les mains de Mr Galland, si l'on veut en faire fabriquer de pareils, arrête d'accepter son offre —

Maire d'Hermance & curé

Mr Fazy communique au comité les efforts faits à Hermance par Mr le maire Montillet, et par le curé de cette commune pour établir la fabrication des pailles à chapeau efforts, qui paroissent suivis d'un succès favorable — En conséquence le comité charge son secrétaire de leur en adresser des remerciemens par écrit

---

Séance de la Classe de Mercredi 3 Janvier 1827.

Présens 28 Membres —
Mr Pictet Présidt — Fazy - Secrét

Les divers procès verbaux sont lus & approuvés comme d'usage

Blé de Toscane

Le Secrétaire demande aux membres de la Classe qui désirent avoir du blé de Toscane de se faire connaître, plusieurs s'inscrivent, savoir Mrs

De Saussure prof.	pr 10 to	Lullin d'Evordes	10 to
Gaudy	10	Fazy	10 to
Marcet Maubert	10		
Bourdillon	10		
Bonnet père	10		
Galland	10		

Ci qui sera 200 remis pr Mr Montillet d'Hermance monté à 1100 pour rapport de son envoi —

Bouc & chèvre du Thibet

Le Secrétaire conformément au procès verbal précédent demande s'il est quelque membre de la Classe, qui veuille se charger du bouc & de la chèvre du Thibet surquoi Mr. Golladon énonce l'espérance que Mr le Syndic Micheli voudra bien les prendre, d'après une conversation qu'il a eue avec lui —

Laiterie

Mr Fazy croit devoir communiquer à la Classe que les difficultés que l'on avoit trouvées jusqu'ici relativement à un local propre à établir une laiterie à la ville, pourroient probablement aujourd'hui être levées, en louant les caves du Casino qui lui ont été offertes par Mr Diodati, ces caves n'ont pas encore de courant d'air, mais on promet d'en établir, du reste elles sont assez grandes et elles offrent deux entrées, dont l'une du côté de la place de la Magdeleine qui seroit voisine de la fontaine; Mr Fazy comprend d'avance que le moment n'est pas favorable puisque cette année, les laitages sont loin d'être abondans, mais il ne croit pas devoir négliger néanmoins d'en faire part à la Classe, afin que si cela convient à quelques particuliers, ils puissent nommer un comité pour s'occuper de la chose, attendre que l'on ne peut s'attendre à ce que le comité fasse plus qu'il n'a fait ici à dire de préparer les voyes en laissant ainsi à l'intérêt particulier d'achever le reste — Mr Audéoud croit toujours que la chose conviendroit, il dit, qu'il vient dans ce moment même de faire le compte du prix auquel on vend le lait à la laiterie de Mooges, ce prix est à 5x le pot, produisant net 4x déduction faite de tous frais, soit ff 156 le char, prix net, ce qui correspond à peu de chose près au prix actuel de Genève de 3 Sols pour 6 cuillerées, que fait trois louis le char — Mr Pictet Dr élève des doutes sur l'opportunité de ces comptes et la convenance de l'établissement — Mr Bonnet demande si la chose doit se faire par association ou par entreprise & s'il y auroit un local pr prendre les bains de petit lait — On lui répond que l'industrie est parfaitement libre, que le local seroit peu favorable pour prendre des bains, et qu'il vaudroit mieux en tout cas les porter à domicile)

feuilles de vigne

Mr Schmidt présente des feuilles de vigne mises en presse qui paroissent parfaitement conservées, et dont cependt une seule vache sur 5 veut manger; il est vrai qu'il y a mis fort peu de sel; par contre Mrs Pochet, Guillod, Audéoud Colladon disent que leurs vaches les mangent très volontiers Mr Pochet observe cependant qu'elles refusent d'en boire l'eau ce qui peut expliquer la répugnance des vaches de Mr Schmidt car par défaut de sel, les feuilles ont conservé un goût vineux, qui déplait au bétail dans l'eau comme dans les feuilles —

pompe économique

Mr Bourdillon présente un dessin de sa pompe économique pour arroser et dit avoir fait don d'un petit modèle au dépôt; ce dont il est remercié par Mr le Présidt. l'idée de la chose paraît aussi simple qu'économique.

Pavots p huile

Le secretaire donne lecture d'une lettre de Mr Saladin de Vangeron, par laquelle il transmet des renseignements sur la plantation de pavots à huile qu'il avoit faite cette plantation étoit de 180 toises préparées par un seul labour, en rayes à 15 pouces, avec un peu de compost, semée en octobre elle leva avant l'hiver, au mois de may elle étoit superbe mais une forte bise à l'extrême sécheresse lui portèrent grande perte, on moissonna au milieu d'août; pour sortir la graine il faut ouvrir les capsules avec un couteau; le produit a été de 95 lb de 18 onces, qui ont donné 8 quarterons d'huile excellente, en supposant que le prix soit égal à celui de l'huile provenant d'olives (sans compter qu'elle a l'avantage d'être siccative) laquelle huile vaut aujourd'hui ff 11.3; que nous réduirons cependt à ff 10, le prix est de ff 80 pr les 8 Quarts. ff 80

à déduire pr frais 5 journées pr labourage ff 12.6
" au moulin . . . . . 10 } 25.6.
2 Js de semence pr maisons — 3.

ff 54.6

reste net

or si 180 toises ont donné ff 54.6. il en résulte que 400 T auroient rendu ff 121.3 — Mr Saladin, ne compte pas les frais de labourage, de fumier parce que son seul but est de comparer le produit avec celui du froment —

à la suite de cette lecture on manifeste en général l'opinion qu'il

machine à battre à Versoix

serait à désirer que d'autres personnes fissent en même tems la même expérience de culture, pr comparer les produits selon les terrains on ajoute encore, qu'il n'est point nécessaire de semer avant l'hiver, que la même chose peut avoir lieu en février M. Colladon rapporte qu'il a été voir la filature de MM. Pelaz & Berger à Versoix, qui sont associés pour exploiter cette branche d'industrie les outils qu'ils fabriquent eux mêmes pour leur établissement paraissent très bien finis, ils songent encore d'établir une machine portative à battre les grains elle sera achevée dans un mois à 5 semaines et alors ils appelleront les membres du comité pour l'examiner.

Riz sec de cochinchine

M. Galland donne lecture d'une lettre de M. Bovy de Morges qui lui parle d'un riz de cochinchine dont 17 grains ont produit une forte plante chaque & chaque plante avoit 59 épis environ, soit en tout 1003 épis, & chaque épi 30 à 40 grains donc à raison de 30 grains seulement par épi cela fait que le produit de chaque grain a été au moins de 1700 grains la paille avoit 3½ à 4½ pieds la semaille fut faite le 12 8bre 1823 dans une terre préparée comme pr du froment, ce riz blanchit et grossit à la cuisson, il est de bon goût — M. Gaudy ajoute qu'il a cultivé du riz sec, qui n'a jamais pu arriver à pleine maturité, on a reconnu que c'étoit une espèce de blé & non de riz

Réglement

M. Fazy rappelle à l'assemblée qu'il seroit convenable de rétablir un article du réglement, qui veut que l'on propose à la séance certains points à discuter et pour les mieux éclaircir, qui fixe que certaines personnes seront désignées dans l'objet de faire un rapport y relatif de une séance suivante, & qui dans l'origine a produit de bons mémoires en conséquence il propose à l'assemblée d'énoncer les points qui pourroient être discutés. Nul ne prenant la parole, il dit que déjà précédemment on avoit désiré connaître le rapport de produit entre les noyers & le colza et demande si personne ne peut le faire connaître sur quoi M. Dr Pictet de Rut, dit que dans une prochaine séance il traitera la question,

noyers & colza

M. Fazy demande encore si quelqu'un se trouve après

Culture de pommes de terre

fort en connaissances pratiques pour résoudre la question de la meilleure culture des pommes de terre; en effet, malgré la grande culture que l'on en fait dans ce pays, il y a encore beaucoup de questions indécises, et en particulier quelles sont les terres les plus avantageuses? convient il de butter ou de ne pas butter selon les saisons? à quelle époque de la croissance faut il butter planter sarcler arracher, faut il planter sarcler profondément, quel est le meilleur fumier faut il fumer avant ou après, faut il fumer la plantée ou tout le terrain? &c. et si nul ne seroit à même de résoudre ces questions, il propose qu'il soit publié un programme en donnant deux ou trois années de terme pour le résoudre. Cette opinion paroît obtenir l'approbation de l'assemblée.

Séance du Comité de Mercredi 17 Janvier 1827.

Présens Mrs Pictet - Présidt — Bertrand, - Monod - Pictet - Lullin Desl.x — Schmidtm.r — Pictet Com.r - Desfaugeres prof.r — Mottier — Pradpuis — Colladon Gallard — Theremin — audeoud - Lullin d'E De Labrive a.s — G. Boissier — Fazy Sec.r

Le procès verbal qui précède est lu & approuvé.

Laiterie de Morges.

M.r audeoud demande a rectifier ce qu'il a dit dans la précédente séance au sujet de la laiterie de Morges, la réduction d'un sol par pot de lait pour frais ne doit être entendue que pour ceux qui ne sont pas sociétaires de la laiterie, en sorte, que c'est un prix fixe qu'on leur retient.

Société fédérale d'agricult.e

M.r Lullin d'Erondes donne lecture d'une lettre de M.r Usteri de Zurich par laquelle il dit qu'il avoit ouï parler que le Comité d'agric.e comptoit proposer lors de la dernière réunion de la société d'utilité publique ou des sciences naturelles, d'établir une société fédérale d'agric.e, mais aucune démarche n'ayant été

faite il demande à quoi en est la chose & offre ses services pour cet objet si le comité le juge à propos — Le secrétaire retrace la discussion qui eut lieu à cet égard le 5 janvier de l'année précédente, qui se termina en chargeant M^r le Prof^r De Candolle de préparer les voyes lors de la première réunion de la société des sciences naturelles, mais M^r le Prof^r n'ayant pû se rendre à cette réunion la chose n'a point eu de suite — la discussion s'entame ensuite sur cet objet, le désir paroit être universellement le même parmi les membres du Comité, et diverses opinions sont émises à cet égard, et en particulier, de former une section d'agriculture dans la société des Sciences naturelles, mais on objecte que cela ne pourroit avoir lieu sans changer l'organisation actuelle, puisque 3 journées se trouvent déjà insuffisantes pr les sciences, que plusieurs mémoires ne peuvent en conséquence être lûs, et cela souvent au grand mécontentement des auteurs, qu'il faudroit établir un réglement au sujet de la lecture des mémoires réduire à deux jours les séances destinées aux sciences & en accorder un ou deux à l'agriculture — Après cette prise de consultation on charge M^r Lullin de répondre à M^r Victori que le Comité est toujours dans les mêmes intentions, et de lui expliquer pourquoi les démarches requises n'ont pas été faites l'an d^r —

Programme de la culture des pommes de terre

M^r Pazy soumet à l'examen la question de savoir s'il convient de publier le programme dont il a parlé dans la dernière séance sur la culture des pommes de terre. Cette proposition est d'abord approuvée, mais l'assemblée se divise pour savoir quel terme on donnera à ce programme c.à.d: Si l'on veut que la théorie soit appuyée sur l'expérience il faut au moins douze ans, par contre, un terme court suffit s'il s'agit de réunir seulement des observations déjà faites — après avoir ouï les deux opinions le Comité prend un terme moyen, c.à.d, qu'il fixe le terme

à quatre ans. Cette résolution est basée sur le principe qu'un terme plus long feroit complettem.t oublier le programme et que pour obtenir de certains résultats il suffit de fixer le tems ordinaire d'un apprentissement dans notre pays — on détermine ensuite, que le prix se composera d'une médaille d'or et d'un accessit en argent — que Mrs Fazy et Monod seront chargés de la rédaction —

Pension p.r Thibet — M.r Colladon rapporte, que la pension pour la conservation du fourrage faite par les chèvres du Thibet a été fixée avec M.r Bertrand, au prix de 150 francs — on manifeste de nouveau le désir que M.r le Syndic Micheli veuille bien les prendre.

avances à faire à Lerrat de Grans — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M.r Jaladin, par laquelle il demande que l'on avance à son maréchal de Grans une partie de la valeur des instrumens qu'il placera au dépôt, comme on le fait pour les fabricans du Canton. — Le comité arrête qu'on lui avancera moitié de la valeur sous le cautionnement de M.r Jaladin.

Dons de brochures — Le secrétaire présente deux imprimés qu'il a reçus de la Classe savoir, d'envoi de M.r le Marquis de Lascaris un ouvrage intitulé Nuovo Metodo di agricultura et un autre intitulé Sul governo del riso. Enfin du rédacteur du Journal d'ag.re de l'Ain, le numéro de 9.bre 1826 —

Turneps — M.r le Prés.t dit avoir vu des Turneps chez M.r Jaladin au Vingeron qui étoient beaux, la graine venoit d'Ang.re et il conviendroit peut être d'en faire venir pour la distribuer dans le Canton. — M.r le Com.re Pictet dit que M.r de Staël en avoit précédemment reçus, et souhaiteroit savoir quel en a été le succès. M.r Mottier dit que le fermier de Mad.e Rogues à Malagnou, en avoit semé l'an.e qui ont assez bien réussi, on pourroit le prier d'en conserver de la graine. —

Le secrétaire rappelle au comité qu'il y a lieu d'élire un membre de la Société des arts, en remplacem.t de M.r Maunoir qui

Election à faire p Société des arts

Morin, dont l'un des deux avoit été envisagé jusqu'ici comme faisant partie du comité permanent — Il y auroit même lieu à élire deux membres si l'on envisageoit M. Cruz comme ayant donné sa démission d'après le refus qu'il a fait de payer sa souscription les deux 1re années jusqu'où M. de Saussure dit qu'il est probable inutile d'écrire à M. Cruz vu qu'il ne doute pas que ce ne soit son intention de quitter la société et qu'il l'a entendu dire à Mr. Saladin son gendre — En conséquence le Comité prie M. le Prof. de Saussure de s'assurer de la chose auprès de M. Saladin, et provisoirement on arrête qu'à dans la prochaine séance il sera procédé à la présentation nécessaire pour l'élection d'un membre, dont il sera donné avis par les cartes de convocation

Cruz

Loi sur l'épizootie

Le Secrétaire propose que l'on fasse un numéro du Bulletin de la loi sur l'Epizootie du bétail qui vient d'être adoptée, en y joignant les développemens donnés par les deux rapports et les tableaux statistiques qui y sont annexés — Cette opinion est adoptée et M. le Cons. Pictet sera prié de vouloir bien réunir le tout.

Législation sur haies & arbres

M. le Cons. Pictet demande s'il ne conviendroit pas de faire des démarches auprès du Gouvt pour que l'on fixât par une loi la législation relative aux arbres et aux hayes qui environnent les propriétés rurales. Le Code civil fixe que sauf réglemens particuliers (et usages) existants, les hayes ne peuvent être plantés qu'à demi-mètre, et les arbres de haute tige à deux mètres de la ligne séparative des héritages, or, les tribunaux se trouvent souvent dans un grand embarras pour prononcer sur les questions qui se présentent, vu que notre Canton se composant de trois parties différentes les usages ou réglemens particuliers peuvent être aussi différens; cependt il a été décidé jusqu'à un certain point que les hayes devroient être à 18 pouces, et que les arbres fruitiers

pourroient être plantés dans les haies, mais il reste beaucoup de cas à déterminer et en particulier quel talus on doit donner aux haies à fossés, aussi convien-droit il d'avoir une législation à cet égard — On objecte par contre que si l'on venoit à soulever ces questions on occasionneroit peut être une foule de procès entre voisins qui n'y pensent pas dans ce moment, que cela pourroit entraîner la destruction d'une quantité d'arbres et qu'enfin par une loi qui se feroit dans ce moment, on ne pourroit changer les droits existants, en sorte, qu'elle ne pourroit s'appliquer qu'aux droits futurs — Cet objet étant d'une grande importance on charge provisoirement Mons le Prés.t de traiter la question avec Mons.r le Cons.r Pictet.

Séance du Comité de Mercredi 31 Janvier 1827

Présens Mrs Pictet Présid.t — Naville a S.t Michel de la Rive prof.r — Theremin — de Constant — Lullin de Ch.x Maillard — Schmidt m.re — Lullin de Ch.x — Bertrand G Boissier — Pictet C.r — Faure — Morin — Reverdin de Candolle prof.r — Pauchaud — Audeoud — Fazy jeune

Turneps

Le régistre de la précédente séance est lu et approuvé Mr le Syndic Micheli demande à rectifier ce qui a été dit au sujet des Turneps semés à Malagnou, ce ne sont point des Turneps anglais, mais de Suède dont il a donné la graine —

Réception de Mr Ch.s Vernet L.s Drot.

Mr Fazy présente 50 membres de la Classe Mrs Ch.s Vernet, fils du Syndic et Louis Drot; Mr le Présid.t se joint à cette présentation qui est mise aux voix et approuvée —

Mr le P.r de Candolle dit avoir reçu une lettre de Mr Sauvin de Gray au sujet de l'espèce dite à quatre coupe qui lui avoit donné lieu de penser divers membres de la Classe, par-

Esparcette dite à la coupes.

laquelle il lui annonce que le prix est de 3 francs par ℔. sur quoi Mr le Prof. Desire savoir, s'il doit persister dans sa demande mais vû le prix élevé, le comité le prie d'écrire tout de suite afin de la contremander.

Esparcette de montagne

On rappelle à cette occasion que Mr le Docteur Dufresne s'étoit chargé de fournir à Mr le prof. De Candolle de l'esparcette de montagne qui resiste aux hivers les plus froids, et dont on vouloit faire l'essai, par ce motif dans la plaine, sans avoir cependant la certitude du même effet, parce que c'est peut être la neige qui la protège dans les montagnes, mais en tout état de cause, aucun essai n'a été fait, Mons Dufresne n'ayant pas pourvu la graine.

Mappe du Canton.

Mr le Syndic Naville rapporte que avant de rien décider sur la lithographie de la mappe de tout le Canton il seroit prudent de commencer par une commune & d'autant plus qu'il n'est pas bien certain que l'on puisse remédier à l'imperfection du travail qui avoit été signalée dans le premier essai, puis qu'elle tient au lithographe qui n'est pas meilleur en sorte qu'il propose d'abord avec Mr. Mayer l'ingénieur que l'on commence par faire une seule commune pour laquelle il sera payé cent francs par la Classe sous condition que cette somme entrera dans le marché si le travail complet s'accomplit et que dans le cas contraire la carte deviendra la propriété du Canton.

Mr le Prof. De Candolle dit à cet égard qu'il est arrivé un lithographe allemand du nom de Zeller recommandé par Mr Lasteyrie, & que l'on pourroit en faire l'essai. Mr. le Syndic Micheli desire savoir si les mappes que nous possedons sont assez exactes pour mériter d'être lithographiées, le fait est que les contours des communes ne rentrent pas bien dans les autres ce qui est un grand défaut.

Mr le Com. Pictet répond que Mrs Dufour & Maurice ont été consultés sur ce point, qu'ils n'ont pas trouvé les matériaux

assez bons pour faire une bonne carte complète mais qu'ils sont insuffisans pour un atlas détaché destiné particulièrement à l'agriculture, que toutes les communes ont été vérifiées & les plus mauvaises refaites; après cette préconsultation, le comité passe aux voix la proposition faite par Mr le Syndic Naville, & l'adopte. le comité détermine encore que la commune à lithographier sera celle du Petit-Saconnex comme offrant par son voisinage de la ville & sa composition la probabilité d'une vente détachée plus considérable que les autres, si l'on ne donnoit pas de suite à ce travail —

Présentat.n de membre honor.

Mr Lullin de Chat.x annonce qu'il présentera dans une prochaine séance pour membre honoraire Mr de Mortemar, Présid.t de la Société p.r l'amélioration des laines qui sera incessamment nommé administrateur de la grande ferme royale près Versailles & qui a paru désirer d'obtenir cette qualité —

adjudicat.n pour mercredi de semoirs —

Le secrétaire informe le comité que l'adjudication des semoirs à petites graines doit se faire le mercredi 7 février à onze heures, et qu'il est à désirer que Mr le Présid.t s'y trouve avec quelques membres p.r décider sur les cas qui pourroient se présenter — Il communique encore à l'assemblée le nombre demandé de trente semoirs. ce nombre est approuvé —

Charrue de Mr Brun-Vaillard

Le secrétaire informe encore que Mr Brun-Vaillard a déposé au jardin de bot.que une charrue en fer sur un plan nouveau, qu'il a fait fabriquer. le comité se transporte au dépôt pour l'examiner, mais il ne se croit pas à même de former une opinion à cet égard avant de l'avoir essayée

Le comité passe à la votation au scrutin dans le but de faire à la société des arts une présentation de trois candidats pour la place vacante dans cette société, par la retraite de Mr Morin (ou Mounoir) qui est

présentat.s pr la société des arts.

papié dans une autre classe — Le dépouillemt du scrutin donne le résultat suivant — sur 20 votans

M. le Fry noir Basille	13	votes
M. Gaudry	12	
M. J. Duval	9	
M. Percy	5	
M. G. Boissier	4	
M. Cochet	4	
M. Maillard	3	
M. Schmidt M.	2	
M. Galland	2	
" Pronchin	2	
" Th. Pictet	1	
" Chapuis	1	
" Simond	1	
" Theremin	1	
	60	

En conséquence MM. Basille, Gaudry & Duval seront présentés comme candidats pr la société des arts —

Séance de la Classe du Mercredi 4 février 1824.

Présent 31 Membres —

M. Pictet préside — Fazy secrét.

Le secrétaire donne lecture du registre des trois dernières séances, la premiere est approuvé par la Classe la dernier par les membres présens du Comité

mare de raisin comme fourrage

M. Lullin de Chateauv.x rapporte que dans le canton de Vaud, il connoit des personnes qui ont conservé le Mare de raisin pour nourriture du bétail, dans ce but on l'a mis dans des cuves, on l'a pressé, on l'a couvert de un demi pied d'eau — Lorsqu'il s'est agi d'en faire usage on l'a sorti 24 h auparavant pour le donner au bétail, lui même a cru devoir faire cet essai dans deux tines, dont fort heureusement l'une ré

tenoit pas l'eau morte, qu'au lieu d'eau, il a couvert le marc de raisin d'une terre argileuse elle contenoit environ trois chars — Voici ce qu'il a éprouvé, il a voulu faire manger à ses vaches d'abord le marc de la tine qui étoit couverte d'eau il en a fait tirer deux paniers, il les a fait égoutter, pas une n'a voulu y toucher même en y joignant du sel, il a serré le marc sous le pressoir pour en exprimer l'eau, le résultat a été le même il a fait sécher le marc au four elles ont également refusé, et il en a été de même à l'égard des bœufs & des chevaux. Quant à l'autre tine qui étoit seulement couverte de terre son bétail en a bien mangé le marc il n'a point moisi, il en a donné environ 3 ℔ par tête pendant trois semaines il y a de l'avantage à employer cette nourriture dans les années de cherté —

M^r le syndic Micheli dit avoir fait le même essai, et avoir donné jusqu'à 8 à 9 ℔ de marc à ses vaches, mais cela ne dura pas longtems parce qu'on le prenoit sous le pressoir où il étoit retiré & où la moisissure se mit — Son frère a fait la même expérience à Lutry il lui en demandera les résultats, M^r Favre le vétérinaire lui a dit que l'on pouvoit en donner jusqu'à 10 ℔ par jour, et que l'avantage de cette nourriture lui paroissoit de se trouver des grains non écrasés qui conservent leur huile, par conséquent il ne resta point de substance lorsque l'on a fait de l'eau de vie —

Feuilles de vigne p fourrage

Cette discussion ayant ramené l'attention sur les feuilles de vigne M^r Pazy fait observer que ce n'est pas un fourrage aussi bon marché qu'il paroit au premier abord, puisque d'après les comptes de M^r le Petit il revient à ff 5. 6. ou ff 6 le q^l; d'autres personnes prescrivent la méthode indiquée par M^r Perey de couper la râme avec la feuille & de la faire sécher par contre on dit que ce sont les bioches que l'on sèche à la vaux et non les rames après la vendange, vu qu'il seroit très difficile de sécher dans

la saison tardive, d'ailleurs cela empêcheroit le pre=
vignage: Mrs Perey & Monod ont effectivement
employé ce procédé après la vendange mais il a
fallu sécher sous des hangards et cela ne peut se faire
que pour des petites quantités' — M. Billiet dit,
a aussi eu recours aux feuilles de vigne conformément au
procédé décrit dans le bulletin, cela lui a bien réussi
son bétail a tout mangé quoique son fourrage fait
pratiqué avec négligence, il croit que c'est un moyen
de sauver les vaches dans les années de rareté. Dans
les environs de Lyon on a des fosses maçonnées pr
cet usage ——

Laiterie

Mr Fazy informe la Classe que outre le local
dont il a parlé au Casino pr une laiterie il y a
encore de vastes localités appartenant à l'hopital
qui sont à louer d'après la suppression du bétail que
cette administration entretenoit —— Mr Martin
achard présent à la séance directeur de l'hopital
confirme qu'il y a trois écuries & de grands fenils,
dont on ~~donne~~ offre déjà cinquante louis

Produit de noyers

Mr Boissier de Rut rapporte au sujet de la compa=
raison entre le Colza & les noyers dont on l'avoit
chargé que cette comparaison est très difficile à faire
aussi se contentera t il de donner des détails sur sa
propre exploitation — Il n'a point de noyers dans les
champs où il les regarde comme nuisibles mais dans
les prés et dans les hayes où il estime qu'ils font peu
de mal jamais on ne les cultive ce n'est point un ter=
rain léger, il est au contraire argileux sans être riche
cependant les noyers y réussissent bien quoiqu'ils aient
de la peine à reprendre les 4 ou 5 premières années
qui suivent leur plantation; sa propriété est il
est vrai peu exposée à la gelée ce qui est un grand avan=
tage — Son produit a été cette année de trente quatre
de jeunes sujets qui ont donné 9 1/4 quarterons
d'huile, valant ff 12 4. la 1/2 t.
8 le 2
& 5 la 3.

la valeur totale de l'huile a été d'environ ff 900
sur quoi les frais ont été d'environ ff 43 pour une
semaine à trois hommes & une femme pr faire
l'huile, il a fallu en outre 4 hommes & 6 femmes
pour les 4 batte pend[t] 4 J. ce qui revient en outre à en-
viron dix quarterons de paille les feuilles qui ont
été ramassées qui a f 25 le 2[or] équivalent à
f 250 ou ff 300 — Enfin on retire en définitive
la valeur du bois des arbres —
M[r] le Syndic Micheli dit — qu'il est reconnu que les
noyers qui sont dans les prés produisent moins
que les autres, parce qu'ils n'ont pas de culture;
la coupe de noix non cassée donne un quart de gru-
meaux; les quatre quarts pointus de grumeaux en
noix saines donnent onze quarterons d'huile,
plus ou moins suivant que l'on chauffe; En chauf-
fant modérément on obtient 2/5 huile vierge
1/5 d'huile seconde
chauffée
2/5 d'huile pr lampe
l'huile pèse 3 ℔ 2/3 le quarteron après le travail
on retrouve son poids si l'on pèse le pain de noix,
sauf 1 à 8 ℔ de déchet par 2[l] qui comprennent
non seulement le déchet mais la consommation fai-
te par les ouvriers. — M[r] Fazy dit — qu'un savoy-
ard nommé Duchat s'est établi à Genève à la rue
puenaise on peut lui vendre les grumeaux, ou en
tirer l'huile à prix fixe par son moyen: il paroit
accommodant & intelligent — M[r] le Syndic Micheli
pour faire comprendre la différence qu'il y a de plan-
ter les noyers dans les prés ou dans les terres culti-
vées dit — que M[r] Perrot à Lancy en a planté 93
dans les prés en 1790; quinze ans après il en a planté
d'autres dans des champs, les derniers ont rat-
trapé les premiers en croissance

Engraiss[t] de bœufs avec colza

M[r] Lullin de Ch[x] rapporte qu'il a engraissé quatre
bœufs, il vient de vendre la dernière paire, à raison
de 52 f/2 louis qui lui en coûtoit 40 — leur con-
sommation a été comme suit sans parler des
fourrages, dont il n'a pas tenu note, mais dont la

consommation diminue à mesure que les beufs prennent la graisse — savoir —

18 Coupes graines dont ¾ en fèves le reste en orge, blé noir, seigle sâle, qu'il estime en moyenne à ff 20 la coupe

16 2x gateaux de Colza

Pour leur faire manger le Colza il a été obligé de l'atômer; d'abord il l'a fait passer à la meule, et tremper, on prenoit pour cela la valeur d'une demi seille de colza, on la remplissoit d'eau à peu près en entier ce qui formoit une pâte après 24 heures mais les beufs le refusoient absolument sous cette forme alors il y a ajouté moitié de farine sèche & au bout de 3 à 4 jours tous les quatre en ont mangé, mais toutes les fois que l'on a voulu donner d'avantage le mélange en Colza, ils ont refusé — Ses beufs ont bien réussi, tous sont devenus fin-gras, trois d'entre eux ont particulièrement été remarquables, cette nourriture leur tient le ventre ferme, et ils ne sont point relachés comme lorsqu'ils mangent des pommes de terre cuites, mais cela produit moins de fumier & il estime qu'ils ont mangé plus de foin à raison de 2 à 3 ℔ par jour; cela prouve que l'on peut engraisser avantageusement avec le Colza, mais il n'est pas possible de le donner seul comme l'indique Mathieu de Dombasle — L'année précédente il amena quatre beufs au même point de graisse avec

Engrais de beufs avec pommes-terre

60 Coupes de pommes de terre
& 10 à 12 ~ de grains

à tout prendre il croit les pommes de terre plus avantageuses — M. Ch. Pictet croit qu'il conviendroit de mélanger les pommes de terre avec le Colza — M. le Syndic Micheli dit l'avoir fait et que cela lui a bien réussi — M. Lombard a pareillement donné du Colza, que les beufs en ont voulu d'autres pas.

M. le trésorier présente ses comptes de Caisse.

Vérificateurs de la Caisse

pour l'année qui vient d'expirer, et il demande que l'on nomme les vérificateurs selon le règlement, l'assemblée passe au scrutin, et le dépouillement donne pour résultats

8 voix à Mons G Boissier
7 " à M: Brun
1 " à M Lullin —

En conséquence MM Boissier & Brun sont élus vérificateurs.

Séance du Comité de Mercredi 24 février 1827.

Présens MM Pictet Prés[t] — Vernet syndic — Favre G Boissier — Ch[s] Pictet — Naville — Delhat[s] — Morin audiond — Chapuis — Cochet — Monod — de Sonst[e] — Boissier de Rp — Lullin de C — Micheli fils — Theremin — Favre —

Fazy — Secrét[e]

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

mare de raisin

M[r] Favre dit — à la suite du registre, que M[r] de Staël a fait donner à ses chevaux du mare de raisin, les Suisses l'ont mangé tandis que les anglais l'ont refusé — M[r] audiond ajoute que dans le canton de Vaud on mélange le mare avec de la paille d'orge hachée, et on le met ainsi en tonneau sans eau

Tourteaux de Colza

Relativement aux tourteaux de Colza M[r] Favre dit — qu'ils sont quelquefois tellement durs, qu'il est difficile de les briser, le meilleur moyen alors est de les mettre devant le feu et alors on les rompt facilement.

feuilles de vigne

M[r] Charles Pictet rapporte, que l'essai des feuilles de vigne a été au dessous de son attente; une difficulté que se présente, est déjà le nombre de vases nécessaires à la conservation de ces feuilles, ensuite il n'est pas certain que ces vases n'en souffrent, car les Siens en ont noirci

ensorte, qu'il ne croit pas que cela convienne même dans les années moyennes ; du reste les moutons mangent bien les feuilles lorsqu'elles sont rentes. — M. Delonchant ajoute, qu'il faut sécher promptement les ceps après les avoir bien lavés & égouttés et même qu'il faut employer le secours du feu si la saison est défavorable à la dessication ; du reste il pense aussi qu'il faut y renoncer dans les années ordinaires —

Pommes terre pr bétail

M. Morin communique que son bétail est nourri uniquement avec de la paille & des pommes de terre à raison de une coupe pour 8 vaches, et qu'elles s'en trouvent bien.

Béliers de nubie

M. Lullin de Ch. dit avoir reçu une lettre de M. de Lavour portant qu'il a reçu du Pacha d'Egypte quatre béliers et deux brebis de la race de nubie, ils sont fort laids, mais la laine a beaucoup de rapport avec les Dishley ; les croisemens donneront probablement de beaux produits, comme cela arrive pour les chevaux arabes — on a déja croisé à Paris cette race avec des brebis de Roz, et les extraits ont été satisfaisans — Les béliers de nubie à Paris doivent être tenus enchaînés vû leur violence de caractère. M. le syndic Naville fait observer que ce n'est pas la seule race en afrique, qu'il y en a plusieurs autres.

Prix de ff 1500

Le Comité passe au rapport (pour lequel il a été spécialement convoqué) de la commission chargée de proposer le mode et l'époque du concours relatif au prix de ff 1500 pour le plus beau troupeau : La commission présente son rapport écrit, qui en fixe les conditions et propose que le concours ait lieu dès cette année : sur quoi il s'élève une longue discussion pour peser la convenance d'adopter cette dernière partie du préavis de la commission, ou de renvoyer le

concours de 1828 — Cette discussion se termine par le renvoi du Concours à l'année prochaine et la commission elle même se réunit à cet avis, par le motif d'équité, que cela mettra à peu près dans la même position ceux qui ont vu des taliers de Maz la première année comme ceux qui ne les ont vus que la seconde. Le comité arrête encore qu'il en sera donné avis par le bulletin qui est sous presse et que le programme y relatif sera examiné dans la première séance du Comité après la Clase prx.

Société fédérale d'agric.

M. Pazy rapporte que d'après le désir de M. Lullin de Chevrens il a écrit à Mons. Usteri au sujet de la société fédérale d'agriculture, et il donne lecture de cette lettre écrite inofficiellement, qui renferme les motifs pour lesquels le comité désire l'établissement de cette société ; à cette lettre M. Usteri a répondu immédiatement sous la date du 29 Janv. dernier, pour dire qu'il entroit tout à fait dans l'opinion exprimée & qu'il attendoit une demande officielle pour s'en occuper ; il manifestoit encore le vœu, pour que le Secrétariat général de cette société fût établi à Genève, et désiroit qu'on lui envoyât le complément des publications de la Clase qui lui manquoient — M. Pazy, dit, avoir profité d'une occasion pour lui envoyer les publications désirées, et pour l'informer qu'incessamment il lui adresseroit la demande en question officielle, et que provisoirement son opinion individuelle étoit qu'il convindroit mieux que le Secrétariat restât à Zurich sous la direction de Mons. Usteri — Maintenant M. Pazy propose au Comité de ratifier officiellement le vœu qu'il a manifesté au nom du Comité — après examen, cette opinion est adoptée par le Comité, qui charge MM. Pictet Prsdt. de Candolle

prof. de Fazy de s'entendre pour la lettre en question en énonçant l'opinion qu'il ne convient pas que Genève soit chargée du secrétariat, soit à cause de sa position excentrique, soit parce que la langue allemande est encore très peu en usage, soit par tout autre motif; et d'annoncer encore que l'on s'en remet totalement à M. Usteri pour arranger l'adjonction de la section d'agriculture, à la société de sciences naturelles ou à toute autre, comme il le jugera le plus convenable.

Pr. Chavannes — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Chavannes de Lausanne, qui annonce l'envoi des 13 premières années de la feuille agricole du Cn. de Vaud. — Le comité charge le secrétaire de lui en adresser des remerciements.

Engrais de la ville — Le secrétaire donne lecture d'une lettre & d'un prospectus de M. Béranger Melly, au sujet de l'établissement qu'il propose pour l'utilisation des engrais de la ville de Genève: le tout est renvoyé à une commission composée de MM. de Montant (qui la présidera) Lullin de Chevrens, Thevenin, J. Duval et Bertrand pour examiner l'objet, s'en entretenir avec M. Béranger & savoir s'il y auroit quelque chose à faire de la part du Comité.

Séance de la Classe de Mercredi 7 Mars 1827.

Présens 38 membres

M. Pictet Présidt — Fazy Secrét.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal des deux précédentes séances, qui est approuvé.

nouvelle machine à teiller le chanvre & le lin — Le secrétaire annonce que M. Chardet est présent à la séance en qualité de représentant de M. Lorilliard mécanicien à Nuits qui a découvert une nouvelle machine propre à teiller & peigner le chanvre & le lin sans être roui.

Cette machine coûte ℔ 240 mais Mr Lorillard ne veut la vendre qu'avec la concession du privilège, qu'il évalue à raison de cent francs par commune ce qui pour nos 37 communes seroit — ℔ 3700 qu'il réduiroit cependt à ℔ 2000 — Mr Chardot présente des échantls de chanvre et de filasse préparés par ce moyen qui paroissent fort satisfaisans, et il présente encore le dessin de sa machine qui consiste en deux parties l'une le battoir, l'autre le lissoir, le premier est destiné à enlever la chenevotte l'autre la partie gommeuse & résineuse — Mr Chardot ne présente aucunes attestations constatant le succès de cette machine mais il dit que l'on peut s'adresser à Mr Luya maire de la ville de Cluni (Saône & Loir) ou à Mr de Loisy député — On fait observer à Mr Chardot à la suite de cet exposé, que dans notre pays il n'existe aucun privilège, que par conséqt nous ne pourrions payer pour cela le prix qu'il demande, qu'il feroit mieux de se contenter du bénéfice sur la vente des machines, et d'autant plus qu'il nous sera facile d'en faire faire de pareilles une fois qu'elles seront répandues en France, mais Mr Chardot ne paroit pas partager cette opinion ensorte qu'il se retire de l'assemblée, sans qu'il soit pris aucune résolution à cet égard — Après quoi Mr le Presdt dit — que connoissant Mr de Loisy il lui écrira sur le sujet, et Mr Tollardon ajoute qu'à sa connoissance quelqu'un croit avoir trouvé une dissolution chimique propre à préparer le chanvre sans rouissage —

Don de livres. Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Bonafous de Turin, qui envoye divers brochures, ce dont il sera remercié

℔ — J'annonce encore que Mr Pushier pharm[ien] a donné

un petit ouvrage de minéralogie appliquée aux arts par M. Brard

Vérification de Caisse

Mrs. Gle Boissieu & Boun-Villard, vérificateurs de la Caisse de 1826 font leur rapport, d'où il résulte que la plus parfaite régularité a été trouvée dans les comptes. - Le solde en caisse au 31 Dbre 1826 était ff 10836.5

Celui - au 31 Dbre 1827 n'est que de 2896 4

La différence en moins est donc de ff 7939 10

ce qui provient de dépenses extraordinaires, telles que

achats d'instrumens pour le dépôt . . ff 2033 4 -

achat de 20 Coupes blé pr essais de conservation 778.6.

avances faites sur instrumens 331.6

objets remboursables ff 3243.4 -

à quoi il faut ajouter

la somme destinée pr la jouissance

du local destiné au dépôt . . . ff 4800 } 5101.4

les objets de remboursement y relatifs — 601.4 }

total ff 8344.8

Mrs les vérificateurs concluent à ce que les comptes soyent approuvés, à ce que des remerciemens soyent faits à Mr le trésorier; ce qui, est mis aux voix est adopté. —

Engrais de la ville

Mr de Constant rapporte au sujet de la nouvelle compagnie qui se forme pour l'extraction des engrais de la ville. que cette société se compose de deux branches, l'une des propriétaires de Maisons qui, l'autre des actionnaires des appareils charriois &c — Pour couvrir l'intérêt du capital mis en appareils & les frais de manutention on a fait le calcul de la valeur de ces engrais comparés à d'autres, et l'on dit - que ces bosettes équivalent à un voiture de la ville, en sorte que chaque bosette doit valoir 15 francs rendue sur le lieu de l'emploi (calcul, qui du reste mérite un examen plus approfondi) quant au coût du charroi pris en moyenne, on estime qu'un char portant huit

petits tonneaux devroit coûter f.2 50c — Il s'agit dans cette affaire de combiner deux choses importantes savoir de débarasser la ville d'odeurs dans les maisons et de le faire au profit de l'agriculture — De tous les moyens proposés jusqu'ici, celui de M. Roy paroissoit le plus praticable. Une autre personne avoit aussi proposé des bateaux passant sous les égouts qui se jettent dans le Rhône : mais l'idée actuelle seroit préférable si l'on pouvoit enlever les odeurs des maisons ; le tour d'enlever les tonneaux viendroit à-peu-près tous les 12 jours dans les maisons habitées par 16 personnes en moyenne — on demande qu'il y ait 600 maisons pour commencer la société — M. de Fontanet obtiendra d'autres détails et les communiquera postérieurement.

Culture d. Vignes

Le Gen.l Michelet dit que l'an dr. il avoit presenté un mémoire pour prouver que la Sisyre pouvoit se maintenir sans culture ni fumier. les expériences qu'il a faites chez lui ont mis la chose hors de doute, il auroit desiré que d'autres personnes s'en fussent occupés mais il ne paroit pas que cela ait eu lieu et il le recommande de nouveau.

Programe pr plantes sarclées.

M. Fazy — dit — que la commission qui avoit été chargée de proposer un programe pour des primes communales à délivrer en 1828, n'a fait encore aucun rapport, et que la saison est maintenant si avancée qu'il n'y a plus de tems à perdre ni beaucoup de facilités pr le choix, en conséquence il propose que l'on donne en 1828 des primes à ceux qui dans chaque commune auront le mieux cultivé des plantes sarclées telles que carottes jaunes Betteraves rutabagas &c et sous l'exception des pommes de terre ; ce prix aura l'avantage de remplacer celui dont on avoit parlé en faveur des prairies, puisque celui a pour but la nourriture du bétail, tandis que pour les prairies le mode d'adjudication présenteroit beaucoup de difficultés

Culture des parcelle & de plantes sarclées

M. Lullin Def.r approuve ce prix, mais il voudroit pour une autre année qu'il portât sur l'esparcette, laquelle s'associe le mieux avec les autres cultures, et avec la majorité des terrains. Notre canton a déjà fait un grand pas en abandonnant en grande partie l'agriculture savoisienne qui porte uniquement sur les céréales et pour cela nous avons commencé par le trèfle mais sa réussite et casuelle, par la Luzerne qui est fort séduisante mais qui ne peut point devenir générale exigeant des terrains forts & des ménages coûteux, maintenant il faudroit passer à l'agriculture du Canton de Vaud, qui porte particulièrement sur les parcelle, dont l'avantage est plus de durée, de fixité dont le terme quadre mieux avec les baux à ferme qui prépare le mieux les champs, et les repose après les rotations de céréales, aussi regarde-t-il cette culture comme celle qui a le plus besoin d'être encouragée et d'autant plus que nos paysans s'arrêtent malheureusement au coût de la graine

M. Lullin Def.r désire que l'on ajoute au programme le panais blanc

M. le Syndic Micheli reconnoit que l'on sème en général trop de céréales; en semant moins & mettant plus d'engrais on en produiroit d'avantage. Il approuve le programme et dit se trouver en particulier fort bien des raives d'abondance, si la suée est bonne elles donnent plus que les pommes de terre, il en place deux ou trois grains sur la terre préparée et fait suivre les semeurs d'une femme qui les couvre d'une poignée de terreau ou de fumier jamais il ne les transplante car elles restent alors à moitié grosseur il a renoncé même à repiquer celles qui avoient manqué, il ne faut point les butter ni couper les feuilles avant qu'elles flétrissent.

M. le Prof. De Candolle approuve le programe actuel pour l'avenir il faudroit encore en donner un à la

meilleure culture de l'esparcette en terre compacte, ou de toute autre prairie artificielle, c'est le genre de terre dont nous avons le plus à où elles reussissent le moins, ce seroit un grand service d'appeller l'attention sur ce point — mais cela ne peut se faire par concurrence parce que la chose n'est pas applicable à tous les terrains, et il faut donner un terme plus long, avec un prix plus considérable.

M. Colladon dit — que cette question se resoût chaque jour, la rareté de fourrages a fait faire beaucoup d'essais, les esparcettes ont généralement bien reussi

M. Monod voudroit que dans le programe l'esparcette entrat en concurrence avec les plantes sarclées

M. Pantaud regarde comme impossible pour des experts d'établir des points de comparaison entre l'esparcette et les plantes sarclées

M. Bourdillon dit avoir ensemencé de l'esparcette sur defriché sans autre culture que d'avoir passé la herse le terrain étoit bien ingraissé et la reussite a été excellente.

M. Pictet remarque qu'il ne faut pas négliger le turnep —

M. Michéli ajoute que le fermier de mad Roques a malgré nous avoit semé l'an d'un champ de 4 poses en raves, après moisson, et qu'il a retiré de produit quatre louis la pose; il est vrai que la terre est excellente

après cette préconsultation l'objet est renvoyé au Comité pour la décision à prendre sur le programe

---

Séance du Comité de Mercredi 13 Mars 1827

Presens MM Pictet Presid — Boissier de R — Reverdin Morin — G Boissier — Audéoud — Desfrasnes Prof — Lullin de Ch — Theremin — Maillard — Chapuis — Michéli fyndi — de Constant — Colladon — Bertrand — De la Rive fils Michéli De Ch — Coches — — Fazy Sec

Le registre de la précédente Séance est lu et approuvé.

Programme p. plantes sarclées

M. Tazy au nom de la comiss. chargée de préparer le programme sur la culture des plantes sarclées, donne lecture de projet qu'elle propose. Le projet est lu d'abord dans son entier, ensuite il est discuté article par article après quoi le comité arrête qu'il sera imprimé tel qu'il a été adopté et répandu dans les communes par affiches

Engrais de la ville

M. de Constant fait un rapport au sujet de la société pour l'utilisation des engrais de la ville lequel rapport est en addition à celui qu'il a déjà donné dans la précédent Séance. Il en résulte que l'opinion de la comission est qu'il faut attendre que la chose soit plus avancée, et que la classe n'a rien à faire jusqu'alors, aussi la comiss. a-t-elle rendu tous les papiers y relatifs

Election Présentation de membres-adjoints

Le comité étant spécialement convoqué dans le but de procéder à la présentation annuelle des membres-adjoints au comité d'agric. le Secrétaire met sous les yeux le tableau des membres actuels où l'on voit que les deux membres les plus anciens sont de l'élection de 1821, savoir, MM. G. Boissier et Monod, qui devinrent nécessairement des membres sortants. après cela, il y auroit deux membres à prendre sur l'élection de 1822 savoir MM. Pictet-Cazal et Pouchaud, mais vu l'élection de M. Duval à la place de membre de la Société des arts il n'y a plus besoin que d'un membre sortant, en conséquence on met dans l'urne les deux noms de 1822 pour tirer au sort celui qui sortira, et le sort désigne M. Pictet-Cazal — après cette opération le Secrétaire donne lecture de tous les membres éligibles

B.

de la Classe puis Mons le Prest invite chacun des membres présens du comité de désigner 8 noms sur un billet et de les déposer dans l'urne, a quoi etant fait le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants.

à Mons Percy	20 voix
Gaudy	19
Lombard	16
Ch. Vernet	15
Nargel	13
Vilandy	12
de Stait	10
Cramer	9
Villiers (const.)	8
Schenker	5
G. Prevost	4
Bourgeois	3
Boden	3
Pasteur	3
Colladon Hbt	3
J. Naville	2
De la Paire	2
Ceard	2
Duval fils	2
De Bude	1
Bourdillon	1
Rigaud Ed	1
Pautaud	1
Pictet Ch.	1
Micheli L.	2

En conséquence les huit premiers membres désignés ci dessus seront mis en présentation devant la Classe pour les places de quatre membres adjoints à pourvoir

Réception de Mortemart membre honoraire

M. Lullin de Ch. renouvelle la présentation qu'il a faite dans la Séance du 31 Janv. de M. le Baron de Mortemart-Boisse, Secrétaire de la Société pr l'amélioration des laines a Paris, en qualité de membre honoraire de la Classe : en conséquence le Comité passe au Scrutin secret par oui & non sur cette présentation, qui est adoptée

Séance du Comité du Mercredi 27 Mars 1827

Présens Mrs Pict.t Dt Présidt — de Constant — G Boissier — Maillard — Schmidt Mr — Sallin Dlle Vernet Syndic — Prevost — Boissier de R — Desportes — Delaroche Syndic — Burt — Fazy Secret

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

manuscrit de cours vétérin.e

Le Secrétaire rappelle au comité qu'il avoit été précédemment arrêté que l'on feroit l'acquisition du manuscrit de Mr Favre relatif à son cours vétérinaire, afin d'en faire la publication pour l'usage de nos agriculteurs, sur quoi le Comité arrête qu'on lui adressera la demande de son manuscrit.

Bulletin par la poste

Mr Fazy informe le comité que d'or en avant la distribution des bulletins sera faite par la poste, comme la chose vient d'avoir lieu déjà pour le 42e en sorte que toute réclamation y relative doit être faite à la poste.

Loterie po les Grecs

Mr le Prés.t donne communication d'une lettre de Mr de Tellemberg datée du 19 mars, par laquelle il propose d'envoyer à Genève des lemoirs perfectionnés, pour la valeur à peu près de Mille francs de Suisse, qu'il destine à une loterie en faveur des Grecs, et il demande que le Comité se prête à l'exécution de ce plan qui sera avantageux po la malheureuse Grèce & utile pour notre canton en faisant connaître cet instrument — Surquoi le comité après discussion, arrête qu'il sera répondu à Mons de Tellemberg par le secrétaire de la Classe, que le Comité fera tout son possible, pour contribuer à l'exécution de ce plan généreux, tout en lui faisant observer avec les ménagemens nécessaires,

que le Comité ne peut garantir le succès de cette mesure, parceque la nature de notre sol est cause que le semoir pour les céréales ne peut être d'un usage habituel d'où il résulte que quoique celui que nous avons dans notre pays soit sur un excellent modèle il est peu usité – On lui fera observer encore que soit par ce motif soit parceque il se pourroit que les lots tombassent à des agriculteurs du Canton de Vaud, il vaudroit peut être mieux n'envoyer que un ou deux instrumens, ce qui n'empêcheroit pas que l'on ne plaçat le plus grand nombre de billets possible

Brouettes à lizier

Le Secrétaire rappelle qu'il ne faut pas retarder davantage la fabrication des brouettes à lizier, qui doivent être données en prix cette année et il dit que jusqu'ici il n'y a que cinq personnes inscrites pour concourir à ce prix relatif à l'utilisation des eaux d'égoutage, surquoi il s'élève la question de savoir le nombre de brouettes qui sera commandé – après discussion ce nombre est fixé à douze, attendu qu'il pourra se présenter d'autres personnes pour concourir et que dans tous les cas, il y aura sûrement des membres de la Classe qui feront l'achat de celles qui pourront rester, M. Bertrand est chargé de les faire confectionner sur le meilleur modèle qu'il a déjà préparé –

42me Programme de culture de pommes de terre

Le reste de la séance est consacré à l'examen du projet de programme dont MM. Fazy & Monod avoient été chargés sur la Culture raisonnée de la pomme de terre. Ce projet est adopté, les articles du programme seront imprimés par affiche, et le détail le sera sous forme de bulletin –

Don de brochure

M. Pavort vétérin fait don à la Classe d'une brochure intitulée "Rapport sur le projet de défrichement et plantation en arbres résineux des landes & bruyères de Bretagne – M. le Président fait un éloge des connoissances

Séance de la Classe de Mercredi 4 avril 1827.

Présens 26 Membres —
M^r Pictet Prés^t — Fazy secrét.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux des 7. 13 & 17 mars, le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du comité.

Le même donne lecture de la lettre de M^r de Pestalozzy relative à la loterie de semoirs après quoi il fait connaître la réponse qu'il a adressée à Hofwyl.

Il ajoute, que dans le cas où l'envoi des semoirs appeleroit à en faire l'essai en plein champ, son avis seroit d'y joindre de nouveaux essais comparatifs sur la charrue belge, sur ce fait seul de savoir, la différence qu'il y a de prendre le point d'attache à l'extrémité de la perche ou à au talon de la charrue par le moyen d'une chaîne. Son intention étoit de proposer que le comité s'occupât en son particulier, mais peut être sera t'il bon de saisir cette occasion, s'il y a lieu pour faire ces expériences en public — Cette opinion est appuiée par divers membres, qui croient que cet objet est un de ceux qui a le plus attiré l'attention des cultivateurs, outre l'avantage d'un tir plus léger il y a encore celui de ne pas casser de perche & de ne pas être arrêté dans ses travaux par un accident pareil, en outre de ne pas subir l'inconvenient résultant de ce que souvent les perches se courbent ce qui nuit à la bonne marche de la charrue — Par contre d'autres membres croient que ce mode d'attache ne produit aucun avantage et même qu'il nuit à la solidité de la marche de la charrue — Sur quoi l'on fait observer que cette divergence d'opinions prouve déjà la nécessité de faire

Essais de charrues avec chaînes au talon, à faire

des essais comparatifs, en sorte qu'après telle préconsultation l'objet est renvoyé au comité —

Le Secrétaire informe la classe de la convenance de soumettre au prochain concours de Carouge vu que la séance actuelle est la dernière de la classe où la chose puisse être prise en considération en conséquence il invite les membres qui auroient égards observations à faire sur l'objet, à les faire connaître aujourd'hui. — On propose en conséquence

Concours à Carouge

1°. Qu'il soit donné deux primes de plus entre les genisses pures de Schwitz & les genisses métisses

2°. Que les prix pour les chevaux soient divisés en prix pr les chev.s de trait — & prix pr ceux de selle

3°. Que le local soit arrangé de manière que nul ne puisse entrer dans le local où l'on fait trotter les chevaux, sauf les personnes intéressées

4°. Que relativement aux experts,
il y ait toujours un membre du comité,
qu'on leur donne une marque distinctive,
qu'on marque les genisses expertisées en enlevant
du poil à l'épaule d'un coup de ciseau,
que les experts discutent à haute voix;

Ces observations sont renvoyées au comité —

Programme pr communaux

Mons.r le Prof.r de Candolle donne lecture du programme qu'il a rédigé sur l'utilisation des communaux du Canton. Ce programme sera inséré dans le bulletin —

pailles à chapeaux

M.r de Hauteville rapporte que dans le Canton de Vaud, les pailles de froment ayant en général assez mal réussi pr les chapeaux, on a fait divers essais avec des graminées, dont il présente des échantillons soit des tiges soit des tresses qui en sont le résultat, quelques tresses se font remarquer par leur finesse & leur beauté. M.r le Président adresse des remerciemens à M.r de Hauteville pour cette communication.

La classe procède ensuite à la nomination de quatre

adjoints au comité, sur la présentation qui lui est faite des 8 membres désignés au précédent procès verbal, et en prévenant la Classe, qu'elle peut choisir en dehors de cette présentation à l'effet de quoi, le secrétaire donne lecture des noms de tous les membres éligibles. Le Présidt invite les assistants à indiquer quatre noms sur leur bulletin, Le dépouillement donne le résultat suivant.

Mr Gaudy	—	22 Voix
Pictet		21
Ch. Vernet fils		22
Lombard Lavit		15
Duffaud		5
Cramer		3
Vidandy		3
Rilliet de Ct		3
Marcet		1

En conséquence Mr Gaudy - Pictet - Vernet - Lombard sont déclarés élus adjoints au comité, sauf confirmation de la société des arts —

Séance du Comité de Mercredi 11 avril 1827.

Présens Mrs Pictet Présidt — Morin - Revaudin - Bally Ch. Vernet - C. Pictet - Lullin D. Ch. - de Constant - Bert. Theremin - G. Boissier - Lombard - Prevost - Despeisses prof. - Vernet Syndic Pasy Secrét.

don de livres — Le régistre de la précédente séance est lu et approuvé —

Le Secrétaire informe le Comité que Mr Ch. Pictet a fait un don de divers ouvrages sur l'agriculture dont Mr le Présidt le remercie

Pailles à chapeau — Le Comité procède à un nouvel examen des pailles et tresses remises dans la dre séance par Mr. de Hauteville et arrête qu'il lui en sera fait des remerciemens par écrit —

927.

Crighton

Le Secrétaire communique au Comité que Mr Crighton fabricant des machines à battre les grains est arrivé à Genève d'où il doit repartir le lendemain pr l'Ecosse, Voici les informations qu'il en a tirées

1°. Il trouve que les bois employé ici pour faire ces machines sont d'une qualité molle (tendre) qui les feront fort sensibles aux influences atmosphériques en conséquence il conseille de les peser en couleur à l'huile —

2°. Il croit la charrue écossaise toute en fer supérieure à la nôtre, il en a apporté le modèle (dessin)

3°. Il croit que quelques uns de leurs instrumens sont pareillement supérieurs et en particulier le cultivateur et le semoir

4°. Il est frappé de l'extrême infériorité de nos moulins à farine

achat de charrue d'Ecosse.

Passant à l'examen de ces objets, Mr Pazy propose sur le second point, que l'on fasse la dépense de faire venir une charrue dont le prix en Ecosse est de 5 livres stg elle paroit se rapprocher beaucoup de la charrue belge, mais il est impossible d'en juger autrement que par le travail — Cet avis est adopté

modèles d'Ecosse

Sur le 3me point il propose que l'on demande à Mr Crighton des modèles de ses meilleurs instrumens s'il veut les envoyer — Cet avis est pareillement adopté en ajoutant, que le prix de la charrue & des modèles ne dépassera pas mille florins

moulins à farine

Sur le 4e point, il n'y a rien à faire pour la classe, si ce n'est d'appeler l'attention du public sur les améliorations que l'on pourroit faire à nos moulins, & de prendre des renseignemens à Paris sur ceux que l'on y possède.

Concours de Carouge.

Le Comité passe ensuite à l'examen des conditions pr le Concours de la foire de Carouge — Celles fixées dans l'imprimé de l'année dernière sont ratifiées en tout en y faisant l'addition d'une seconde prime de ff 50 pr les Genisses de race pure de Schwitz, & d'une seconde prime de

ffs 50 pour les Genisses Mitchs et de Schwitz
avant de se séparer le Comité arrête qu'il y aura
séance le mercredi suivant ps la nomination des
experts relativt à ce concours & aux prix ps les colzas

Séance du Comité de Mercredi
18 avril 1827.

Présens, Mrs Petit président — Favre — Gaudy — Bellamy — Theremin — Lullin Dechx — Galland — Bertrand — audéoud — Borgnier de Py — Vernet Syndic — Vernet fils — Fazy, sec.

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé.

Don de livres

Mr Bellamy remet offre brochures d'envoi de Mr Bonnafous de Turin et envoy a été fait — il y a environ une année mais pendant l'absence de Mr Bellamy il a été oublié à sa campagne —

Dr.

Le même membre fait en son nom don à la Classe d'un ouvrage de Mr Colla de Turin en 7 Vol. intitulé l'antologiste — Mr le Presidt lui en adresse les remerciemens de la Classe.

Lettre de Laliv sur charrue double

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Laliv d'Epinay de Grandfey près Fribourg, qui lui a été remise par Mr Wm Jaladin — Cette lettre porte qu'un nommé Moulet a réussi par un appareil fort simple à arranger la charrue écossaise qui n'a qu'un seul versoir à aller & revenir dans la même raie: Mr de Laliv sachant que cette découverte ne peut être suffisamment récompensée à Fribourg, offre d'envoyer Moulet avec sa charrue à Genève pour la faire connaître si le comité d'agriculture peut lui donner une certaine récompense — sur quoi, après en avoir délibéré le Comité arrête que le secrétaire répondra à Mr Delaliv, que la Classe ayant déjà donné ici une récompense pour une découverte analogue, ne pourroit guères faire de nouveaux sacrifices à cet égard, qu'il y a peu de ressources ici dans ce genre de

la petitesse de notre canton & le peu de terres en pente; quelle industrie étant parfaitement libre on ne peut accorder aucun privilège, en conséquence nous doutons que Genève offre des ressources suffisantes à Moulet, mais s'il veut s'exposer à faire connaître ici sa charrue pour que le comité fasse des essais comparatifs; en cas de réussite le comité lui donnera des attestats qui pourront peut être lui être de quelque utilité, et en particulier en angleterre s'il est vrai, comme le dit M. Lalive, que l'on ait cherché jusqu'ici la solution de ce problème sans succès —

Semoirs d. Lurat

Le secrétaire informe que Lurat apportera dans la semaine les semoirs commandés et il demande que quelqu'un soit chargé d'en faire la vérification il demande encore que l'on décide s'ils doivent être passés en couleur à l'huile avant d'être donnés — Le comité arrête que M. Bertrand voudra bien se charger de la vérification & que les semoirs ne seront pas passés en couleur.

Poids du foin

M. Favre dit avoir vu des expertises de M. Mathey, portant que le pied cube de foin ne pesoit que 3 ℔ à 3 3/4 ℔, tandis que M. Mare a fait des expériences qui le portent de 6 ℔ à 7 1/2 ℔; M. Favre demande en conséquence que l'on fasse des expériences en coupant un ou plusieurs pieds cubes, en les liant avec des cordes et les pesant — Sur quoi on répond en proposant qu'une expérience faite sur une petite échelle seroit peu concluante, que les fourrages varient à l'infini, selon leur qualité le degré de sécheresse la manière dont ils ont été foulés le mieux est de s'en rapporter à des expériences faites sur une grande échelle et par ex. M. Fazy dit que cette année un tas de foin lui est resorté à un peu plus de 5 ℔ le pied cube et qu'il y a trois ans, il étoit reporté à 4 1/2 ℔ — Le regain lorsqu'il a été raisonnablement foulé produit 6 à 6 1/2 ℔, bien entendu que ces fourrages n'aient pas été remués depuis le moment où ils ont été emmagasinés, et qu'il se soit passé quelques mois depuis lors —

Réception de Trébout De Luc

Mr Favre présente avec Mr Pictet Mr Trébout fournier de Mr Butini à Miolans pr être membre de la Classe et Mrs Fazy & Pictet présentent Mr J.-f. De Luc — le Scrutin n'étant point réclamé, ces deux présentations sont mises aux voix & agréés

Concours à Carouge

Le Comité étant spécialement convoqué pour établir les conditions relatives au concours de Carouge, le Secrétaire donne successivement lecture de chacun des articles tels qu'ils furent admis l'année dernière et ils sont tous approuvés sous les différences suivantes.

1°. Le concours pour les moutons aura lieu à six heures du matin, afin que les experts puissent vaquer à l'examen des chevaux après avoir fait celui-là —

2°. Relativement au concours des chevaux, la division entre les poulains & les poulichons n'aura plus lieu, ils concourront ensemble, mais l'on fera deux classes différentes entre les chevaux Retrait & ceux de Selle

3°. Relativement aux genisses il sera donné un second prix de ff 50, soit aux genisses de schwitz pures soit aux métisses —

4°. Relativement aux experts, les propositions faites dans la précédente séance sont adoptées.

Le comité passe ensuite à la nomination des experts pour chaque concours dont le secretaire conserve la note trop longue à détailler ici et divers membres présens se chargent d'informer de leur nomination ceux qui ne sont pas membres de la Cse

Quant au local le comité charge son secretaire de l'arrangement & l'autorise à faire les frais y relatifs.

Enfin le Comité passe à l'organisation du repas, qui est fixé comme l'année dernière, & confié aux bons soins de Mr Thereminn avec cette différence que l'on nomme une commission de Mrs Pictet prem.r — Bally,

et Reunin pour voir s'il n'y auroit pas à Carouge un local favorable au lieu de la Couluvreniere.

L'heure étant trop avancée pour procéder à la nomination des experts pour le Jorat on arrête qu'il y aura séance du Comité le mercredi suivant dans ce but.

Etalon anglais — M. le Prés.t informe le comité que M. Courant à Gex offre de vendre un étalon anglais de sorte qu'alors le Comité charge son secrétaire de lui écrire pour connaître l'age et le prix, sans rien augurer sur l'achat de cet animal.

Séance du Comité de Mercredi

25 avril 1827

Présens — MM. Pictet président — Bally — Schmidtmr de Hauteville — Lullin de Chx — Lochet — Maillard Micheli Dechx — de Candolle — de Constant — Prevost Morin — Gallard — Vernet fils — Vernet fyc — Chaps Micheli Cyndic — Fazy — Secrét.

graminées pr Hofpices — Le registre de la précédente séance est lu et approuvé. M. le Prof.r de Candolle rapporte qu'après avoir examiné les pailles de graminées présentées par M. de Hauteville, il estime que ce sont des poa pratensis et anthoxanthum odoratum.

graines épineux. — Il dit encore avoir reçu de la graine du paliurus aculeatus, arbuste épineux dont il offre à ceux qui peuvent en désirer. — Cela forme des hayes excellentes, mais il doit avouer que cette année elle a gelé au jardin de botanique quoique du reste il ne doute pas qu'elle ne repousse par le pied.

M. Micheli Dechx offre aussi de la graine d'aubépine d'amérique, qui est excellente pour faire des hayes.

Etalon angl.s — Le secrétaire donne lecture de la réponse de M. Courant, relative à l'étalon qu'il a annoncé pr vendre son prix est de 60 louis, il a quatre ans et l'on en fait

éloge, du reste on ne peut pas bien définir par sa taille, c'est de race pure anglaise.

Chiens du Thibet

M^r le Syndic Micheli dit avoir retiré chez lui les chiens du Thibet dont il y a le père, la mère et trois chiennettes de cette année outre une de l'an d^r; il offre de les garder volontiers, mais il estime qu'elles donneront fort peu de duvet aussi longtems qu'on les tiendra à l'ouvrie et par conséq^t que l'on en retirera peu d'utilité, qu'il en sera de même pour les croisemens que l'on obtiendra, puisque toutes les chiennes de notre pays sont nourries à l'ouvrie; en conséquence il pense qu'il y auroit de la convenance à les envoyer en cadeau à l'établissement alpestre de Berne qui est dirigé par M^r Kasthofer; après examen, cet avis est adopté, et l'on décide que le Secrétaire enverra à M^r Kasthofer & M^r Bellamy à M^r Bonnafous.

Experts pr Colza & engrais liq^s

Le comité étant spécialement convoqué pour nommer les experts destinés aux visites de Colza & des établissemens propres aux engrais liquides, passe à cet objet, et arrête

1° Que les divisions pour les visites seront les mêmes que l'an d^r, qu'il y aura deux experts par division

2° Que les visites se feront du 29 avril au 4 Mai,

3° Que les rapports devront être remis samedi 5 Mai au Comité qui s'assemblera dans ce but à midi —

4° Que le Secrétaire est invité à faire une instruction pour MM les experts afin qu'il y ait uniformité dans la manière de procéder.

Le comité termine en faisant la dite nomination d'experts, que nous ne rélatirons pas ici, puisque le détail doit en être imprimé —

Séance de la Classe du Mercredi 2e Mai 1827

Présens 25 membres.

Mr Patet préside — Fazy secrte.

Lecture est donnée du registre des 4 dernières séances, le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du comité.

Dîner — Mr Bellamy rappelle aux membres présens que le dîner des agriculteurs aura lieu le 12 Mai et qu'il convient qu'il s'y trouve un certain nombre de citadins.

Etalon de Cowant — Mr Fazy donne lecture de la réponse de Mr Cowan au sujet de l'étalon anglais qui est de la race de Suffolk-punch, âgé de 3 ans, alezan doré à crins très clairs et du prix de 60 louis. il s'en distingue parce qu'il en a deux autres de la même race. — Maintenant dit Mr Fazy la question est de savoir s'il nous convient d'avoir un nouvel étalon, ce qui constitue la classe en deux genres de dépenses l'achat et l'entretien; et si l'on répond affirmativt la question est de savoir s'il faut un cheval fort, ou un cheval léger; Mr Fazy a de grands doutes sur la convenance tout au moins de ce dernier vû le peu de succès qu'il a eu auprès de nos paysans. Mr Prevost dit que l'on désire généralement un étalon fort, et que l'on a ignoré à quoi donneroit notre arabe. — Quant à l'entretien il estime que l'on trouveroit facilement un agriculteur qui le prendroit gratis. — Mr Chr Vernet dit avoir pris des informations sur la race de Suffolk punch, ce sont des chevaux uniquement destinés à l'agriculture ou au roulage forts pesants et froids, et par conséquent ne possédant pas les qualités que nous pouvons désirer; autant vaudroit un étalon Bernois, d'ailleurs, le manteau est mauvais, il estime qu'il faut nommer une commission qui examine la chose — et il lui communiquera une lettre qu'il a reçue

d'Odessa par laquelle on donne les moyens de faire venir à bon marché un étalon propre aux travaux de l'agriculture ou de la voiture — d'ailleurs il se prépare chez M^r de Staël une race vigoureuse qui pourra fournir — M^r Prevost dit qu'il connait 15 ou 18 fermiers qui désirent que l'on ait un étalon vigoureux M^r J. Boissier répliqua qu'il y a un étalon pareil à Annecy, où on ne le refuse pas à nos agriculteurs il non plus qu'à St Genis — M^r Vernet et Mayet trouvent qu'Annecy est trop loin, surtout se faire saillir deux fois, la disposition se perd en route. L'objet est renvoyé au Comité

âne

M^r Fazy rapporte que l'année dernière on a fait peu d'usage de l'âne, il ignore si la rétribution à payer par la monte n'y contribue pas demande s'il ne conviendroit pas de la supprimer: mais l'opinion paroit se prononcer contre cette suppression, généralement on estime qu'il conviendroit d'avoir que l'on n'use plus que les juments soient déferrées.

Micheli, essais sur culture de Vigne

M^r le Gen^l Micheli informe la Classe qu'il a entrepris ses travaux sur la culture de la vigne et a trouvé pour cela deux parcelles de terre, l'une à Champel, en terre forte provenant d'une vieille vigne et appartenant à Mad^e Saladin, l'autre en terre neuve graveleuse appartenant aux dames Salas aux Philosophes, l'une et l'autre d'environ un quart de pose, il a fait planter dans cette dernière des barbus et chapons de la Côte et de la Vaux: il est à désirer que l'on suive les travaux et les résultats à mesure qu'ils se présentent; en conséquence il conviendroit qu'une commission de gens entendus fussent nommés dans ce but. M^r Bellamy émet l'avis que l'on fasse à côté des expériences comparatives par le procédé ordinaire. M^r Micheli répliqua que cela aura lieu

Entretien d'une charrue

M^r Bonnet lit un mémoire sur la question de savoir, quel est le coût annuel de l'entretien d'une charrue et quelle quantité de terre labourable est nécessaire pour

couvrir la dépense. Le mémoire tend à prouver que l'entretien d'une charrue est de ff 5000 par an ce qui en supposant un travail de six mois par année porte le coût à ff 30 par journée de travail. La discussion étant établie sur cet objet M. Fazy fait observer que le système sur lequel le compte est basé ne lui paroit pas exact car la consomation du fourrage ne doit pas être comptée au quintal pour les bêtes d'attelage mais elle doit être comparée avec le produit des vaches que l'on tiendroit en remplacement des bœufs; par conséquent le coût d'une charrue variera selon les localités; près de la ville, où les vaches rendent aux environs de dix louis le coût des bêtes d'attelage pour une charrue pourra être valué à 40 louis et plus loin l'evaluation ne sera que de 20 à 25 louis. D'ailleurs quel que soit le prix d'une charrue pourvu qu'un domaine soit étendu l'on est bien obligé d'en tenir une car dans notre pays il y a impossibilité de faire à la pêle une suffisante quantité de labourage pour les semailles d'automne par conséquent on ne pourroit semer et M. Fazy cite diverses preuves de ce qu'il avance d'après sa propre expérience. M. Bellamy appuie le préopinant sur l'impossibilité de faire labourer à la pêle en été, il auroit cru plutôt que M. Bonnet auroit conclu en faisant sentir l'avantage d'atteler des vaches plutôt que de tenir des bœufs, il saisira cette occasion pour le rappeller au bulletin. M. Thevenin dit également avoir fait l'expérience de donner à labourer à la pêle à tribe mais que l'on y a renoncé du reste il le regrette par les sujets supérieur de ce qui est labouré à la pêle. M. Jetzler approuve l'usage des vaches, mais il faut reconnaître que leur produit diminue lorsqu'elles labourent, et il croit y avoir plus perdre que gagné pendant le travail qu'il leur a fait faire.

Labour par vaches

M. Pauchaud fait labourer ses vaches, et lorsqu'il y a des inconvéniens, il les attribue aux intérêts opposés qui se

trouvent entre le bouvier & le berger. Ce premier voudroit tirer tout le parti possible du travail des vaches, le dernier voudroit qu'elles ne travaillassent pas du tout; s'il y avoit de part & d'autre bonne volonté, tout iroit bien. Tous les paysans autour de lui font travailler les vaches & s'en trouvent parfaitement, parce qu'ils les mènent & les soignent eux mêmes - M. Bonjour dit qu'à Corin on est obligé de payer à la fruitière 4ff5 par vache travaillante - à Vandœuvre on n'en voudroit pas à la fruitière; c'est là un motif d'empêchement pour le travail des vaches : d'autres personnes disent que c'est un préjugé mal fondé qui en est la cause et qu'il faudroit le détruire, en recommandant d'en faire que de petites journées. M. le syndic Vernes dit que toutes les années il a deux jointes de culture pour les pommes de terre l'une à la charrue qui est à sa main, l'autre à la pêle qui est à moitié il obtient généralement un produit égal dans l'un et l'autre cas, avec les mêmes circonstances & souvent sur les mêmes champs, mais lorsque le labour est fait à la charrue, on plante à la pêle en brisant les gazons, il est vrai que la terre est bien ameublie par de longs travaux — D'autres personnes par contre trouvent que dans ce cas la pêle est toujours plus avantageuse.

Le Samedi 5 mai le Comité s'est réuni sous la Présidence de M. Pictet pour déterminer les primes à adjuger relativement à la culture du Colza dans chaque commune et relativement aux primes pour l'utilisation des engrais conformément au 3e programme

Primes pour le Colza

Sur le premier objet tous les rapports ont été lus il a été délibéré sur chacun d'eux et les primes ainsi que les mentions honorables ont été distribuées conformément au rapport que le

Comité a livré immédiatement à l'impression, et que nous nous dispenserons par conséq.t à travailler ici — sur le second point — le comité a arrêté qu'il ne seroit point délivré de primes cette année sur l'utilisation des engrais liquides, et cela par les motifs suivants

Renvoi du programme sur engrais liquides

1° Le programme a été généralement mal compris par MM. les experts, qui ont cru qu'il n'étoit relatif qu'à des établissements nouveaux tandis qu'il concernoit pareillement les établissements anciens, sur lesquels ils n'ont en conséquence fait aucun rapport —

2° Les expertises exigeant beaucoup plus de tems qu'on ne l'avoit supposé, MM. les experts étant chargés d'une fonction plus urgente et déjà très considérable, celle de l'examen du Colza n'ont pu y donner tout le tems nécessaire

3°. On ne peut les charger de faire de nouveau ce travail cette année en considérant surtout qu'il y aura une nouvelle expertise l'automne prochain pour les plantes sarclées.

4°. Le printems prochain il est probable qu'il n'y aura point d'expertises à faire, si ce n'est sur les engrais en conséquence il y a convenance à renvoyer à cette époque l'a mise à exécution des 36.e et 37.e programmes, qui pourront être annulés, et sur lesquels le comité statuera ultérieurement —

Mémoires sur prog.me sur trav.x d'hiver

Ensuite le Secrétaire a remis sur le bureau deux mémoires qui lui ont été adressés concernant au programme sur les travaux d'hiver. Sur quoi le comité a nommé une commission composée de MM. Bellamy et Pictet de Conitant pour en prendre lecture donner leur rapport à ce sujet les dits mémoires au prix du courrier dès le jeudi suivant afin que chaque membre du comité puisse en prendre lecture de son côté —

Comiss.n sur expérien ces de Seigne

Enfin le Comité sur la demande du Gen.l Michelli a nommé une commission composée de MM. Lullin d'Ex.t Gaudy et Peney pour suivre les expériences commencées par le Général sur la culture de la seigne

Séance du Comité de Samedi 9 Mai 1817.

Présens - Mr Pictet Président - Bellamy - Favre Perey - Chapuis - Theremin - Michelis Secr. - Vernet Syndic - Vernet fils -

Le registre de la Séance du 2 Mai est lu et approuvé -

Secrétariat de la société des Sciences nat.les

Le Secretaire communique diverses lettres qu'il a reçues pour le Comité - savoir 1°. du Secrétariat de la société des Sciences naturelles (de Suisse) dont le but est de faire connaitre la marche à suivre pour aggréger à cette société, une section spécialement destinée à l'agriculture d'après la proposition que nous avons faite dans ce but; le secrétariat estime que la proposition doit être faite par son intermédiaire lors de l'assemblée générale du mois d'août prochain; et que d'après le refus du comité de Genève le secrétariat de cette section doit être placé à Berne - après avoir ouï lecture de cette lettre qui porte la date du 6 mai le comité arrête qu'il sera répondu que la marche proposée lui paroit convenable dans tous ses détails -

Loterie de Semoirs

La seconde lettre est de Mr de Fellenberg en date du 10 mai par laquelle il fait savoir qu'il accepte les propositions du Comité au sujet de la loterie de semoirs; leur envoi a été retardé par le manque d'un ouvrier; lorsqu'il aura lieu, on s'occupera des conditions de la loterie -

Karthofer sur chevres du Thibet

La 3e lettre est de Mr Karthofer qui accepte l'idée des chèvres du Thibet et qui enverra les chercher lorsqu'on le désirera: Cette lettre renferme en outre des détails fort intéressans sur le troupeau qu'il possède déjà à Hertsheim sur les croisemens qu'il a obtenus et sur la perspective de les utiliser - Sur quoi le comité arrête que le secrétaire écrira à Mr Karthofer. - 1° pour l'engager à retarder l'envoi de son berger d'une quinzaine de jours afin de donner le tems aux chevrettes de se fortifier, 2e

2° pour lui offrir de faire rendre le petit troupeau de Genève à Lausanne ou Nyon à son choix — 3° pour le remercier des détails qu'il a donnés à lui demander s'il a quelques objections à ce qu'ils soient imprimés dans notre bulletin.

Charrue Glardon — La 4e lettre est de M. Dupasquier contenant un certificat sur le bon succès de la charrue belge double construite par M. Glardon — sur quoi néanmoins le Comité arrête qu'il ne peut rien faire à cet égard sans avoir vu travailler la charrue en question et que l'on informera M. Glardon lorsqu'on fera des essais publics pour qu'il voie s'il lui convient de s'armer

Moutons d'Odessa — La 5e communication est une note remise par M. Prevost-Pictet au sujet des races de moutons que l'on trouve à Odessa dont l'une est éminemment propre à l'engrais (son nom est Valoske) et dont l'agneau à l'âge de 3 à 4 mois donne environ 40 to net de viande très grasse, la laine en est blanche longue lisse et brillante on l'emploie pour lisières ou matelats chaque année il s'en fait des expéditions considérables dans les ports de la méditerranée — Maintenant la question que soumet le secrétaire est de savoir s'il ne conviendroit pas de penser à s'occuper des moutons sous le rapport de la graisse plutôt que sous celui de la finesse de la laine est ce qui devra être examiné plus tard.

Etalon nouveau — Le Secrétaire soumet ensuite la question de savoir s'il y a lieu de remplacer l'étalon de M. de la Rue ainsi qu'il en a été question dans la séance de la classe et dans ce cas il est chargé par M. Beaumont d'informer le comité que l'on pourroit probablement avoir en Grèce des étalons arabes à très bon marché qui ont été pris aux turcs on pourroit par une souscription en faire venir quelques uns pour le compte de particuliers en laissant le choix du meilleur à la classe — Cette question

Commission pour étalon — est renvoyée à une commission composée de M. le syndic

Micheli qui la présidera. Mrs Favre, Vernet fils, Prevost & Fazy —

Rélativement au programme des travaux d'hiver le comité arrête que Mrs les commissaires feront leur rapport par écrit — le mercredi 30 C.t et que le même jour on procédera aux élections nécessaires pour le renouvellem.t du bureau — En attendant, les mémoires rélatifs au dit-programme, resteront déposés auprès du concierge, pour être lûs par les membres du comité qui se présenteront dans ce but —

Séance du Comité du Mercredi 30 Mai 1827.

Le registre des deux précédentes séances est lu et approuvé —

Présens Mrs Pictet — présid.t — Morin - Bellamy - Duval - Micheli syndic — Chapuis - Peney - Lomb Naville syndic — Theremin - de Mont.t — Maillard Panchaud

Fazy. Secret.e

Rapport sur Travaux d'hiver

Mr Bellamy donne lecture du rapport de la commiss.n sur le programme rélatif aux travaux d'hiver laquelle conclut à ce que le prix ne soit adjugé à aucun des deux mémoires présentés — Mr Fazy dit - qu'il approuve la conclusion mais il estime qu'elle doit être motivée d'une manière plus satisfaisante pour les auteurs il appuie cette opinion sur ce que l'auteur du mémoire portant pour devise Utilitas a pris beaucoup de peine pour ce travail, sur ce que ce mémoire renferme 8 branches de travaux, dont sept sont applicables à la question, comme Mr Fazy le prouve en faisant la récapitulation, sur ce que l'auteur en a dessiné plusieurs minutieusement et qu'il lui paroit évident qu'il la fait par la pratique plus que par la théorie, enfin, sur ce que la difficulté d'obtenir un prix

lui paroit plus intéressante au sujet qu'au défaut du mémoire. Par ces motifs M. Fazy conclut à ce qu'il soit donné une mention honorable au Mémoire utilitas et à ce que les décisions du comité soient sanctionnées dans une autre forme. Après discussion cette opinion est adoptée & le comité charge MM. Bely & Fazy de la rédaction qui sera soumise au comité après la prochaine séance de la classe.

Carte du petit Saconex

M. le Syndic Naville présente la carte lithographiée de la commune du Petit Saconex, qu'il avoit bien voulu se charger de faire confectionner par M. Mayer: Cette carte obtient en tout l'approbation du Comité. en sorte que l'on charge M. le Syndic de s'informer auprès de nos administrations d'une manière précise de la quantité qu'elles prendroient d'exemplaires, s'il on faisoit ainsi lithographier toutes les communes du Canton

Moulins à Paris

M. le Syndic Naville dit encore que ayant reçu à Paris la demande du Comité de prendre des informations au sujet des moulins à blé tels qu'on les établit maintenant à Paris il s'est adressé dans ce but à Mon. Maurice fils, qui lui a remis un mémoire avec des dessins explicatifs. Le comité adresse des remerciemens à M. le Syndic pour la manière heureuse dont il a rempli cette mission & pour les renseignemens précieux qu'il a rapportés, puis il ajourne l'examen ultérieur de cet objet, jusqu'à ce que l'on ait reçu les renseignemens analogues attendus d'Ecosse

Dynamomètre

M. Fazy rapporte que le dynamomètre a été rapporté avec beaucoup de soin par M. Darier qui y a fait des additions importantes pr la commodité de l'instrument. M. Fazy en a demandé le coût, qu'il ne connait pas encore

Cours d'hygiène

Le même dit avoir écrit à M. Favre pr lui demander le manuscrit de son cours d'hygiène vétérinaire

Laines de St Quien

Mr. le Syndic Naville presente quatre échantills de laine provenant du troupeau de St Quien, savoir d'un belier venant de Nubie ou d'arabie

d'un premier croisement avec ce belier et une bobin flandrine

d'un second croisement avec des extraits de bobin flandrines

Ces sont des laines longues et autant que l'on puisse en juger il paroit que pour la beauté, il faut s'arreter au second croisement.

Le comité passe au renouvellement du bureau qui avoit été spécialement annoncé pour cette séance. et il arrête que par exception les élections se feront toutes par un seul et même scrutin — Le dépouillement donne le résultat suivant.

Elections du bureau

Pour la Présidence

Mr le Syndic Micheli obtient 9 Suffrages
Mr Lullin de Ch.x . . . . 1 —

p.r la Vice Présidence

Mr Pictet Dei — obtient 8 —
Mr Bally . . . . . 1 —

p.r la place de Secrétaire

Mr Fazy — obtient 9

p.r la place de Vice Secrét.e

Mr Bellamy — obtient 6 —
Mr de Constant — — — 3
Mr. Vernet fils 1

p.r la place de trésorier

Mr Schmidtm.n . . . obtient 9

p.r la place de Conservateur

Mr Bertrand — obtient 10

En conséquence Mr le Syndic Micheli est élu Présid.t p.r 1 an
Mr Pictet Dei — — „ Vice Présid.t D.o
Mr Fazy . . . — „ — Secrét.e p.r 3 ans
Mr Bellamy . . . „ Vice Secrét.e D.o
Mr Schmidtm.n — „ — trésorier — D.o.
Mr. Bertrand . . . „ — conservat.r D.o.

Séance de la Classe de Mercredi 6 Juin 1827.

M^r Pictet Presid^t — Fazy Secrét.

Présens 18 membres.

Le secrétaire donne lecture du registre des diverses séances du mois de Mai, le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du Comité.

Le Secrétaire dit avoir oublié de convoquer la Classe par la feuille d'avis, ce qui probabt diminuera le nombre des assistans.

Mappe du Canton

M^r le Syndic Naville dit que la carte du Petit Salève est soumise à une commission composée de M^rs Dufour et Mauvin avant d'être approuvée — M^r Pictet croit qu'il conviendroit lorsqu'une carte est prête à lithographier d'en donner avis dans la commune afin que chacun fut indiquer les rectifications qui pourroient être requises — M^r Vernet fils dit qu'il étoit présent lorsque la carte fut remise à la chambre des communes et qu'on a requitté que chaque carte reçut pas environnée d'une zone comprenant les communes voisines M^r le Syndic replique que cela renchérivoit beaucoup le coût et comme il y aura une carte d'assemblage, chacun pourra établir les points de rapport —

Travaux d'hiver

M^r de Constant demande si l'on se propose de renouveller le programme sur les travaux d'hiver — M^r Fazy est d'avis que cela ne produiroit aucun résultat, vu que l'on ne peut rien nous apprendre de nouveau qui soit praticable dans notre Canton mais il soumettra ultérieurement la question de savoir si l'on ne pourroit pas faire en pratique quelque chose de positif, comme par ex: d'envoyer chaque année un maître tisserand dans un village avec son métier pour instruire ceux qui voudroient apprendre cet art, on pourroit en faire autant pour un maître propre à enseigner la fabrication des instrumens aratoires, et alterner ainsi les villages selon le succès

M. le Syndic Vernet estime que le tissage est une pauvre ressource que presque tous les tisserands sont misérables, d'ailleurs l'emplacement d'un métier exige certaines localités. Quant aux instrumens il y a une difficulté principale à surmonter qui est le manque de bois convenables. — M. Bourdillon croit qu'il ne faut pas faire faire plusieurs métiers aux mêmes personnes, mais encourager l'agriculture en prenant des moyens pour que les denrées se vendent mieux. — M. Bellamy × cite un exemple qui prouve qu'il est plus économique de faire filer le chanvre hors de chez soi, que de le filer par des ouvrières à la maison on paie à ces femmes 4 S par jour outre la nourriture & elles ne filent que 1/2 ℔ tandis qu'à façon la livre ne coute que 13 à 15 S pour le meilleur fil. — M. Bellamy estime que relativement à ce programme nous aurons de nouvelles notions si la chose est possible, à la suite de celui de Paris.

Sucre de betterave

M. le Syndic Naville rapporte que l'on vient de faire une nouvelle découverte en France relativement au sucre de betterave. les anciennes fabriques en étoient tombées parce que le sucre revenoit entre 13 & 15 Sols mais un fabricant a trouvé un procédé par lequel il ne coûteroit que 8 Sols la 1/2 kill. d'une qualité brute telle qu'on la livre aux raffineries; on a fait venir ce fabricant à Paris en lui offrant une forte indemnité pour faire connaître son procédé tel qu'il l'annonçait les premiers essais ont été favorables, et si à la prochaine récolte il en est de même, cela fera une grande révolution en écartant les sucres étrangers & en faisant cultiver la betterave par tout. Il paroit que la betterave contient autant de sucre que la canne, avec cette différence que dans la canne il se trouve tout dans la moëlle, tandis que dans la betterave le sucre est universellement répandu. Mais jusqu'ici on n'avoit su l'extraire qu'en partie & le procédé

2

autant différe, en ce que l'on trouve le moien de l'épargner entier.

Chanvre

M^r le syndic Naville, communique encore que en Alsace on a réussi a rendre la filasse du chanvre aussi fine que celle du lin, en étouffant le chanvre par l'épaisseur de la semaille ce qui le rend faible & bas. Des fileurs s'y sont trompé ce moyen est très productif et la culture est bien plus facile que celle du lin qui est fort capricieuse.

arbres à fruit

Une autre communication faite par le même membre est celle-ci. - La Picardie produit maintenant d'aussi beaux fruits que la Normandie, il paroit que dans l'une et l'autre de ces Provinces on ne plante que des sauvageons, que l'on greffe lorsqu'ils sont déjà grands c'a d, d'un diamètre de 3 à 4 pouces, on le fait sur les branches qui ont de 7 lignes à un pouce de grosseur, il a compté jusqu'a 80 à 90 greffes sur un arbre. Ensuite on ne laisse jamais vieillir les arbres et on les abat lorsque les troncs ont 12 à 14 pouces de diamètre. On estime que les arbres greffés jeunes par le pied n'obtiennent jamais une aussi bonne reussite.

machines à travailler bois

Enfin M^r le syndic Naville rapporte qu'en France d'où il arrive on a établi comme dans les grandes villes d'angleterre des machines banales à travailler les bois pour la menuiserie, c'est ainsi qu'un faiseur de chaises apporte des plateaux & retourne chez lui avec les cintres & les pièces nécessaires, le charron retourne avec les jantes & les rayons de roues, le charpentier le menuisier avec les plateaux, les feuilles dont ils ont besoin, il n'y a pas jusqu'au faiseur de ratières qui n'obtienne les petits morceaux propres à ses ouvrières, il y a des suces préparés pour tous les objets d'une consommation un peu étendue. Comme l'on va en établir à Lyon, la chose ne nous est pas indifférente, parce qu'il faudra que nos ouvriers puissent résister à la concurrence du bas prix qui sera le résultat de ces machines. - Quant à votre agriculture si l'on faisait de pareils établissemens à Genève, il y auroit-t'avantage, de vendre mieux nos bois de

Sièvre de cerisier de noyer que jusqu'ici il convient mieux d'acheter en Savoye d'où les plateaux viennent tout faits ce qui est plus économique pour nos ouvriers que d'acheter nos arbres pour les scier eux mêmes, d'où il resulte que nos arbres ne valent que le prix du bois à brûler.

M. le Prés.t adresse des remerciemens à M.r le Syndic Naville pour les intéressantes communications qu'il a apportées à la Classe.

Colza ou Rutabaga

M.r Fazy demande aux membres de la Classe s'ils pourroient donner des notions par expérience sur la convenance de semer du Colza ou du rutabaga pour obtenir de l'huile, vu que dans la feuille du C.n de Vaud on paroit donner la préference à ce dernier, il dit encore que dans cette même feuille on distingue deux qualités de Colza d'hiver dont l'une préferable à l'autre et il desire savoir si l'on en fait ici la distinction

M.r Tribouz répond que depuis 1808 il cultive le colza et qu'il a tiré de Bersins une graine qui lui paroit meilleure il a cultivé également le rutabaga dont souvent la graine produit autant que le Colza et qui a l'avantage au besoin de fournir une bonne nourriture p.r le bétail, mais la réussite est plus casuelle, tandis que le Colza réussit presque toujours

M.r Lombard ajoute qu'il a eu quelquefois des rutabagas d'une grosseur énorme mais il confirme que la réussite en est capricieuse.

Truffe farouche

M.r Bellamy communique que M.r le Patet a obtenu trois resultats semblables de truffe farouche sur le même sol d'une grande beauté sur quoi l'on arrête que M.r le Patet sera prié d'en donner le détail par écrit

Brebis et belliers.

M.r Fazy communique aux propriétaires de Moutons ce qu'il a lu dans les annales de l'Ag.e française savoir que l'on avoit trouvé le moyen d'avoir à volonté un plus grand nombre de naissances femelles que de Mâles ou vice versa, par le procédé suivant — Pour avoir

plus d'agnelles on leur donne un jeune belier et on nourrit richement les brebis pendant la monte: tandis que pour avoir plus d'agneaux on donne aux brebis un belier fait — cette expérience a été suivie sur des troupeaux entiers avec succès, la proportion dans l'un à l'autre cas est d'environ deux tiers contre un tiers —

Moisson

M^r Fazy regrette que l'heure soit aussi avancée pour une proposition qu'il voulait faire et qui ne peut être retardée vû la saison. L'année dernière il fut beaucoup question des diverses manières de moissonner et il fut reconnu que la notre était une des plus mauvaises, or, il voudrait que cette année on se procurât un champ sur lequel, un jour donné chaque personne qui a un moien, fut invitée à en faire la démonstration en pratique ce qui permettrait de juger par comparaison — Cette proposition est fortement appuyée, et l'heure ne permettant pas de la discuter elle est renvoyée au Comité pour la prendre en considération

---

Séance du Comité même jour —

La séance de la Classe étant levée, le comité s'est réuni sous la présidence de M^r Pictet pour voir la rédaction proposée par M^r Fazy à Bellamy au sujet des deux mémoires présentés au concours sur les travaux d'hiver — Cette rédaction est acceptée comme suit —

Mémoires sur travaux d'hyver —

Deux mémoires ayant été déposés en mains du Comité d'ag^e pour concourir au programe qu'il a publié sur les travaux propres à occuper en hiver les cultivateurs & leurs familles, le Comité après les avoir examinés soigneusement & avoir entendu l'avis d'une comission qui a été plus particulièrement chargée d'en faire l'analyse, après

les résolutions suivantes fondés sur les motifs qui sont annexés à ces résolutions — lesquelles résolutions seront communiquées aux auteurs des mémoires lorsqu'ils se seront fait d'après Bavis qui sera inséré dans la feuille publique —

1° = Relativement au mémoire portant pour devise Travaillez, prenez de la peine c'est le fond qui manque le moins. —

Contenu du mémoire

Ce mémoire ne contient la description que d'un seul genre de travail savoir celui du tissage des toiles de fil.

Observations du Comité.

Le comité a reconnu que cette branche d'industrie mérite d'être prise en sérieuse considération, et d'autant plus qu'elle est de nature entre autres avantages à occuper plusieurs individus d'une même famille : mais que le Comité en publiant ce programe s'est attendu à ce que l'on traitât la question d'une manière plus étendue, qui présentât une variété de travaux propres à s'appliquer à une variété de circonstances et de localités. —

Que cette branche d'industrie n'est point complétement neuve dans notre Canton.

Que d'ailleurs elle ne paroît pas susceptible de prendre une grande extension, vu la petite quantité de terres propres à cette culture existante dans notre Canton, & vu que nous n'avons pas encore de surabondance d'engrais.

Décision

Par ces motifs, le Comité ne croit pas qu'il y ait lieu d'accorder le prix à l'auteur dudit mémoire mais il lui adresse des remercîemens pour avoir appelé son attention sur cet objet dont il tâchera de profiter en prenant quelques mesures propres à l'utiliser —

Le Comité

Le Comité prie encore l'auteur de lui permettre de conserver ce mémoire, s'il n'a pas d'objection à lui en faire l'abandon.

Rélativement au second mémoire portant pour devise Utilitas

Ce mémoire présente huit différentes branches d'occupation et les détaille du plus au moins avec un soin particulier, savoir

1° le roulage soit épluchage des blés

2° la distillation des pommes de terre des grains des fruits secs ou verts.

3° la préparation des échalats pour les vignes et celles des perches pour les houblonnières.

4° la préparation d'un engrais.

5° la fabrication des instrumens aratoires en bois.

6° les ouvrages communs en paille joncs & spartière.

7° les chapeaux superfins de paille dits d'Italie

8° la culture de l'ortie & son emploi.

Observations

Le Comité remarque

Sur le 1er moyen, Qu'il est connu et usité dans notre pays, mais qu'il offre cet inconvenient que l'on ne peut semer du blé de l'année si l'épluchage a lieu en hiver -

Sur le 2d moyen - Que la Distillation des pommes de terre offriroit des avantages incontestables sous le rapport agricole et même sous celui d'économie politique, puisqu'elle permettroit d'accroître la culture de ce tubercule de maniere à ce qu'il encaissât d'amples provisions dans les années de disettes, lesquelles provisions seroient alors destinées à la consomation alimentaire de l'homme plutôt qu'à la distillation, et que le même avantage se présenteroit pour la nourriture du bétail dans les années de rareté du fourrage - Mais les opinions se sont trouvées balancées dans le comité sur la convenance d'introduire cette industrie, en considérant d'un côté les avantages ci dessus énoncés & de l'autre les inconveniens de cette distillation, qui

faciliteroit & propageroit l'usage des liqueurs fortes dans les campagnes
Ensorte que dans ce Doute le comité ne croit pas pour le
moment devoir encourager nos agriculteurs à l'établissement
De cette branche d'industrie.
Quant à la Distillation des grains outre les inconveniens ci dessus
cités, le comité observe que les grains étant ici pour l'ordinaire
à des prix plus élevés qu'en France et en allemagne tellement
que pour notre consomation nous en tirerons de ces pays,
il est fort probable que leur Distillation ne sauroit convenir
Sur le 3e moyen Que la préparation des échalats pour les
vignes n'est pas inconnue dans nos campagnes mais que
n'ayant lieu que sur une très-petite échelle elle mérite
d'être encouragée -
Quant aux perches pour les houblonnieres l'objet est
trop minime chez nous pour qu'il vaille la peine de
s'en occuper.
Sur le 4e moyen, Que l'engrais en question n'est pas plus
une occupation pour l'hiver que pour l'été et que cette
manutention ne paroit pas présenter des avantages, en
considérant nos localités. -
Sur le 5e - Que la fabrication des instrumens aratoires
est une branche utile qu'il seroit avantageux d'encourager
& qui est trop peu usitée chez nous.
Sur le 6e - Que les ouvrages communs en paille joncs et
Spartoire ont un mérite Spécial dont le comité
S'est déjà particulièrement occupé et dont il continue à
s'occuper - Qu'il existe déjà trois établissements de cette
nature dans notre canton, dont le succès paroitroit
certain si l'écoulement de leurs produits étoit plus facile
Sur le 7e - Que la fabrication des chapeaux superfins en
paille ne peut convenir qu'à des femmes qui s'y vouent
Spécialement l'été comme l'hiver, ainsi que cela se
pratique dans la vallée de l'Arno, de maniere que
cette branche ne peut guères être envisagée comme

supplémentaire pour l'hiver et n'est applicable pas ce motif qu'aux habitans de notre ville plutôt qu'à ceux de nos campagnes.

Sur le 8e. Que la culture de bostiè n'est pas une occupation d'hiver ensorte qu'elle ne se rapporte que bien indirectement au programe en question. — Que d'ailleurs notre Canton ne renferme point de montagnes pour cette culture. —

Decision

Le Comité se plaît à reconnoître, que l'auteur du mémoire à traité de quelques unes des branches d'industrie qu'il a citées avec un soin particulier, et que ce mémoire renferme un certain nombre de choses dont on pourra tirer parté: cependant comme à l'exception de la distillation des pommes de terre il n'a présenté aucun moyens nouveaux & applicables à notre pays;

Comme les inconvenient résultant de ce moyen ont paru à quelques membres du comité supérieurs aux avantages qu'il présente.

Le comité croit devoir s'en tenir à une mention honorable qu'il accorde audit mémoire tout en reconnoissant que la difficulté d'obtenir le prix est peut être inhérente au Sujet lui même.

Le comité arrête encore d'adresser des remercimens à l'auteur pour le travail qu'il a fait, et de lui demander l'autorisation de conserver son mémoire, afin d'en extraire quelques morceaux auxquels il pourra convenir en tems et lieu de donner de la publicité. —

Séance du Comité de Mercredi 27 Juin
1827.

Présens - Mr Michéli Présdt — Pictet Dte — Gaudy
adjoint — Colladon — Ch. Pictet — Theremin — Morin
Fazy Secrt

La lecture du procès verbal précédent est renvoyée
à la séance de la Chapelle

Concours de moisson — Mr Fazy communique au comité les arrangemens préparatoires pour le concours de la Moisson et il demande que la discussion soit continuée sur cet objet afin que chacun communique les additions que l'on pourroit y faire — Sur quoi Mr Gaudy fait savoir qu'il tient du curé de Contigny que dans le Canton de Fribourg on est dans l'usage de moissonner en faisant chanter; en conséquence on autorise Mr Gaudy de s'entendre avec le dit Curé pour faire venir de Fribourg un moissonneur avec son instrument, lequel devra être rendu ici lundi 9 Juillet — Mr Michéli dit qu'il y a à Troinex un nommé Pages auvergnat qui a pareillement sa manière de moissonner — Mr Adjoint enverra son domestique pour faire des petites gerbes ou se procurera un nommé Motte à la Combe — Mr le Syndic Michéli en passant par Dijon tâchera d'envoyer un homme du pays — Il est à désirer encore qu'il envoye de Paris l'instrument dont on se sert dans le Nord de la France nommé Sappe —

truffle savoyard — Mr Ch. Pictet fait un rapport sur le truffle savoyard d'où il résulte que le plus beau qu'il ait vu chez lui provenoit de graines non écossées & semées sur le terrain sans labour — Le grenement de celui recolté l'année précédente lui a donné une superbe coupe cette année — le comité le prie de donner par écrit le détail circonstancié de la chose pour l'insérer au bulletin

Il est probable que pour enterrer en vert c'est de tous les engrais le plus avantageux & le plus économique — quant à la coupe la question est de savoir s'il nuit à la recolte du trèfle ordinaire, ce qui seroit un grand inconvénient — Mais on n'a pas encore d'expérience sur le sujet seulement M. Collador croit d'après le résultat de l'un de ses champs qu'il n'a pas d'influence fâcheuse —

Pois & Seigle

M. le Syndic Micheli dit, que son mélange de pois & seigle lui a donné deux forts chars par pose

Seigle & vesces

M. Ch. Pictet, ajoute qu'un mélange qu'il a fait de seigle et de vesces dru mais lui a donné par pose treize chars en vert, que l'on peut estimer à dix quintaux les chaque ce fourrage a été de lui supérieur en quantité à celui des pois & seigle.

Lorsque M. le Syndic Micheli aura complété la recolte de son mélange il voudra bien facilement en donner le détail par écrit —

Inscriptions p. société fédérale

Le Secrétaire informe le comité que probablement il aura, lors de la prochaine réunion à Zurich de la société des Sciences naturelles que les réceptions auront lieu p. la Section fédérale d'agriculture en sorte qu'il invite les membres présents à faire connaître si leur intention est d'en faire partie. sur quoi MM. Micheli - Pictet Dr. - Ch. Pictet - Fazy témoignent le desir d'être inscrits —

Etalon anglo-normand

M. Fazy donne lecture d'une lettre de M. de Stail écrite de Paris par laquelle il informe le comité qu'il a vû à Paris un étalon anglo-normand d'une grande beauté que la Classe pourroit acheter pour fr. 2600 — M. de Stail entre en même tems dans divers détails pour prouver que le Navarrin est trop faible et le boiton trop petit; que le grand carossier normand a aussi fort mal dans le canton de Vaud, et parceque qu'il

faut pour faire des chevaux de calèche dans notre Canton avoir des étalons anglais ou Normands de taille moyenne — M. Fazy dit avoir répondu à cette lettre qui exigeoit une réponse immédiate, que les intentions du comité n'étoient pas encore arrêtés sur l'achat d'un étalon que d'ailleurs le prix de f. 2600 surpassoit celui que le comité vouloit y mettre, puisqu'il faudroit ajouter à ce prix le transport de Paris à Genève, la sortie de France & son entretien jusqu'à l'année prochaine, puisque la saison de la monte seroit passée lors de son arrivée ici — M. Fazy demande que sa réponse soit approuvée du comité, s'il est son opinion, ce qui a lieu.

Journal pr la campagne

Le même membre communique encore le plan qu'il a formé pour l'établissement d'un journal plus particulièrement destiné aux campagnes; ce journal renfermeroit trois parties distinctes, savoir les nouvelles agricoles, les nouvelles des Cantons suisses, & les avis des achats & ventes d'objets propres à l'agriculture; M. Pictet Pictet voudroit bien non seulement en être le rédacteur gratuit, mais encore il a offert de prendre une action de trois cents francs dans l'entreprise. L'heure étant trop avancée pour mettre l'objet en discussion nous renverrons à une autre séance les détails ultérieurs à donner, et l'application des secours que cette entreprise exigeroit — de la classe.

Séance de la Classe de Mercredi 4 Juillet 1827.

Présens 18 membres —

Pictet Dic pres.t — Fazy Secrét.

Le registre des deux précédentes séances est lu & approuvé par qui de droit —

Essais comparatifs de moisson.

Le Secrét[aire] ramène l'attention de la Classe sur les préparatifs nécessaires pour les essais de Moisson il fait connaître les diverses personnes qui s'y rendront, qui sont jusqu'ici au nombre de dix, pr prendre part au travail, et il demande s'il y en aura encore d'autres à la connaissance des membres de la Classe. Jusqu'ici M. Thiemin dit que M. Rochette de Bernex s'y rendra avec un homme habitué à faucher. — Un autre membre dit que M. Melly lorsqu'il possédoit la campagne Moillet à Pregny avoit fait venir dans cet but deux faux d'Allem[agne] que l'on retrouveroit peut être à Pregny et qu'il faudroit prier M. Piney de chercher. — M. Jetzler dit qu'il y a une grande distinction à faire dans les faux quant à la qualité, du tems où il faisoit ce commerce, il y en avoit qui portoient la marque dite de sauvage, d'autres de raisin, celles que l'on trouve le plus ici portent les marques de Double croix ou de frigue. La faux au raisin est très supérieure, elle ne se trouve presque qu'en France où on l'apprécie si bien qu'un tonneau de celles ci en fait vendre dix autres, elles viennent de Styrie — La Classe prie M. Jetzler de prendre de nouvelles informations sur le sujet auprès de M. Guibert à Carteret. — La classe arrête ensuite

1° Que les essais auront lieu le jour qui sera fixé par M. de la Planche à Vésy, qui a bien voulu offrir un champ dans cet but.

2° Que l'heure sera celle de 7 h. du matin

3° Qu'il en sera donné avis par une affiche dans les communes & par la feuille publique.

Etalon.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Gail par laquelle il déconseille non seulement d'acheter mais de renvoyer même en don un étalon navarin ou Romain ce qui constituerait tous les propriétaires de juments en état habituel de sperte, vu les mauvais

extrait que elle produiroit — Mr Prevost donne également lecture d'une lettre écrite d'Oleron où l'on exprime la même opinion au sujet des chevaux navarrins que l'on regarde comme propres uniquement à donner des chevaux de selle — Mr le Syndic Raville ajoute qu'il nous faut un cheval comun normand tel qu'on en trouve dans le Perche, ils sont de l'espèce des petits Maillicos dont on sert pr la poste aux environs de Paris. nous avons évité la faute de faire saillir des jumens trop communes par des étalons fins comme on la tenté dans le Canton de Vaud: Les anglais suivent cette marche, et ils remontent continuellement leur grande race pr la voiture avec des étalons de race comune de Normandie mais de haute taille, qu'ils paient même à des prix fort élevés pr croiser avec leurs grandes jumens —

Mort de Mr Bertrand

Mr Pazy donne lecture d'une lettre de feu Mr Bertrand, membre du comité dont il a le chagrin d'annoncer la perte et que la Classe regrettera sûrement avec lui vû les nombreux services qu'il ne cesoit de rendre — Cette lettre parle en faveur

produit de Chèvres

des chèvres et tend à démontrer, que tenues à l'écurie et nourries au fourrage sec, elles n'endommagent point les campagnes se portent fort bien et donnent beaucoup plus de lait que les vaches proportion gardée avec leur consommation — Mr Delonstant appuie cette opinion en disant qu'il tient aussi deux ou trois chèvres à l'écurie qui s'y trouvent fort bien et donnent beaucoup de lait —

Observat sur Concours de Carouge

Le même donne lecture d'une lettre de Mr Chevenet qu'il a écrite avant son départ pr un voyage au sujet du concours de Carouge, il estime qu'il faudroit ouvrir la discussion sur les améliorations à faire, non point au moment où le concours doit avoir lieu, mais aussitôt après qu'il est fait lorsqu'on a encore la mémoire fraiche sur la chose. — Sur

observations portent

1° Sur la trop grande facilité avec laquelle il pense que l'on prodigue les primes lorsqu'il n'y a pas des sujets assez distingués pour les mériter, ce qui a eu lieu cette fois pour un taureau de Schwitz et pour un poulain ni l'un ni l'autre du canton.

2° Sur ce que l'on a donné la haute prime à une genisse pour la graisse & non pour le lait

3° Sur ce que l'on admet des poulains d'âges différents ce qui empêche de bien juger de l'état comparatif des formes. Il estime que d'or en avant il ne faut pas les admettre avant l'âge de 3 ans.

4° L'opinion de M^r Vernet est qu'il faudroit accorder des primes aux belles jumens poulinières, pourvu qu'on les conservât dans le Canton

5° Il estime qu'il ne faudra plus faire de distinction pour les chevaux nés à l'étranger entre ceux de selle & ceux de trait, et qu'il ne faudra donner de primes qu'aux poulains de trait

6° Enfin son opinion seroit que l'on exigeât plus sévèrement les certificats d'origine des bêtes amenées au concours.

Après la lecture de cette lettre, M^r le Président demande si quelque membre de la classe auroit quelques observations à y ajouter mais nul ne prenant la parole il annonce que le Comité s'occupera ultérieurement du contenu de la dite lettre

Masse des communes. M^r le Syndic Naville rapporte que le Gouvernement veut souscrire qu'au nombre de 50 Exp pour la masse des communes du canton et que la commission de la classe d'agriculture estime devoir s'en tenir au même nombre d'où il résulte que l'entrepreneur ne peut mettre cette entreprise à exécution puisqu'il faudroit pour couvrir ses frais qu'il eut la certitude d'placer 400 Exp: — Sur quoi on témoigne

devifs regrets au sujet du risque de voir tomber cette utile entreprise & l'on demande à Mons le syndic d'ap= =amener si au lieu d'une souscription d'un certain nombre d'exemplaires on ne pourroit pas arranger la chose de manière à ce que le gouvt donnât gratis une certaine somme comme ƒ1500 parex: & que la Soc.e y ajoutât un millier de florins pour que l'ingénieur exécutât le tout à ses frais périls & ris= =ques.

Présentat.s de Société fédérale.

Mr Naville syndic & de Constant doivent être inscrits dans la note des personnes qui se présentent pour faire partie de la société de sciences naturelles section agriculture —

Séance du Comité de Mercredi 18 Juillet — 1827 —

Présens — Mrs Pictet Présid.t — Morin — Audeoud Vernet syndic — Gallard — Lullin de L — de Const.t Ch.s Pictet — Rigot — J.n Bonjour — Fazy Secret.

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé.

Chèvres à l'écu=rie.

à la suite de ce qui contient sur les chèvres Mr Lullin ajoute que depuis 20 ans il en tient à l'écurie qu'elles y réussissent fort bien & donnent plus de lait que les autres elles ne restent que deux mois à goutte avant de mettre bas.

moulins à blé

Mr de Constant dit — que d'après les premières demarches faites par le Comité d'agric.e chez M. d'Industrie s'est oc= =cupé des Moulins à blé il a nommé une comission à cet effet et offre de diviser le travail en deux branches, savoir celle d'industrie pour les machines & celle d'agric.e pr la préparation du grain — sur quoi l'on remarque que les fonctions de cette dernière seroient illusoires et qu'il y aut mieux adjoindre deux membres du comité d'agric.e, à la comission d'industrie, lesquels le Présid.t dé= =signe en Mrs Fazy &

moisson à la faux

La discussion est amenée de nouveau sur la moisson à la faux — Mr Pictet dit, qu'il avoit fait rouler ses blés l'an dernier, et que cette année prévoyant de la résistance dans ses ouvriers pour faucher il a fait venir deux moissonneurs du canton de Vaud habitués à la faux — Son blé étoit couché, épais, tordu, difficile à couper et l'on peut en juger lorsqu'il dira qu'il a fait 60 gerbes par coupe de 3 mains : ses domestiques ont d'abord regardé ce travail comme impossible mais il a persévéré à ordonner qu'il fut fait — et au bout d'un apprentissage de 3 heures ils ont fort bien réussi Voici les résultats qu'il a obtenus

1°. La coupe ne lui est revenue qu'à ₣9 par pose au lieu de ₣18 qui étoit le plus bas prix auquel on offroit de moissonner à la famille

2°. Lorsque le blé n'est pas couché, l'on place un archet à la faux ; lorsqu'il est couché on n'en place point —

3° Comme ses faucheurs laissaient l'andain entre les jambes, les femmes l'embrouilloient d'abord pour le mettre en javelles mais peu après elles se sont formées, surtout lorsqu'on leur a appris à retirer de côté pour relever l'andain & non le pousser devant elles — Il faut une femme par faucheur, le prix en est compris dans les ₣9 mentionnés — En somme il y a eu économie de moitié

4°. Dans le canton de Vaud on compte qu'un homme et une femme fauchent & relèvent une pose par jour (la pose à 500 T)

4° Mr Pictet ne croit pas que cette méthode augmente beaucoup le nombre de gerbes, c.à.d. à raison de 4 à 5 pour cent

5° Il faut râteler après avoir enlevé les blés, ce qui donne environ une gerbe par pose.

Plusieurs paysans de Lancy qui d'abord y avoient mis de la résistance ont fini par faucher pour leur compte après avoir fauché pour lui —

M. Rigot ajoute, que depuis plusieurs années il fait faucher chez lui mais qu'un homme & une femme lui font plus d'une pose par jour.

M. Gallaud pense que ce n'est pas tout de trouver le moyen qui va le mieux, qu'il faut encore adopter celui qui s'accorde le plus facilement avec les habitudes du pays, or il lui paroit que c'est le sien qui consiste à faucher de droite à gauche et à faire relever par une femme avec la faucille le blé coupé qui s'appuye sur le blé non coupé. Du reste, il a fait monter une faux comme celle de Mons. Pictet Barabau et trouve qu'elle va mieux que la sienne.

M. Rigot reflique qu'il convient d'avoir un manche plus court comme dans le Cn. de Vaud.

M. G. Boissier dit avoir fait faucher & moissonner un champ à la faucille et il a trouvé, que là où une homme & une femme fauchoient & arrangeoient 51 gerbes, un moissonneur à la faucille en faisoit 28.

Petites gerbes

M. Ch. Pictet rapporte qu'il a pareillement fait lier une partie de son blé d'après le procédé de M. Baud en petites gerbes avec de simples rioutes ce procédé est plus prompt un seul homme peut lier, on épreine moins mais le cotelage est plus long

Faucheuse de Fribourg

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Jaudy qui porte que le faucheur de fribourg est arrivé trop tard pr l'epoque de 3 Cn qu'il n'a pu faucher chez lui avec l'engrai, parce que le blé n'étoit pas assez droit qu'il a fallu faire usage de la faux ordinaire que l'ouvrier est reparti, qu'il lui a compté 132 batz pour tous frais y compris l'achat d'une faux & de l'engrai dont il demande le remboursement & propose que l'on y ajoute une bonne main vu l'économie apportée par cet homme dans ses frais de route — Le comité arrête d'opérer ce remboursement & d'y joindre une bonne main de quatre francs de Suisse

Fourrage de Seigle & Vesces

Mr Ch Pictet rapporte que son fourrage de Seigle et vesces du Mans lui a produit en définitif d'abord la quantité de fourrage vert qui peut être valuée à 40 Qx sec par pose, puis que le tems l'ayant favorisé pour la repousse il va faucher de nouveau & pense que le produit sera tout aussi abondant.

Circulaire pr Société helvétique

Le Secrétaire propose d'écrire une circulaire aux membres de la Classe pour les informer de la possibilité qu'ils ont de se présenter à la Société helvétique des Sciences naturelles, et demander à ceux qui désirent en devenir membres de se présenter. - Cet avis est adopté -

Fin du Bulletin

Le Secrétaire dit encore qu'il a donné à l'impression l'avant dernier numéro de la 4e année du bulletin qu'il a fait une grande partie du travail de cette année en attendant le retour de Mr Bellamy, mais que Mr Bellamy étant reparti pour Paris, lui le Secrétaire, est déterminé à ne pas recommencer une autre année, parce que cela lui prend plus de tems qu'il ne peut y donner en conséquence si quelque membre ne s'en charge pas, ou si l'on ne fait pas une inscription pour qu'un certain nombre de membres prennent l'engagement de faire à tour chacun son numéro, cette publication va être à son terme - après cette communication aucun des membres présens n'offre de prendre part à ce travail

Changemt d'heure pr le comité

Le Secrétaire fait ensuite observer que l'heure de midi que l'on avoit adoptée pour prévenir l'objection faite à celle de sept heures par plusieurs membres du Conseil d'Etat, qui d'après ce motif n'assistoient point aux séances, l'adoption dis-je de midi, de la dite heure de midi, n'ayant non seulement point produit l'effet désiré sous ce rapport, mais au contraire, les séances se trouvant moins nom-

bourses à plus courtes, parceque plusieurs membres y trouvoient des inconvéniens pour l'heure de leur dîner, par ce motif le Secrétaire demande s'il ne conviendroit pas de revenir à l'heure anciennement fixée — après examen cependant on trouve que l'heure de 10h du matin seroit plus favorable, et on fixe que la prochaine séance de comité aura lieu à 10h

---

Séance de la Classe de Mercredi 1er août

Présens onze membres.
Mr Pictet président — Fazy secrét.
Le registre des deux dernières séances est lû, le premier est approuvé par les membres présens de la Classe, le 2d par ceux du comité
Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Lullin de Chat.x sur les résultats de sa moisson qu'il a faite à la faux d'où il appert, qu'on lui avoit offert de moissonner (à la faucille) c.ad, de couper le froment à raison de ff 4.1. la coupe mais qu'il a préféré faire faucher et qu'il en est resulté pour lui une économie de ff 107-4 sur ff 37 1/5 coupes de fumature. Une longue discussion s'engage à cet égard, et l'on dit, contre la faux qu'une pareille économie ne vaut pas la peine d'être adoptée puisqu'il est probable que la difficulté qu'on trouveroit pour le battage & la perte sur les champs compenseroit cette différence & au delà — D'un autre côté on replique qu'il ne faut pas envisager seulement l'économie mais l'avantage de la rapidité de la moisson, selon la saison, ensuite avec la faux on gagne un dixième en longueur de paille enfin lorsqu'on fait moissonner à la faucille à tâche

moisson à la faux

il en coûte ordinairement de ƒ4 à ƒ4.50 la coupe non compris la soupe à lévrier dont M^r Sullin ne tint pas compte d'ailleurs l'ouvrage se fait alors fort mal les moissonneurs coupent haut pr avoir le blé plus à leur portée & pour en tirer davantage dans la poignée ils travaillent sans soins & travaillent quelque tems qu'il fasse en sorte que l'on est exposé à avoir tout son blé abattu par la pluye. – Après cela les opinions restent partagées sur la convenance de l'une ou l'autre méthode

Etalons pr la Suisse

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M^r de Savoye sur le choix à faire d'un étalon pr le Canton de Genève. cette lettre est remarquable par la lucidité avec laquelle les principes sont exposés sur le sujet nous ne la retrouverons pas ici, parce qu'elle sera insérée sur le bulletin avec la permission de M^r de Savoye & disons seulement qu'il conclut en disant, que la Suisse doit s'attacher à former des chevaux de trait & non de selle que pour cela il faut s'attacher aux étalons du Nord de l'Europe et en particulier aux Danois d'où proviennent les Normands, que sur une centaine d'étalons de cette race qui lui ont passé par les mains, la presque totalité lui a réussi & que ceux qui n'ont pas été propres à la monte, ont été revendus sans grande perte. La discussion étant ouverte sur cet objet les principes y énoncés paroissent obtenir l'approbation de plusieurs membres mais non pour les conclusions car, dit-on c'est la première fois que l'on a entendu vanter les étalons Danois & il seroit dangereux d'en faire l'essai

Loterie de Jumens

Le Secrétaire donne encore lecture d'une lettre de M^r Tellenberg qui annonce l'envoi des deux Jumens destinés à être mis en loterie pr les Grecs, mais M^r

D. Tellg n'en ayant point indiqué le prix, le Secrét. lui a écrit pour en faire la demande.

maladie de chevaux

M. Pavot vétérinaire parle d'une maladie de chevaux qui règne parmi les chevaux, recommande de rouler leurs rations de foin avec du vinaigre

avoine hivernie

M. Fazy rapporte qu'il avoit semé l'automne dernier le même jour et en même terrain, trois sortes d'avoine (savoir

1°. de l'avoine hivernie de Paris—

2°. de l'avoine de hongrie de printems qu'il avoit semée l'automne de 1825 & qui avoit traversé cet hiver là

3°. de l'avoine de hongrie de printems.

Sur ces trois sortes la première seule a résisté à l'hiver elle a été belle quoique semée tard & dans un endroit fort exposé aux rigueurs de l'hiver tandis que les deux autres qualités ont complétement disparu en hiver dont l'on peut conclure avec certitude que cette avoine hivernie est aussi bien à l'abri de l'hivers que le froment tandis que l'avoine de hongrie ne l'est point — & si elle avoit résisté l'hiver antérieur elle le devoit uniquement à ce qu'elle avoit été couverte de neige pendant les grands froids qu'elle ne peut supporter, tandis qu'elle supporte un froid modéré

Séance du Comité de Mercredi 8 août 1827.

M. Pictet — président — Présens MM. De Saussure prof. Maillard, — Pankoucke — Pictet — Lullin de Chr. — G. Boissier — Gallatin — Fazy sec.

Société helvétique

Le Secrét. donne lecture d'une lettre de M. Usteri président de la société helvétique à Zurich en date du 20 Juillet — par laquelle il dit — que la proposition d'affiliation des membres de la classe d'agriculture qui se présenteront, aura lieu dès la première séance

à Zurich, qu'il n'y a pas de doute qu'elle ne soit acceptée unanimement que les membres en présentation pourront par conséq^t assister à l'assemblée, et que la commission économique de Berne a consenti à se charger du secrétariat de cette branche.

après lecture de cette lettre, il s'élève une discussion pour savoir si la présentation doit être faite par le Comité ou par la société Cantonale de Sciences naturelles, cette dernière opinion prévaut, mais il se présente la difficulté de savoir comment l'on pourra demander une assemblée extraordinaire dans le court espace de tems qui reste à la société cantonale et même si en cas qu'elle ait lieu on n'a pas à craindre quelques difficultés de sa part. Le résultat de cette discussion est d'autoriser le secrétaire à voir M^r Choisy secrétaire de la société cantonale, et à s'arranger avec lui pour demander une assemblée extraordinaire ou ne pas la demander selon qu'il le jugera convenable, et dans tous les cas d'en écrire à M^r le Conseiller d'Etat.

Etalon

M^r Pary rapporte que le tems est venu d'exécuter les délibérations du comité sur l'étalon, c.à.d. de le tuer si personne ne veut le recevoir en don vû son âge et vu le coût trop élevé de son entretien relativement aux saillies qu'il a faites. Sur quoi l'on propose de renvoyer l'objet à une commission existante, mais l'on s'y oppose en disant qu'elle ne s'est jamais rassemblée que probablement elle ne se rassemblerait pas de longtems, et qu'en attendant la dépense continuerait. En définitive l'assemblée adopte l'opinion que l'on donnera deux fois l'avis par la feuille pour offrir cet animal en don, et que si après ce tems, il ne se trouve personne qui s'en charge, il sera tué.

Elections — Le Secrétaire rappèle qu'il existe deux places va-
=cantes l'une dans les membres permanents du
Comité par la retraite de Mons Cruz, qui depuis
deux ans ne paie plus de souscription. et auquel
le Secrétaire a écrit — le 27 Janvier pr connaître ses
intentions sans en avoir reçu de réponse — L'autre
dans les membres adjoints du comité par le décès
de Mr Bertrand — Le comité arrête que dans la
prochaine séance on vaquera à la présentation
pour cette 1re place, après quoi, il en sera fait au-
tant pour la première.

Reception de Bost. — Mr. Pictet Dte annonce qu'il est chargé par
Mr Dr Mercier de présenter Mr Bost père
pour membre de la Classe, et qu'il se joint à
cette présentation qui est mise aux voix et agré-
=ée

Engrais liquides — Le Secrétaire rappèle qu'il a été arrêté que les
deux programmes pour les engrais liquides seroient
proragés à 1828. et il demande en conséquence
qu'on en prenne lecture pour voir s'il n'y a au-
=cune modification à faire. cette lecture a lieu
et l'on n'adopte que de fort légers changements dt
le Secrétaire tient note pour les insérer lors de
la publication, que le comité arrête qui
sera faite par affiche — Il arrête encore que
s'il existe des mairies où l'on n'ait plus le
petit traité publié par la Classe sur les engrais
liquides, on les invitera à en faire la demande au
Secrétaire, qui leur en fera passer des exemplaires,
s'il en reste suffisamment.

Séance du Comité de Mercredi 22 août
1827.

Présens Mrs Michelis Présdt — Vernet fils — Vigot
Reverdin — Audéoud — Pictet Dte — Reverdin — Chapuis
Fazy Secrét

Le registre des deux précédentes séances est lu et approuvé —

Don de livres

Le Secrétaire communique diverses lettres qu'il a reçues savoir de Mr I Wallner qui remet un don à la Classe divers brochures que le comité agrée avec reconnaissance. — de Mr le Past Munier en sa qualité de Secrétaire du comité pour les Grecs qui informe que ce comité l'a nommé avec Mr Chs Pictet comme commissaire pour s'entendre relativ aux mesures à adopter au sujet de la loterie des Seniors — De Mrs Rillet de Constant a Genève Lanselme qui font la demande de l'exemption : sur quoi le comité après en avoir délibéré donne la préférence à ce premier par le motif que son intention est de continuer à le faire servir à la morte —

Lettre de Seniors

Remise de l'exemption barbe

Le Secrétaire dit ensuite que son intention étoit de composer le 48e et dernier No du bulletin avec le discours de Mr le Présidt de la Classe du Mois de Juin dr mais ce rapport n'ayant pas été imprimé par Paschoud ce qui obligeroit de le composer de nouveau il estime préférable d'en faire une publication à part in 8° (par Lador) en y joignant le rapport sur le compte de Caisse & le discours d'ouverture de Mr le Présidt de la Société des arts, qui renferme plusieurs choses intéressantes sur la nature de cette société Ces trois objets réunis formeront deux feuilles 8° fusin lorquelles Lador demande f 48 à raison de 250 ex. et le Secrét désire être autorisé à faire cette dépense ce qui est mis aux voix et agréé ....

Impression de rapports à faire

Le Secrét rapporte qu'il n'a pas encore vaqué à la réimpression du 36e programme sur les engrais liquides par deux motifs. le premier qu'il a retrouvé un nombre d'anciens programmes suffisants pour être affichés, mais dans ce cas, on ne pourroit y faire aucun

Renvoi de programes sur engrais liquides à 1829

des changemens arrêtés ; le second motif est qu'il désire que le comité examine s'il n'y auroit pas de convenance de renvoyer les primes à donner pour ces programes à l'année 1829 au lieu de 1828 attendu que la saison étant déjà fort avancée on ne pourroit espérer qu'il se fit plusieurs constructions pour le mois de Mars prochain en sorte qu'il y auroit de l'avantage à donner une année de plus et attendre que les fonds de la Caisse rentrent assez bas cette année, comme on le verra par le rapport qui sera publié tandis que le renvoi d'une année permettroit de rétablir les finances. Sur le premier point le comité après avoir pris lecture des anciens programmes, estime que les changemens arrêtés sont assez importants pour exiger la réimpression des programmes — Sur le second point, il admet la proposition du secrétaire et renvoye la délivrance des primes à l'année 1829

Prog.me sur plantes sarclées.

Le secrétaire dit encore que l'une des conditions attachées au 41.e programme sur les plantes sarclées pour la nourriture du bétail est que ceux qui veulent concourir en avisent dans la première semaine de 7.bre au plus tard, mais nul n'ayant donné d'avis jusqu'ici il demande s'il convient de faire des démarches pour renouveller ce programme dans les communes pendant qu'il en est tems ou s'il n'en faut point faire. Le comité arrête qu'il n'en sera point fait, mais M.rs Michali Syndic Vernet f.e du Reverdin, Audéoud & Chapuis se font connaître comme désirant concourir

Essais de blé

M.r Audéoud communique que désirant savoir si l'on ne trouveroit pas du froment plus avantageux sous le rapport de la paille, il a fait essai de deux qualités différentes, savoir 1.o d'un blé blanc dont 6 p.d semés au Senevé, lui ont produit 3 p.s gerbes paille et 1.d de blé — 2.o d'un blé rouge venant de Granson, dont un champ de 4444 toises, lui a produit

63½ gerbes & 10 onces de grains, l'un et l'autre sont sans barbes, mais cependant a l'inconvénient de mûrir 15 jours plus tard — M. le syndic Michelli fait observer que ce retard dans la maturité doit rendre ce dernier sujet à verser, quant au premier il est évidemment plus avantageux en paille et en grain mais étant blanc nos boulangers le repoussent parce que le pain qui en provient, reste plat & se sèche vite, en angleterre on ne rebute point cela parce que l'on fait avec du levain de bière & parce qu'on mange habituellement du pain nouveau —

Présentation pr. un adjoint au Comité.

Le comité étant appelé à présenter à la Classe deux personnes pour une place d'adjoint — dans le comité on procède au scrutin secret dont le dépouillement donne à M. de Staël — 4 V.
" M. Rilliet de C. — 3.
" M. Sarasin — 2
" M. Vielandy — 1 —

en conséquence MM. de Staël & Rilliet seront présentés à la Classe, sans préjudice au droit qu'elle a de choisir en dehors de la présentation

Machine à boucher bouteilles

Le secrétaire rapporte que la machine à boucher les bouteilles d'envoi de M. de Savoye de Turin est arrivée, mais cet objet n'étant pas trop du ressort du comité d'agriculture il propose qu'il soit envoyé au comité d'industrie pour savoir s'il veut se charger de la machine, lequel avis est adopté —

Séance de la Classe de Mercredi 5 7bre 1827.

Présens 19 Membres
M. le Syndic Michelli Président — Fazy secrét.

Le secrétaire donne lecture du registre des trois dernières séances les premières est approuvée par la Classe les deux dernières par les membres présens du Comité

moisson à la faux

à la suite du registre mon Parisien dit – que son fermier avoit semé 68 coupes de blé, et qu'il a fait sa moisson complète avec huit domestiques homme ou femme et deux ouvriers dans le nombre se trouvoient 4 faucheurs qui ont tout fauché et 4 ouvrs qui les suivoient – Mr le Syndic Wichsli ajoute qu'il a essayé toutes les manières de faucher les blés, et que celle qu'il a preferé est de faucher en dehors une femme expéditive peut javeler pour deux faucheurs – Dans le voyage qu'il vient de faire jusqu'à Paris il a vu alternativement faucher ou moissonner le froment quant – à l'avoine généralement on la fauchait – la faux est comme la nôtre seulement le manche est droit – à Paris un fameux agriculteur lui a dit – que la meilleure manière étoit la grande faucille & le crochet que l'on emploie en Flandre – Mr Beaumont – dit – que depuis 20 ans on fauche à Pollonge, on a essayé des paniers & des archets, mais on est revenu à la faux simple en faisant de petits andains, dont une femme en relève deux – Mr de Constant fait observer que le système de la moisson a deux divisions marquées, la faux & la faucille, que la convenance varie suivt la hautr de la paille & le degré de maturité que chacun devroit donner à cet égard les notes qu'il possède et que l'on devroit réunir le tout pour faire une instruction – Mr Pary en fait sentir la difficulté, vu la grande subdivision de méthodes et vu que nous ne sommes pas encore assez instruits sur le sujet, n'ayant commencé nos observations que cette année – Mr de Staël, prie l'assemblée qu'on doit lui envoyer incessamment la faux dite la Lape et qu'il la présentera au comité lorsqu'il l'aura reçue –

Sappe.

Battage à Carouge

Mr Beaumont rapporte qu'il a fait battre du blé à Carouge par la Machine de Mr Broches. il a vu que le bon arrangement des javelles avoit peu d'influence sur la bonté du battage son blé quoique mélangé s'est bien battu, seulement il faut éviter qu'il ne

passe trop de paille à la fois le mouvement ne doit pas non plus être trop rapide autrement il reste du grain, lorsque la lentem est suffisante le battage est meilleur qu'au fléau les gens qui avoient battu chez lui au fléau l'ont même reconnu. Vingt gerbes battues chez lui au fléau le jour précédent ont rendu 3/4 Coupé tandis que 76 à la machine ont rendu 12 coupes, ce qui est plus que la proportion mais chaque gerbe a tenu de 5 à 6 minutes rebattage compris des épis cassés, il a fallu pour cela 2 hommes & 2 femmes mais on pourroit en mettre moins il en coûte 3 S par gerbe pour le blé et 2 S 6 d l'avoine — On fait observer à M. Beaunt en réponse que l'ouverture écossais assigné au contrôleur l'avantage d'avoir des javelles bien arrangées, que le prix de 3 S est élevé et que le tems requis de 5 à 6 minutes par gerbe tient surement à ce qu'il y a cette année trop peu d'eau dans le canal car s'il en falloit habituellement autant la chose ne présenteroit pas les avantages requis —

Essais de Vigne micheli

M. Pazy fait savoir qu'il a été visité les deux établissements entrepris par le Gt Micheli pour des essais sur la culture de la vigne dont l'un à Chaptal, sur une vieille vigne qu'il a formé en ados sur lesquels se trouvent 4 ou 5 rangées de ceps; ces ados sont en partie tournés du levant au couchant, les autres du Nord au midi les uns & les autres se font remarquer par la supériorité sur la vieille vigne soit en quantité de raisins soit en degré de maturité. Le second établissement est aux Philosophes il se compose d'une vigne trouvé sur une pente au midi qui est plantée parallelement en ados, et l'autre portion à plat pour servir de point de comparaison la plantation est faite alternativement en chapons & barbues et le tout a un assez remarquable malgré l'extrême sécheresse. M. Pazy invite les amateurs à suivre ces établissemens, que le Gt compte

tailler par divers procédés, en étendant les rames au lieu de retrancher autant que nous le faisons communément chaque année — Mrs Pinet & Gaudy ajoutent qu'ils ont été voir ces vignes que les suis en est extraordinaire jusqu'ici. ce premier estime qu'il y aura deux tiers de récolte de plus à Champel que sur la vigne qui n'a pas été arrangée ainsi; il est vrai que dans le nombre des ceps il se trouve nécessairement plusieurs provins, & que par les abords on a tiré la vigne.

M. de Constant demande si cette méthode ne peut paraître comparée à une taille en ruine — On répond que pour cette année au moins, ce n'est pas encore le cas.

Seigle & pois p. fourrage

M. Micheli le Prés.t rapporte que son fourrage de seigle & pois lui a donné comme à l'ordinaire de beaux résultats depuis dix ans il s'entrouve si bien qu'il le recommande aux agriculteurs sa terre n'est généralement ni légère ni trop forte les chevaux vaches moutons l'ont mangé en vert avec avidité mais à mesure que la maturité avançoit leur avidité diminuoit & les vaches donnoient moins de lait. les barbes du seigle ont occasionné quelques altérations dans les ~~gorges~~ lèvres des moutons — Nous ne donnerons pas d'autres détails parce que M. Micheli a promis de les remettre par écrit pour le bulletin —

pastettes & seigle p. fourrage

M. Pictet de Lancy dit — en avoir pareillement cultivé, dont il a été fort content cependant il préfère son mélange de pastettes & de seigle qui a complettement repoussé après la première coupe, & lui a donné une seconde récolte avec grains — Mrs Lombard & Audeoud en ont aussi semé comparativement & partagent l'avis de M. Pictet.

Essais de semoir & charrue

M. Pazy rappelle que lorsque le moment sera favorable on doit faire les essais de semoirs Kelly et ceux de charrues attelées par le cep ou par la perche, et il demande si dans les environs de la ville aucun des membres n'auroit à prêter un champ propre à ces essais: sur quoi M. Ch. Pictet en offre un

qui est agréé avec remercîmens & surlequel les essais auront lieu —

Croisement de moutons longue laine & mérinos

M^r de Staël adresse une invitation aux membres présens pour assister à la réunion agricole qui aura lieu chez lui le 20 c^t — Il dit s'être bien trouvé du croisement des moutons à longue laine avec mérinos, les agneaux tués à dix ont donné 10/4 ℔ en moyenne cette laine se vendra probab^t ƒ 3.50 d'après les données qu'il a tandis que la laine longue ne s'est vendue que ƒ 2.75 — Le problème lui paroit être de produire des laines assez longues pr faire des étoffes rases & assez souples pour former des chaines d'étoffe à trame mérinos. On y trouve deux avantages principaux l'un d'occuper notre population qui sait filer les laines longues et qui pourra filer celles ci tandis qu'elle n'a point l'habitude des laines courtes, l'autre d'avoir une laine beaucoup plus propre à la boucherie il a vendu vers le milieu d'avril, immédiatement après la tonte, des agneaux de X mois [1825] à raison de ƒ 27 la paire que l'on pouvoit appeler maigres n'ayant point été engraissés par des grains et il les a vendus trop bas, puisqu'ils pesoient 75 ℔ chaque toison déduite — Malgré tous ses efforts il n'a pu faire saillir ses brebis anglaises avant le mois de 7^bre il en est de même pr les autres mises à l'essai, aucune particularité que le tems corrigera peut être — Il pourra montrer dans les beliers de seconde année métis, une grande amélioration de formes, les mérinos n'ont jamais surle devant que des quartiers fort maigres tandis que les métis les ont déjà pris que comme les anglais

Etablis^t de prairies nat^les

M^r Pazy dit que si l'heure étoit moins avancée il fixeroit l'attention de la classe sur l'établissement des prairies naturelles et présenteroit la connoissance d'un programe sur ce sujet, aujourd'hui, il se contentera de

demander l'opinion des experts sur l'époque la plus favorable pour faire les semis de l'automne ou du printemps — M^r de Staël dit avoir fait plusieurs erreurs au commencement de sa carrière agricole mais qu'il envisage les prairies de printemps comme fort supérieures, surtout à sa ferme de Nétay, en terre forte, dans des terres de cette nature les jeunes plantes semées en automne souffrent souvent des gelées. il fume au printemps très abondamment, et par dessus, car le fumier se trouve perdre s'il se trouve à 3 ou 4 pouces de profondr; il sème sans aucun mélange de céréales il lui est bien arrivé de croire ses semis perdus par la sécheresse mais ils repoussent ensuite. M^r de Pictet dit que sa plus belle prairie a été semée au printemps avec de l'avoine, et fumée l'automne suivant — M^r Pazy croit par expérience, l'automne préférable pour les semis mais il faut réserver les trèfles pour les semer par dessus au printemps, autrement ils sont quelquefois trop faibles pour résister à l'hiver: comme on recommande la jeune prairie en hiver ou trèfles semés par dessus réussissent fort bien; l'expérience a prouvé à la Clayse combien les semis de graines de pré sont exposés à souffrir de la sécheresse lorsqu'ils sont faits au printems — M^r Perry recommande de semer en tout état de cause en automne autrement les gelées & les dégels portent grand préjudice — M^r de Staël dit quel porte tous ses engrais sur les prés mais qu'il est effrayé des frais que causent les mélanges de terre, il y renoncera pour les vieilles prairies & ne les conservera que pour les neuves. — M^r Pazy pense comme M^r de Staël que les mélanges de terre sont peu utiles pour les prairies à moins que les terres ne soient fort bonnes par elles mêmes, mais ce mélange est nécessaire pour la conservation des engrais qui se détérioreroient sans cela en été — M^r le Syndic Rubeli rapporte qu'il avoit semé une esparcette les 5 7^bre qu'elle ne valut par la peine de faucher la première année, & fut fort belle la suivante

nomination de Mr de Staël au comité

L'assemblée passe à la nomination d'un adjoint au Comité : le secretaire annonce que les deux personnes présentées par le comité sont Mr de Staël & Rilliet de Constant mais que la classe peut prendre en dehors de la présentation les membres présens sont invités à déposer leur vote dans l'urne, & le dépouillement du scrutin donne dix voix à Mr de Staël sans concurrence en conséquence il est nommé membre adjoint, sauf confirmation de la société des arts —

Séance du Comité du Mercredi 12 7bre 1827.

Présens Mrs Micheli Syndic Président — Naville fils le Gne Micheli — Pictet Dtie — Prevost — Morin Pereny — Vernet fils — Favre — Chapuis — Fazy

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé —

atlas du canton

Mr le Syndic Naville rapporte relativement à la mappe lythographiée du canton que Mr Mayer s'est arrangé avec Mrs Barbezat & Delarue pour faire de cet objet une entreprise particulière, moyennant quils reçoivent un indemnité une somme de Deux mille florins tant du Conseil que de la classe mais que n'espérant pas avoir un nombre d'acheteurs suffisant de cette mappe, pour permettre de la vendre au prix de fl 10 . fl 12, ils ont fixé le prix de fl 20 pour l'atlas & entreprendront cet ouvrage s'ils trouvent 150 souscripteurs — Ce prix étant au double de ce que le Conseil avoit compté il a examiné s'il continueroit son allocation de mille florins, et il est décidé pour l'affirmative moyennant que les libraires leur donnassent dix exemplaires, maintenant la question est de savoir, si la classe voudra pareillement continuer l'allocation promise — Diverses opinions sont

imiss à cet égard les uns trouvent que toute bonne entreprise doit se soutenir par elle même, autrement elle n'est pas bonne; que c'est un mauvais calcul de vouloir vendre trop cher, que l'on gagnera plus en vendant une plus grande quantité à bas prix, qu'en moindre quantité à prix élevé, et que l'on atteindra le but que se proposoit la classe celui de mettre cet atlas à portée de tout le monde; que cet atlas sera agréable plutôt qu'il ne sera utile. Si ~~Socrate~~ on répond, que dans un petit pays comme le notre la vente de certains objets est si peu considérable que quelque utiles qu'ils soyent ils ont souvent besoin de secours pour s'répandre; que non seulement la classe trouvera de grandes facilités dans cet atlas pour les visites qu'elle est appelée à faire faire dans les communs mais que son utilité se fera sentir pour tous les objets statistiques, pour les gardes-champêtres, pour les transactions entre particuliers, toutes les fois qu'ils auront à vendre louer ou mettre à ferme leurs domaines; qu'en réduisant le prix à f 10, il faudroit 5 ou 600 acheteurs de l'atlas entier, ce qui est impossible d'espérer, que c'est aux entrepreneurs à faire leur compte sur le prix auquel ils trouveront le nombre d'acheteurs requis, qu'il convient infiniment mieux à la classe de faire un sacrifice pécuniaire une fois pour toutes, que de souscrire pour un grand nombre d'exemplaires comme on y avoit pensé d'abord, ce qui seroit d'une réalisation longue & difficile. On examine ensuite la convenance d'acheter les pierres ou de les louer & d'après le calcul on trouve que le premier moyen est infiniment préférable et présente l'avantage de pouvoir tirer de nouveaux exemplaires par la suite. En résumé on se réunit à l'opinion d'accorder les mille florins en laissant à M^r le Syndic Naville la faculté d'y adjoindre telles conditions qu'il jugera convenables, sur le prix de l'atlas, sur le nombre d'exemplaires,

7

à donner à la Classe sur l'achat des pierres, au lieu de louage.

Don d'un semoir à Mr Bonnefous

Le Secrétaire rapporte que Mr Bonnefous d. Turin a demandé qu'il lui fut expédié à ses frais un semoir pour les petites graines sur quoi a proposé que le dit semoir soit placé en couleur & lui soit envoyé un don comme preuve destime & de reconnaissance pour les dons reçus de lui, en particulier pour les chèvres du Thibet. — cet avis est mis aux voix & adopté.

Cruz

Le Secretaire estime que n'ayant reçu aucune réponse de Mr Cruz, depuis le 27 janvier dr, au sujet de sa continuation dans la Société des arts, c'est le cas de pourvoir à son remplacement, en conséquence le comité détermine que l'élection aura lieu à prochaine séance.

achat de livres

Le même donne lecture des titres de divers livres d'agriculture dont il propose l'achat, cet avis est adopté jusqu'à la concurrence de 36 à 40 francs.

Sur quoi Mr Favre observe que quelquefois il se vend ici aux enchères des livres à très bas prix, et qu'il conviendroit de se tenir à la suite. D'après cela le comité le prie de vouloir bien s'occuper & de s'entendre avec Mrs Pictet Dte & Fazy pour les achats qui pourroient en être la suite.

appareil p. épurer l'huile

Mr Fazy propose que Mr Rigat soit autorisé à faire fabriquer le petit appareil propre à épurer l'huile dont il a été question dans le dr bulletin, afin de servir de modèle à ceux qui voudroient en avoir. Cet avis est adopté & la dépense autorisée.

Séance du Comité de Mercredi 26 7bre 1827.

Présens Mrs Micheli Président — Pauchaud — de Jurine — Naville Syndic — Pictet Dr — Ch Vernet — Prevost — Morin — Maillard — Audeoud — Micheli fils — Gaudy Fazy Secr.

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

Programe de Société helvétique sur chenille

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr. Usteri de Zurich par laquelle il envoye un programe de la Société helvétique de Sciences naturelles, sur la destruction de divers espèces de chenilles, et demande qu'on lui donne une exactitude des prénoms et qualités des personnes qui ont été reçues à la So-

Demande de prénoms.

ciété helvétique — Le comité arrête sous ce dernr rapport que la chose aura lieu et sous le prin que le programe sera traduit en français et im-

appareil préparer huile

primé au bulletin

Le même, informe le comité que Mr Rijot veut bien s'occuper de préparer le petit appareil désiré pr l'épuration de l'huile de la manière la plus économique —

Semoirs Fellemb

Le susdit dit encore que les Semoirs Fellemb ont été remontés par Durat & transportés à Lancy pour être prêts lorsque le moment de l'essai sera venu — Mr Jallaud prépare de son côté la charrue pour les essais qui auront lieu en même tems. Quant à la loterie des semoirs, Mr Audéoud émet l'opinion que les billets soient du prix de 5 francs, ce qui obtient l'approbation des membres présents.

Visite de plantes sarclées.

Le secrétaire rappele que le comité doit s'occuper de la visite à faire des plantes sarclées conformt au 11me programe — La première question qui se présente est de savoir si le terme d'inscription est pé-rimé, ce qui est mis aux voix et décidé — La seconde est De fixer l'époque où les visites auront lieu. On arrête qu'elles se feront dans le courant d'octobre aussitard que la saison le permettra, et que Mrs les experts feront leur rapport par écrit — On procède ensuite à la nomination des experts, qui a lieu comme suit —

M. Ch. Pictet —, expert, p. M. Micheli à Conpiez
„ Micheli a.d. — „ — p. M. Vernet à Carra
„ Ch. Vernet — — — „ — p. MM. Reverdin : Fronx, Ponson à Choisy, Schenker : la paum
„ Pictet Dr — — — p. M. Audéoud au Bouch.
„ Gaudy — — — „ — p. M. Chapuis à S. Geor
„ Maillard — — „ — p. M. Ramu : Pregy

Programe p. mi nos - ff 1500

Le Secretaire demande ensuite si l'on veut poser au programe sur le prix de ff 1500 pour les mi= nos au printems prochain. mais ce programe est renvoyé à la premiere séance après la pre. classe afin que MM. les membres du comité pour cet objet et autres personnes qui y prennent intérêt puissent assister à la discussion. l'ordre de cet ordre du jour sera un consequence donné par les cartes de convocation.

Granges

M. Pazy propose que l'on ouvre un concours sur l'établissement des granges à battre les grains, et fait sentir la convenance d'appeller l'attention publique sur un objet aussi coûteux — Un examen préliminaire de la question s'engage mais il est peu après arrêté par la proposition, qui est acceptée de porter cette discussion à la 3me classe avant de déterminer un programe

Présentation p. Société des arts.

Le dernier objet à l'ordre du jour etant de pro= ceder à la présentation d'un membre p. la Société des arts en remplacement de M. Cruz, on donne lec= ture de l'article du réglement qui veut que trois mem= bres soient présentés dans ce but — on donne ensuite communication de tous les membres éligibles enfin chaque membre présent écrit trois noms sur son billet & le place dans l'urne — Le dépouillement de ces billets donne le résultat suivant

Mr Naville le syndic obtient 10 suffrages
Gaudy — — — — — — 9
Gatland — — — — — 4
Peney — — — — — — 4
Thermin — — — — 3
maillard — — — — 3
Thomtin — — — — 2
Rigot — — — — — — 1
Colladon — — — — 1
Vinet fils — — — — 1
L Boissier — — — — 1
Ch Pictet — — — — 1
Pauthaw — — — — 1
Simon — — — — — 1

En conséquence Mrs Naville & Gaudy seront présentés à la société des arts avec Mr Gatland qui ayant l'égalité de suffrage avec Mr Peney, se trouve plus âgé que lui —

Séance de la Classe du 3 8bre 1827.

Présens 17 membres —
Mr le Cte Michaud Présdt — Fazy Secrét

Lecture est donnée des rejistres des trois précédentes séances, le premier est approuvé par la Classe, le 2d par les membres présens du comité.

appareil pr filtrer huile

Mr Rigot présente le petit appareil qu'il a préparé pour l'épuration de l'huile destinée à la cuisine. Cet appareil est fait avec un seau (seille) en bois conformément aux applications données dans le 47e bullet. on le prie d'y ajouter le seau qui doit recevoir l'huile après qu'elle a été filtrée.

Sappe

Mr de Staël fait hommage à la classe d'une sappe pr moissonner, avec son crochet, qui lui a été envoyée mais il ne peut indiquer le moyen d'en faire usage; le Présdt lui en adresse des remerciemens —

Mr le Présdt ouvre la discussion sur la convenance de faire un programme relativement aux plantures

Granges, soit aires, soit planchers.

de granges, c'a d, sur le meilleur moyen de les faire ou de les remplacer — La première opinion que l'on émet est de savoir s'il ne conviendroit pas de substituer à nos planchers des aires en terre battue, on dit contre cette méthode 1°. qu'elle fait perdre la belle couleur du blé. 2°. qu'on tire moins de grain qu'en battant sur des planchers, parce qu'il y a un manque d'elasticité, qu'en frappe le bois y étant beaucoup plus cher on ne peut s'en servir mais qu'ici il l'est moins et qu'en renonçant à nos planchers nous renoncerions peut être à la bonne méthode — 3°. que notre climat est trop variable, que Mr Cruz s'en est servi une année avec succès mais n'a pas continué les suivantes — 4°. Qu'on l'on est obligé de battre les grains en été, c'a d, dans le moment où la main d'oeuvre est la plus chère. On répond en faveur des aires que les blés de la Beauce qui sont regardés à Paris comme les plus beaux sont tous battus de cette façon, qu'il en est de même de ceux de Brie que nous recevons ici, sans que jamais on se plaigne de la couleur, qu'on les recommande lorsqu'elles s'égrenent avec de la paye & de la bien battre, — qu'il n'est pas nécessaire de les faire en plein air, mais de les placer dans nos granges en remplacement des planchers, enfin on annonce que Mr Dioné en fait construire une à Chesne Bougeries. ——— Mr de Staël dit qu'il a fait faire de sa grange avec de la terre glaise battue, mélangée de gros gravier, sur cette première couche il en a placé d'autres mieux travaillées & bien battues, il a entendu recommander qu'on les enduisit postérieurement d'huile de colza il se trouve bien de cette aire mais il est vrai qu'il n'a pas l'occasion de s'en servir pour battre les grains — En général nos bâtimens ruraux sont trop considérables & absorbent les capitaux aussi seroit il à désirer que l'on songeât de tout ce qui pourroit les diminuer — Peut être, dit il, pourroit on faire des granges avec la même préparation que l'on emploie à Paris pour des salles basses, c'a d du salpêtre

bout à bout battues ensemble ce qui produit en quelque sorte l'effet d'un pavé à la victime, et il promet de prendre à cet égard des informations plus exactes à Paris surtout d'après les doutes que l'on manifeste sur la convenance de ce procédé puisque le salpêtre tend à attirer l'humidité — Le second genre d'aires dont on s'occupe est celui en carreaux de champ, tel que Mr Perey en a fait établir, on n'a aucune expérience à cet égard, mais sans révoquer en doute la durée on présume qu'il y aura manque d'élasticité et qu'il pourra se faire des éclats nuisibles au battage — Le troisième genre est celui des planchers. Mr le C. Michelli avertit qu'il faut mettre le cœur de bois par dessous autrement le fléau le fait promptement éclater. Mr Boinet dit qu'il faut mettre du plâtras par dessous, il a conservé ainsi un plancher pendt 30 ans — Mr Fazy dit avoir employé ce moyen sans succès parce que bientôt la poussière se plaça sur le plâtras devient humide et pourrit le plancher, il n'a pas aperçu que la pourriture eût gagné sur la partie supérieure malgré l'herbe humide qu'on dépose dessus — Mr Bertail a laissé un courant d'air sous les plateaux et s'en est bien trouvé — le Cit. Michelli croit aussi que c'est le moyen le plus efficace — Le C. Michelli ajoute qu'il ne faut pas chevailler parce que dans ce cas la partie mince du bois saute en éclats, on peut estimer à ff 10-6 le pied courant de plateaux de 11 à 13 pieds de longueur sur 3 pouces d'épaisseur posés sur plâtras — Mr Pambrun recommande que l'on mette du charbon sous les plateaux, que l'on choisisse du bois bien sec et que l'on sache le tems où la coupe s'est faite — Mr Fazy demande si le mélèze ne seroit pas une économie — on répond que cela dépend de sa qualité et selon qu'il a été ou n'a pas été saigné — La discussion se termine sur l'observation que ce n'est peut être pas

le cas d'occuper le public de ce sujet dans un moment où les machines à battre se répandent qui, peut être, dispenseront d'établir des planteurs des granges en conséquence on engage le comité à ajourner le programme de six mois —

Riz sec

Le Gal Michelli présente quelques épis des riz secs qu'il a élevés dont les uns ont été hâtés sous des vitraux et sont passablement mûrs, les autres ne l'ont pas été et sont encore verts, les grains en sont mous, — on a dit que la récolte s'en étoit faite en Piémont au mois de 7bre et il ne comprend pas d'où peut venir une si grande différence

Os pilés

La discussion se porte sur les os pilés pr engrais = Mr le Cte de Michelli dit qu'il a fait différens essais
1°. Sur du blé — ce qui paroît n'avoir pas réussi,
2°. Sur un champ de pommes de terre avant le labourage, — il n'en a pas obtenu d'effet
3°. Sur des pommes de terre plantées — ce qui a réussi
4°. Sur des vignes — où l'on voit la différence
Mr Rigaud rapporte qu'ayant mis à la 3e année d'essai de cet engrais sur des vignes, il ne put donner aucun résultats pour la première et la seconde année où il a été gelé & grêlé — Pour la 3e année celles qui ont été fumées avec des os cheminent à peu près comme celles qui l'ont été avec l'engrais ordinaire; s'il y avoit une différence elle seroit plutôt en faveur des os pour la grosseur des raisins. Un vigneron a remarqué il y a deux ans que les feuilles en étoient tombées plus tard: cette année on y fera attention, ainsi qu'au produit des raisins — Dans une vigne rouge qui est traversée par un sentier il a fait mettre des os de l'un des côtés du sentier et les feuilles y sont plus abondantes.
Maintenant Mr Rigaud se demande, s'il faut joindre une substance qui hâte la décomposition; si le comité doit favoriser ce genre d'expériences, par ex: en faisant établir à ses frais une machine à raper les os de genre de celle dont parle Serusac — les expériences sont assez chères, la première année il a payé le quintal bous

des os à ff 2-6. et ff 5 pour les faire piler — La 2e année à ff 1. 9 d'achat par quintal & ff 3. 3. ft piler sur ce pied environ les 2/3 des os sont en poudre & l'autre tiers concassé — Cette année le meunier de Carouge a refusé de les piler, étant peut être la seule rebatte assez forte pour cela — L'odeur de ces os pilés est fétide et ils s'échauffent vite dans les sacs — M. Pazy croit qu'on ne refuseroit pas de les piler au moulin de M. Dayton près des moulins de la Rue a Plainpalais.

Engrais Bonnet — M. Bonnet demande à M. de Montant quel resultat il a eu de son engrais — M. de Montant répond que là où il l'a mis sa ~~pmo~~ luzerne lui paroit être venue si elle avoit eu une petite fumure — M. Jaraz dit en avoir mis sur des pommes de terre, mais ne les avoir pas encore arrachées.

Séance du Comité de Mercredi 10 8bre 1827.

Présens MM. Michelis a S. Prés.t — Vernet fe G. Boisrier — Favre — Lombard — Boisrier M. — Maillard — Morin — Naville Sc — de Mont.t — Pazy Sec.

Le registre de la précédente séance est lû et approuvé —

Planchers de granges — à la suite de cette lecture, la discussion se rétablit sur les planchers de granges. M. le Syndic Naville dit — que son opinion est qu'il ne faut pas laisser de courant d'air sous les planchers, et que alors la durée du plancher dépend de la qualité du bois & de la nature du sol sur lequel il repose; en terre légère un bon plancher durera 25 ans, sur un sol argileux qui tient l'humidité il n'en durera que dix — Il ne faut point de chenailleres parce que cela produit des fentes à travers lesquelles le blé passe et l'on est obligé de passer des fils de bateau ou des étoupes, l'inconvénient

est moins grand lorsque le plancher appuie sur le terrain parce qu'il ne peut passer qu'une petite quantité de blé. — à sa campagne de Bel air, m^r^ Pelletier avoit fait sous le plancher une excavation de deux pieds dont reste neuf pouces en gros gravier il y avoit donc 15 pouces de vuide, et cependant son plancher n'a duré que 10 ans. — à Choully depuis 14 ans un plancher a été fait — il y en a 5 qu'il commence à pourrir mais comme il pose sur terre le blé ne passe pas. S'il y avoit eu du vuide depuis 5 ans il auroit fallu le changer — M^r^ Rail-land, avoit établi un plancher en laissant un courant d'air au bout de 5 ans il a fallu le ravonder alors il a supprimé le vuide qu'il a remplacé par des pierres & mis par dessus une couche de mortier de 6 pouces depuis nombre d'années il dure ainsi. il pense qu'en lorsqu'on place le plancher sur terre il vaut mieux que le bois soit vert (fort peu probable) — M^r^ Micheli le 1^r^ ajoute que les chenailleures de son plancher aiant sauté il a refait son plancher sans laisser de vuide, et il en a bonne opinion. — M^r^ Naville replique que les chenailleures sont indispensables lorsqu'on laisse du vuide pour empêcher le blé de passer M^r^ Deconstant pense que si l'on avoit placé de la chaux sans en faire du mortier, cela auroit mieux valu. — on pourroit aussi tremper le bois dans une solution de tan. — M^r^ Favre replique que le tan n'agit guère que sur le principe mucqueux dont le bois contient fort peu. que l'eau ne durcit point les bois blancs mais bien le chêne en le dépouillant de l'huile ligneuse par les eaux de mares dans lesquelles on le laisse tremper

Prix de ff 1500 aux meilleurs.

Conformément à l'ordre du jour M^r^ le Prés^t^ ouvre la discussion sur le prix de ff 1500 à donner le printems prochain au plus beau troupeau de mérinos ; mais avant d'examiner le fonds de la chose

on propose qu'elle soit renvoyée à la même commission qui s'en étoit déjà occupé et avis étant adopté, l'objet est renvoyé à MM Lullin Delessert & Favre sous la présidence de M. le Syndic Naville, auquel le secrétaire remet toutes les pièces y relatives —

Don d'brochure — Le secrétaire informe le Comité que M. le Marquis de Dolé a fait hommage à la Classe d'une brochure sur une charrue belge à tourne-oreille de son invention

ajournemt des essais de fèves — Le même dit avoir fait monter les deux sacs de M. de Tellemberg qui ont été ensuite conduits à Lancy par M. Th. Pictet afin d'être sur place pour les essais à faire mais la saison est si avancée, et le temps a été si peu favorable pour les semailles qu'il soumet au comité la question de savoir s'il y a moyen de faire ces essais cette année avec l'espoir de réunir un certain nombre de personnes dans cette saison — Sur quoi le comité arrête après délibération qu'il y a convenance de les ajourner ce qui n'empêchera pas de procéder à la loterie dont les billets seront faits au nombre de 220, à raison de 5 francs de fr et le Comité pour les Dues sera invité à faire (traduire &) imprimer le prospectus avec l'abrégé de la description des semoirs par M. de Tellemberg, lequel sera traduit en français

Nomination à la Société des arts & au comité — M. Morin informe le comité au nom de la société des arts, que M. Galland a été nommé membre de cette Société & M. de Staël a été confirmé membre adjoint au Comité

Plantes sarclées — M. G. Boissier demande au comité s'il ne doit pas être envisagé comme inscrit pour concourir au prix des plantes sarclées attendu qu'il a informé le secrétaire de vive voix que son intention étoit de concourir — sur quoi le Secrétaire dit qu'il ne doute pas que M. D. l'en ait informé mais qu'il n'en a pas un souvenir clair et qu'il lui est impossible d'être sûr de sa mémoire pour des choses pareilles, aussi le programme

voulut-il qu'il en fut donné avis par écrit — du reste il estime que le comité doit être plus sévère envers un membre du comité qu'envers tout autre sur les conditions déterminées — La question étant mise aux voix, la majorité prononce que Mr Boissier ne sera pas admis au concours.

masse du Canton

Mr le Syndic Naville rapporte que Mrs Barbezat et De la Rue refusent de baisser le prix de 20 f la masse du Canton dans la crainte que même à ce prix ils ne rentrent pas dans leurs déboursés, aussi aimeroient ils mieux y renoncer que de baisser le prix ou d'être obligés d'acheter les pierres à lithographier; sur quoi le comité confirme l'autorisation donnée à Mrs le Syndic de finir pour le mieux.

charronage

Le même membre dit qu'en Angleterre où les bois sont probablement moins bons que dans notre pays les charronage des voitures y est infiniment supérieur et tellement que les moyeux des roues n'ont pas besoin de frettes, aussi faudroit il tâcher d'obtenir de informations en Angleterre sur les procédés et s'informer s'il n'y a pas déjà été traité sur le charonnage. il croit que l'on fait bouillir les moyeux dans l'huile avant de les placer, quant aux jantes on les plie à la vapeur au lieu de les tailler puis on les fait bouillir avec l'huile, on les monte, & passe en cercle — Mr Favre ajoute que selon la nature du sol qui a porté le chêne, il est cassant ou il plie comme de la baleine, il n'est de même du frêne, lorsque ces bois deviennent vieux ils perdent leur souplesse. On ne fait pas bouillir les moyeux dans l'huile mais dans l'eau, afin que le bois happe mieux les rais lorsqu'on les plante: Nos charrons emploient souvent de préférence du bois vert, parcequ'en se séchant il serre l'ouvrage mais aussi souvent il éclate: Un des obstacles au bon charronage est le bas prix que l'on paie il faudroit du bois de 4 ans. Si le frêne ou l'orme au contraire employés vieux puis ramollis en bouillant au moment

de s'en servir, on auroit un excellent charronnage; mais souvent encore on emploie le hêtre qui ne vaut rien au lieu de chêne ou de noyer et même on sait que le noyer qui a crû dans les forêts est beaucoup plus cassant que l'autre. — Cette discussion se termine en invitant les membres du comité à prendre sur ce sujet le plus d'informations qu'ils pourront

---

Séance du Comité de Mercredi 24 8bre 1827.

Présens Mrs. Micheli Syndic Présid.t = Maillard Ch.r Pictet – Pauchaud – Rigot – Duval – Moirin Colladon – Pheruniin – DeCandolle prof.r = Pereg Favre –

Fazy Sec.re

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé

Société d'horticulture de Paris

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire écrite par Mr Soulange-Bodin au nom d'une nouvelle société d'horticulture qui s'est formée à Paris laquelle envoie le premier N.o de ses annales et témoigne le désir d'entrer en correspondance pour des communications réciproques – Surquoi le Comité arrête que le secrétaire répondra avec tous les égards convenables en envoyant quelques unes de nos publications, s'il s'en trouve qui puissent aller à cette société, et en annonçant que nous n'espérons pas pouvoir leur être utiles, puisque nous ne nous occupons guère d'horticulture –

Exportation de plantes sarclées

Mr Pheruniin dit – au nom de Mr Gaudy, en sa qualité d'expert pour les plantes sarclées que Mr Chapuis a renoncé à concourir, son champ ayant trop souffert par les eaux du mois de Mai et la sécheresse de l'été – Le Comité manifeste néanmoins le désir que Mr Gaudy envoie son rapport par écrit comme cela a été arrêté –

Le Secrétaire profite de la présence de Mr Favre pour

Cours d'hygiène vétérin.

appeler l'attention du Comité sur le cours d'hyg^ne vétérinaire dont il a été question afin de savoir d'abord si M. Favre veut bien le donner encore cette année, & ensuite dans ce cas, afin d'en déterminer l'époque — Jusqu'ici M. Favre ayant répondu affirmativement quant à son intention le comité lui en adresse de vifs remerciements, et le prie de fixer lui même l'époque de l'ouverture ainsi que les jours & heures de leçons; il autorise encore le Secrétaire à faire imprimer conjointement avec M. Favre la publication qui sera affichée et le prospectus des leçons, le tout aux frais de la Classe.

Tonneau de blé à ouvrir

Le Secrétaire atteste encore que c'est le cas d'ouvrir l'un des tonneaux de blé placés à l'hospital pour essai de conservation — Le Comité arrête que cette ouverture se fera lundi 29 8^bre à midi et que la Direction de l'hospital en sera informée, pour qu'elle puisse y assister, ainsi que les membres du Comité.

Bail de feuille d'avis

Le même membre rappelle au Comité que le bail de la feuille d'avis doit échoir à la fin de l'année et qu'il serait peut être convenable d'adresser une lettre à la Ch^bre des Cptes pour la prier de ne donner aucun privilège à l'adjudicataire de la feuille afin que si le comité réalisoit le plan précédemment proposé d'avoir une feuille spéciale pour les avis relatifs à l'agriculture, en remplacement du bulletin ce projet n'éprouvât aucunes entraves.

Le comité après en avoir délibéré arrête que la lettre proposée sera écrite par le Secrétaire à la noble Ch^bre des comptes.

M^r le Prof^r de Candolle dépose pour la classe trois brochures, savoir 1°. Le 5^me Bulletin de la Société d'amélioration des Landes — 2°. les

Don de brochure

rapports annuels de 1825 & 1826 de la société d'émulation du Dept du Jura dont Mr Guyétant secrétaire de ladite société fait l'envoi — Ces publications sont acceptées par le comité avec reconnoissance et Mr le Prof de Candolle annonce qu'il présente comme membre honoraire le dit Mr Guyétant auteur d'un excellent ouvrage sur l'agriculture du Jura

Présentat de Mr Guyétant pr honoraire

laquelle présentation sera mise aux voix dans une prochaine séance.

Séance de la Classe de Mercredi 7 9bre 1827

Mr Pictet remplissant les fonctions de Présdt

Présens 18 membres.

Lecture est donnée du procès verbal des trois dernières séances: le premier est approuvé par la classe le dernier par les membres présens du Comité —

Programme des plantes sarclées.

à la suite du registre Mr Colladon fait observer qu'il estime que les décisions du comité ont été rejouées au sujet du programme des plantes sarclées, pour ceux qui n'ont pas donné leur avis par écrit et que l'on peut ainsi manquer le but proposé. on lui répond que le programme étoit péremptoire et que l'on ne devoit pas faire de faveur surtout aux membres du comité — Que du reste pour l'avenir tout en maintenant la condition que l'avis soit donné par écrit par les cultivateurs il est probable qu'il y aura convenance de donner plus de latitude quant au tems où ils pourront le faire

Mr Chs Pictet fait un rapport au sujet de sa culture de betteraves. il dit qu'il avoit cultivé 213 toises sur une règne minée et qu'il a obtenu 140 ℔ de betteraves; il avoit ouï dire à Mr Courant de Genève que l'on

Culture de Betteraves

tiroit 300 ℥ par pose de 500 ℙ et croyoit a résultat exagéré maintenant l'expérience lui en prouve la possibilité non seulement d'après le produit du champ en question, mais d'après celui d'une autre champ de 3 pos qui au mois de mai fut de l'inondation resta 24 h sous l'eau ce qui détruisit près du tiers des plantes, et cependant, qui a donné 170 ℥ par pose. Ce premier terrain semé en pomes de terre n'a donné que 115 ℥ par pose on voit par là la différence énorme de produit en betteraves, comparés aux pomes de terre même en admettant la formule de un cinquième de moins en substance nutritive dans la betterave différence au reste que ses bergers n'admettent point outre qu'ils estiment, que la betterave est une meilleure nourriture, qui donne plus de lait aux bobis particuliers. Il faut ajouter en faveur des betteraves le produit en feuilles dont il a été tiré 100 ℥ en les arrachant sur 3 ℙ pose ce qui peut s'évaluer à 20 ou 25 ℥ de fourrage sec — En outre il partage l'avis de Mr le Synode Micheli que la betterave fatigue le sol moins que la pome de terre, vivant beaucoup par ses feuilles. enfin elle exige beaucoup moins de main d'œuvre pour être arrachée — Il est vrai qu'elle exige un terrain bien préparé et que la levée est difficile, quelques printems il faut semer jusqu'à trois fois, mais lors qu'elles ont mis leurs petites feuilles, la réussite en est assurée — Il a semé à 18 pouces mais M' Lourant seme à 30 pouces entre les lignes à un pied entre les plantes et cela vaut peut être mieux — Elles ont produit en nourriture 5 à 6 fois plus que la pome de terre, et le double de la plus belle légumière que je connois — quatre fois, aussi est ce une culture à encourager particulièrement, d'autant plus qu'elle offre l'avantage de pouvoir s'opérer sur de petits espaces — Il faut bien observer que ce n'est point sur le terrain mis

seulement qu'il a obtenu ce beau résultat mais sur un champ labouré à la charrue après du blé et que le produit auroit été bien plus considérable s'am l'inondation de mai. Quant à l'apatitude sur le produit on peut y avoir confiance puisqu'il a fait peser cinq brouettes à bras qui ont servi à amener la récolte du champ le plus voisin et qu'il a envoyé peser à l'orange deux des tombereaux qui ont servi à dépouiller le champ le plus éloigné — M Pictet termine en présentant cinq betteraves choisies parmi les plus belles, pesant ensemble 70 lb de 18 onces net —

Culture nouvelle de pomme de terre

M Audouard-Durand ne conteste point les avantages de la betterave seulement, s'il en juge par son expérience il croit qu'on a dit un peu trop de la pomme de terre. Le fait est qu'il en avoit planté 4 pois, avec le produit desquelles il nourrit depuis deux mois 27 porcs et donne un quintal par jour au bétail, ce qui n'empêche pas qu'il lui en reste environ mille quintaux, aussi ne croit-il pas qu'il faille se dégoûter de la pomme de terre et il le puise d'après des essais comparatifs faits depuis 4 ans : un des inconvéniens de la betterave est la nécessité absolue de la cultiver lorsqu'elle est très petite, c'est à dire à deux feuilles, ce qui est cher et long, tandis que pour la pomme de terre on peut leur donner cinq cultures dont trois à la herse et une ou deux à l'extirpateur sans qu'il en coûte autant. Les moyens ameliorés de culture permettent au propriétaire qui le veut, d'obtenir la coupe de pomme de terre à 21 Sols de moins qu'elle ne coûte ordinairement aux paysans — Voici son procédé - Il l'abourre à la charrue huit jours après la plantation il fait herser, il fait herser encore huit jours après lorsque les plantes sont à lever et de nouveau huit jours encore après lorsqu'elles sont toutes levées, sans s'embarasser du déchirement des fanes. Il a obtenu ainsi 120 Coupes par pose

sans fumier et le suivi a été le même en plantant tard ou de bonne heure: Mais pour remplacer le fumier voici le procédé qu'il suit — aussitôt après moisson il laboure le champ qu'il destine aux pommes de terre pour l'année suivante, il y sème du colza; le printems suivant, aussitôt que le colza est en fleurs, il le fauche puis il laboure le champ à la charrue en ayant deux femmes, qui, avec des fourches enfoncent le colza coupé dans chaque seconde raie qui est celle où se plante en même tems la pomme de terre — après le 3e hersage dont nous avons parlé il passe l'extirpateur sans trop s'embarasser des racines qu'il peut écraser; son dernier travail est un battage à plat avec le ratissoir à cheval: Son terrain est d'une nature légère; la pose dont il parle lui est de 500 toises. — avec un peu d'engrais il a obtenu des produits incroyables en betteraves, il en a eu de 30 pouces de circonférence —

Betteraves — M. Ch. Pictet replique que la culture des betteraves n'a rien de fort coûteux ayant été faite par des femmes au cerclort, tandis que le transport des pommes de terre lui a coûté seul ff 60 par pose

Seigle & colza pr fourrage — M. Penay dit avoir semé l'année dernière du colza et du seigle pr suppléer à la rareté de fourrage, il en a nourri le printems passé 22 bêtes pendant 17 jours après quoi il a labouré pour des pommes de terre, qui lui ont donné de 10 à 12 pour un sans fumure et la terre s'est trouvé singulièrement meuble.

Betteraves — M. Collador rapporte avoir semé des betteraves sur deux champs, dont l'un miné et l'autre labouré à la charrue au premier abord elles paroissoient grossir de pair mais ensuite les premières ont eu une grande supériorité —

Pomes de terre — M. Vernet fils dit avoir eu une recolte de pomes de terre assez remarquable pour l'année un champ de 4 toises, qui étoit en trifle farouch fumé a été ravagé

à la charrue assez négligemment, et a donné 200 Coupes, sans aucun sarclage donné aux pommes de terre.

Paille et tresses

Mr Bourdillon présente un faisceau de paille préparée pour le tressage provenant du blé de Florence semé dans un jardin, fort clair tandis qu'il auroit dû l'être épais. la paille est assez blanche, mais nuée dans quelques endroits, et les tuyaux sont très forts ce qui tient probablement au semis de blé trop clair — Mr Fazy ajoute que conformément à l'instruction de Florence il a fait sarcler le blé en mai, et qu'il a à peine reparu — Mr Audeoud-Duvill, dit avoir vu vendre à Fribourg des pailles d'une qualité supérieure qui sûrement provenoient de blé semé dans le pays qu'on pourroit se procurer. on en cultive à St Maurice —

Mappe du Canton

Mr le Syndic Naville, met sous les yeux de la Classe une carte lithographiée de la commune du Petit Saconnex, qui a subi quelques améliorations sur celle qu'on avoit présentée elle ci servira de modèle pr la confection de l'atlas du canton; il dépose encore une liste de Souscription commencée, qui contient divers noms, afin que ceux qui désirent souscrire puissent y ajouter leurs noms dont le comité aura à s'occuper quant aux moyens de la faire circuler

---

Séance du Comité du Mercredi 14 9bre 27.

Mr le Syndic Micheli préside — présent à la séance avec 3 autres membres —

Mr Fazy Secrétaire absent —

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé

Reception de Mr Olivier.

Mr Olivier membre du Comité d'industrie est présenté pour faire partie de la Classe d'agr. par Mr Morin

Lecture est donnée de la lettre de Mr le Syndic Masbou au sujet du privilège de la feuille d'avis

Mappe du Canton

au sujet de la Souscription pour la mappe du Canton le comité arrête qu'on laissera le soin à Mrs Barbezat & Delarive de faire passer l'avis; que l'on priera Mr le Secrétaire de donner à ces Messieurs une lettre explicative pour les membres de la classe à qui elle sera portée et qu'on invitera ces Mrs à l'envoyer au musée les jours où les différentes classes s'assemblent.

Le comité n'étant composé que de 4 membres arrête de renvoyer à la prochaine séance à s'occuper d'autres objets.

Séance du Comité de Mercredi 28 9bre 1827.

Présens Mrs Michelin Présd — Marcet Sr — Gaudy Morin — Audéoud — de Constant — Pictet Bn cons. Pochet — Favre Fazy fils —

Le registre de la précédente séance est lû et approuvé.

Lettre de Mr de Riancourt.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Comte de Riancourt, qui renferme plusieurs détails intéressans sur trois objets différens, les Moulins à blé, les tuiles en forme de S les ttalons; pour éviter toute confusion, nous traiterons ici chacun de ces objets séparément.

Moulins à blé

1° Quant aux Moulins à blé, Mons de Riancourt dit avoir visité en Picardie deux moulins allant à la vapeur le système est le même que celui des moulins ordinaires, seulement la vapeur étant plus puissante met en mouvement six paires de meules et les roues sont très soignées en fonte au lieu d'être en bois ce qui pour l'effet produit la différence d'une horloge en bois avec une montre à la Breguet. il en coûteroit 10/m francs pour substituer au mécanisme d'un moulin

» à eau celui d'un moulin à vapeur la machine qui
» avait été tirée de la force de 20 chevaux et pouvait
» moudre par jour cent sacs de farine de 16 déca=
» =litres chaque — L'établissement de ces moulins
» coûte quatre Mille Louis (est ce chaque ?), on y
» dépense par jour 20 hectolitres de charbon de terre
» coûtant f 3 25 chaque et les frais auxquels sont
» de f 40 à 50 ; le mécanicien qui a monté ces ma=
» =chines a été envoyé d'angleterre par M Brunel il
» est probable que c'est requis y a de plus parfait
La discussion étant ouverte dans le comité sur
ce premier objet Mon. de Montant rapporte que
le comité d'industrie sur la demande de celui d'agri
s'est occupé de cet objet — qu'une commission a été nommée
dans ce but que ses membres se sont divisé le travail
d'examen, et que tous se sont rapportés quant aux
informations. La part a été celle des Moulins de
St Jean il en a vu trois ayant chacun quatre paires
de meules, mues en mouvement par le courant du
Rhône : leur méchanisme ne diffère pas en principe de
celui des bons moulins, mais le travail est fait avec
une telle imperfection et il est si vicieux qu'il se fait peu
de farine et de la farine imparfaite, on ne peut obte=
=nir que 25 sacs en 24 h pour les 4 paires de meules ;
on peut en faire l'essai en surveillant ce travail et
l'on verra que douze corps de blé tiendront une paire
de meules pendant deux jours — Ce qui s'oppose au
perfectionnement — est d'abord que ces moulins sont
à ferme, au lieu d'être gérés par les propriétaires ensuite
la ferme en est trop élevée et va toujours croissant
lorsque le bail expire ; par ex: on payait 94 louis du
moulin Chapelle, le bail a été augmenté cette année
de 14 louis, le même meunier qui le tient de père en
fils la gardé et malgré l'augmentation graduelle de
prix, on trouve toujours des preneurs d'où l'on peut au=
=gurer que les meuniers doivent employer d'autres moyens

que cuy du prix de mouture pour se tirer d'affaire car on retient pas que 2/7 de la coupe dont ils donnent 1/7 au garçon qui va chercher le blé sans autres gages or, en multipliant le produit des 4 paires de meules soit 25 coupes par 365 jours ce qui suppose qu'ils ont toujours de l'ouvrage tandis que souvent ils en manquent on verra que cela ne peut leur suffire, par conséquent c'est par le poids de l'eau qu'ils joignent au blé qu'ils trouvent leur bénéfice les commissaires en ont trouvé qui en étoit saturé d'où vient que la farine ne se conserve pas, ce qu'il y a de certain c'est que les meuniers vendent de la farine et n'achètent pas de blé : si l'on avoit un ou deux moulins perfectionnés ils suffiroient à tous les besoins de la population. Les meules de nos moulins n'ont que 5 pieds de diamètre à Lyon elles en ont 7 à 7½. nos meules font 100 à 110 tours par minute c'est à peu près ce qu'elles font ailleurs et cependant les nôtres produisent les 3/4 de moins ; — Tout réuni, la commission a cru qu'elle ne pouvoit recommander autre chose que de former une compagnie pour établir un moulin modèle et de mouvoir au gouv.t pour un local favorable sur le Rhône car le cours d'eau dont nous jouissons est si beau que ce seroit une mauvaise spéculation d'établir une machine à vapeur ; nos moulins sont si imparfaits que ce n'est que fort récemment qu'on a adopté des cribles dégaze métalliques, et encore tous n'en ont pas. ——— M.r le syndic Bailly ajoute qu'il a vu à Chaumy en France un moulin allant par un cours d'eau de la force de 13 chev.x qui a fait tomber tous les autres à cause de sa perfection ensorte que son produit ne se calcule point sur ce qu'il peut faire, mais sur la quantité nécessaire pr le pays. on lui a dit que le mécanisme anglais étoit le meilleur sauf pour le bluteau dont le système français est préférable. ——— M.r Pazy dit qu'il avoit de son côté pris des informations soit ici, soit en Europe,

Les informations de Genève diffèrent assez de celles données par Mons.r Constant sous le rapport du produit. il les tient d'un meunier retiré des affaires, qui lui a dit, que l'on regardoit généralement que 12 coupes par paire de Meules en 24 h étoient fait lorsque les eaux sont basses *
15 — sont assez bien
18 — sont très bien

* lorsque les eaux sont très basses, on ne fait même que 6 coupes.

Chaque paire de Meule lorsqu'il y a de l'eau peut produire une coupe par heure mais il faut en déduire le tems pour mettre au moulin retirer, enchapler &c Come ce meunier n'avoit plus aucun intérêt à cacher la vérité, il croit que son opinion mérite plus de confiance. M.r Pazy rapporte que M.r le Syndic Naville avoit bien voulu s'occuper du sujet, avec M.r Maurice fils du professeur et comme ce dernier est ici dans ce moment il faudroit l'engager à examiner sur les lieux la place convenable pour un nouveau moulin et à faire le devis de ce qu'il en coûteroit pour l'établir. alors, on chercheroit s'il y avoit lieu à faire cet établissement par une société, et si l'on ne trouvoit pas des actionnaires en quantité suffisante on s'adresseroit à la municipalité pour faciliter la chose car c'est un objet si important sous le rapport national que d'avoir du bon pain, au lieu de mauvais, et de ne jamais manquer de farine par la grande baisse des eaux comme cela est arrivé quelque fois, qu'il ne faut pas craindre dans un cas pareil de s'adresser au Gouvernement — M.r Pazy avoit également pris des informations en Ecosse, il paroit que dans ce pays les machines pour un établiss.t de Moulin coutent £346, fer, bois & pierres compris, sur quoi le fer coute £176, pesant environ 5 tonneaux, soit environ 100 Q.x dont

il y auroit le transport à payer si on les faisoit venir d'Ecosse — on lui a dit que chaque paire de meule donnoit 8 bushels par heure (c. 64 lb ang.s chaque) soit environ 100 de nos coupés par jour, et d'une farine bien supérieure à la nôtre ?. qui est toujours plus ou moins chargée de son — Le résumé de cette discussion est de prier Mons le Syndic Naville de s'adresser de nouveau à Mons Maurice dans le but indiqué et de saisir cette occasion pour lui adresser des remercimens sur la peine qu'il a déjà prise & sur les plans qu'il a envoyés —

Tuiles-pannes

après quoi, le Comité a passé au second objet de la lettre de M.r de Riancourt c.à.d, aux tuiles en forme de S dont il avoit précédemment remis un modèle au Comité — M.r de R. remet un calcul fait par M.r Coursor de St Valery sur Somme qui a il est vrai lui même établi une fabrique de ces tuiles, d'où il résulte que la toise de tuiles anciennes rendue pose coûte ℔ 12. 35 et pèse 504 lb. tandis que la toise en tuiles pannes ne coûte que ℔ 7. 45 & ne pèse que 270 lb — M.r de R. ajoute qu'il y a en outre une grande économie provenant du foible entretien des tuiles pannes et que leur légèreté permet d'alléger beaucoup la charpente du toit. il est tellement convaincu des avantages de ce procédé, qu'il est déterminé, si les tuiliers refusent de s'en faire, à établir lui même une fabrique ayant étudié les procédés & son domaine renfermant de la terre propre à cet objet

Cet objet étant mis en discussion on observe que les tuiliers n'ont pas fait difficulté de fabriquer des tuiles pannes, mais qu'ils ont demandé à en avoir des commandes d'une certaine importance. Ce système paroit évidemment plus avantageux des couvreurs qui ont vû le modèle n'ont point fait d'observations défavorables et ont au contraire paru craindre que cela ne diminuât leurs occupations : la difficulté est que quelqu'un commence à couvrir ainsi ses bâtiments, et il seroit fort heureux que M.r de Riancourt commençât

Etalon

Le 3e objet dont traite la lettre de Mr de Rianwort est celui des étalons propres à notre Canton il approuve plusieurs observations de Mr de Savoud consignées au bulletin cependant il croit toujours qu'un normand de la plaine de Caën, tel qu'on les veut pour les attelages du Roi, seroit ce qui nous convindroit et comme ces chevaux ne sont cotés qu'après l'achat on pourroit avoir un beau choix, il n'y auroit pas même besoin d'y mettre un grand prix, puis qu'il ne s'agit pas de faire race dans notre Canton mais d'améliorer la race. En attendant, quoiqu'il n'estime point que le comité doive s'attacher à la recherche d'un étalon arabe il ne doit point contester l'offre, qu'il sera peut être à même de faire au printems, d'un étalon arabe de 7 à 8 ans, acheté en Egypte par un vétérinaire inspecteur du Gouvt fait appartenant à une personne de la connoissance de Mr de R qui le prêteroit peut être pour une saison si déjà il n'en a disposé. Le comité posant à l'examen seulement de cette dernière partie, (attendre que la première est confiée à l'examen d'une commission) arrête de répondre à Mons de Rianwort que si l'étalon arabe en question, possède à sa connoissance les qualités requises, il sera agréé avec reconnoissance comme prêté pour une saison mais sans aucune responsabilité quelconque en cas d'accident ou de maladie le comité s'engageant seulement à faire soigner l'animal autant bien qu'il le pourra au manège comme son propre. Le Secrétaire en transmettant cette réponse à Mons de Rianwort, sera encore chargé de lui adresser tous ses remerciemens pour la lettre intéressante qu'il a écrite au comité & pour ses bons offices.

Prix d'eff 1500 pr mérinos

Mr le Syndic Naville rapporte au nom de la commission chargée de l'examen du concours de ff 1500 pour les mérinos, que la commission maintient son opinion telle qu'elle la produite au mois de Mars dr. avec cette seule modification que les troupeaux du pays de Gex doivent

2.

concourir avec les nôtres, puisque tel une condition spéciale déterminée par les donateurs — à quoi Mr Favre l'un des commissaires ajoute, qu'il pense que le prix doit être divisé en deux parts égales l'une destinée à la finesse de la laine, l'autre à la finesse et légalité de la laine jointe aux formes de l'animal de crainte qu'en donnant le prix à la finesse seule, on ne récompense une race chétive, peu productive ou même malade — Sur la proposition de Mr Pazy cette discussion est renvoyée au 5e comité où elle sera indiquée sur les cartes de convocation, attendu que l'heure est trop avancée pour s'y livrer maintenant. —

Ecole vétérinaire

Mr Favre demande la parole pour faire sentir la convenance d'un établissement nouveau dans ng Canton celui d'une école vétérinaire, il ajoute que ce seroit un utile complément à nos autres institutions, que la chirurgie & la médecine même y trouveroient leur compte puisque l'on auroit là un théatre d'anatomie pratique que Mr le Dr Mayor, auquel il en a parlé, professeroit la physiologie & l'anatomie comparée, que sous le rapport fédéral il y auroit une grande utilité, puisque notre école seroit utile à la confédération qui ne possède aucun établissement de ce genre, et qui ne peut plus envoyer ses élèves en France où on refuse de les recevoir et encore moins à Turin où la qualité de suisse suffit pour les écarter, que cela amèneroit beaucoup de suisses dans notre ville & formeroit des liaisons utiles — Cet établissement seroit utile encore sous le rapport cantonal, en détruisant les charlatans qui y abondent & qui y font tant de mal — Utile sous le rapport urbain, en amenant des étrangers, en évitant la vue dégoutante des opérations qui se pratiquent dans les rues, et en donnant aux particuliers la facilité de bons avis pour leurs chevaux en cas de maladie, ainsi que la faculté de les mettre en pension dans un cas pareil, la chose est moins difficile qu'on ne le croit relativement aux localités, puisque les bâtimens de

charlatans pouvoient y être utilement employés ; peut-être pourroit-on y employer une partie des legs de Mr Boissier si les commissaires en comprenoient bien toute la convenance. Mr Mayor appuie la proposition la croyant très utile pour nous débarasser de la quantité de charlatans dont nous sommes accablés, mais voit dans quel sens ce seroit un donnant des cours à l'amphithéatre du musée que la société des arts préteroit volontiers dans ce but ces cours seroient payés parce que l'on a observé qu'ils inspirent moins lorsqu'ils ne sont pas gratuits ; le comité de dessin fait déjà donner un enseignement d'anatomie il seroit utile d'y joindre un enseignement effectif — Mr le Cons Pictet s'adresse à Mr Favre pour lui demander s'il croit qu'il y auroit suffisament d'élèves pour alimenter cette institution ; dans le cas contraire, on pourroit se réduire à un local pour une infirmerie & pour donner des cours publics d'anatomie — Mr le Sc Micheli, dit que trois vétérinaires suffisent pour notre Canton ; que Genève est un pays cher pour des étrangers qui tirent à l'économie, et que par conséquent le succès seroit difficile — Mr Favre répond qu'il n'y a aucun enseignement d'art vétérinaire dans toute la Suisse française ni en Savoye qu'à Berne il se donne une instruction fort bien rétribuée par une espèce de maréchal & qu'il faut aller jusqu'à Zurich pour apprendre quelque chose, par conséquent il pense que l'établissement auroit ici du succès — Mr Fazy propose qu'il soit nommé une commission de Mrs Micheli & Pictet Cons pour examiner l'objet avec Mr Favre — le comité adopte cette proposition en joignant Mr Fazy à la commission dont Mr le Cons Pictet sera président —

Commission pr école vétérinre.

Mr Fazy informe le comité que Mr Durant-Provost a bien voulu faire la table des matières non seulement des deux dernières années du bulletin mais encore des différens livres de registres — sur quoi le comité lui vote des remerciements.

Durant.

Mr Fazy, présente Mrs Peschier-Bertrand & Diona

Reception de Peschier Bd Diona Bd

= Berlemann pour membres de la Classe, Mr le Syndic Micheli, se joint à lui pour cette présentation, qui est mise aux voix & adoptée =

Séance de la Classe de Mercredi 5 Xbre 1827 -

Présens 25 Membres
Mr Micheli - Présidt - Fazy Secrét.

Lecture est donnée du registre des 3 dres Séances, le 1er est approuvé par la Classe le dr par les membres présens du Comité

Moulins à blé — Mr Fazy ramène l'attention de la Classe sur les moulins à blé et dit avoir reçu depuis la dre Séance les dessins y relatifs qu'il avoit demandés en Russie -

Betteraves & Pommes de terre — Mr le Pcr Pictet la ramène de son côté sur les Betteraves, il dit qu'après de nouvelles informations prises auprès de ses bergers, il préfère à quantité égale la betterave à la pomme de terre pour ses moutons et en particulr pr les brebis portières dont elle augmente beaucoup le lait aussi dit-il comme un fait connu, que sur 100 agnx il n'en a pas perdu un seul en 5 semaines tandis que l'on compte ordt 2 à 5 % de perte, la quantité de betteraves qu'il donne est de 2 ℔ par tête outre le fourrage. - Mr le Pcr Micheli dit qu'il a mesuré avec soin le terrain qu'il avoit en betteraves et le produit a été en moyenne de 200 Qx par pose en estimant le poids de la betterave à raison de 1/6 en dessous par tombereau. - Ses bergers de cette préfèrent toujours la betterave à la pomme de terre, comme donnt un excellent goût au beurre et un peu de la couleur qu'il a en été, le lait est, il est vrai, un peu plus clair et peut être moins butireux, mais sans mauvais goût comme il y en a avec la pomme de terre, quant à l'engraissement il vaut cette dernière préférable. La gelée du printems

nuit pour à la plante, le difficile est de la faire lever.
Pour la plantation, il emploie un cordeau avec des nœuds qui marquent les distances, à 18 à 15 pouces, il couvre les graines de terreau comme il l'a déjà expliqué lorsqu'il vient une forte averse dessus, quelquefois la terre se durcit – à la levée est difficile, le nombre de plantes est pour l'ordinaire trop considérable, il y en a 7 ou 8, 10 à 12, il faut arracher le superflu de bonne heure avant que les autres plantes soient ébranlées par cette opération souvent il suffit de les pincer sans les arracher; lorsqu'il y a 5 à 6 feuilles ont donne une culture deux femmes suffisent avec le cariolet il affirme que la culture de cette plante est moins coûteuse que celle de la pomme de terre, il ne faut point butter, plutôt même déjanner les plantes lorsqu'elles sont fortes.
M. Labat avoit fait des expériences suivies pour savoir si l'on peut les effeuiller et avoit toujours trouvé que les racines avoient d'autant moins de poids, que l'on avoit enlevé plus de feuilles en sorte qu'il étoit arrivé à n'en ôter plus du tout d'ailleurs elles servent de chapeau à la plante et l'empêchent de geler en automne; lorsqu'on les met dans la cave il faut séparer toutes celles qui ont été cassées lors de l'arrachis & les consommer les premières parce qu'elles se pourrissent facilement & gâtent les autres.
M. Collardon confirme ce qu'il a dit précédemment sur les betteraves en terrain mûri ou non mûri, leur produit a été cette année 7 ou 8 fois plus fort chez lui que celui de la pomme de terre elles n'ont point gelé sous leurs feuilles & ces feuilles ont été d'un grand produit lors de l'arrachement. – M. Bonnet recommande pour faciliter la levée que l'on trempe la graine 24 h. dans du lizié, que l'on écume celle qui surnage, et que l'on la sèche dans un van avec du sable ou de la cendre avt de semer – M. Boispier de R. estime que lorsque les feuilles betteraves tombent on peut les ôter & les donner au bétail. Elles ne sont pas très bonnes & les moutons qu'elles retâchent.

quant aux vaches, depuis 10 ans on en donne chez lui pend.t le mois d'hiver à raison de 15 ℔ par jour, elles ne les relâchent point — M.r Ch.s Pictet fait sentir la nécessité de réunir les observations venant de divers côtés puisqu'il est d'une opinion tout à fait différente au sujet des moutons — M.r Boissier adopte l'opinion de M.r Pictet quant aux moutons mais seulement autant qu'on leur en donne en petite quantité, il doit s'en rapporter à cet égard à son berger qu'il possède depuis 15 ans et qui est fort soigneux — M.r Gaudy partage la manière de voir de M.r Ch.s Pictet, jamais il n'a apperçu que la betterave relâchât tandis que la pomme de terre occasionne souvent une fort mauvaise odeur dans l'écurie M.r Micheli insiste sur la convenance de ne pas ôter les feuilles même lorsqu'elles sèchent contribuant à arrêter les effets de la gelée — M.r le Com.r Pictet estime que sous ce rapport les feuilles ont peu d'influence la partie de la betterave qui est hors de terre est habituée à l'air & craint peu le froid, mais celle qui est en terre le craint beaucoup et les feuilles n'y peuvent rien — M.r Thibout dit savoir qu'un grand propriétaire avoit fait de semblables comparaisons pour juger si l'on pouvoit ôter les feuilles, mais qu'il n'avoit trouvé aucune différence, pourvu que l'on laissât la houppe —

Cocons de soie et soierie

M.r Pictet présente quatre cocons provenant de vers à soie qui ont été nourris avec l'herbe de Sorsonière il fait encore don d'un N.o du journal des vosges traitant de cet objet; ce dont M.r le Président le remercie —

Nouveau Van

M.r le Com.r Pictet rapporte qu'il a fait faire par des ouvriers de Savoye qui se sont présentés à lui un van d'une construction nouvelle p.r les grains, le vanage & le criblage se font en même tems, les cribles sont bien faits & s'approprient aux différentes sortes de graines, le sien fait un peu trop de criblés, mais en repassant on obtient du beau blé, et l'opération est rapide — Le coût est aux environs de 3 louis, ces ouvriers travaillent maintenant

à Feuillasse ils offrent de faire des machines pr teiller
machine à teiller le chanvre & battent le chanvre, coûtant 400 fr. qui sont supérieures. il y en a deux dans la ville de l'Hopital, qui faudroit tacher de faire examiner de reste ils ne se disent point inventeurs, mais fabricateurs de cette machine.
Quant au Van on peut le voir travailler à sa campagne. — M. Schenker dit en avoir fait faire un à Lausanne qui lui coûte 36 fr. de Suisse —
Moulins à blé
M. de Rigaud rapporte qu'il a vu à Zurich des moulins à blé nouvellement établis d'après un système perfectionné; il dit encore qu'à Lyon il se fait une grande construction de moulins pour une Société dans laquelle se trouvent MM. Casimir Perrier & Bodin — M. Fazy répond que l'établissement de Zurich lui est connu que c'est celui de Mr Bodmer et qu'il compte écrire pr avoir des renseignemens à cet égard — M. Macaire dit qu'il y a à Châlons s/s des Moulins dont une seule machine à vapeur fait aller douze paires de meules —
Produit des machines à battre les grains
M. Fazy appele l'attention de la Classe sur les machines à battre il estime par son expérience qu'elles donnent une quantité de grain plus forte que le fléau et desire savoir ce que l'on en pense — Sur quoi après avoir oui diverses personnes, il paroit que l'on peut resumer en disant que lorsque l'on bat soigneusement au fléau on bat aussi bien qu'à la machine mais que souvent on ne bat pas soigneusement que la machine paroit avoir produit l'effet selon les localités que l'on bat mieux: mais que pour se former une idée fondée de la chose il faudroit laisser battre un certain nombre de gerbes au fléau, sans toucher sommer l'intention de les battre de nouveau puis les envoyer à la machine pour voir si elle donnera encore du grain
Le secrétaire, manifeste le desir de connaitre l'opinion de la classe sur la nature de la dernière recolte de froment

Dernière recolte de froment.

son opinion avoit toujours été que cette recolte avoit été dans le nombre des moyennes et même qu'elle avoit été preferable à celle de l'année précedente, sauf que les petites graines avoient généralement manqué — Divers membres émettent leur opinion à cet égard et l'on peut en tirer la conséquence

1° Qu'il faut distinguer la recolte provenant de terres légères ou argileuses; que dans ces premières la recolte a été inferieure aux dernières —

2° Qu'en prenant le tout ensemble la recolte a été plutôt au dessus que au dessous de la moyenne,

3° Qu'elle a été généralement preferable à celle de l'année dernière

4° Que souvent l'on se plaint du nombre de gerbes nécessaires pour faire la coupe, et que l'on en tire la conséquence d'une mauvaise recolte, sans faire attention que toutes les fois qu'il y a beaucoup de gerbes, il y a moins de grain par gerbe parceque c'est la grosseur de la paille qui fait la quantité de gerbes et que la paille petite ou grosse ne donne jamais qu'un epi —

5° Qu'il faut en conséquence attribuer l'élevation soudaine des prix qui de ℔16 sont montés à ℔24 ou 25 à toute autre cause que le manque de froment savoir, au manque de petites graines à la rareté des pommes de terre à une élevation de prix qui s'est faite entre à l'étranger, à la crainte de ne plus en recevoir d'ordinaire, peut être à un sentiment anticipé de panique que de reste paroit déja diminuer vû qu'il y a aujourd'hui plus de vendeurs que d'acheteurs.

Seance du Comité
de Mercredi 12 Xbr. 1827.

Présens — M^rs Micheli 1^er Président — M^y Favre — Gallatin Borgnier — audéoud — ch^r Vernet — Lullin de Ch^x — Chapuis Cochet — Lombard — Ch^r Pictet — Vernet f^s — Turrettini — Simonnaville f^s — Schmidt m^d —

Fazy Sec.

La lecture du précédent procès verbal est renvoyée à la prochaine classe —

chenilles

M^r le Syndic Michelli remarque que cette année il s'annonce une grande quantité de chenilles pour la saison prochaine, et il demande s'il ne conviendroit pas de faire placer des échenilloirs dans chaque commune avec injonction d'écheniller sous peine d'amende chaque année on en donne bien l'avertissement, mais jamais personne n'est traduit en justice ni puni pour ne pas s'y être conformé. Cette mesure se trouveroit en rapport avec les vœux de la société helvétique — M^r Naud dit en avoir vu tout autant anciennement chez lui lorsqu'il avoit donné ordre que l'on détruisit tous les nœuds mais depuis qu'il y a renoncé les chenilles ont diminué — M^r Favre croit que les 4/5^m des habitans des communes ne connoissent pas les échenilloirs lorsqu'ils les connaîtront ils s'en serviront — La discussion se résume en chargeant le secrétaire d'écrire à la chambre des communes, pour lui soumettre le vœu du comité que l'on exécute le réglement pour la destruction des chenilles & que l'administration place des échenilloirs dans les chefs-lieux, attendu que la classe ne peut en faire la dépense —

Guyotant nommé membre honoraire

Le Secrétaire rappelle que M^r Guyotant a été présenté pr devenir membre honoraire dans la séance du 24 8^b. par M^r le prof^r de Candolle, il demande si l'on veut passer aux voix dans celle ci, Guyotant décidé, la présentation est mise aux voix & agréée —

Memoire sur emploi du tems

Le même dit avoir reçu deux mémoires l'un sur le meilleur emploi du tems dans la saison morte l'autre sur les biens communaux — Quoique le premier se trouve sans objet direct, puisqu'il n'y a plus de programme ouvert, il est renvoyé à la même commission que les précédents pour voir s'il n'y a pas d'instruction à en tirer — Quant au second il est renvoyé à une commission spéciale, que

Comiss^n pr programme sur communaux

1009

le Comité forme comme suit ; Mrs. Micheli syndic de Candolle prof.r - Lullin D.r ès L.x, sous la présidence du premier.

Réception de Mlle Ratte

M. Fazy présente Mlle Ratte pour devenir membre de la classe M. Micheli se joint à lui, cette présentation est mise aux voix et agréée

Jour fixé pour la présentation d'adjoints

Le même donne lecture d'une lettre de M. le Comte Le Fort, qui manifeste le désir, que l'époque des élections pour les adjoints au comité soit mise à la première classe de Janvier afin que l'annuaire puisse inclure ces nominations : Cette proposition est agréée et le comité fixe qu'il procédera dans la prochaine séance aux présentations

Prix de ff 1500 pr mérinos

Conformément à l'ordre du jour la discussion s'ouvre sur les conditions du prix de ff 1500 pour les mérinos ; la séance entière se passe à l'examen du premier article présenté par la commission sans que l'on puisse la clore par une votation en sorte que la continuation en est renvoyée à une séance spéciale pour le mercredi suivant à la suite de laquelle nous récapitulerons les points principaux de deux discussions —

Séance du Comité de Mercredi 19 X 1827 —

Présens M.rs Micheli. Président — Ny Lombard - G Boissier I Duval — de Constant - Lh Pictet — Lh Vernet - Morin Pamhard - Boissier de R — Naville fils — Pictet Dte Fazy Sec.re

Prix de ff 1500 pr mérinos

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé — La discussion commencée dans la précédente séance au sujet du prix de ff 1500 pour les mérinos ayant été achevée dans celle ci, nous allons retracer en abrégé les principaux élémens de la controverse qui ont porté presque en entier sur la convenance de donner le prix à la finesse seule, indépendament des formes, ou de donner un prix à cette finesse et un autre à la finesse collectivement avec la taille de la laine & les formes de

l'animal — Le second point controversé a été de savoir s'il y auroit un prix unique ou bien deux à trois prix & si leur valeur seroit égale — Le rapport primitif de la commission étoit de faire deux prix uniques & de les donner à la finesse seule, accompagnée de santé, mais postérieurement deux de ses membres avoient émis l'avis de donner le premier prix à la finesse et le second à la finesse jointe au tapis et aux formes.

A l'appui de cette dernière opinion on a dit que la finesse quoique d'une haute importance n'est que l'un des élémens pour le succès, parce que l'on peut descendre à une race si chétive pour les formes & le tapis, que les moutons ne donnent plus une quantité de laines qui paie leur entretien — Que si le prix n'donne à la finesse seulement, le troupeau de l'Epeneux ayant droit de concourir, puis que la société de Naz a manifesté l'intention que les troupeaux du Pays de Vaux aient part au concours il est évident que le troupeau de l'Epeneux aura le prix qui retournera ainsi indirectement aux donateurs ce qui sûrement n'est pas leur intention — Que les laines très fines n'ont jamais d'élasticité — Que tous les fabricants français disent que l'on ne peut faire des chaines avec des laines saxones — Que ces laines ne sont plus bonnes qu'à des étoffes légères — Que la race en est devenue si chétive que les Saxons sont maintenant obligés de venir acheter chez nous des béliers plus vigoureux pour les remonter — Que M. Walner dans les achats qu'il fait, exige que les animaux possèdent les formes & le tapis — Que l'extrême finesse & le tapis sont incompatibles — Que M. Salin voyageur français pour l'achat des laines n'a point voulu de laines fines disant qu'il en pleuvoit — Que tel troupeau dont la laine s'étoit vendue à 40 S lorsqu'elle étoit mi-fine n'avoit valu que 25 S lorsqu'on l'avoit affinée — Que même on ne trouvoit pas à vendre cette dernière — Qu'on obtiendroit aujourd'hui 30 S des laines métis tandis que les laines fines ne valoient que 23 S — Qu'il faut prendre en considération les béliers dont il vient toujours les neuf dixièmes de plus que la monte d'un troupeau ne l'exige, et que rien ne dédommagera de la perte de ces neuf

1010

dixièmes, si l'on est obligé de les vendre à cinq francs pièce pour le couteau, tandis que l'on vient encore de vendre 80 moutons à Baumann le boucher à raison de fr 21 chaque sans la laine, dont on a obtenu 25 S la tête. — Que les laines de Genève seront toujours plus fines que celles des Steppes de Crimée ou de la Nouvelle Hollande, parceque les moutons vivant toute l'année en plein air dans les Steppes sont exposés aux intempéries qui rendent la laine plus rêche — Que l'on confond mal à propos la taille avec les formes, que ce n'est pas de grands animaux que l'on entend, mais des animaux bien faits & bien portants — Que ces formes sont une garantie de santé de longévité & de force — Qu'il faut s'attacher à la finesse d'abord & aux formes ensuite — Que quoique ce soit difficile il n'est pas absolument impossible de réunir les formes avec la finesse, mais qu'il faut écarter tout à fait l'idée de la taille — Que nous nous conformerons aux intentions des donateurs en donnant le premier prix à la finesse & en accordant une importance secondaire aux formes — Qu'il est facile de prouver encore mieux notre intention en divisant les second prix en bonnes comme on le fait pour les vignes; par ex en accordant fix bonnes à la finesse, et seulement trois aux formes & trois au tassé.

Tel est à peu près le résumé de cette opinion.

à l'appui de l'autre opinion, c à d de donner le prix à la finesse seule on a dit — Que la France a fait fausse route en ne pas prenant pour base la finesse seule, que Rambouillet avec ses gros béliers a fait un mal immense à cette branche d'industrie — Que avant vingt ans toutes les laines moyennes seront fournies par les troupeaux des steppes de la nouvelle Holl^de de la Crimée, de la Guyanne, de la Hongrie — Que le Prince d'Esterhazy a lui seul 200 mille têtes de finesse moyenne; que Mac arthur dans la nouv^elle Holl^de en a 60 mille — Que la nourriture en Crimée ne coûte annuellement que 5 francs & dans la nouvelle Holl^de encore moins, qu'en France elle coûte 9 francs et à Genève 16 fr. Un autre membre (M^r Ch Pictet) ajoute même qu'il a 25 mille moutons en Crimée dont l'entretien ne coûte que 50 mille fr. soit fr 2 par tête — Que peut être d'autres nourrissent encore

à moins — Que par conséquent les pays plus civilisés ne peuvent s'en tirer qu'en fournissant des laines superfines que l'on ne peut obtenir dans les steppes, pas plus qu'on ne les obtient en Espagne, où elles ont toujours un certain degré de dureté causé par les intempéries et l'extrême chaleur d'où il résulte au dire de Mr Turnaux que l'on ne peut en faire les draps superfins tels qu'on les veut maintenant — Que le transport des laines de l'angleterre venant de la nouvelle Holl coûte moins que le transport de Finèse — Que dans vingt ans on ne verra plus en France de Moutons de la race du pays parcequ'ils donnent trop peu de laine (environ 1 f 1/2 lb), qu'ils seront remplacés par des métis, que le pauvre portera les habits que nous avons aujourd'hui & le riche en aura de plus fins; que déjà l'on achète pour 13 fr l'aune du drap bleu de sous-officiers qui coûtoit 30 fr il y a 10 ans — Que notre pays étant plus cher sous le rapport de la nourriture ne peut se soutenir que par des laines superfines et en faisant race de finesse; que nous sommes un peu en tête de cette industrie ayant été des premiers à l'introduire & qu'il ne faut pas perdre notre rang — Que tenant nos troupeaux renfermés un hyver & à l'abri des grandes chaleurs de l'été n'pouvions faire ce que les steppes ne peuvent produire — Que dans ces steppes les troupeaux menant tous le même genre de vie tendent à devenir toujours identiques — Qu'il faut que nous ayons un degré de finesse même plus grand que la Hongrie afin qu'ils soyent tentés à venir se remonter chez nous à mesure que leurs troupeaux dégénèrent — Que si nous devons nous attenir à la vente de la laine seule, nous ne pouvons nous tirer d'affaire, qu'il faut absolument y joindre la vente des animaux à prix élevés — Qu'en Hongrie il convient de convertir en troupeaux de moutons l'élève des chevaux & du bétail aussi longtems que l'on vendra la laine même à 18 s la lb — Que même à ce prix la pureté est plus avantageuse aux laines à cause de la facilité d'exportation — Que les laines de Prusse de Saxe Lechen en Hongrie ont plus de nerf que celle de Saxe; qu'il possède déjà 400 bêtes sur les quelles on fait le choix le plus scrupuleux du bélier & la monte

↪

– Que ce choix se fait uniquement sur la finesse que c'est une norme concurrente pour la vente qu'il faut se préparer à soutenir – Que M. Girod a été blâmé pour avoir négligé les formes, et que cependant il a réussi à faire une race maintenant recherchée dont il n'y a qu'une seule semblable celle du Prince de Saxe-Eschen – Que tous les troupeaux espagnols ont été en déclinant en France parce que les formes ont été prises en considération – Qu'il n'y a pas un troupeau en France qui puisse fournir des laines pour des draps de 60 f comme il les faut pour les Ternaux & Seignoret, que ces laines se tirent exclusivement de Saxe – Que la taille remet de niveau avec les pâturages, c'est à dire, qu'elle grossit généralement dans nos contrées et qu'il faut travailler à la finesse – Que l'on n'a pas besoin de recommander les formes, que l'on est toujours assez disposé à maintenir, non seulement parce qu'elles sont séduisantes par elles mêmes, mais parce qu'on ne peut empêcher les bergers de les prendre en considération – Que la nourriture à l'écurie contribue déjà trop à grossir l'espèce chez nous – Qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois si l'on veut en attraper un – Que la nourriture d'une petite race coûte beaucoup moins qu'une grande car il est reconnu que les moutons consomment précisément en proportion de leur taille – Qu'en vendant pour le couteau à 3 ou 4 f de plus un bélier plus gros, cette différence ne peut dédommager de ce que l'on perd d'un autre côté – Que relativement à la fatigue du voyage, l'expérience a prouvé que les petits moutons de Naz supportent la route tout aussi bien que les plus gros –

La discussion étant achevée sur cet objet M. le Président, met aux voix les questions suivantes

1°. Y aura-t-il plus d'un prix ?

Résolu affirmativement à l'unanimité

2°. Y aura-t-il deux ou trois prix ?

Il y a cinq voix pour deux prix, et 4 pour 3 prix – en conséquence le nombre de prix sera de Deux

3°. Les prix seront-ils inégaux ?

Résolu affirmativ[ement] à l'unanimité.

4°. Ces prix seront ils de 1000 et de 500 florins ?

Dix voix pour, et une contre.

5°. Le premier prix sera t'il donné à la finesse jointe à la santé ?

Résolu unanimement.

6°. Le second prix sera t'il donné à la finesse seulement, ou à la finesse jointe aux formes et au tapé.

Il y a eu 8 voix pour la première opinion et deux contre (M. Naville n'a pas voté) en sorte que le 2e prix sera donné à la finesse seule jointe à la santé, comme le premier

on passe ensuite à l'examen et à la rotation de chacun des articles proposés par la commission

Le 1er est adopté comme suit — »

» La somme donnée par la société pastorale de Naz et Sav
» de ff 1500, sera divisée en un prix de ff 1000, pour celle troupeau
» qui sera jugé être le plus fin, et en un autre de ff 500 pour
» celui qui sera jugé être le plus fin, après celui qui aura obtenu
» le prix

» La finesse devra être nécessairement accompagnée de santé —

art 2 Le prix et l'accessit seront décernés sur la présentation
» et d'après l'expertise faite de lots, montant au cinq pour cent du
» nombre total de chaque troupeau, les agneaux exceptés.

Cette quotité de 6% a été admise, malgré l'avantage d'avoir une quotité plus forte, parce que l'on a craint qu'un nombre plus grand ne rendît l'exécution presque impossible

art 3e Ces lots seront composés d'un tiers de Mâles et de deux
» tiers de femelles.

art 4e Les animaux admis au concours ne pourront pas être
» âgés de plus de cinq ans faits

art 5 Les femelles devront être nées dans les bergeries du
» propriétaire

art 6 Les béliers seront admis au concours lors même qu'ils
» ne seront pas nés chez les propriétaires par qui ils seront
» présentés, pourvu qu'ils aient fait chez eux la monte
» de l'année précédente.

art 7 Les propriétaires de lots envoyés au concours devront
» les faire accompagner d'une déclaration signée par eux »

» constatant le nombre total de leur troupeau et at=
» tifiant que le lot envoyé provient de leur troupeau.
art 8 Les lots qui devront concourir seront amenés le
» jour qui précedera la foire de Caronge, sur le local à
» ce destiné, pour y être expertisés
art 9 Un local sera disposé à cet effet à Caronge
art 10 Le Comité nommera dans la séance qui préci=
» dera l'expertise des lots, les experts qui seront chargés d'y
» procéder.
art 11 Le prix d'achat sera délivré à la foire de
» Caronge
art 12 Les lots auxquels ils auront été adjugés devront
» rester à Caronge pour ce jour là. Cette obligation
» n'existera point pour les autres.

Cet objet étant terminé le comité passe à l'election
ou plutôt la présentation des membres adjoints au
comité; à cet effet le secretaire donne lecture de tous
les membres éligibles: il annonce ensuite que vû
la perte de Mme de Staël, et l'introduction de Mr Gallam
dans la Société des arts, le nombre des membres sortants
du comité doit être réduit à deux: savoir sur l'élec=
tion de 1822 Mons Pauchaud, et sur celle de 1823 il y
a lieu de tirer au sort entre Mrs Trochin & Thure=
min: Le tirage étant fait sur ces deux membres
le sort désigne Mr Tronchin comme membre sortant.
Le secretaire annonce encore que les membres sortis
l'année précedente & qui sont susceptibles de réélec=
tion, sont Mrs Germ Boissier, Monod & Ch Pictet

Présentat. d. membres adjoints

Ces préliminaires étant achevés Mr le Pdt invite
les membres présents à indiquer quatre noms sur
leur billet & à le placer dans l'urne: ce qui étant
fait, le dépouillement donne le résultat suivant
lû compté par ordre de votes & d'age à égalité de votes

Mr G Boissier — 10 votes
Mr Ch Pictet — 10

M. Margel ——— 5.
M. Pictet de Const 5.
M. Monod ——— 4 —
M. le Cte de Riancourt 2.
M. Jarasin-Maurin 2
M. Cramer Lafierre 2
M. Vielandy ——— 1
M. Biondel ——— 1
M. Trebont ——— 1.

En conséquence MM Boissier - Ch. Pictet - Margel Rilliet - Monod - de Rianourt - Jarasin - Cramer au nombre de huit formant le double des quatre plans à pourvoir, seront présentés à la Classe avec la faculté à elle réservée de choisir en dehors de cette liste.

Séance de la Classe
du Mercredi 2e Janvier 1828.

Présens 14 membres
M. le Pr Micheli Présdt — Fazy Secrét
Lecture est donnée des registres des trois dernières séances le premier est approuvé par la Classe le dernier par les membres présens du Comité —

Election de membres adjts

La présente séance étant plus particulièrement destinée à l'élection de membres adjoints au comité le secrétaire donne lecture non seulement des présentations ci-dessus mais encore il donne lecture du registre contenant les noms de tous les membres électeurs de la Classe après quoi M. le Présdt invite chaque membre à indiquer quatre noms sur son billet et à les placer dans l'urne, ce qui étant accompli le dépouillement donne le résultat suivant.

M. Margel 12 voix	M. Biondel	5	Kunkler — 1
Ch. Pictet 10 —	Vielandy	3	de Rianourt — 1
G. Boissier 9	Cramer L.	3	Trebont — 1
Jarasin ne 6.	Brun —	2	Ceard — 1 —

En conséquence Mrs Marget – Ch Pictet – G Boissier Sarasin – Maurice sont déclarés élus, sauf approbation de la société des arts –

Manuscrit de Mr Favre

Mr Favre vétérinaire dit avoir achevé la première partie de son travail destiné à l'impression le quel comprend la mastication, en 36 pages, et il offre de le donner à lire à quelque membre pour juger de son utilité – Sur quoi l'assemblée le prie de lui en donner lecture à sa séance

Ecole vétérinaire pour rage.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Prevost vétérinaire relative à l'utilité qu'on tireroit d'une école vétérinaire sous le rapport des soins que l'on donneroit aux chiens soupçonnés de rage et de la connoissance que l'on acquerreroit de cette maladie –

Lettre de Laiva sur betteraves

Le Même donne lecture d'une lettre de Mr d'Epinay de Fribourg, portant, qu'il a lu les détails donnés dans le dernier bulletin sur la culture des betteraves, et qu'en ajoutant aux détails qu'il renferme ceux que lui a suggéré sa propre expérience il envoie un mémoire sur cet objet

La lecture de ce mémoire qui contient plusieurs détails utiles est donnée à l'assemblée sur quoi l'on remarque qu'il semble que son système porte sur la transplantation de la betterave qui seroit inexécutable dans notre climat – à la suite de cette lecture on propose que en réunissant tous les matériaux que l'on possède sur ce sujet, il soit fait un manuel imprimé pour la culture de la betterave, applicable spécialement à notre Canton cette opinion étant appuyée Mons le Syndic Micheli annonce qu'il se chargera de faire ce travail –

Instruction à imprimer sur culture de betteraves.

Séance du Comité de Mercredi 9 Janv 1828

Présens – Mrs Micheli Synd – Marget – Chapuis Favre – Rigot – Boissier – Mich – Gn Boissier – Morin De la Rive – Theremin – Sarasin – de Montmollin – Fazy secrt

Le registre de la précédente séance est lu & adopté

Réception de Jules Pictet

M. Fazy annonce l'intention de M. Jules Pictet d'être réintégré membre de la Classe qualité à laquelle d'autres occupations l'avoient appelé à renoncer momentanément; en conséquence M. de Constant se joint à M. Fazy pr en faire la présentation, qui est mise aux voix & adoptée

Exposition de Mai

M. de Constant dit qu'au mois de Mai pr. il doit y avoir une exposition des objets provenant de l'industrie du canton, et demande que l'on s'en occupe sous le rapport agricole. mais cet objet est renvoyé à la prochaine assemblée de la Classe

Ane entier p. Pays de Gex

M. Rigot rapporte que l'Etat pr. n'en a amené que onze jumens à l'ane entier malgré le succès de sa monte qui a été tel que plusieurs jumens ne sont pas revenues après la première fois — Vu le petit nombre de montes M. Fazy propose que l'on prenne quelque mesure pr faire connaître aux habitans du Pays de Gex que leurs jumens seront reçues comme cela avoit été déjà décidé l'an d. mais paroit n'avoir point été connu. il fait sentir la convenance qu'il y a à donner cette marque de bon voisinage aux habitans de ce pays, et les avantages que nous en tirerons nous mêmes puis qu'ils sont presque identifiés avec notre Canton — Cette proposition est adoptée & on charge le secrétaire de faire connaître la chose dans le Pays de Gex —

Manuscrit sur Hygiène vétérin.

La séance est consacrée à entendre la lecture de la première partie de l'ouvrage de M. Favre sur l'hygiène vétérinaire qu'il se propose d'intituler le Berger du Léman — Les observations qui lui sont faites à ce sujet portent plus particulièrement sur la convenance de d'établir ou au moins d'imprimer en caractères différens l'introduction de cet ouvrage qui paroit trop scientifique pr la catégorie de personnes à laquelle il a l'intention de s'adresser — Une autre opinion émise est que M. Favre imprimant cet ouvrage sous son nom doit être parfaitement

de lui donner la forme qu'il jugera convenable car ce sera simplement un ouvrage dédié au Comité d'agriculture non un ouvrage fait par lui et s'il falloit mettre d'abord les membres du Comité sur son contenu la discussion en seroit interminable — En conséquence on propose simplement que pour cette première partie Mr Favre soit invité à prendre en considération les observations qui lui ont été faites, et à ne plus soumettre au comité la continuation de ce travail — La discussion se termine sans aucune votation sur ce point — Mais Mr Fazy propose, à cette occasion que Mr Favre soit remboursé des frais resultant du cours qu'il donne & notamment du goût de quelques instrumens ou objets de serrure qu'il a fait venir à cette occasion — Cette proposition est mise aux voix et agréée

Rembourser frais à Mr Favre

Résolution prise par le Bureau composé de Mrs Michéli Présdt — Pictet Dte vice présdt — Fazy fils

Diplômes de la société helvétique

Le Secretaire ayant exposé que la Société helvétique des Sciences Naturelles lui a envoyé 35 diplômes renfermant les noms de ceux qui ont été admis dans cette société & auxquels ils sont destinés — ayant exposé encore que le prix de chacun de ces diplômes est de quatre francs de Suisse lesquels doivent être payés par les membres admis ; - Il a été arrêté par le bureau, attendu que la perception pourroit occasionner des lenteurs, et par autres motifs &c 1°. Que les membres en question seront prévenus par lettre spéciale qu'ils doivent faire retirer ces diplômes et les payer — 2°. Que en attendant le prix total des 35 diplômes sera remis par les fonds de la Caisse au Secretariat de la Société helvétique sauf à appliquer l'argent qui rentrera, à l'extinction de cette avance — 3°. Le secretaire sera chargé de l'expédition de la chose

Séance du Comité de Mercredi 13 Janv 1828.

Présens Mrs Micheli Prés.t — Schmidtm. — Vernet fils
De Saussure prof.r — Galland — Lombard — Favre — Ch.r Pictet
Sullin Dch.r — Naville f.e — Sarrasin — Colladon — Pony
Sullin D.r Es — Pictet Cons.r Fazy Sec.re

Le registre du 9 Janv est lu & approuvé —

ane entier

Le Secrétaire rapporte qu'il a écrit à Mr Fabry du Pays de Gex pr l'informer de l'offre du Comité au sujet de l'ane entier — Mr Sullin ajoute qu'il en préviendra quelques propriétaires de dit Pays

acheter une charrue d'Hugonnet de Blye

Un nommé Hugonnet de Blye (à 7 lieues de Genève) se présente avec une lettre de Mr de Constant, il dit être fabricant d'une charrue, pour laquelle il a reçu du ministre de l'intérieur un prix de f.s 300 — et il le prouve par un imprimé : Cette charrue dont il met le modèle sous les yeux du comité est faite sur le système de la Belge, mais le soc en est tournant, de manière qu'elle peut faire le service de la charrue courante, de cette elle est à avant train, quoiqu'elle puisse marcher avec un sabot : Divers membres observent que cette charrue ne peut faire un labourage profond, mais qu'il est fort possible qu'elle soit avantageuse pour des labours légers, surtout en pays de montagne, et que le mécanisme en étant ingénieux il conviendroit de s'en procurer une surtout le prix n'étant que de f.s 150 même avec l'avant-train. Cette proposition d'achat est mise aux voix & adoptée.

Etablissement de prairies

Mr le Syndic Naville, dit qu'ayant été prié de rédiger par écrit sa méthode pour l'établissement des prairies naturelles il l'a fait, — et il en donne lecture — Cet écrit renfermant plusieurs détails utiles et le sujet étant par lui même fort important, le comité arrête, qu'il en sera donné une seconde lecture à la Séance, et que la discussion sera établie sur

2

3

l'établissemt des prairies naturelles & artificlles ce dont l'avis sera donné par la feuille — En même tems Mr. Favre demande qu'il soit fait un rapport sur les deux essais de prairies, et que l'on achète un ouvrage nouveau intitulé traité complet des prairies natles & artifles cont. f 20 avec les gravures coloriées & f 10 non coloriées —

Essais de prés à Veyrier

Sur le premier point Mr Schmidt & Fazy rapportent que les essais de prairies faits dans la comune de Veyrier ont completement manqué, ce qui est dû soit à la mauvaise qualité du terrain, soit à la saison défavorable lors de l'ensemencement, il n'y a que le Sillon en finasse qui se soit maintenu; quant aux

Essais aux fossés

essais dans les fossés de Meuve, c'est Mrs Therrin et Colladon qui en ont été chargés — Sur le second point

achat de livre arrêté —

le Comité arrête que le livre demandé sera acheté et que l'on donnera la préférence à l'édition coloriée

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr le Pr

Loterie de secours en faveur des grecs

Munier en sa qualité de Secretaire pr le Comité grec par laquelle il envoye 40 billets de la loterie rétactive aux secours Fellenberg, dans l'espoir qu'ils trouveront leur placement parmi les membres de la classe; ces billets coûtent cinq francs & le Secrétaire observe qu'il faut envisager moins l'espoir du bon lot que l'occasion de faire une bonne action; Mr Ch Pictet ajoute qu'il faut encore l'envisager sous le point de vue des égards dûs à Mr Fellenberg dont il seroit fâcheux que les bonnes intentions n'atteignissent pas leur but.

Propositn de changer jour des séances

Le Secrétaire donne encore lecture d'une lettre de Mr le Syndic Pictet qui témoigne le désir que l'on change le jour des séances du comité attendu que les membres du Cl d'Etat ne peuvent y assister le mercredi — sur quoi le comité arrête que cette proposition sera mise à l'ordre du jour pour la première séance, et qu'il en sera donné avis sur les cartes.

On donne encore lecture d'une lettre de Mr Salivet d'Epinay

Lettre de Labiche sur Betterave

par laquelle il donne quelques détails sur la culture de la betterave et demande que l'instruction que le comité se propose de faire, lui soit envoyée lorsqu'elle sera imprimée. Cette lettre est remise à M^r le Syndic Michéli, qui s'est chargé de rédiger l'instruction — Il s'établit ensuite une discussion sur cette culture, que nous ne rapporterons pas, parce qu'elle n'a rien présenté de nouveau nous dirons seulement que M^r Ch. Pictet a rapporté que depuis 3 mois il fait manger des betteraves à son troupeau de moutons que la quantité de cette racine qu'il avoit donné plus qu'il ne comptoit — et que par expérience il préfère positivement un quintal de betteraves à un quintal de pomes de terre pour les brebis nourricières : le fait est que jamais ses agneaux n'ont été aussi beaux et les brebis n'ont eu plus de lait — les agneaux eux mêmes mangent de la betterave mêlée avec de son et il n'en a pas perdu un seul, tandis que l'on compte à l'ordinaire sur une mortalité de 4 à 5% — M^r Pavon relève la chose en disant qu'il croit la betterave plus laitescente, mais certainement moins nourrissante que la pomme de terre

Nourriture de moutons avec Betterave

Société d'Nyons.

M^r Lullin Delisle rapporte que la Société d'Nyons entretient à Thonon ayant été appelée à des dépenses particulières, se trouve en arrière de 300 florins dont il semble à désirer que la classe remplisse le vuide ! Lorsqu'on observe que la somme est forte, que l'usage a été d'allouer aux plus offrans, et qu'avant d'en délibérer il faudroit avoir un rapport plus exact et motivé : ce qui est adopté —

Lettre du Gl Micheli sur local pris à ferme pr essais de vignes.

Le secretaire donne lecture d'une lettre de M^r le Gen^l Michéli renfermant 3 objets — Par le premier il annonce qu'il a pris à ferme un terrain de 300 T. chez les Dlles Jalis aux Philosophes, qu'il met à la disposition du comité pour des essais de vignes — Par le second il demande qu'on lui indique quelqu'un de propre à en exécuter les travaux sous sa direction — Par le 3^e qu'il soit nommé un Comité inspecteur —

Sur quoi délibéré, le comité, qu'aux

(

arrêté
au premier objet qui en sera adressé des remerciemens au Général — Quant au second qu'on lui proposera pour travailler sous ses ordres Dupré jardinier fleuriste à Plainpalais qui paroit avoir toutes les qualités requises & dont le Comité payera volontiers les journées de travail — Quant au 3me (la question de subdiviser le comité en sections) comme le fond le propose il seroit d'un succès fort douteux, car déja le comité est peu nombreux lors de ses séances, et il seroit complettement énervé si on le subdivisoit encore c'est par ce motif qu'on a déja refusé une section d'horticulture. Nul ne peut être mieux placé que le général lui même pour suivre les méthodes qu'il a conçues & pour en faire le rapport ensorte que à moins qu'il n'insiste pour la nomination d'inspecteurs, on en restera là —

Envoi de Walker à Genlis, pr voir machine à battre les grains

M. Fazy, dit — que depuis quelque tems, il entend beaucoup parler d'une machine à battre les grains qui a été vue par Mr. De la Rive Walker chez le maitre de poste de Genlis près de Dijon. elle marche avec deux chevaux ne coute que 800 francs, fait bien beaucoup d'ouvrage & de bon ouvrage — L'opinion de Mr Fazy est que l'on ne peut trouver mieux que notre machine d'écosse, dont le succès est complet. cependt comme il est bon de s'assurer impartialement de la chose et que ce seroit une trouvaille si l'on pouvoit diminuer les frais et la force necessaires pour cette machine il propose que l'on envoie Walker à Genlis dans le but d'examiner la machine en question — On objecte contre cette proposition que Walker n'est pas l'homme propre à cet examen puisque cette innovation est contre ses intérets, mais le proposant reflechi, qu'après y avoir pensé à l'avance il a une opinion contraire, parce que Walker sent bien que si l'on établit de nouvelles machines écossaises dans notre canton, cela ne va plus que petit à petit, & nullement d'une manière assez rapprochée pour

qu'il lui vaille la peine de rester dans notre Canton où son rôle va finir tandis qu'de nouvelles machines à mieux marché lui ouvriroient une nouvelle carrière beaucoup plus étendue — La proposition d'envoyer Walker à Genlis est ensuite mise aux voix, adoptée unanimt, et son exécution confiée au Secrétaire —

Séance de la Classe
du Mercredi 6 février 1828.

Présens 45 membres.
M. Michelis ane Vice Préside — Fazy Secrét.

à la suite Lecture et Donnée du régistre des 3 dernes séances, le premier est approuvé par la Classe, le 2d par les membres présens du comité

Charrue Hugonnet. à la suite de cette lecture M. Fazy informe la Classe qu'il est probable que l'envoi de la charrue d'Hugonnet n'aura pas lieu parce qu'il a répondre à la demande qui lui en a été faite, qu'il n'avoit aucun moyen de l'envoyer de Blye où il habite si ce n'est par la diligence, ce qui en augmenteroit trop le prix —

Genlis M. Fazy informe encore la Classe que Walker n'est pas encore parti pour aller à Genlis, parce que lui M. Fazy, a cru prudent avant de l'envoyer d'écrire au propriétaire de la machine, afin de savoir s'il voudroit bien en faciliter l'inspection, et que la réponse n'est pas encore parvenue.

Confirmat. de membres adjoints M. Morin rapporte au nom de la société des arts que la nomination de Mrs Marget — L. Pictet — J. Boissier, Jurassien, a été approuvée en leur qualité de membres adjoints au comité

Prairies naturelles & artificielles L'ordre du jour étant la discussion sur l'établissement des prairies naturelles & artificielles, on commence par donner lecture du Mémoire de Mon. le Syndic Naville: Ce mémoire devant être consigné dans les archives sous le N° 343

nous n'en donnerons ici qu'un léger extrait pour faire mieux comprendre la discussion. Il traite d'abord de la préparation du terrain et recommande préliminairement une culture de pommes de terre labourées à la pêle soigneusement fassoyées et arrachées le 8 Septembre pour la partie qui doit être semée en automne. la terre doit être amenuisée autant que possible & mieux roulée avant de semer, si l'état du terrain le permet, ce qui évite une grande perte de graine car toute celle qui est enterrée un peu profondément est perdue — La seconde partie du mémoire traite des semailles — Quant à l'époque il convient de semer ou en 7bre ou en Mars. Si l'on sème plus tard en automne les plantes sont trop faibles pr l'hiver si l'on sème plus tard au printems, la sécheresse leur porte préjudice dans les terres humides où les plantes s'arrachent il faut exclusivement semer au printems; lorsqu'on sème en automne il ne faut pas y joindre de trèfles mais on peut le faire au printems — Mr Naville s'est toujours mal trouvé de ne semer que des grains qui ne viennent que 2 ou 3 ans & se dégarnissent — Voici le mélange qui lui a paru le plus favorable

10 à 12 ℔ poussière de foin criblée.
1 ℔ trèfle blanc
2 ℔ — jaune
1 ℔ — rouge
30 à 40 ℔ grains

℔ coupe asparette si le terrein convient.

Il faut avoir grand soin de ne pas prendre de la poussière de foin provenant de mauvaises prairies ou qui ait été témoins du monde échauffée — Quant à la graine comme elle est fort chère & quelquefois mauvaise Mr Naville se la procure en laissant mûrir plus complétement une partie de son pré où il y a le plus de graine et en battant à la grange le foin en provenant. un char de 25 ℔ produit environ un quintal — Les graines doivent être semées les unes après les autres pour être égales, herser avec des épines le terrain & le rouler si son état le permet. —

Les jeunes prés doivent être couverts de compost, ceux semés en

septembre pendant leur second hiver, ceux semés en mars pendant leur premier; l'engrais doit être répandu à mesure que charié, pour que les jeunes plantes ne souffrent pas des tas, & par ce motif, il est préférable de ne charrier qu'en janvier, dit encore l'époque où les fumiers produisent le plus d'effet - Les composts sont préférables au fumier, parce qu'ils garnissent les plantes & permettent de ressemer les plans vuides. ensuite s'il y a sécheresse en été, le fumier peut faire souffrir les jeunes plantes plus que les composts. —

après la lecture de cette instruction, M^r le syndic Naville prend la parole pour y ajouter verbalement quelques détails il retrace la marche d'encouragement que la Classe a suivie pour les différentes cultures, pommes de terre blé, colza, vignes. Parmi ces dernières, entre autres, l'effet dit il est assez remarquable, on replante annuellement 1/20^me des vignes à blanc, en sorte que dans 20 ans elles seront presque toutes renouvelées; la charrue est meilleure les champs ont fait de grands progrès & s'améliorent de plus en plus notre subsistance; mais les prairies sont une branche que nous entendons mal & que nous fumons mal en Alsace en Lombardie dans plusieurs Cantons Suisses on fume les prairies de préférence aux champs; à Zurich on fume tous les deux ans, à Berne en Argovie tous les deux ou trois ans, on regarderoit comme négligé un domaine qui seroit moins fumé; dans les climats humides les champs qu'on laisse en jachères se garnissent deux années d'un assez bon fourrage; depuis 19 ans chaque année Monsieur Naville établit une portion de ses champs en près; ceux qui au premier abord lui ont paru les meilleurs se sont trouvés les plus mauvais, aujourd'hui il est arrivé par l'expérience au procédé qui lui paroit le plus avantageux, dont voici la marche — au lieu de consacrer 2 à 300 francs par pose à cet établissement, ce qui laisse peu de probabilités de rentrer par la suite dans ses frais. il cherche plutôt à tirer de l'argent net, qui à grandir les produits

3

à cet effet, il est dans l'usage de donner à des cultivateurs sonterrain sans exiger aucune ferme, moyennant qu'ils labourent à la pelle, qu'ils plantent des pommes de terre, et qu'ils fument à raison de deux chars par chaque cent toises d'homme rarement plus de 200 T au même individu et a toujours trouvé plus de gens disposés à prendre du terrain ainsi qu'il n'en a eu à disposer: son but principal est d'avoir une terre bien ameublie; il estime que la première année cette fumure mise en dedans suffisante ensuite il convient de fumer dessus, donc la préparation du terrain à cette fumure ne lui coûtent que la rente du terrain, c'ad, environ ft 15 la pose; quant aux cultivateurs le travail ne leur coûte pas ce qu'il nous coûteroit, parce qu'ils le font à tems perdu, l'expérience de 19 ans lui prouve qu'ils s'en trouvent bien de leur côté — on a vu qu'il preferoit l'emploi de la poussière de foin à semer, comme l'achat en est fort coûteux, il n'emploie que la quantité qu'il possède lui même, égale à celle nécessaire pour deux poses, si à côté de cela on ramasse chez soi la graine de fenasse comme il l'a indiqué, le dehours est peu considérable. Il sème comme on l'a vu l'automne ou le printems, l'automne est généralement préferable moyennant que les semis soient faits avant le 20 7bre époque la plus tardive du printems est le 10 d'avril, en automne il a renoncé à semer avec le blé, parce que si l'herbe réussit elle devient forte se remplit de coutrons qui mangent le blé, quelque fois même le blé verse, ainsi on manque cette année l'une à l'autre revolte, vu que celle de l'herbe ainsi mélangée a peu de valeur. au printems il sème de l'orge ou de l'avoine en même tems que les graines dessus, lorsque ces céréales ne sont pas trop épaisses, elles préservent la jeune prairie du hâle de l'été, pour s'assurer si ces céréales nuisoient, il a semé un champ par bandes d'orge à n'a pas trouvé de différence: en général si la jeune prairie souffre du hâle en été elle a beaucoup de peine à se refaire: il réitère qu'il ne faut jamais semer en automne les terres folles ou humides, les jeunes graminées s'arrachent et se perdent

Il maintient son opinion que la poussière de foin est préferable à la fenasse. d'abord, il est vrai, cette première est plus belle mais au bout de 4 ans elle devient médiocre, tandis que la poussière étant composée d'une variété de graines acclimatées dans notre pays, elles plantes se perpétuent. il a semé aussi par bandes des fenasses & des poussières, mais les dernières ont fini par être incomparablement meilleures — Les anglais sèment des fenasses, mais comme prairies artificielles, et s'compent au bout de 3 ans, cette méthode est bonne ainsi, mais ne le seroit pas comme prairie durable —

Les graines de fenasse que l'on achète sont chères & pas toujours bonnes, les vendeurs ne les laissent pas toujours mûrir afin que l'enveloppe reste, ce qui en augmente le poids, en sorte que un quintal reçu chez soi représente plus de graines qu'un quintal acheté — Mon. Audiond fait égrapper la fenasse sur plan par des femmes, mais il y a encore plus de promptitude à battre en grange, d'ailleurs la semence a le tems de mûrir un peu plus; quatre hommes battent par jour environ un char de 25 2x qui donne un quintal : le moindre échauffement de la poussière ou du foin en tas, en diminue la bonté, ce qui rend le prix trop cher, c'est pour cela qu'il convient de compenser cette chance avec 30 ou 40 ℔ de graines de fenasse, formant le quart de la graine nécessaire, qui s'value à 160 ℔ par pose — Le trèfle blanc ne réussit bien que dans les terres humides, il ne périt pas dans les autres, mais il reste court, le trèfle jaune est très bon, le grand trèfle laisse du vuides fâcheux par la suite, aussi faut il en mettre peu; l'esparcette ne convient que dans les terres sèches —

Il y a deux classes d'acheteurs de foin, les uns sont des aubergistes, voulant du foin long qui ne se consomme pas vite, les autres tiennent des chevaux en pension et préfèrent le meilleur foin dont ils donnent moins aux chevaux, ils aiment l'esparcette — Jamais il n'a vu de bon pré naturel se former sur des esparcettes, par conséq. il faut rester en juste mesure dans la quantité semée avec

des graines de prè — La charrue ne vaut rien pr préparer le terrain le travail n'est ni régulier ni assez profond, ni suffisamment ameublé il ne l'a jamais vû reussir, pr peu que les mottes soyent grosses, ou qu'il y ait de creux, les graines sont perdues, on peut s'en assurer en levant les mottes, il faut herser avec une herse ferrée et rouler si l'on peut avant de semer; pour peu que le terrain soit humide, il faut se garder d'entrer avec des chevaux, car toute graine enfoncée seulement à 1 pr ou 2 pouces est perdue, d'ailleurs le pré reste marqué de taches qui ne s'en vont plus — Quant à la fumure si l'on seme en automne il faut fumer seulement l'hiver suivt, parce que si les graminées sont trop faibles, elles périssent sous le fumier, mais si on seme au printems on peut fumer l'hiver suivant, il est bon de faire des rouleaux avec de la terre, ce qui facilite le moyen de regarnir les prés; le rouleau et le fumier pris sont moins propres à cela d'ailleurs s'il y a sécheresse, ces engrais brulent que fois les jeunes plantes et plus elles sont faibles, plus elles souffrent — La troisième année il faut revenir au fumier c'est une operation fausse d'établir des prés si on ne peut ainsi
renouveller le fumier ensuite de quatre en quatre ans —
Pour les vieux prés il estime que les composts de terre et de fumier sont plus chers que ceux faits avec des débris car il faut 50 tombereaux pr fumer une pose, sur ces 50, il y en a dix de fumier, avec les quels seuls on couvriroit presque une pose qui feroient probablemt plus d'effet qu'avec de la terre à laquelle on a de plus la main d'oeuvre qu'exigent les 40 tombx de terre — M. Naville présente ces observations comme un essai sur la matière nous sommes dans l'enfance de la théorie; on voit par le cadastre que nos prés sont presque tous des prés secs qui faut améliorer — Nos prairies se composent de divers terrains, quelques uns se prêtent à la formation de prés, et il faut bien se garder de les rompre pour les rétablir, qu'ils soient bons ou mauvais, ce sont tjrs des prés en terre légère, en revanche, il y a d'autres terres

bonnes
qui deviennent si compactes avec le tems, que les plantes ne croissent plus, il peut convenir de les rompre petit à petit, surtout si elles sont infestées de mauvaises herbes; d'après son système on n'y perd pas, les belles recoltes de blé couvrent les frais, et l'on rétablit le pré —

Mon. Ch. Pictet, remet un extrait qu'il a fait de l'ouvrage de G. Sinclair sur les prairies, intitulé, hortus gramineus, lequel extrait sera joint aux archives sous le N° 314, et la lecture du mémoire inséré dans la Bibl. universelle de 1825 section agriculture page 157 est recommandée à tous ceux qui font l'application de la différence du climat de l'angleterre — Le système de Sinclair est de semer une grande variété de graines, il en donne la nomenclature au nombre de 18; il estime qu'il y a une différence de 10 à 15% sur deux prairies d'apparence égale en faveur de celle dont les plantes sont variées il faut 7 plantes par pouce carré, dont quelques unes ne vivent que par l'atmosphère, une bonne prairie arrosée peut contenir jusqu'à douze plantes par pouce carré ce qui paroitroit incroyable s'il ne l'étoit assuré: 4½ bushels par acre de ces graines donnent douze grains par pouce, (le Bushel est égal à 5510 de marc emblé, et l'acre à 43500 pieds carrés ce qui donne la proportion de 1000 acres à 1262 arpens de Paris) la proportion des graines artificielles doit être moins grande que celle des graminées: il sème séparément les graines les plus grosses, il a établi ses prés dans tous les mois, sauf janvier, mais la meilleure époque en automne est de août en 7bre et la dernière au printems est le 15 mai, le labour doit être très profond, il faut passer avant de semer un rouleau très pesant, pour couvrir les graines et rouler après, il ne fait aucun mélange de céréales, pendant les deux ou trois premières années il faut encore rouler si la saison le permet; il ne faut pas faucher avant la floraison, autrement l'on affaiblit même les vieux prés, en soignant les prairies même médiocres on peut en augmenter beaucoup le produit tandis que les meilleurs dépérissent si elles sont négligées. En récapitulant les principaux

points
recommandés, ce sont, le mélange d'un grand nombre de variétés de graines, l'épaisseur des semis, la préparation très soignée du terrain, l'égalité de l'affermissement au rouleau, le moment favorable pour les semis d'après l'état atmosphérique, les soins judicieux jusqu'au que la prairie soit bien établie, repasser de rouleau, ne jamais faucher avant la floraison —

Mons. Sullivan d'Irvoix recommande que l'on augmente le nombre de graines plus qu'on ne le fait; il dit que le fumier de cheval & de mulet produisent peu d'effet sur les prairies, qu'il convient de passer dans les prés une charrée à cendres que l'on peut faire chez soi, et qu'une prairie ne doit pas être rétablie avant 4 ans d'intervalle afin de donner le tems de détruire les mauvaises herbes —

M. Favre estime que c'est une erreur de varier trop les plantes dans la formation des prairies, elles ne s'amendent point en maturité, plus on les multiplie moins il y a de chance de réussite; quelques plantes fournissent autres de plus en substance nutritive, si on les coupe au moment de la floraison, comme on peut le voir par l'ouvrage de Davy, donc si les plantes se trouvent dans un état analogue elles doivent donner plus que s'il varie — Sur, Mons. le Prés.t annonce, que l'heure étant trop avancée pour achever la discussion sans porter préjudice aux communications qui doivent avoir lieu, la continuation de la discussion sera remise à la prochaine séance —

Echenillage

Le secrétaire donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat qui ordonne que l'échenillage se fasse dans toutes les communes avant le 15 Mars, et de la circulaire adressée aux Mrs les maires par laquelle, ils sont invités à faire faire à cet égard des visites sévères lorsque l'époque sera arrivée — Il donne encore lecture d'une lettre de Mons. le Syndic Prés.t de la Ch.bre des communes, portant que le Cons.l d'Etat n'a pas cru devoir adopter la demande de placer des échenilloirs dans les communes, vû que cet instrument est assez connu, que c'est à chacun à se le pro-

=ouvrer par achat ou par prix — M. Delonstant fait observer que ce sont les promenades publiques, qui sont le plus chargés de chenilles —

Pisé p. bâtir

M. Dant Pict présente des échantillons d'un nouveau genre de pisay pour bâtir faits par Mons. le Past. Dettmar, il diffère du pisay usité, en ce que celui ci est comprimé par une forte presse en fer, au lieu d'être battu, et en ce que par la première opération, il est réduit sur les côtés d'un rectangle à la chaux d'une grande solidité —

M. Pazy croyoit que Mons. le Pasteur Dettmar faisoit une espèce de secret de ce moyen mais puis qu'il en est autrement il complétera les informations, en disant, que ce système peut devenir très important, on n'employe pas pour cela des grandes formes en planches, mais une presse en fer de la forme que l'on veut obtenir semblable à des moëllons en pierre avant de presser on verse le mortier sur les côtés, alors en pressant il s'incruste au pisay: avec ces moëllons qui sont tous d'une forme parfaitement pareille, on bâtit comme avec des quartiers de molasse les pays à ils peuvent faire eux mêmes toute l'opération, si le pisay ne contient point d'oxide de fer on en mêle un peu, ce qui contribue à sa solidité: non seulement par ce moyen on évite le coût ordinaire des maçonneries mais on peut éviter le coût des bois, à cet effet on donne aux moëllons de pisay une forme légèrement arrondie propre à former un voute aussi plate que possible, qui sert de plancher ce qui remplace les garantaines de planche du premier étage moyennant quelques tirans pour maintenir les murs — Cet objet mérite l'attention, pouvant devenir fort important vû l'accroissement du prix des bois. — M. le Syndic Saville dit-qu'il est connu que les tuiles et briques prennent une grande solidité par le moyen de la pression, il y en a une fabrique près de Paris, et l'on emploie les moules que l'on désire. — On bâtit fort chèrement chez nous. en Piémont le système est beaucoup plus économique, les duviers sont voutés, pour chez nous on n'emploie que du bois non équarri et l'on fait les briques sur place; jamais l'établissement d'une métairie ne coûte plus d'une année de fermage

M^r le Syndic a voulu se procurer à Paris le secret par lequel on fabrique les briques et pisay, mais on lui a demandé 15^m francs outre le prix de la presse, probab^t le Gouv^t français achètera le secret & le fera connaître M^r Lullin dit avoir vû à Paris dans le fauxbourg St Jacques, un bâtiment qui n'avoit point d'bois il étoit en briques & les voutes n'avoient que fort peu d'pente M^r le G^l Michili ajoute que Contreau a Paris a publié un ouvrage sur cet objet, mais il est peu répandu on avoit même imaginé de faire par ce procédé des conduits p^r les eaux.

Billets p^r Semoirs

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mons^r Premier Secrétaire du comité pour les Grecs, par laquelle il envoie des billets pour la loterie des semoirs Fellenberg, et l'accompagne d'une instruction p^r l'usage de ces semoirs, il invite en même tems les personnes qui voudroient prendre des billets pour cette bonne œuvre à s'approcher de la table ce qui amprodruit le placement au nombre de quinze —

Vérificat^n de la Caisse

M^r le Prés^t annonce que M^r le trésorier a terminé ses comptes de l'année, et que l'assemblée doit procéder à la nomination de deux vérificateurs au scrutin secret ce qui étant fait — le dépouillement donne à

M^r Jaraisin — 6 voix
Ch Vernet — 4 —
G Boissier — 3
M^r Brun — 1 —

en conséquence MM^rs Jaraisin & Vernet sont nommés vérificateurs & Mons le trésorier leur remet les livres et comptes de caisse —

Séance du Comité de Mercredi 13 février 1828.

Présens, M^rs de Constant faisant les fonctions de Prés^t — Vernet fils - Jaraisin - Theremin - Cramer Maillard - G^l Boissier - Lullin Sch^r - Pictet - Reverdin — Fazy Secret^e

Point de lecture de registre

Changemt des heures & jours du Comité

Conformément au motif énoncé de la convocation Mr le Prest soumet à la délibération la demande faite de changer les jours & heures des séances du Comité afin que Mrs les membres du Conseil d'état puissent y assister plus facilement — après une discussion dans laquelle le pour & le contre est examiné, on arrête, afin d'entrer le plus possible dans toutes les convenances que pendant les 5 mois d'été à dater du 1er avril prochain les séances auront lieu le samedi à onze heures et pendt les 5 mois d'hiver comme précédemment

Contribut. de Société helvétique

Mr Fazy, rapporte, qu'il a reçu une lettre du secrétaire de la société helvétique de Ste nat.le portant la demande d'une souscription de deux francs de Suisse par membre pour les années 1827 & 1828. sur quoi Mr Fazy observe, que le Comité ayant annoncé dès son origine par sa circulaire que cette association n'entraînoit à aucune souscription, et que déjà il y a eu à payer 4 fr de Suisse pr le diplôme il seroit peut être juste que la Classe se chargeât pour cette première fois, du payement de cette contribution, que d'ailleurs, il est difficile et incommode de percevoir ces petits objets & qu'il n'a aucun moyens pr le faire — Néanmoins, cette opinion est contestée dans le comité, vu que l'on trouve que la chose étant individuelle doit être à la charge des individus, mais la discussion se termine en ajournant le mode de percevoir la contribution et en chargeant provisoirement le secrétaire de payer le total de la Souscription à Zurich

Le même membre dit — que avant d'envoyer Walker à Genève pr voir la machine à battre il a cru devoir écrire au propriétaire pr lui demander quelques renseignements et pr savoir s'il en feroit l'examen à notre envoyé. Sous ce dernier rapport la réponse a été très favorable, quant aux informations demandées voici la réponse — La machine n'a effectivemt coûté que 7 à 800 fr, mais pour obtenir la perfection

machine à battre à Genlis

il faudroit y mettre 1500 francs - Deux chevaux suffisent pour la mettre en mouvement, mais ils ne peuvent marcher que deux ou 3 heures de suite, alors il faut les changer et peuvent être attelés de nouveau l'après midi: son service exige deux hommes & 3 enfans. Depuis 5 ans elle n'a exigé d'autres réparations que le remplacement de la roue de tape des volants qui étoit usée; on peut battre en blé dont la paille est de qualité & de produits ordinaires, la quantité de 60 gerbes à l'heure qui donnent à peu près 3 hectolitres de grain (3 hect. font 3 3/4 ℔ ce qui suppose 16 à 20 de nos gerbes à l'heure) — D'après ces informations desquelles il résulte que le coût d'une machine parfaite sera au double de ce que l'on avoit compté, la question est de savoir 1°. si le comité maintient sa décision d'envoi de Walker à Genlis — 2°. s'il sera autorisé à commander les rouages inférieurs d'une machine pareille afin de servir de modèle — Sur le premier point le comité maintient son arrêté d'envoi et sur le second il ajourne la décision jusqu'au retour de Walker. — à cette occasion M. Schmitant demande que l'on fasse connaître que le manège du bateau à ~~vapeur~~ manège est à vendre qu'il seroit fort propre à la chose & qu'on l'obtiendroit à bas prix — M. Jarain de son côté dit qu'il existe une machine à battre les grains à Valorbes surquoi on le prie de la faire examiner par M. Boissier-Butini —

machine à Valorbes.

Exposition d'instrumens en mai —

M. Pazy rappelle au comité que par un arrêté de la classe d'industrie il doit y avoir une exposition au mois de mai des produits de l'industrie du pays il ne croit pas que l'agriculture ait beaucoup d'instrumens à exposer cependant il convient que la chose soit connue autant que possible; Quant au local, il pense que nous devons faciliter le comité d'industrie autant que possible & lui éviter des frais en lui prêtant la salle du dépôt, du moins toute la partie qui est sur le devant des arcades, tandis que l'on entassera tous les instrumens étrangers, que la classe possède, derrière les arcades, et

s'il se présentoit à l'exposition des gros instrumens du pays, on pourroit les placer en dehors de la salle — cet avis est adopté & le secrétaire est chargé d'en avertir M. le Président de la société des arts; il est arrêté encore que l'on donnera avis de cette exposition à la prochaine Classe, M. Desmontant et Morin ajoutent, que le devoir du comité d'industrie est que l'on expose tous les objets perfectionnés du pays, même du chanvre de laines fines de fromage dit parmesan & chatre dont l'on a fabriqué ici

Dons de livres

Le secrétaire rapporte que M. Duvernoy-Brotteman et Peintre-Bertrand ont fait don à la Classe de l'ouvrage sur les prairies naturelles & artificielles dont il avoit été question, avec les gravures coloriées — Le don est reçu avec reconnoissance & le secrétaire est chargé de le témoigner à ces Messieurs.

Sociétés de vignes

M. Boissier Michelli parlant au nom de la société de vignes entre avec la demande qu'il leur soit alloué une certaine somme à cause des dépenses extraordinaires occasionnées par le renouvellement de la société pour 4 ans, ce qui a exigé des registres valant cent vingt francs dont la dépense ne se renouvellera pas de plusieurs années. il estime encore que le comité devroit s'occuper des vignes en stimulant leur culture par un comité général d'examen — Sur le premier point on arrête que M. Boissier voudra bien faire ainsi que M. Lullin, un rapport par écrit de sa demande; sur le second divers membres font des observations tendant à l'ajourner; entre autres M. Desmontant croit que les choses vont bien que la culture de la vigne a fait de grands progrès & qu'il faut maintenir le système actuel que si l'on donnait des prix sur tout le canton on seroit sûr d'avance de ceux qui les obtiendroient — M. Fazy, croit qu'en tout état de cause il faut attendre 2 ou 3 ans avant de rien changer que alors on pourra peut être donner des prix dans chaque commune comme on l'a fait pour les pommes de terre bibelé, le colza mais que des prix généraux seroient presque impraticables — M. Morin, ajoute, que la Classe doit

encourager les perfectionnemens, et non pas soutenir, par qu'ils doivent se soutenir d'eux mêmes —

Le comité passe à l'examen des rapports pour l'adjudication des prix relatifs aux plantes sarclées; ces rapports se réduisent aux suivants

Prix adjugés à la culture de plantes sarclées

Celui de Mr Pt Pictet - pour Mr Michelet de Landecy
de Mr Michelet — pt Mr Vernet de Jussy
de Mr Maillard — pt Mr Ramu de Pressy

Les conclusions favorables de Mrs les experts en faveur des susdits sont adoptées par le comité, et Mr Vernet demande que le prix soit mis au nom de l'école rurale de Jussy qui a cultivé les dites plantes sarclées

Le Comité adopte encore les conclusions favorables de Mr Pt Vernet en sa qualité d'expert en faveur de Mrs Reverdin à Frontenex et Poinsot à Chougny, mais adoptant les conclusions du susdit il n'adjuge pas de prix à Mr Schenker parceque ses plantes ne sont ni assez propres ni assez espacées. —

Quant à Mr Chapuis de St George, Mr Gaudy son expert a rapporté que Mr Chapuis avoit retiré lui même son inscription les plantes ayant trop souffert de l'inondation du 20 mai — Pour Mr Audeoud du Bouchet, il n'a été fait aucun rapport —

achat de graines à faire

Sur l'observation de Mr Fazy portant qu'il est fort difficile de se procurer à Genève des bonnes graines de plantes sarclées le comité arrête que l'on achetera à Paris

20 ℔ de Betteraves
10 — de Rutabagas
4 — de Turneps.

pour remettre à ceux qui en demanderont — Mr Vernet fils veut bien se charger d'opérer la remission

---

Séance du Comité de Mercredi 27 février 1828

Présens Mrs Micheli à l'ainé — Pictet fils — Sullin de la Pt Vernet - Forbet - Morin - Chapuis - Saraisin - Boissier Mi Gaudy - Favre - Lomb

Fazy fils

Le Secrétaire donne lecture du registre de la dernière séance qui est approuvé —

Betteraves

à la suite du registre Mr le Lt Pictet observe que demandant la graine de betteraves il faut spécifier quil s'agit de celles pour la grosseur & non pour le sucre ex. de betteraves champêtres — Mr Michelli a dit ajoute, quil fait croître lui même la graine ici, quil choisit pour cela de préférence les plantes de couleur rose & qui croissent hors de terre quil les conserve l'hiver pour les replanter au printems, partie en serre & partie en plein air contre un mur & recouvertes de feuilles si ces dernières ne gèlent pas ce sont les meilleures, parce quil les ne se pourrissent pas en hiver par des pluyes inutiles Mr le Lt Pictet estime que la betterave est moins délicate quon ne limagine, puisque chez lui, des petites quil avoit laissées en pleine terre n'ont pas gelé, il est vrai quelle avoit 9 degrés lors de la plus forte gelée elles étoient couvertes de neige —

Graines de plantes pour rageres —

Mr Pazy rapporte quaprès avoir réuni les graines de graminées, soit celles restantes que lon avoit fait venir de Paris soit celles que Mr Thurmin a recueillies aux Fossés il reste les vingt premières espèces et il manifeste le désir que quelquun se charge pour continuer les essais comparatifs, mais nul ne offrant de les prendre dans ce but on arrête que la même demande sera faite à la classe prochaine — Mr Michelli a dit quon faisoit a rapporté de Montalivet de la graine dite de Moa, prairie annuelle, que lon sème beaucoup de ces côtés là, et qui ressemble au ray-grass, et qui passe pour avantageuse.

Voyage de Walker à Genlis

Le Secrétaire dit que Walker est parti pour Genlis dans le but de voir la machine à battre et quil a été muni des instructions nécessaires pour utiliser son voyage — Il dit encore que Mr Ch. Saladin se propose de faire une machine à battre en diminutif de la notre, qui tournera à bras, & ne coûtera quune

Machine de battre de Mr Saladin

3

douzaine de louis

Programme p. plantes sarclées

Le Secrétaire donne lecture du projet de programme pour les plantes sarclées, lequel est admis tel que l'année dr. sous la seule modification que ceux qui voudront concourir pourront en donner avis pendant tout le cours de l'été jusques au 15 7.bre prx. après laquelle époque ils seront forclos — à cette occasion on demande que avec les autres graines de Paris on se procure 5 th carotes, ce dont M. Vinet prend note et l'on recommande à M. le Syndic Michelli de se procurer les graines de navet de Dufresne dont il avoit parlé l'année précédente.

Programme p. engrais liquides

Le Secrétaire dit encore qu'il y a lieu de s'occuper du programme relatif aux engrais liquides, quoique ce programme ait été arrêté, il propose puisqu'il n'est pas encore publié que certaines modifications soient faites si le comité juge à propos d'y revenir. ce qui étant accordé par le comité, M. Dazy propose les trois modifications suivantes.

La 1re, que les deux programes soient fondus dans un seul, cad que l'on ne distingue plus les établissemens faits, des établissemens à faire —

La 2e. Que l'on ne donne pour cette année que des primes communales, et que l'on réserve les prix généraux par arrondissement p. l'année suivante

La 3e. Que si l'on n'adopte pas cette seconde proposition les dits prix généraux soient fondus dans le même programme, sous le titre de hautes-primes.

Sur le premier objet il dit que le programme tel qu'il étoit dressé l'an dr. ne fut point compris et que cette distinction d'établissemens anciens & nouveaux, ne le seroit peut être pas mieux cette année que d'ailleurs la position est changée puisque les établissemens faits l'an dr. en vertu du premier programme, qui étoient alors nouveaux seroient maintenant vieux

Sur le second point il observe qu'en divisant le programme en deux années il seroit l'occasion d'appeler deux fois l'attention des cultivateurs sur l'objet, & peut être n'y

ra-t-elle appelée pour la plupart d'entre eux que par les visites de la première année, à cet égard M. Morin confirme qu'à Morin personne excepté lui ne s'en est encore occupé

Sur le troisième point il dit que si l'on n'approuve pas cette division en deux années, il convient de faire la fusion des deux programmes sous le titre de haute-primes, pour les prix d'arrondiss^t ce qui sera plus compréhensible, diminuera la séance des experts, puisqu'il suffira après leurs expertises de se réunir, pour qu'ils expliquent chacun la nature du meilleur établissement qu'ils ont vu, d'après laquelle application, jointe peut-être à une seconde visite des deux ou trois meilleurs établissements par arrondiss^t, ils pourront prononcer leur décision.

Après avoir examiné chacun de ces points, le comité prend les arrêtés suivants.

1°. Il y aura des primes communales pour les établissemens existans avant le 1^er avril 1829

2°. Les primes d'arrondissemens seront renvoyées au 1 avril 1830

Le comité charge ensuite son secrétaire de la rédaction du programme

Programme p^r mérinos

Le même membre demande si l'intention du comité est que l'on fasse imprimer à part le programme pour les mérinos, ou si on doit le renvoyer au programme général p^r le concours de Carouge; sur quoi le comité estimant que cette dernière époque seroit tardive en raison de la tonte des moutons, et qu'il convient d'ailleurs d'en donner une connoissance spéciale dans le pays de Gex, arrête que ce programme sera imprimé à part

Programme p^r pépinières

Enfin le secrétaire expose que le terme du programme p^r les pépinières échet cette année et qu'il y a lieu de s'occuper des expertises, mais vu le peu de connaissances des membres du comité dans cette branche il propose que l'organisation du tout soit renvoyée à M^r le Prof^r de Candolle, ce qui est adopté

Allocation aux sociétés d. vignes

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Lullin de Chat.x en sa qualité de Secrét.e pour la société de vignes entre Rhone & Lac par laquelle il demande une allocation pour cette société qui éprouve un déficit d'environ ff 200 — sans cependt fixer aucune somme ff cette allocation. Mr Boissier expose une demande analogue au nom du comité qui préside entre Arve & Lac — les messieurs ajoutent en explication que les frais de la première société s'élèvent à ff 2.6 par perche & ceux de la seconde — " — ff 2 — " — qu'il convient de ne pas les augmenter pour ne pas décourager les paysans d'entrer dans ces associations, qu'il s'agit — dans cette demande non de couvrir les frais d'exploitation, mais ceux de bureau — lorsqu'on observe qu'il conviendroit d'agir différement pour les deux sociétés puisque les besoins sont moindres ff l'une que ff l'autre — mais on répond, que s'il y a une différence cela tient seulement à ce que l'une des sociétés a le bonheur de posséder un Secrétaire qui remplit parfaitement ses fonctions sans honoraires, tandis que ce n'est pas le cas de l'autre, mais qui cela peut changer d'une année à l'autre. que du reste les sociétés de vignes ne demandent qu'à être encouragées comme l'on a encouragé toutes les autres cultures alternatives — En resumé, le comité arrête, qu'il sera donné ff 75 à chacune de ces deux sociétés pendant les années 1828 et 1829, et qu'elles sont autorisées à ne faire le paiement de cette somme qu'une seule fois cette année. Quant à la 3me société, on attendra de connaître ses besoins pour prendre un parti si elle se forme de nouveau cette année.

Sur la demande du Secrétaire, le comité prie Mr Lullin de Ch.x de vouloir bien préparer un mode méthodique de discussion pour la continuation de l'examen des prairies naturelles & artificielles dans la prochaine assemblée de la Classe.

Séance de la Classe de Mercredi 3 Mars 1828

Présens 26 membres.

Mr. le Pt Micheli préside — Fazy secrét.

Le registre des trois dernières séances est lu et approuvé.

machine à battre de Gentis

Mr Fazy informe la classe que Walker est de retour de Gentis et quil la prie de venir à l'assemblée, où il se trouve maintenant, pour donner des informations sur la machine à battre les grains quil a été voir et répondre à telles interpellations quon pourra lui faire, — Voici le résultat de l'enquête

Question — avez vous vu travailler cette machine et combien d'ouvrage faisoit elle dans un tems donné ?

Réponse — Jai vû battre de l'avoine, elle peut battre 80 de leurs gerbes par heure cette gerbe a 15 pouces de diamètre et il falloit cette année 15 gerbes pr donner un boisseau de grain, pesant 45 ℔ de 16 onces; le battage étoit bon

2e — Les chevaux étoient ils bien fatigués, Combien y en avoit il pr tirer à la fois ?

Rp — Il y en avoit deux, ils ne pouvoient travailler plus d'une heure de suite et ils étoient couverts de sueur, alors il falloit les changer cela tient à ce quils étoient obligés d'aller très vite, les engrenages étant mal calculés, et la longe du manège en conséquence étant trop courte ca d, n'ayant que 12 pieds de diamètre, en sorte que outre la promptitude quil falloit soutenir au moyen d'un homme qui les presse, et avec le fouet ils étoient tenus avec l'epaule trop en dedans; pour bien faire il faudroit agrandir l'aire du manège et changer le calcul de l'engrenage.

3e — Vous êtes vous informé auprès des domestiques et ouvriers, si l'on s'en servoit habituellement ?

Rp — oui Depuis 5 ans que la machine existe, ils n'ont été obligés qu'une fois de reprendre le fléau, la machine étant dérangée —

Q — avez vous appris qu'elle ait nécessité de fréquentes réparations ?

R — Elle a exigé plusieurs fois des réparations & modifications - Cette année ci les grenouilles étant usées, il a fallu les remettre à neuf.

Q — En avez vous levé le dessin - ?

R — Non j'en n'avois pas ce qu'il falloit pr cela, mais elle a été faite sur le modèle de la machine suédoise existante chez le Duc de Ragusse

Q — Qui l'a faite ?

R — Un Mr Blandin de Semur, par Mirebeau, Côte d'or - qui a simplement conduit les ouvriers, j'ai été lui rendre visite -

Q — En quoi diffère-t-elle de la nôtre ?

R — D'abord elle est beaucoup moins considérable et moins perfectionnée ; ensuite, il n'y a point de vanneau le blé reste mêlé avec la paille, il faut les séparer ensuite. la paille sortoit-je crois au loin, vu qu'il n'y a pas d'appareil pr la retenir, et dans cet but on place des planches devant pr l'arrêter

Q — Présente-t-elle quelque chose d'avantageux en revanche ?

R — oui, il existe au dessous du tambour-batteur une espèce de dentelure, contre laquelle les ailes du batteur jettent la paille après qu'elle a passé, d'où il résulte que les épis qui auroient pu passer sans être complètement battus achèvent de l'être dans cette opération — Je compte faire cet appareil à la machine que je monte à Capet — Ensuite la paille est moins brisée parceque les deux cilindres qui l'avoisinent au tablier ont un diamètre plus fort celui de 6 pouces, au lieu de 4 — Enfin ; quant à la manutention, j'ai vu un procédé avantageux qu'il sera bon de pratiquer ici celui de présenter la paille non pas en ligne droite sur le tablier, mais obliquement, d'où il résulte qu'elle passe plus promptement dans les cilindres & que l'on gagne du Tems —

Les cilindres (sont rouleaux) ont 2 p. 10 p de long & 6 pouces de diamètre — Le tambour qui bat a 3 p. 4 p de diamètre

Q — Quel est le coût total de la machine ?

R — Voici au dire de Mons Blandin, comme on peut l'estimer,

Les Rouages en fonte de fer . . . . ₣ 270
La serrurerie 60
Le Bois 60
La main d'œuvre 220
total ₣ 610

Celle de ma machine lui revient ₣ 750, avec les modifications faites non compris les frais de transport, si on fait venir à Genève — Il y a une différence notable à observer sur le prix de la serrurerie elle revient là bas que dix sols le franc le ℔ kilo, tandis qu'ici nous n'avons pu l'obtenir à moins de 21 S de même les 18.

2n — Pourriez vous faire ici l'ouvrage du charpentier, si vous aviez le reste ?

Rp — Je n'en doute pas.

2n — Pourriez vous établir une machine écossaise à meilleur marché en la réduisant

Rp — Oui celle que nous avons est la plus perfectionnée en la simplifiant, et réduisant, de manière à battre 30 Gerbes par heure, je pourrois l'établir pour douze cents francs

2n — Pourriez vous faire vous mêmes les mandrins des rouages ℔ la fonte, & où les feriez vous fondre ?

Rp — Je le pourrois, & ferois fondre en Franche Comté ou Valais

2n — Dans ce prix le coût des mandrins seroit il compris

Rp — C'est selon l'espoir que j'aurois de faire plusieurs machines.

L'enquête étant terminée le Secretaire la résume en disant que maintenant la question se réduit à savoir

1°. Si il convient mieux d'avoir une machine comme celle de Genlis moins perfectionnée, coutant 6 à 800 fr. et faisant 15 gerbes environ par heure ou une machine écossaise réduite plus parfaite revenant à ₣ 1200 & faisant 30 ₣ par heure

2°. Si il convient de faire venir celle de Genlis toute fabriquée, ou de la faire ici en tout ou partie

3° Enfin si la classe est d'opinion, que le Comité continue à s'occuper de cet objet & à faire les frais nécessaires ℔ introduire dans le Canton de machines.

Ce dernier point étant mis aux voix est adopté à l'unanimité — Dans le tour d'opinions M. le Prof. de Candolle a émis celle que le comité fit établir l'une & l'autre, en s'arrangeant

avec des propriétaires sur le même pied qu'on l'a fait dans le tems avec Mr Duval et Mr le Sr Naville a rappelé l'avantage que présentent ces machines en économisant les planchers de granges.

Mr le Presid. ramène la discussion sur l'établissemt des prairies naturelles & artificielles.

Prairies naturelles

Mr Lullin de Ch. dit — que l'on ne fait pas assez attention combien le climat & le sol changent les plantes, c'est ainsi qu'il peut être vrai que dans certains sols la sénasse ne dure que 3 ans, tandis qu'elle se prolonge indéfiniment dans d'autres. Dans le Canton de Berne, en Normandie les plantes naturelles au pays y sont magnifiques mais si ces mêmes plantes venoient à passer dans un sol & un climat moins propices elles dégénéreroient & les mauvaises plantes les remplaceroient; c'est ce qui arrive pour les esparcettes & luzernes dans les terres froides, on choisit donc pour elles le terrain qui leur convient, et il en faut faire autant p.r les prairies naturelles — Mr Lullin regrette que Mr Chapuis ne soit pas présent à la séance parce qu'il a fait beaucoup d'expériences sur les prairies lors qu'il étoit à Pougin, et il a trouvé que p.r cette localité ce qui y avoit de mieux, étoit un pré mêlé qui duroit 3 ans et donnoit beaucoup de fourrage mais ne pouvoit être considéré que comme artificiel — Lorsqu'il s'agit de l'établissement d'un pré durable le cas est plus difficile si on le fait dans un sol peu favorable bientôt il tombera à moins qu'à force d'engrais on n'en vienne à bout de le maintenir mais c'est un mal qui corrige un autre mal vû le prix des engrais sur ce sujet — Mr Lullin ne croit pas, qu'aucun domaine puisse produire une quantité d'engrais propre à couvrir les prés aussi souvent que Mr le Sr Naville l'a énoncé, car d'après lui il faut fumer tous les 3 ans et un pré ne produit pas de quoi couvrir sa superficie en trois ans, cependt on a besoin d'engrais dans une ferme pour les autres cultures, et il ne faut pas se fumer compter sur les engrais des villes qui sont une exception; en thèse générale on s'est découragé de l'établissemt des prés parce qu'on en a trop établi dans les terres défavorables pour être trop argileuses ou trop siliceuses, comme celles de Meyrin, mais là où le terrain contient des parties calcaires & surtout là où il est

=plus riche, les prés reussissent bien en moyenne=

M. le Présid.t croit que pour mieux s'entendre dans la discussion actuelle il convient pour le moment de la limiter aux prairies naturelles

M. le Prof.r de Candolle, pense de même, en faisant la distinction entre graminées & légumineuses, plutôt que naturelles et artificielles.

M. Pazy a une expérience contraire à celle de M. Naville sur l'établissement des prairies, il en a beaucoup fait-lui même, et chez lui non seulement la fenasse a bien reussi, mais encore elle se soutient convenablement, il dira bien plus, c'est que cette année ci par ex: les acheteurs ont acheté de préférence son foin provenant de prairies de deux ans, à du foin provenant d'anciens & bons prés - sans doute il croiroit la poussière de foin préférable si on en trouvoit de la bonne, mais elle est tellement mélangée de mauvaises graines surtout de plantin, que lorsqu'il en a semé, il s'en est toujours répenti cependant cette poussière mise dans des prés froids peut convenir parceque le plantin n'y prospère pas - Pour semer de la fenasse il choisit - la graine la plus fine & la plus mûre et il en met deux 2.t par pose avec une forte proportion de trèfle jaune comme 4 à 5 lb par pose, 1 lb trèfle blanc & 30 lb esparcette, il fume le premier hiver avec du bon compost & reprend au printems les plaies qui peuvent se trouver claires, avant de herser; en général toutes les fois qu'il fume des prés vieux ou neufs, il sème du trèfle jaune avant de herser. - M. Pazy annonce que nul n'ayant voulu faire l'essai des plantes fourragères il l'a fait-lui même sur 24 carrés de 2 toises chacun semés avec de l'orge, le même jour & auprès d'un pré naturel de deux pouces qu'il a établi - Il dit encore avoir fait sur cette prairie neuve un essai comparatif de cinq engrais, savoir la suie, les raclures de corne le salpêtre la poudre d'os, - la poudre de colza, comme cela porte en même temps sur des graminées & céréales, on verra l'effet sur chacune de ces productions -

M. le Sc. Naville dit qu'il complétera les informations qu'il a données dans la 4.e séance de la classe, tout en répondant

aux objections qui lui ont été faites. - Il dira d'abord qu'en agriculture tout est dubitatif, parce que le climat, le sol et une foule de circonstances viennent au travers des systèmes en sorte qu'lui même a été souvent forcé de changer d'avis au bout de 5 à 6 ans d'expérience ; il voit donc avec plaisir que MM Gallois & Tazy fassent des essais contradictoires aux siens — En fait de raisons il croit que c'est un défaut général chez nous de ne pas les étendre assez, cette observation a été faite ici par un Lorrain grand & vieil agriculteur pratique qui a été étonné du peu de soins que nous donnions à cette opération parce que dans ce cas le fumier profite moins quelquefois même il nuit s'il reste en plaques sur les graminées — Par ce motif M^r Naille a trouvé que les raisons de terre mis en automne font mal, la sénasse ne peut supporter d'avoir son collet couvert longtemps, on le voit faillent sous les tas de terre & de fumier s'ils restent assez temps sans être épandus alors les sénasses se détruisent la plaie paroit plus verte, mais ce sont les mauvaises herbes qui s'en sont emparées aussi a-t-il pris le parti de ne mener les fumiers qu'en fin de janvier, février, d'étendre mieux et de passer la herse épineuse 3 semaines ou un mois après - on a dit que le fumier de cheval ne valoit rien sur les prés, il en met cependant beaucoup & s'en trouve bien mais seulement avec cette condition qu'on ne le laisse pas blanchir ou sécher & qu'on l'étende toutes les 3 semaines ce qui est un temps suffisant pour décomposer les pailles : lorsqu'on l'arrose pendant qu'il est en tas & qu'on y joint du fumier de vaches il n'en est que meilleur — Pour fumer ainsi on transporte peu à peu le fumier en hiver sur les prés & en été on l'emploie à d'autres cultures — La vase du port lui a toujours paru mauvaise depuis des essais qu'il a faits en grand, il en a mis sur ses prés 1400 tombereaux de trois manières différentes, savoir immédiatement à sa sortie un an après & 2 ans avec un mélange de fumier, mais toujours la réussite a été mauvaise et il auroit préféré perdre son argent pour que cette vase n'eût pas été placée sur ses prés ; les bandes où il l'avoit mise paraissaient il est vrai plus vertes, mais elles n'avoient pas plus d'herbe, et il en étoit résulté l'établissement de quelques plantes

=aquatiques, qui étant plus vigoureuses que les fenasses, les avoient détruites. en général les engrais qui sont longtems dans l'eau perdent leur qualité fertilisante — Il avoit souvent oüi dire que la mousse détruisoit les prés, en conséquence, il avoit fait faire une herse de 400 dents de 3/4 pouces long chaque qui conduite par trois forts chevaux sur les prés en travers, pétle parfaitement les prés de la mousse dont elle lève une énorme quantité sans arracher les graminées. pour juger mieux du résultat, il a passé cette herse par bande sur ses prés il a fait faucher séparément & n'a jamais trouvé de différence il a essayé également à le faire sur des prés roulonés & non roulonés, leurs rapports sont restés les mêmes, et il offre cet instrument de faire chez lui ou ailleurs telles expériences comparatives que l'on voudra. M. Saladin de Vaugiron, qui est également occupé de l'objet croit que la mousse conserve les prés & M. Naville est disposé à penser de même.
(Ici Mons. le Prof. Delandolle ajoute qu'il croit cette observation fondée lorsqu'il s'agit de prés en terre légère & non dans les autres —)
M. Naville reprend, en disant qu'il s'est servi de la charrue taupe pour égoutter des prairies humides, l'effet dure jusqu'au moment de la végétation, l'eau coule par les trous tout l'hiver après quoi, les racines des plantes & les nids de rats les comblent, ces trous ont effectivement diminué l'eau dans les prés humides, mais il ne le croit pas très avantageux; quand elle a diminué beaucoup il en a été de même du soin, qui étant composé de plantes habituées à cette humidité, n'ont plus trouvé celle dont elles avoient besoin, importe qu'il en résulte que l'on n'a ni un bon pré sec, ni un bon pré humide, c'est donc un moyen dont il ne faut pas abuser — Quant aux champs l'avantage seroit indubitable si les trous se maintenoient sous terre mais la terre s'affaisse & les intercepte — Il est étonné que les agriculteurs consacrent la partie basse de leurs champs en céréales, tandis qu'ils pourroient en faire d'excellens prés qui profiteroient des eaux des champs —
On entend mal ce qui concerne les carpières, elles ne peuvent avoir que deux buts, ou de mélanger du fumier dans leur eau de la brasser & rendre plus fertile là où elle coule, ou d'éviter que l'eau fasse trop peu de chemin dans des prés légers si elle coule petit à petit d'une fontaine, alors en la réunissant dans une carpière

on la tâche tout à la fois et elle fait du chemin; mais les carpières qui ont pour but de rassembler les eaux des chemins dans les grandes pluyes, signifient peu de chose, parce qu'elles ne se remplissent que lorsque le terrain est déja assez humide, et dans la sécheresse elles ne tiennent pas l'eau; il vaut donc mieux laisser entrer dans les prairies les eaux des ruisseaux avec leurs parties fertilisantes, plutôt que d'attendre qu'elles les aient déposées, même la vase qu'on retire de ces carpières est d'un faible avantage —

J'ai parcouru plusieurs fois des prairies du canton, établis par les deux différents systèmes, de poussière de foin, ou fenasse et il a trouvé en particulier, chez M. Genis, que la fenasse avoit souffert d'avantage dans la sécheresse tellement qu'il avoit été obligé d'en rompre une partie à la 4e ou 5e année. Quant aux Engrais il pense que c'est une affaire de calcul comme une autre qu'il faut voir jusqu'à quel point les prairies soutiennent qu'on leur rende ce qu'elles ont donné, et quel est le maximum d'utilité des engrais entre trop ou trop peu. Il compte que dans les prairies en terre forte, il faut au moins fumer tous les 5 ans, & dans les autres tous les 4 ans: D'après ce système on pourroit ne rendre aux prairies que les deux cinquièmes des engrais qu'elles ont fournis; il s'agit de voir si ces 2/5me représentent plus ou moins que l'augmentation du produit de la prairie comparée à son produit tel qu'il seroit si on ne la fumoit pas; tout agriculteur doit faire ce compte & tâtonner jusqu'à ce qu'il soit venue à mettre la proportion la plus convenable de fumier entre les différentes cultures de son domaine & ses prairies.

M. le Sr Vernet dit qu'avec des graines d'esparcette il n'a jamais pu établir des gazons tels qu'on les trouve dans les prairies naturelles, c.a.d, qui puissent se soudeuer en plaques lorsqu'on le veut.

M. le Prof. de Candolle approuve beaucoup les expériences

comparatifs d'engrais faites par M. Fazy. il voit en général avec peine que l'on se serve de ces expressions ma méthode; le seul moyen vraiment utile est de faire des expériences comparatives sur le même terrain & dans le même tems, alors l'expérience prouve laquelle de méthodes est la meilleure, autrement les différences de saisons de terrain de circonstances d'agriculteurs, font que rien n'est prouvé. — Il proposera à la classe de faire un travail, c'est à dire, qu'un certain nombre d'agriculteurs prennent dans leur propre terrain, des plantes de prairies bonnes ou mauvaises, et les lui remettent tout entières, en saisissant le moment où elles seront parties en fleurs & parties en fruits; alors il s'offrira de les déterminer, d'en faire une collection, avec les noms vulgaires & les noms botaniques, on pourra ainsi comparer & savoir ce que l'on a —

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est ajournée à la prochaine séance de la Classe